VIE DU PÈRE
JACQUES LAINEZ

5e SÉRIE.

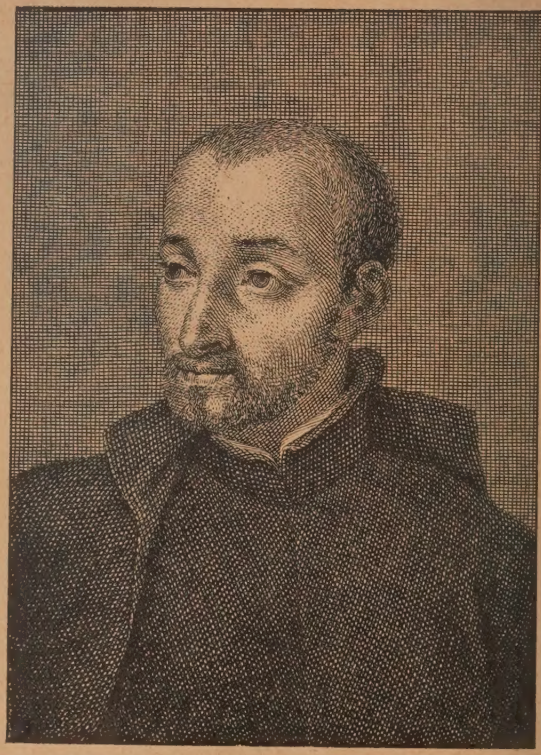

Jacques Lainez.

VIE DU PÈRE
JACQUES LAINEZ

SECOND GÉNÉRAL DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

PAR LE PÈRE JOSEPH BOERO
DE LA MÊME COMPAGNIE

SUIVIE DE LA BIOGRAPHIE DU PÈRE

ALPHONSE SALMERON

PAR LE MÊME AUTEUR.

traduites de l'Italien par le R. P. VICTOR DE COPPIER, S. J.

Société de Saint-Augustin,
DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie,
1894.

47377

TOUS DROITS RÉSERVÉS

LA vie de Lainez est l'un des derniers ouvrages du R. P. Boero. Ce docte et modeste religieux fut ravi à l'affection de ses Frères et de ses nombreux amis le 8 février 1884, moins de quatre ans après cette publication. Né à Isola, dans l'État de Gênes, le 18 août 1814, il entra à seize ans dans la Compagnie de JÉSUS. Il fut longtemps archiviste de l'Ordre et postulateur des causes de béatification et de canonisation. Ses premiers écrits furent les biographies des bienheureux pour qui il avait obtenu les honneurs des autels ; puis il rédigea celles des premiers compagnons de saint Ignace, *Favre* (1), *Lejay*, *Bobadilla*, *Broet*, *Lainez et Salmeron*. Le P. Boero, malgré la facilité et l'élégance de son style, n'écrivait point pour écrire. Comme Lainez lui-même, il ne prit jamais la plume que pour remplir un devoir. Dans l'ouvrage dont nous donnons la traduction, il semble avoir eu pour but d'introduire la cause du P. Lainez, dont les vertus ne lui semblaient pas moins héroïques que celles du P. Favre, béatifié par ses soins. Le lecteur, croyons-nous, s'associera à cette pensée du biographe, en étudiant la vie de celui qu'un pieux auteur a nommé avec justesse le grand Lainez (2).

L'ouvrage du P. Boero, malgré son mérite, laisse encore, ou plutôt ouvre un vaste champ aux futurs historiens de Lainez. Au lieu d'un simple crayon net et caractéristique, c'est un tableau d'histoire qu'il faudrait composer, *Lainez et ses contemporains*. On y verrait la douceur triomphant de l'absolutisme ; la droiture, de la ruse ; Philippe II et Catherine

1. Le nom de Lefèvre, par lequel on traduit généralement en français le nom latin Faber du premier compagnon de saint Ignace, n'a certainement jamais été sur les lèvres d'Ignace, de Xavier, de Lainez, de Faber lui-même. C'est le nom de Favre que portent tous les documents de famille et qu'a consacré la plume de saint François de Sales.

2. J. M. Daurignac, *Histoire de S. François de Borgia*.

de Médicis cédant à l'humble Père Diego ; ou encore ce serait : *Lainez et ses œuvres.* Cet érudit, ce penseur, ce théologien jugé par saint Ignace capable de compléter la somme de saint Thomas, apparaîtrait peut-être avec l'auréole de docteur, maintenant qu'un patient et intelligent labeur a saisi la clef des caractères hiéroglyphiques qui avaient fait jusqu'ici de ses énormes manuscrits des livres fermés ; vraie cacographie de grand homme, qui, pendant des siècles, a enseveli des trésors, exhumés enfin par le R. P. Grisar.

PRÉFACE DE L'AUTEUR.

Le P. Pierre Ribadeneira a, le premier, écrit et publié la vie du P. Jacques Lainez. Cette biographie est assurément la plus authentique, puisque l'auteur, ayant vécu de longues années dans une intime familiarité avec Lainez, a pu connaître par lui-même et consigner, comme témoin oculaire, un grand nombre des faits qu'il raconte. Il a inséré dans son récit plusieurs digressions, comme il l'avait fait dans la vie de saint Ignace, soit sur la fondation des collèges ouverts à cette époque, soit sur l'entrée dans la Compagnie, la vie et la mort de quelques-uns de nos premiers Pères.

Près d'un siècle plus tard, le P. Rinaldi publia en italien, sous le pseudonyme de Francesco Dilarino, une autre vie de Lainez, qu'on ne peut proprement qualifier de nouvelle, vu qu'elle n'est qu'une traduction et un abrégé de celle de Ribadeneira.

Le P. Daniel Bartoli, en divers endroits de son histoire de la Compagnie en Italie, entre dans plus de détails, et touche des points omis par Ribadeneira.

Il nous dit le rôle de Lainez comme théologien dans ses trois participations aux travaux du Concile de Trente ; il narre son élection au généralat et ses principales œuvres apostoliques, nous résume ses vertus religieuses et nous raconte sa sainte mort.

Il était donc à désirer qu'on réunît en une seule biographie les faits rapportés par ces deux éminents écrivains : c'est ce que j'ai tâché de faire en y joignant les documents que j'ai pu tirer, soit des lettres de Lainez, soit de divers auteurs contemporains dignes de foi. J'espère que ce modeste travail sera agréable et utile, aux Religieux de notre Compagnie surtout.

Je ne saurais mieux leur recommander, je ne dis pas la lecture, mais l'imitation de la vie de cet homme de Dieu, qu'en transcrivant ici les paroles adressées par Ribadeneira dans sa préface à ses Frères en JÉSUS-CHRIST :

« *La vie du P. maître Lainez, dit-il, idéal du parfait et éminent ouvrier de notre Compagnie, me paraît imitable en toutes ses parties : chacun peut le prendre pour guide et pour maître. Les étudiants verront dans ce modèle vers quel but ils doivent diriger leurs études, avec quelle vigueur, quelle application, quelle constance il faut les entreprendre, les continuer, les conduire à terme pour la gloire de Dieu. Les doctes y apprendront*

à ne pas se laisser séduire par des doctrines nouvelles et téméraires, à ne pas s'enorgueillir de leur science, à mépriser les vains applaudissements du monde, à sanctifier la doctrine par l'humilité, à unir l'estime et la louange d'autrui avec un profond mépris d'eux-mêmes, à faire moins de cas de la science qui enfle, selon le mot de l'apôtre, que de la charité qui édifie, de cette charité de la loi évangélique, but que doivent viser toutes nos pensées et nos affections, lumière de notre intelligence, ardeur céleste de notre cœur. Les ouvriers et les ministres du Seigneur, appliqués à sauver les âmes, y puiseront le zèle pour l'honneur de Dieu et le bien du prochain, y apprendront les moyens à choisir pour atteindre ce but glorieux, la manière de les mettre en œuvre avec générosité et constance, sans se laisser ébranler ou affaiblir par aucune fatigue, méprisant promesses et menaces, espérances et craintes vaines.

Les supérieurs, en tenant les yeux fixés sur ce modèle, s'efforceront de se montrer de véritables pères, s'immolant au bien de leurs sujets, unissant la tendresse au zèle avec une suavité pleine de force, une sévérité exempte de rigueur, montrant en tout cette charité paternelle qui, dans le reproche comme dans l'éloge, déborde d'affection pour ses fils. Tous enfin pourront se former, en lisant cette vie, à l'exercice de toutes les vertus, car toutes y brillent d'un merveilleux éclat : la présence de Dieu et l'union avec lui par le moyen de l'oraison, le vrai et solide esprit de mortification, l'amour de la sainte pauvreté, la douceur envers ceux de la maison, l'affabilité digne et modeste à l'égard des étrangers, l'art enfin de se faire tout à tous pour que tous soient à JÉSUS-CHRIST.

Ainsi parle Ribadeneira. Le lecteur reconnaîtra en Lainez ce parfait modèle de vertus, aux paroles et aux actes rapportés dans cette histoire.

LE PÈRE JACQUES LAINEZ

second Général de la Compagnie de JÉSUS.

LIVRE PREMIER

CHAPITRE I.

Grandes obligations qu'a notre Compagnie au Père Lainez, au témoignage de notre saint Fondateur. — Sa naissance et sa première enfance. — Ses merveilleux progrès dans les lettres et les sciences, aussi bien que dans les vertus et la piété.

(1512-1533.)

EN commençant à réunir, à mettre en ordre et à rédiger tout ce qui nous est parvenu sur la vie et les œuvres du P. Jacques Lainez, je pense à ce que disait de lui saint Ignace: que la Compagnie n'avait personne, même François-Xavier, à qui elle fut aussi redevable.Comment cette parole a-t-elle pu sortir de la bouche du saint patriarche, si réservé quand il parlait des siens, si attentif surtout à ne donner aucun signe extérieur de préférence à l'un de ses neuf premiers compagnons,les honorant tous d'une égale estime et les embrassant dans une égale affection? Il faut qu'il vît en Lainez un mérite exceptionnel, dont l'incontestable supériorité justifiât un tel langage. Nul des anciens auteurs n'a, que je sache, rapporté le motif d'un tel éloge. Quelques-uns ont conjecturé que ce pouvaient être les indications et les avis émis par Lainez sur les points les plus essentiels de l'Institut, en particulier, sur l'organisation des universités et des collèges,et sur l'union de l'étude des lettres et des sciences avec le soin de la piété et de la perfection religieuse.

Quoi qu'il en soit, la louange donnée à Lainez par son bienheureux père ne paraîtra nullement exagérée à quiconque prendra la peine de suivre le fil de son histoire, et de considérer les dons exceptionnels de la nature et de la grâce qui lui firent, de l'aveu de tous, la réputation d'un des plus

grands hommes de son temps. L'élévation de son esprit, la profondeur et l'étendue de sa doctrine, l'ardeur de son zèle pour la défense et la propagation de la foi catholique furent partout admirées,en particulier au Concile de Trente.Humble comme il était, il ne s'en prévalut jamais pour lui-même, mais uniquement pour faire apprécier la Compagnie qui, née depuis peu et pour ainsi dire encore au berceau, avait besoin d'être connue pour être accueillie ; c'est ce qui s'accomplit avec un merveilleux succès. Car, à peine le concile terminé, un grand nombre des évêques d'Italie,de France et d'Espagne qui y avaient assisté, prièrent instamment le Père Lainez, déjà successeur de S. Ignace dans la charge de Général, d'envoyer quelques-uns des siens dans leurs diocèses pour y fonder des maisons et des collèges. Il satisfit dès lors à la demande de plusieurs, et plus tard, à celle des autres, la Compagnie s'étant accrue au point de l'obliger à diviser les anciennes provinces et à en créer d'autres bientôt aussi florissantes. On a encore un grand nombre des lettres de ces prélats donnant presque toutes pour motif de la fondation d'un collège la connaissance qu'ils ont acquise à Trente, dans leurs relations avec Lainez, de l'esprit de la Compagnie, de son dévouement à procurer la bonne éducation de la jeunesse, de son zèle pour le bien spirituel du prochain.

Mais toutes les obligations qu'a la Compagnie au Père Lainez ressortiront assez des faits racontés dans cette histoire. Il suffit de les avoir indiquées ici pour justifier la parole si louangeuse de St Ignace. C'est à Almazan, gros bourg du royaume de Castille, non loin de la cité épiscopale de Liguenza, que naquit le P. Jacques Lainez, l'an de notre salut 1512.

Ses parents furent Jean Lainez et Isabelle Gomez de Léon, tous deux de familles aisées (1), estimées et aimées de tous pour leur vertu solide et leur sincère piété.

N'ayant encore que quelques mois, il fut en un danger imminent de perdre la vie ; mais Dieu, qui l'avait élu pour rendre à l'Église et à la Compagnie de si insignes services, l'en sauva. Voici le fait: Donna Isabella, devant se rendre d'Almazan à Liguenza, sa ville natale, pour rendre visite à ses parents, voulut avoir avec elle son petit Diego (2). Or il

1. Le P. Boero, avec une réserve dont la critique à la mode sait fort bien s'affranchir, n'affirme pas ici l'origine noble de Lainez ; il l'insinuera plus loin (p. 25).

2 Il n'est pas besoin d'avertir le lecteur que Diego est un des synonymes espagnols de Jacques; le don Dièguе de Corneille en a fait un nom français.

fallait dans le trajet passer un torrent, lequel démesurément gonflé par les pluies, avait raviné son lit et roulait des flots impétueux. La monture de la nourrice s'étant jetée dans une ornière creusée par les eaux, la secousse fut si soudaine et si rude que l'enfant, échappant aux bras qui le portaient, tomba dans le courant qui l'entraînait avec furie ; mais un oncle maternel du petit Jacques, apercevant le danger, lança son cheval dans le torrent et parvint à saisir l'enfant par ses langes que la chute avait en partie déployés. Qu'on juge de la joie de la pauvre mère, en serrant dans ses bras son fils qu'elle regardait déjà comme mort. Après avoir rendu au ciel de ferventes actions de grâces,elle se promit de l'élever avec une sollicitude toute nouvelle, comme l'ayant reçu une seconde fois des mains de Dieu. Aussi, dès qu'il put articuler une parole, elle lui apprit à répéter souvent les noms de JÉSUS et de Marie et à réciter de pieuses prières.

L'enfant croissait en âge, et on voyait se développer et grandir en lui ces germes de piété et de modestie déposés en son cœur par ses pieux parents. Son caractère était sincère et franc, incliné au bien, promettant beaucoup s'il était bien cultivé. On remarquait surtout en lui une maturité de jugement bien supérieure à son âge, une grande ferveur de dévotion et un vif désir de savoir lire et écrire. Ses parents, heureux de seconder ces bonnes dispositions, l'envoyèrent d'abord à Loria, puis à Liguenza, pour y apprendre les premières règles de la grammaire et les éléments du latin. L'enfant surpassa toutes les espérances qu'on avait conçues de lui. Sa vive intelligence, son application constante lui donnèrent tout d'abord le premier rang parmi ses condisciples, il le garda dans les cours suivants, et, après avoir brillamment achevé celui de rhétorique, il fut envoyé pour faire sa philosophie à la célèbre université d'Alcalà.

On peut dire qu'il était né pour les sciences. Tout enfant, il ne se contentait pas de savoir le nom des divers objets ; il voulait en comprendre la signification, en reconnaître les causes et les effets. Il repassait en sa pensée les réponses obtenues, réfléchissant et philosophant sur tout ce qui lui avait été dit, pour en déduire des connaissances nouvelles. En avançant en âge il fit de plus en plus admirer la justesse et la pénétration de son jugement, la facilité et la ténacité de sa mémoire. Il était prompt à comprendre, subtil et profond dans la recherche de la vérité, clair et méthodique dans l'ex-

position des matières les plus ardues. Telles étaient la netteté de ses idées et la précision de son langage, que les hommes les moins habitués aux termes de l'École saisissaient et retenaient toute la suite de son argumentation, ne se rassasiant point de l'entendre et s'applaudissant de le comprendre si bien, comme s'ils devaient cet avantage à leur propre esprit et non pas au talent d'exposition du Père Lainez.

Comme il joignait à ces rares dispositions une étude assidue et une diligence infatigable, il fit de merveilleux progrès dans la philosophie d'Aristote, et se conquit l'estime et l'admiration de ses condisciples et de ses professeurs. Il fut bientôt regardé comme l'un des plus beaux talents qu'eût possédés cette florissante université. Chaque fois que, dans un acte public, il avait à défendre ou à attaquer quelque thèse, on voyait accourir un grand nombre d'auditeurs, lesquels se retiraient pleins d'admiration pour son savoir, et non moins charmés de la modestie et de la retenue avec laquelle il proposait ses arguments, sans jamais blesser personne ni vouloir l'emporter à tout prix sur ses rivaux.

Il donna plus d'une preuve signalée de cette modestie, si rare en un jeune homme plein de talent et de savoir. Nous n'en citerons qu'un exemple. Quand il dut, à la fin du cours, subir l'examen pour prendre le grade de Maître ès-arts, les docteurs songèrent à lui donner le premier rang; et quelques-uns de ses amis, ayant su leur disposition, se concertèrent pour lui faire obtenir cette distinction bien méritée. Mais le bon jeune homme ayant eu vent de leur projet, s'y opposa et supplia ses condisciples de se tenir en repos. Il se rendit lui-même chez les examinateurs pour leur déclarer qu'il lui était indifférent d'avoir le premier ou le dernier rang, et qu'il ne prétendait qu'à celui que ses réponses auraient mérité. Mais quand on en vint à l'épreuve, il révéla une telle supériorité de génie et de savoir qu'à l'unanimité on lui assigna le premier rang, ce dont on lui expédia un acte authentique conservé dans nos archives. C'était l'usage de cette université que chacun des nouveaux Maîtres prononçât une courte harangue latine en remerciement du grade obtenu. Lainez avait déjà composé la sienne, quand je ne sais lequel de ses amis (1), lui offrit, dans la candeur de son zèle, de revoir

1. Seul Alphonse Salmeron était assez familier avec Lainez pour lui faire une telle offre. Ribadeneira ne pouvait nommer le P. Alphonse, qui vivait encore.

la pièce et d'en polir le style pour qu'elle fût plus applaudie. En entendant cette proposition, Lainez remercia sincèrement cet ami, de son bon cœur; mais, quant à accepter l'offre, il s'en excusa modestement en disant: « A Dieu ne plaise que je fasse parade d'un mérite qui ne serait pas le mien ! »

Cette ingénuité et cette modestie en un jeune homme si distingué ajoutait grandement à l'estime et à l'admiration universelles; d'autant plus que le reste de sa conduite et de ses actes était parfaitement conforme aux règles de la raison et de la foi. Bien loin de raccourcir ou d'omettre ses exercices ordinaires de piété, comme il arrive le plus souvent au milieu des préoccupations des études, il avait non seulement conservé ses anciennes dévotions; mais il y avait notablement ajouté. Il visitait souvent les églises, et y demandait à Dieu dans de ferventes prières son secours et sa protection, pour demeurer ferme et constant dans le bien. Il s'approchait fréquemment du sacrement de la pénitence et de celui de l'Eucharistie: c'est là qu'il puisait la force nécessaire pour écarter les périls de l'âme et brider les passions que la chaleur de l'âge commençait à éveiller. Il ne se familiarisait pas indistinctement avec tous les élèves de son cours, bien moins avec ceux dont les paroles ou les actes étaient licencieux ou déréglés. Ses amis étaient peu nombreux et bien choisis, comme lui adonnés à la vertu et ardents à l'étude. Le plus intime était un écolier du diocèse de Tolède, plus jeune que lui, nommé Alphonse Salmeron. Ils s'aimaient tendrement et, n'ayant qu'un même esprit et un même cœur, se communiquaient tous leurs sentiments et tous leurs projets. Ce lien d'amitié ne fut point passager; il ne fit que se resserrer jusqu'au jour où tous deux, pour le rendre perpétuel, se résolurent d'un commun accord à embrasser le même genre de vie.

Tendre pour ses amis, Lainez l'était plus encore pour les pauvres. Don Juan son père lui fournissait, outre l'argent nécessaire à son entretien, de quoi se procurer de temps en temps quelque honnête divertissement; mais lui, pendant tout son séjour à Alcalà, ne se permit jamais que les dépenses indispensables. Se contentant d'une nourriture frugale et parcimonieuse, de vêtements simples et décents, il distribuait en aumônes tout son superflu. Il y mettait une telle générosité, qu'en réglant ses comptes, il constatait avec grande consolation que la majeure partie de ses dépenses avait eu pour objet le soulagement des malheureux.

CHAPITRE II.

Un désir ardent de connaître S. Ignace détermine Lainez à aller achever ses études à Paris. — Il fait, sous la conduite du saint, les Exercices spirituels et se donne à lui pour compagnon. — Il se rend à Venise et à Rome. — Dans le voyage il confond un hérétique, et à Rome, il discute en présence du Pape. — Ordonné prêtre, il mène à Vicence une vie très austère au point de compromettre sa santé.

(1534-1537.)

LA ville d'Alcalà était encore toute remplie du souvenir des vertus et de la sainteté d'Ignace de Loyola, qui s'y étant rendu de Barcelone dans les premiers jours d'août 1526, pour y étudier la philosophie, y avait opéré beaucoup de bien, soit par ses entretiens privés, soit par ses exercices spirituels, ramenant dans la bonne voie et à une vie pénitente nombre de jeunes débauchés et de femmes d'une vie coupable. Le démon, jaloux d'un si grand bien, avait excité contre lui la plus violente persécution, au moment où le concours de la foule à l'hôpital qu'habitait Ignace, amenait de plus nombreuses conversions. Traduit devant les tribunaux et enfermé dans les prisons inquisitoriales, son innocence avait été reconnue par ses juges; mais on lui avait défendu de parler des choses de Dieu, ce qui le décida à quitter cette ville pour se rendre à Salamanque et ensuite à Paris. Toutefois son départ d'Alcalà, loin d'affaiblir l'estime qu'on y avait conçue de sa vertu, ne fit que l'accroître; on parlait publiquement de lui comme d'un saint,d'un homme vraiment apostolique, et chacun se plaisait à publier ce qu'il avait vu en lui, à citer ses maximes, à rappeler ses exemples.

Lainez, en entendant ces récits, conçut une grande estime pour Ignace et un vif désir de le connaître. Aussi, son cours de philosophie achevé, il résolut d'aller commencer à Paris celui de théologie. Il espérait sous la conduite d'un compatriote, d'une prudence et d'une vertu si consommées, tirer un plus grand profit de ses études, et éviter les dangers, où se trouverait son âme dans une si populeuse cité,au milieu d'une jeunesse de toute langue et de toute nation. Il confia comme toujours son projet à son ami Alphonse Salmeron, et celui-ci n'en fut pas plus tôt instruit, qu'à l'instant,pour le même motif et dans le même but, il s'offrit à l'accompagner.

En conséquence, ayant l'un et l'autre obtenu l'agrément de

leurs parents, ils prirent joyeusement la route de Paris. En y arrivant, à peine avaient-ils franchi la porte et fait quelques pas dans la première rue, voulant prendre langue et se renseigner sur le collège de Sainte-Barbe où ils étaient adressés, qu'ils abordèrent un homme d'âge moyen, d'une physionomie et d'un maintien grave. Ils le saluèrent courtoisement. A la manière dont il leur rendit leur salut,à ses répliques,ils reconnurent qu'il était espagnol, et bientôt que c'était Ignace de Loyola lui-même. Ils eurent peine à retenir leurs larmes, transportés qu'ils étaient de joie et de reconnaissance pour la Providence divine, si prompte à aller au devant de leur désir. Lainez exposa ce qu'il venait faire à Paris, et le motif qui l'y avait amené. Le saint lui promit de grand cœur d'avoir soin de lui et de l'aider de tout son pouvoir.

Ayant reconnu,dès les premiers jours qu'il passa avec lui au collège de Sainte-Barbe, les dons si rares de la nature et de la grâce qu'avait reçus de Dieu le jeune étudiant, il fit pour lui plus qu'il ne lui avait promis. Pour le confirmer dans ses bonnes résolutions et le prémunir contre les dangers si nombreux dans cette université pour un jeune homme de vingt-et-un ans,il lui parla des Exercices spirituels, du but qu'on s'y propose, de leur efficacité pour purifier l'âme de toute habitude mauvaise et la conduire insensiblement dans la voie sûre du salut et de la sanctification. Lainez, toujours disposé à recevoir les impressions du bon esprit, voulut faire les Exercices, et il les fit avec tant de ferveur, qu'après avoir passé à jeun les trois premiers jours, il ne prit, les quinze jours suivants, qu'un peu de pain et d'eau,sans se relâcher en rien pour cela de ses autres mortifications.

Mais le principal fruit qu'il retira de la méditation des vérités éternelles et des exemples du Christ Notre-Seigneur, fut de détacher complètement son cœur des affections terrestres et de le tourner tout entier vers Dieu et vers les biens du ciel. Aussi n'eut-il pas plus tôt appris le dessein d'Ignace de se consacrer au service et à la gloire de Dieu et au salut éternel des âmes, qu'il s'offrit à être son compagnon dans une si belle entreprise. Il fut le troisième qui se joignit à lui immédiatement après le B. Pierre Favre et S. François-Xavier.Peu de jours après un quatrième compagnon suivit Lainez, ce fut son intime et inséparable Alphonse Salmeron.

Le 15 août 1534, Lainez avec six autres, fit dans la crypte de Montmartre les vœux de pauvreté et de chasteté perpé-

Vœux de S. Ignace et de ses Compagnons à Montmartre, d'après un tableau de Baumeister.

tuelle, en y joignant celui d'aller en Terre sainte pour travailler à la conversion des infidèles, ou de s'offrir au Pape pour aller en telle partie du monde qu'il le voudrait, s'il y avait impossibilité de s'embarquer pour Jérusalem. Il renouvela ces mêmes vœux les deux années suivantes, le même jour et au même lieu. Il n'avait point fait connaître à ses parents le nouvel état de vie qu'il avait embrassé, ne voulant ni leur écrire, ni surtout retourner en son pays, de crainte de voir entraver ses pieux desseins. Aussi son saint Père Ignace étant contraint par le conseil des médecins à faire un voyage en Espagne pour respirer l'air natal, il lui confia le soin de traiter de cette affaire. François-Xavier et Alphonse Salmeron en firent autant, et le saint régla tout.

Lainez goûtait une joie inexprimable depuis qu'il s'était entièrement donné à Dieu ; il lui semblait avoir reçu d'en haut comme un nouvel esprit ; et sa ferveur s'embrasait encore dans ses fréquentes communications avec Ignace, ou, en son absence, avec le B. Pierre Favre ; comme aussi dans les pieux entretiens qu'il avait avec ses autres compagnons les jours où les classes vaquaient. Il s'appliqua de toute son ardeur à l'étude de la théologie et il y réussit merveilleusement, joignant à l'intelligence des questions les plus ardues, une prodigieuse érudition. En effet, sans se contenter des leçons de ses maîtres, il s'appropria, on peut le dire, toute la substance des ouvrages des saints Pères et de ceux des scolastiques, lisant intégralement leurs livres et les résumant dans ses manuscrits. Mais c'était un labeur trop écrasant ; sa santé déjà affaiblie par ses austérités, plia sous cette application obstinée à l'étude ; il tomba malade et bientôt se trouva en danger. Ses compagnons étaient plongés dans la douleur ; lui seul, pleinement résigné à la divine volonté, se montrait également content de vivre ou de mourir ; il épanchait son âme en de dévotes invocations et renouvelait les vœux qu'il avait prononcés, priant le Seigneur que, si c'était sa plus grande gloire, il lui fît la grâce d'accomplir ce qu'il avait promis. Il fut exaucé, et le mal perdit bientôt sa gravité.

Il n'était pas sorti de convalescence, quand il dut entreprendre un long et pénible voyage. Avant le départ d'Ignace pour l'Espagne, il avait été convenu entre lui et ses compagnons que, sur la fin de janvier 1537, ils se réuniraient tous à Venise ; mais la guerre ayant éclaté entre l'empereur Charles-Quint et le roi de France François Ier, la Provence se remplit

d'armes et de combattants. Les compagnons d'Ignace résolurent alors d'anticiper leur départ et de prendre la route de la Lorraine et de l'Allemagne, laquelle n'était point encore interceptée. En conséquence les six premiers Pères avec trois autres qui s'étaient joints à eux partirent de Paris au milieu de novembre 1536. Je ne redirai pas ici les souffrances, les privations, les périls de ce voyage de 54 jours, en ayant parlé dans les biographies déjà publiées. Je rappellerai seulement ce qui regarde spécialement Lainez.

Nos voyageurs étant arrivés fort tard à un bourg entièrement hérétique, à seize milles de Constance, ils s'y arrêtèrent pour y passer la nuit. Un prêtre apostat, jadis curé et maintenant pasteur luthérien de cette localité, les avait vus entrer dans l'auberge, et les avait reconnus pour catholiques au rosaire qu'ils portaient appendu à leur cou. Il les suivit accompagné d'une troupe d'hérétiques, et les provoqua à une dispute, espérant remporter un facile triomphe. Lainez s'offrit sur-le-champ à entrer en lice avec lui. Il laissa le prédicant répandre à son aise le torrent de ses objections ; puis, reprenant un à un les arguments noyés dans ce flot de paroles, il les réfuta avec une solidité et une clarté irrésistibles. L'hérétique proposa une trêve, promettant de continuer la dispute après souper ; il mangea et but outre mesure, puis il reprit son verbiage incohérent. Mais, poussé à bout par les objections de Lainez : « Vous avez vaincu, s'écria-t-il, que voulez-vous de plus ? » « Nous voulons, répliqua l'un des Pères, qu'ayant reconnu votre erreur, vous rameniez à la foi catholique ce peuple que vous avez égaré. » A cette parole, l'hérétique, comme agité des furies, sortit en criant : « Demain vous apprendrez à vos dépens que j'ai pour soutenir ma cause d'autres arguments que les syllogismes. » Et il s'éloigna en les menaçant de la prison, des chaînes et de pis encore. On conseilla aux Pères de s'enfuir au plus tôt, parce que cet homme était dans cette bourgade maître absolu des esprits et qu'il était de caractère à leur faire plus de mal qu'il ne les en avait menacés. Ils protestèrent qu'ils s'exposeraient plutôt à la mort que de déshonorer par une fuite honteuse la foi qu'ils professaient. Mais le lendemain, aux premières lueurs de l'aube, un jeune homme d'une grande beauté se présenta à eux et les pria de le suivre ; il les conduisit par des chemins détournés loin du bourg, puis, leur montrant la route qu'ils devaient tenir, il les salua avec de grandes marques

d'affection, et s'en retourna. Ils ne purent jamais, malgré toutes les informations qu'ils prirent, savoir qui il était et d'où il venait. Arrivés à Venise, le 8 janvier 1537, ils embrassèrent avec effusion leur bien-aimé père Ignace qui les y attendait depuis un an. Après s'etre reposés quelques jours de leurs fatigues, ils se répartirent dans deux hôpitaux, celui des Saints-Jean et Paul et celui des incurables. Là, pendant deux mois et demi, ils se dévouèrent sans relâche au service spirituel et corporel des malades ; puis, sur la fin du Carême, ils s'acheminèrent tous vers Rome, à l'exception d'Ignace, afin de demander au Souverain-Pontife sa bénédiction et l'autorisation de passer en Terre sainte. Ce voyage ne fut pas moins fécond que le précédent en souffrances et en périls. Cheminant à pied et pauvrement vêtus, sans provisions aucunes, ils n'avaient pour vivre que le peu qu'ils obtenaient en mendiant. Ils passaient les nuits dans quelque masure abandonnée ou en plein air ; les meilleures étaient celles où ils couchaient à l'hôpital. Ils furent en plusieurs endroits exposés à des pluies torrentielles, marchant sur des routes défoncées, dans des bourbiers, dans les eaux débordées des torrents qui inondaient la campagne. Souvent, trempés d'eau, engourdis de froid, épuisés de fatigue, à jeun depuis de longues heures, ils avaient peine à trouver un morceau de pain pour reprendre quelques forces. Un jour, raconte le P. Simon Rodriguez, nous nous étions dispersés sur la place d'Ancône pour demander quelque aumône ; j'aperçus Jacques Lainez et François-Xavier, qui, sans souliers, les jambes nues jusqu'aux genoux, parcouraient le marché, demandant avec grande humilité aux vendeuses de la halle un fruit ou quelques légumes. M'étant un instant arrêté à les considérer, je me sentis ému jusqu'aux larmes, en voyant à quel état s'étaient réduits par amour pour Dieu, deux jeunes gens de noble race, d'un talent et d'une science insignes, qui, restés dans le siècle, auraient eu en abondance toutes les commodités de la vie, les richesses, les honneurs et les dignités.

Arrivés en vue de la ville sainte, résidence du Vicaire de JÉSUS-CHRIST, tous se prosternèrent avec une tendre dévotion, et Lainez voulut par respect y entrer les pieds nus. Ils visitèrent ensemble les tombeaux des saints Apôtres, puis chacun se rendit à l'hôpital de sa nation. Mais peu de temps après, ayant été reconnus par le docteur Pierre Ortiz, agent de Charles-Quint, avec qui ils avaient été en relations à Paris,

il voulut les réunir tous dans l'hôtellerie de Saint-Jacques des Espagnols; il parla d'eux en termes fort élogieux au pape Paul III. Celui-ci voulut les recevoir tous dès le lendemain ; il invita en même temps quelques théologiens, entre autres Cornelio Mosso, successivement évêque de Bertinoro et de Bitonto, afin de leur proposer en sa présence quelques questions à éclaircir et quelques difficultés à résoudre. Tous, et Lainez en particulier, montrèrent dans leurs réponses beaucoup d'humilité et de modestie, en même temps qu'un profond savoir. Le pape en fut émerveillé. Il se leva, et, étendant vers eux les mains comme pour les embrasser, il leur dit les paroles les plus encourageantes, leur permit de faire le pèlerinage de la Palestine et d'y prêcher, et, de plus, de recevoir l'ordination sacerdotale d'un évêque quelconque à titre de pauvreté volontaire et de doctrine suffisante. Puis il les bénit avec de grandes démonstrations de tendresse

Ils retournèrent à Venise, comme ils en étaient venus, à pied et en mendiant. Là ils renouvelèrent leurs vœux entre les mains du nonce apostolique, Mgr Jérôme Veralli ; puis, le 24 juin 1537, ceux qui n'étaient point encore prêtres furent ordonnés ; ils se dispersèrent ensuite en divers lieux pour se préparer dans la retraite, par l'oraison et la pénitence, à offrir pour la première fois le saint sacrifice. Ignace, avec Favre et Lainez, se retira non loin des murs de Vicence, dans un vieux monastère abandonné et à demi écroulé. Il n'avait plus ni portes ni fenêtres, mais seulement un reste de toit branlant, sous lequel ils prenaient la nuit quelque repos, couchés sur la paille ou sur des herbes sèches. L'incommodité du logement, l'insuffisance de la nourriture qu'ils mendiaient chaque jour, enfin la rigueur des pénitences les fit tomber tous trois malades l'un après l'autre. Lainez fut le plus gravement atteint ; aussi fallut-il le transporter à l'hôpital pour y être soigné et s'y guérir.

Après quarante jours passés dans cette retraite, Ignace jugea à propos de réunir tous ses compagnons à Vicence, et, comme il n'y avait plus d'espoir de pouvoir partir cette année-là pour l'Orient, il leur proposa d'accomplir la seconde partie de leur vœu, et, sans plus songer à la Palestine, d'aller se mettre à la disposition du Souverain-Pontife. Tous applaudirent à la proposition, et il fut résolu qu'Ignace, Favre et Lainez iraient à Rome, et que les autres se rendraient en diverses villes d'Italie, pour y travailler au salut des âmes et

s'adjoindre, s'il se pouvait, quelques nouveaux compagnons. Tout étant ainsi réglé, ils se séparèrent, et Lainez, avec Ignace et Favre, prit le chemin de Rome.

CHAPITRE III.

Lainez retourne à Rome en compagnie de S. Ignace et du B. Pierre Favre. Son témoignage sur la célèbre vision du Saint. — Il enseigne la théologie scolastique à l'Université romaine. Fruit de ses prédications. — Ses travaux à Parme et à Plaisance.

(1537-1540.)

CE voyage à Rome fut pour saint Ignace comme une continuelle extase d'amour divin. Il s'en allait comme ravi au-dessus de lui-même, et ne savait parler que du bonheur ineffable de ceux qui s'immolent sans réserve au service de Dieu, à l'imitation de J.-C. Ainsi embrasé de saints désirs, quand il arriva au lieu nommé la *Storta*, à quelques milles de Rome, il prit l'avance sur ses compagnons, et entra seul dans une petite chapelle solitaire, située à quelques pas de la route. Là, à genoux, les yeux et les mains levés vers le ciel, il recommandait au Fils de Dieu cette petite Compagnie dévouée à sa gloire et qui venait se mettre aux pieds de son Vicaire ici-bas. A ce moment il fut ravi en esprit, et vit le Père Éternel le recommander à son divin Fils, puis celui-ci, la croix sur l'épaule, venir à lui, témoigner qu'il le prenait lui et ses compagnons sous sa protection, enfin lui dire avec tendresse: « A Rome je vous serai propice. » Revenu à lui, Ignace rejoignit ses deux compagnons, le visage tout en flamme: Je ne sais, leur dit-il, ce que Dieu fera de nous, ni quelles croix nous trouverons à Rome; mais quoi qu'il puisse arriver, soyons sûrs que JÉSUS nous assistera. Puis il leur raconta en détail tout ce qu'il avait vu et entendu.

J'ai voulu rappeler brièvement cette vision célèbre, afin d'en confirmer l'authenticité par le témoignage du P. Lainez. Il l'a souvent racontée à nos premiers Pères, telle qu'il l'avait entendue de la bouche de S. Ignace; et de plus il a voulu en laisser un document authentique dans un écrit que nous possédons encore. Pendant son généralat, il fit aux Pères de Rome, le 2 mai 1560, une exhortation domestique sur l'estime que nous devions avoir pour notre Institut. Parlant du nom de

JÉSUS donné à la Compagnie par son saint fondateur,il s'exprima en ces termes : « Le motif principal qui détermina notre Père à préférer cette appellation à toute autre, est à mon avis le fait que je vais rapporter. Nous cheminions vers Rome par la route de Sienne, le P. maître Ignace, le P. maître Favre et moi. Pendant ce voyage le Père Ignace était plus que jamais favorisé de goûts et de dons célestes, surtout quand il recevait dans la communion le Dieu voilé dans l'Eucharistie. Favre et moi nous célébrions la sainte messe, mais lui ne le faisait point encore. Étant arrivé en un certain endroit, il me dit que Dieu lui avait profondément imprimé dans le cœur ces paroles : *Ego vobis Romæ propitius ero*, mais qu'il n'en comprenait pas bien la signification ; aussi il continua : « Je ne sais ce qu'à Rome il en sera de nous.Qui sait? peut-être devons-nous y être mis en croix. » Et peu après il ajouta qu'il lui avait semblé voir JÉSUS Notre Seigneur, l'épaule chargée d'une pesante croix, et à côté de lui le Père Eternel qui lui disait : « Je veux, mon Fils, que tu reçoives celui-ci pour ton serviteur. » JÉSUS alors l'appelant et le pressant sur son cœur et sur sa croix, lui avait dit : « Oui, je veux que tu sois mon serviteur (1). » Ainsi parle Lainez. J'ajouterai pour confirmer ce fait consolant, qu'Ignace lui-même ne pouvait penser à cette merveilleuse vision sans fondre en larmes, et que, dans le cahier autographe qui nous reste de lui et où il notait ses lumières et ses sentiments intérieurs, nous lisons les paroles suivantes : « Je me rappelai, pendant que je me revêtais des ornements sacrés pour célébrer la messe, le moment où le Père me remettait à son divin Fils; quand j'eus tous les vêtements sacrés, pénétré toujours du souvenir de cette vision, je sentis s'imprimer vivement en mon âme le nom de JÉSUS, et je me sentis tellement fortifié et affermi pour soutenir toute épreuve, que je recommençai à répandre des larmes et à éclater en sanglots (2) » : ainsi s'exprime le Saint.

Arrivés à Rome en octobre 1537, les trois Pères prirent logis dans une villa située au-dessous de la Trinité-du-Mont, que mit gracieusement à leur disposition un gentilhomme romain, nommé Quirino Garzonio. Peu de jours après, ils allèrent baiser les pieds du souverain-pontife Paul III.

1. Exhortation manuscrite.
2. Manuscrit autographe de saint Ignace.

Ignace, pour accomplir la seconde partie du vœu de Montmartre, s'offrit à Sa Sainteté pleinement et sans réserve, lui et tous ses compagnons. Le pape accepta cette oblation des premiers Pères avec de grandes marques de tendresse. Il voulut sur-le-champ assigner un poste à ses nouveaux soldats, et, connaissant le talent et la science de Favre et de Lainez par la dispute qu'ils avaient soutenue en sa présence, il ordonna qu'ils enseigneraient au collège de la Sapience, le premier l'Écriture sainte,et le second la théologie scolastique. Cet ordre du pape surprit grandement quelques doctes personnages de la cité. Ils ne pouvaient comprendre que deux étrangers, arrivés depuis peu à Rome, pauvrement vêtus, et en qui rien ne laissait soupçonner des hommes de savoir, pussent remplir un tel office, surtout sur un théâtre tel que l'Université romaine qui comptait alors un grand nombre de savants distingués. Aussi vit-on à leurs premières leçons une presse extraordinaire de curieux accourus pour les juger.Mais ce fut assez d'une séance pour tourner l'opinion en leur faveur.

Voyant cette disposition favorable des esprits,Ignace jugea le moment venu de donner une organisation stable à l'ordre que depuis longtemps il était résolu de fonder. Dans ce but, il appela à Rome tous ses compagnons. Ils s'y trouvèrent réunis à la fête de Pâques de l'an 1538. Alors il leur présenta et régla avec eux les parties substantielles de l'Institut. Il tint grand compte dans ce travail de l'avis et des vues du Père Lainez. Ces conférences se faisaient le soir; car,pendant le jour, tous s'employaient à la prédication et aux confessions dans les églises qui leur avaient été respectivement assignées par le cardinal Jean Vincent Caraffa, gouvernant Rome comme légat apostolique, en l'absence du Pontife qui était allé à Nice pour traiter de la réconciliation de l'empereur avec le roi de France. Lainez fut désigné pour l'église de S. Salvatore in Sauro. Il y prêcha les dimanches et les autres jours que lui laissait libres sa classe de théologie; et il s'y fit une telle réputation d'orateur, que, longtemps après, étant Général de la Compagnie, il se vit contraint de céder aux instances qui lui furent faites, et dut plusieurs fois prêcher le carême en diverses églises de Rome.

Les dix Pères remuèrent profondément le peuple par leurs prédications; ce succès et le bien opéré leur valurent une terrible persécution racontée par Bartoli dans la vie de

S. Ignace. Mais JÉSUS-CHRIST, notre Rédempteur, leur fut propice comme il l'avait promis, et tout ce tumulte aboutit à une sentence du Gouverneur de Rome, qui déclara les Pères innocents et leurs adversaires menteurs et calomniateurs.

En mai 1539, le cardinal de St-Ange, Ennio Filonardi, envoyé en qualité de légat dans les états de Parme et de Plaisance, obtint du souverain pontife d'emmener avec lui les Pères Pierre Favre et Jacques Lainez, pour travailler à la réforme des mœurs et à l'accroissement de la piété. Lainez, dont le plus intime désir était de se consacrer entièrement au ministère apostolique, accepta de grand cœur cette mission. Il laissa sa chaire de la Sapience au Père Alphonse Salmeron en attendant qu'on eût trouvé un autre professeur, et il partit sans retard pour Parme avec le cardinal et le Père Favre. Nous avons raconté dans la vie de ce dernier ses œuvres et ses fatigues, le fruit de ses prédications, de ses retraites spirituelles,de ses instructions familières aux enfants et aux ignorants, de ses exhortations à la confession et à la communion fréquente. La ville, avons-nous dit, fut foncièrement changée. Qu'il suffise d'ajouter ici que ces résultats furent dus en bonne partie aux labeurs du Père Lainez.

Au bout de quelques mois, laissant à Parme le Père Favre continuer et perfectionner les œuvres commencées, Lainez se rendit à Plaisance avec quelques prêtres qu'il avait gagnés à Dieu et à la Compagnie. Il y déploya le même zèle qu'à Parme, si bien que les deux villes se le disputèrent l'une à l'autre, Parme voulant le ravoir et Plaisance le garder. La lettre suivante écrite en italien à S. Ignace, nous met au courant des travaux de Lainez :

« Si nous ne vous avons pas écrit depuis notre arrivée à Plaisance, c'est parce que nous n'avions rien d'important à vous apprendre, et aussi parce que vous aviez de nos nouvelles par nos Pères de Parme plus rapprochés de vous et à qui nous écrivions chaque semaine. Maintenant qu'ils sont partis, nous vous écrirons plus souvent pour vous tenir au courant de notre situation. Et d'abord,pour le moment, par la faveur de Dieu, nous nous portons bien. Ce n'est pas que je n'aie pensé être malade, ainsi que D. Paolo. Mais sa maladie a arrêté la mienne, le Seigneur voyant bien qu'il avait besoin d'un infirmier. Actuellement nos corps sont sains,et nous espérons

que la miséricorde du Seigneur donnera aussi la santé à nos âmes.

« Le second point à traiter est le succès obtenu dans les travaux pour Dieu.

« Nous sommes arrivés à Plaisance le vendredi 4 juillet, et le dimanche suivant, je commençai mes prédications au Dôme ; je les ai poursuivies tous les jours de dimanche et de fête. Les auditeurs sont nombreux et se montrent, par la faveur divine, plus satisfaits que nous ne le méritons. Je vois presque toujours, dans mon auditoire, monseigneur de Sinigaglia, gouverneur du comté ; il y a déjà quelque résultat obtenu : beaucoup de pénitents ont commencé leurs confessions, et on compte parmi eux plusieurs personnages importants. Nous avons donné les Exercices spirituels à quatre ou cinq prêtres, et aussi à des séculiers de l'un et de l'autre sexe, lesquels ont fait une confession générale. Nous espérons que, par la faveur divine, à la rentrée en ville des personnes qui sont encore en villégiature, c'est-à-dire au temps de l'Avent, l'hiver réchauffera les âmes et sera la saison des fruits. Assurément, s'ils ne reculent pas, nous ne reculerons pas nous-mêmes dans le dévouement à leurs âmes. Notre habitation est bien placée, ainsi que l'église où nous prêchons. Déjà il y vient un nombre bien plus grand de fidèles soit pour y entendre la sainte messe, soit pour s'y confesser. Tout le voisinage est pour nous. Beaucoup de prêtres et de séculiers désireraient que je fisse des leçons sur l'Évangile ; j'aurais accédé volontiers à ce désir, comme je l'ai fait à Parme, afin de gagner du terrain et de procurer le salut des âmes, d'autant plus que monseigneur le Gouverneur m'en a prié deux ou trois fois. Cependant je me suis excusé jusqu'ici, prétextant qu'il serait mieux d'attendre le retour de ceux qui sont encore dans leurs villas.

« Mais mon principal motif était de ne pas entreprendre une œuvre pour l'abandonner ensuite, vu que j'ignore combien je dois rester ici. Sa Sainteté a écrit au cardinal de Saint-Ange de m'y laisser ; c'est ce qu'affirme de son côté monseigneur de Sinigaglia, ajoutant qu'il me tiendra en prison jusqu'à ce que vienne un ordre de Rome. D'autre part vos lettres me disent de prendre garde à ce que notre départ ne soit point désagréable au révérendissime Légat. Pour ces motifs je n'ai point voulu ouvrir les leçons d'Écriture sainte avant l'arrivée du docteur Ortiz et de maître Lejay ; car

j'espère connaître par eux votre pensée. Ce nous sera une consolation de savoir de vous ce que nous devons faire, car nous sommes déterminés à ne rien faire sans votre avis.

« De Plaisance, le 16 septembre 1540. Lainez (1). »

Le P. Claude Lejay, passant à Plaisance pour se rendre à Brescia, assura à Lainez qu'il ne serait pas rappelé avant la fin de cette année; aussitôt celui-ci ajouta à ses autres labeurs les leçons d'Écriture sainte. Pendant trois mois il se livra sans relâche à la prédication, à l'enseignement, à la direction des retraites et aux confessions, si bien qu'il devait souvent attendre le soir pour prendre un peu de nourriture, ses occupations de la journée ne lui laissant pas un instant de trêve (2).

A la fin de décembre il reçut ordre de rentrer à Rome pour les motifs que nous dirons bientôt. Les habitants de Plaisance ayant eu vent de son départ, en furent grandement émus. Comme ils ne pouvaient le retenir de force, ils poussèrent le Conseil des anciens à adresser une supplique au Pape pour obtenir son retour. Cependant une foule de gens, de tout rang et de toute condition, se pressaient auprès de lui et l'assiégeaient de leurs dernières demandes, les uns réclamaient un conseil, la solution d'un doute, d'autres voulaient se confesser à lui encore une fois pour régler par ses avis leur conduite à venir. Lui-même dit un mot de l'émotion de la cité dans une lettre écrite de Reggio.

« J'ai prêché pour la dernière fois à Plaisance et j'ai pris congé de ses habitants le jour des saints Innocents. Bien des larmes ont coulé, et la ville presque entière a témoigné sa douleur; elle commençait, ce me semble, à sortir de sa léthargie et à s'embraser des célestes ardeurs de la piété. Pendant l'avent, une multitude de personnes se sont approchées du sacrement de la pénitence, ce qui ne s'était point vu les années précédentes. Je puis dire que j'ai confessé tous les principaux personnages de la ville, et une foule de gens ont suivi leur exemple. Et même il m'a été impossible de les satisfaire tous, faute de temps, et j'ai dû les adresser à quelques bons prêtres, qui, ayant fait les Exercices spirituels, se sont donnés aux labeurs apostoliques et continueront, je l'espère, le bien commencé.

1. Lettre originale.
2. Lettre originale.

« Cette ville a certainement grand besoin de l'assistance et de la protection divine, car les semeurs de zizanie n'y manquent pas, et je crains que mon départ ne leur laisse le champ libre. On a demandé aux Anciens d'écrire au Pape pour solliciter mon retour. Que le Seigneur dispose de moi pour sa plus grande gloire et le bien universel des âmes. Le lendemain de la fête des Innocents, je me suis mis en route avec deux compagnons originaires de la ville. Voulant célébrer de grand matin la sainte messe, je trouvai l'église envahie par les fidèles comme les jours de prédications. Je dus entendre, deux heures durant, les confessions de ceux qui désiraient communier à ma messe. Me voici maintenant à Reggio, logé avec un de mes compagnons dans la maison du Vicaire apostolique. Avant de partir pour Rome, j'irai à Parme, demander mon congé et prendre encore, pour vous les conduire, quelques bons soldats du Christ.

« De Reggio, 2 janvier 1541, votre fils en JÉSUS-CHRIST.— Lainez (1). »

Les soldats du Christ, dont il est parlé dans cette lettre, étaient au nombre de sept ou huit, tant prêtres que jeunes écoliers, conquis par Favre et par Lainez à Dieu et à la Compagnie. L'un d'eux était Benoît Palmio, jeune homme du plus beau talent. Comme il était fort dangereusement malade, ses parents, craignant de le perdre, supplièrent le P. Lainez de dire une messe pour obtenir sa guérison. Le Père la dit dans la chambre même du malade ; puis s'approchant de son lit, le visage joyeux : « Ayez bon courage, mon fils, lui dit-il, vous ne mourrez pas de cette maladie : Dieu veut que vous soyez un jour prédicateur de la divine parole. » Le jeune homme guérit, entra dans la Compagnie ainsi que son frère aîné François ; il devint un des plus brillants prédicateurs de son temps, et obtint les succès les plus solides et les plus féconds, dans des chaires renommées et jusque dans le Palais apostolique.

1. Archives.

CHAPITRE IV.

Lainez se rend à Rome avec les autres Pères de la Compagnie pour l'élection du Général ; il s'y livre aux travaux du saint ministère. — Sainte vie et mort prématurée d'un de ses frères. — Il va à Lucques et à Venise, et y opère de grandes choses pour le service de Dieu.

(1540-1542.)

CEPENDANT, le 3 septembre 1539, notre saint Père le pape Paul III avait approuvé de vive voix le plan de la Compagnie dont la formule lui avait été présentée par saint Ignace. Il l'avait solennellement confirmée par une bulle le 27 septembre 1540. Restait à organiser l'ordre nouveau en lui donnant un chef, véritable principe vital du corps entier. On dut donc procéder à l'élection d'un supérieur général. Saint Ignace appela ses compagnons à Rome, où tous ceux qui le purent se réunirent au commencement du carême de 1541. Le Saint voulut qu'avant de voter, ils traitassent avec Dieu de cette grande affaire dans l'oraison, puis, qu'après avoir écrit le nom de celui qu'ils éliraient, sur une cédule signée par eux, ils priassent encore trois jours, suppliant le Seigneur de confirmer et de bénir l'élection. Les votes dépouillés, il se trouva qu'à l'unanimité les trois Pères absents et les cinq présents élisaient Ignace Général. L'humilité du Saint n'avait pas prévu cet accord des suffrages. Il s'efforça donc, en manifestant sa douleur, d'exciter la compassion de ses compagnons ; enfin il déclara qu'il n'assumerait point ce fardeau, si Dieu ne manifestait plus clairement sa volonté. Puis, le Saint parla avec grand détail et grande force de son indignité et de son insuffisance, priant instamment ses compagnons de revenir sur leur vote et de recommencer l'élection. Ils s'y refusèrent d'abord ; enfin ils y consentirent pour sa consolation. Ils donnèrent donc quatre autres jours à l'oraison et à la retraite, puis ils votèrent de nouveau, et cette fois encore les suffrages furent unanimes. Le Saint voulut résister une seconde fois, mais Lainez se leva, et prenant la parole avec une respectueuse liberté, il dit à S. Ignace, que s'il se croyait permis de s'opposer à la volonté divine deux fois clairement exprimée, il ne pourrait le blâmer, lui Lainez, de sortir d'une Compagnie à qui, par son refus, il donnerait un autre chef que celui que voulait Dieu. Tous les autres Pères s'associèrent à la protestation de

Lainez. Ignace alors n'ayant rien à répondre, se rejeta comme en un dernier refuge sur le jugement de son confesseur Mais

Saint Ignace.

celui-ci l'obligea en conscience à accepter le gouvernement de la Compagnie. Alors les Pères, après avoir fait ensemble

la visite de sept églises,se rendirent à la basilique de St-Paul-hors-les-Murs ; là Ignace célébra la messe à l'autel de la Vierge, puis il lut la formule de sa profession, et ses compagnons lurent ensuite la leur. C'était le 22 avril 1541.

Comment dire la consolation que goûtèrent nos premiers Pères en voyant, après tant de voyages, de fatigues, de traverses, leurs plus chers désirs accomplis ? Embrasés d'une ferveur toute nouvelle, ils se livrèrent avec un zèle infatigable au service de Dieu et du prochain, Lainez se remit à prêcher, à instruire et à diriger les âmes par les Exercices spirituels. Il obtint de merveilleux résultats; bien des personnes changèrent de vie, d'autres quittèrent le monde pour embrasser en divers ordres la pauvreté de J.-C. La Compagnie dut alors à son zèle trois nouveaux membres, deux qui devaient lui rendre d'importants services, et un troisième qui l'édifia du moins par une sainte mort. Le premier était un jeune Espagnol de beaucoup de talent, nommé Jean de Polanco: venu à Rome pour chercher fortune, il avait obtenu un poste honorable à la cour pontificale, celui de secrétaire apostolique. Ayant eu occasion de connaître Lainez, il fut gagné par sa courtoisie et sa douceur et voulut faire les Exercices spirituels. Il en sortit un autre homme ; il renonça au monde et à tous les avantages qu'il pouvait en attendre, et chercha une plus haute fortune dans l'humble et pauvre vie de compagnon de JÉSUS. Il y fit preuve d'autant de science que de vertu, et remplit auprès de S. Ignace et de deux de ses successeurs l'office de secrétaire de la Compagnie. Le second était André Frusy, Français, homme déjà mûr, possédant à fond l'hébreu, le grec et le latin. La suavité de ses manières, la simplicité et la candeur de son caractère le rendaient cher à tous. Il fut l'un de nos premiers professeurs de théologie scolastique à Rome, à Messine et à Padoue ; nommé ensuite par S. Ignace recteur du collège germanique, il y mourut avec la réputation d'un saint.

Mais la plus douce consolation qu'eut alors le P. Lainez, fut de gagner à la Compagnie Marc Lainez, son frère cadet. Ce jeune homme avait reçu de Dieu une bonne et candide nature ; formé dès l'enfance à la dévotion par ses pieux parents, il avait traversé les années les plus périlleuses de la jeunesse, sans que la plus légère tache eût altéré son innocence et la pureté de ses mœurs. Cependant le bruit s'étant répandu en Espagne qu'une nouvelle hérésie avait surgi en Allemagne,ayant pour chef Martin Luther,et qu'elle envoyait

en divers pays des prédicants, le bon Marco n'apprit pas sans crainte que son frère Diego prêchait en Italie avec un grand éclat à de nombreux auditoires. Mon frère, se disait Marco, serait-il tombé dans les filets de cet hérétique, et à son tour y envelopperait-il les âmes simples et confiantes? Dans son anxiété il ne cessait de prier Dieu d'affermir son frère chéri dans la foi de leurs pères, et, s'il était tombé, de lui donner grâce pour se relever et parvenir au salut éternel. Il pria ainsi trois années entières, récitant chaque jour à cette intention le *Credo*, pendant la sainte messe, immédiatement après la Consécration. Il apprit enfin, de divers côtés, et par les lettres de son frère lui-même, qu'il n'en était point comme il le craignait, qu'Ignace de Loyola avec neuf compagnons avait fondé un ordre pour défendre et propager la foi catholique et combattre à outrance ses ennemis. Marco rendit grâces au Seigneur dans l'effusion de son âme, et sans retard il partit pour Rome, afin d'embrasser son frère et de le féliciter de ce qu'il marchait dans le chemin du salut et y conduisait les autres. Il arriva dans la cité en 1541. Le spectacle de l'union et de la charité des premiers Pères, celui du zèle et de la ferveur d'une cinquantaine de nouveaux compagnons qui s'étaient joints à eux, émut profondément le cœur sensible et généreux de Marco. Il fit les Exercices spirituels sous la direction de son frère; puis il demanda et obtint d'être admis, lui aussi, dans la Compagnie. Il s'offrit, dès son entrée, à servir un mois entier les malades à l'hôpital du St-Esprit, leur rendant les services les plus bas et les plus pénibles. Fut-ce la fatigue de cette épreuve, ou un germe de maladie contractée dans ce service, oublieux de tout ménagement et de toute précaution? Le fervent novice ne tarda pas à s'aliter et fut bientôt aux portes de la mort. Plein de confiance en la divine miséricorde et consolé par la présence des Pères qui l'entourèrent de leurs prières et de leurs larmes, il rendit paisiblement son âme à Dieu. Il est le premier qui soit mort à Rome, après la confirmation de la Compagnie par l'autorité apostolique. Son âme bienheureuse apparut au Père Jacques son frère, toute éclatante de gloire, lui disant d'écrire à leurs parents qu'ils ne devaient point s'attrister, parce que leur enfant était déjà, par l'infinie miséricorde du Seigneur, dans le lieu de l'éternel salut.

Dans l'été de cette même année 1541, l'empereur Charles V était venu en Italie, et il se disposait à passer en Afrique à

la tête d'une puissante armée pour réprimer l'audace et la jactance des pirates d'Alger. Sa fille, Dna Marguerite d'Autriche, mariée au prince Octave Farnèse, saisit cette occasion de revoir son père, et se rendit promptement à Lucques, où il devait s'arrêter quelques jours pour conférer avec le pape Paul III. La princesse, toute dévouée à S. Ignace et à la Compagnie, obtint d'emmener avec elle le P. Lainez pour entendre ses confessions et celles de ses gens. Au retour de ce voyage, comme il se disposait à reprendre à Rome ses labeurs apostoliques, Lainez dut se remettre en route, sur les instances du sérénissime doge de Venise, Pierre Lando, qui le demanda nommément au Souverain-Pontife. Voici pour quel motif : le commerce amenant bon nombre d'Allemands à Venise, des Luthériens y avaient pénétré sous prétexte d'affaires, et avaient adroitement semé leurs erreurs parmi les gens simples et ignorants. Le venin s'était déjà répandu hors de la capitale, et avait infecté Padoue, Vicence, Brescia et d'autres cités de la Seigneurie. Les magistrats voyant avec inquiétude les progrès et la gravité du mal, avaient fait prier, par l'ambassadeur de la république, le pape et S. Ignace de leur envoyer le Père Lainez, dont le zèle ardent et le profond savoir étaient connus de toute l'Italie.

Lainez vint donc à Venise ; il prit logement dans l'hôpital des Saints Jean et Paul, et se livra sur-le-champ au ministère apostolique en diverses églises. Il eut tout d'abord un nombreux auditoire, qui s'accrut bientôt au point de l'obliger à prêcher dans un plus grand vaisseau. Ce n'était pas seulement le peuple qui accourait à ses prédications ; on y voyait des ecclésiastiques de haut rang et de grande doctrine, des sénateurs et des membres du conseil suprême. Ceux-ci, obligés les jours de fête de consacrer leur temps aux affaires publiques, prièrent Lainez de leur donner quelques instructions les jours non chômés ; il accéda à leur désir, et, trois fois la semaine, il expliqua dans l'église du Saint-Sauveur le sublime évangile de S. Jean, avec tant de tact et d'à-propos que ses leçons étaient à la fois un utile enseignement pour les fidèles et une victorieuse réfutation de l'hérésie. Il continua ses prédications pendant le temps le plus défavorable et le plus infécond de l'année, celui du carnaval ; mais l'auditoire, au lieu de décroître, ne fit que grossir. Les fruits furent abondants ; bien des pécheurs mirent ordre à leur conscience, réparant par une confession générale tous leurs égarements

Marguerite d'Autriche, fille de Charles-Quint.
(D'après une ancienne gravure.)

passés; et un grand nombre d'âmes tièdes s'embrasèrent d'une nouvelle ferveur.

Il n'oublia pas les monastères des vierges consacrées à Dieu. Les exhortations, les exercices spirituels, dont il proposait quelques parties à leur méditation, renouvelèrent leur ferveur et remirent en honneur parmi elles l'observance religieuse. Quant aux hérétiques, il leur fit toucher au doigt leurs erreurs; aussi un grand nombre les abjurèrent; les autres, ne voulant point se rendre, quittèrent la ville. On remarqua deux jeunes gens venus d'outre-monts, tous deux fort intelligents et fort instruits: ils avaient jusque-là rejeté l'invocation des saints, l'autorité du pape et plusieurs autres articles de foi; mais convaincus par l'irrésistible argumentation de Lainez, non seulement ils ouvrirent les yeux sur leurs erreurs, mais ils se firent les satellites de la vérité, et amenèrent au Père bien des dupes et plus d'un séducteur. Écoutons Lainez lui-même nous parler succinctement de ses travaux à Venise, dans une lettre adressée à S. Ignace : « Je m'étais déterminé, ainsi que je l'ai écrit à Votre Révérence, à donner des leçons d'Écriture sainte. J'ai commencé, le jour de S. Jacques, à expliquer dans l'église du Saint-Sauveur l'Évangile selon S. Jean. Le nombre des auditeurs était satisfaisant : on en a compté, m'a-t-on dit, quatre cents; on remarquait parmi eux le révérendissime Nonce apostolique, un évêque grec et beaucoup de membres de la noblesse. Tous se sont montrés satisfaits. Le mercredi suivant, je fis la seconde leçon avec un pareil nombre d'auditeurs, bien qu'elle n'eût pas été annoncée. Après la leçon une trentaine de gentilshommes vinrent me demander, de la part des administrateurs de l'hôpital, de transférer la prédication en l'un des jours de la semaine, parce que les jours de fête les sénateurs devaient tenir le Conseil. Je me suis donc déterminé à donner trois leçons d'Écriture sainte chaque semaine. Dimanche dernier il y a eu plus de mille auditeurs, et l'on comptait parmi eux les hommes les plus distingués par leur noblesse ou par leur fortune. Le nombre va toujours croissant, et j'espère, avec l'aide de Dieu, recueillir des fruits de salut (1). » Il ajoute qu'un grand nombre de personnes recourent à sa direction pour leur avancement dans la piété, et que d'autres viennent décharger leur conscience par une

1. Lettre orig. du 5 août 1542.

confession générale; qu'il est souvent invité à donner des sermons ou des exhortations dans diverses réunions d'ecclésiastiques et de laïques ; qu'enfin tous les dimanches au soir il enseigne la doctrine chrétienne à un grand nombre d'enfants, que la société de la Charité réunit à cet effet dans l'église de la Trinité.

A vrai dire les merveilleux fruits de sa parole étaient dus moins à son éloquence et à la force de ses discours, qu'à l'exemple de sa vie sainte et austère. Il logeait à l'hôpital, et là, consacrait tout le temps, laissé libre par les autres occupations, à servir et à assister les malades dans toutes leurs nécessités corporelles et spirituelles. Il n'avait d'autre nourriture que celle des mendiants ; son vêtement n'était pas moins pauvre et tout rapiécé. Souvent des seigneurs vénitiens lui envoyèrent de l'argent ou des habits ; mais, intraitable dans sa pauvreté, Lainez n'y jetait pas même les yeux, et renvoyait le tout avec d'humbles remerciements. Comme les offres ne cessaient point pour cela, il avertit publiquement du haut de la chaire qu'on s'abstînt de lui envoyer quoi que ce fût, parce qu'il était déterminé à ne rien accepter et à n'attendre que de Dieu seul le salaire de ses fatigues. Beaucoup de ces mêmes seigneurs désiraient qu'il quittât l'hôpital et prît un logis plus commode, où ils pourraient à leur aise le visiter et conférer avec lui des affaires de leur âme. Les Loredani, les Loranzi, les Contarini et surtout André Lipomani, prieur de la Trinité, tous fort dévoués à la Compagnie, l'avaient souvent supplié de venir loger chez eux. Quand ils virent toutes leurs instances vaines, ils recoururent à l'autorité du Nonce pontifical. Celui-ci en écrivit au cardinal Marcel Cervini, qui en parla à S. Ignace. Ce dernier donna alors à Lainez l'ordre formel de quitter l'hôpital et de loger chez le prieur de la Trinité ; le Saint motivait en ces termes ce commandement : « Telle étant la volonté du Nonce et celle du Cardinal, il ne nous reste qu'à y accéder et à obéir, leur désir étant conforme au plus grand service de Dieu (1). Lainez obéit sur-le-champ, et l'on ne saurait exprimer la consolation et la joie qu'eut à l'héberger le prieur André Lipomani. Ce seigneur, l'un des premiers de Venise, ne songeait qu'aux intérêts de Dieu et de son âme ; il s'intéressait à toutes les œuvres de piété et de charité qui pouvaient contribuer au

1. *Cartas de S. Ignacio*, vol. 1, p. 144.

bien spirituel du prochain, et consacrait à les promouvoir la plus grande partie de ses revenus. Il voulut faire les Exercices spirituels sous la direction de Lainez. Cette retraite et ses entretiens intimes avec son hôte lui firent concevoir tant d'estime et d'affection pour la Compagnie, qu'il résolut de l'introduire dans sa patrie et d'y fonder des maisons et des collèges, afin d'y accroître avec le nombre des ouvriers évangéliques les fruits de conversion et de salut. Il avait deux prieurés : celui de la Trinité à Venise, et celui de la Madeleine à Padoue. Dans cette dernière ville se trouvait alors, dans un petit réduit qu'il avait loué, le P. André Frusy avec trois jeunes scolastiques, Jean Polanco, Jérôme Ottelli et Etienne Baroello. Le prieur Lipomani commença par mettre à leur disposition la maison et l'église du prieuré ; de plus il se chargea de leur entretien et de celui de tous les jeunes Pères qu'on enverrait de Rome pour étudier dans cette université. Quand S. Ignace apprit ces actes généreux, il y répondit en envoyant quelques nouveaux scolastiques à Padoue, et il commanda à Lainez de se rendre dans cette ville, afin de tout régler pour la fondation du collège naissant, le premier qu'ait eu la Compagnie en Italie.

CHAPITRE V.

Fruits abondants des prédications et des missions de Lainez à Padoue, à Brescia et à Bassano. — Il est rappelé à Rome. — Il refuse l'évêché de Laibach.

(1543-1545.)

Le P. Lainez, arrivé à Padoue, régla d'abord tout ce qui concernait l'établissement de ses Frères dans cette ville, puis il se remit, comme à Venise, au ministère apostolique, prêchant, instruisant les ignorants, combattant à outrance les déserteurs de la foi, ramenant les pécheurs à l'observation des préceptes divins, ouvrant aux jeunes gens l'arène de la vraie piété, rappelant les vierges des monastères aux observances religieuses et au zèle de leur perfection. Je ne saurais mieux faire connaître ces travaux, qu'en rapportant un fragment d'une de ses lettres confidentielles au Père Pascase Broet, qui s'employait lui-même avec une grande ardeur au salut et à la perfection des âmes dans la ville de Reggio en Lombardie.

« Que la grâce et la paix de J.-C. notre Seigneur soit toujours avec nous. Voici quatre mois que je n'ai écrit à Rome que fort brièvement, et je ne crois point que vous ayez de nos nouvelles par cette voie. Aussi désiré-je vous donner quelques détails sur le bien que N.-S. opère en ces pays, afin que vous en glorifiez la divine Majesté; car je ne constate en moi que tiédeur, que froideur ; je ne sais qu'éteindre le feu sacré de la charité en ma pauvre âme et dans les autres.

« Cet été le révérendissime cardinal de Pise, évêque de ce diocèse, l'a visité, et il nous a ordonné de visiter nous-mêmes, avec quelques autres prêtres, les paroisses de Padoue, d'y faire une exhortation, et de l'informer ensuite des besoins de chacune, afin que Son Éminence pût y pourvoir; la visite a été faite et quelques améliorations ont été réalisées selon ce que réclamaient le temps et les lieux. De plus nous avons établi l'usage, presque dans chaque église, de conférences entre les prêtres, pour traiter ensemble des cas de conscience et de tous les devoirs sacerdotaux. Depuis mon arrivée à Padoue jusqu'aux premiers jours de novembre, j'ai donné trois leçons d'Ecriture sainte par semaine. J'ai lieu d'espérer que quelques âmes y ont trouvé de la consolation et de l'utilité. Dans les deux leçons que je faisais sur le texte de S. Matthieu, et plus spécialement dans la troisième, où je traitais des matières discutées avec les hérétiques, l'auditoire est allé toujours croissant. Le dimanche j'ai toujours fait dans notre église un sermon sur la doctrine chrétienne et, à la fin du sermon, j'instruisais les enfants. Je pense que Notre-Seigneur a fait porter quelques fruits à ces exercices, et que ce bien ira en croissant de jour en jour pour la gloire de sa divine Majesté. Beaucoup de personnes continuent à se confesser et à communier : les unes toutes les semaines, d'autres tous les mois, d'autres enfin moins fréquemment, mais pourtant plus qu'elles ne le faisaient auparavant. Plusieurs reviennent à la pratique religieuse. Quelques âmes ont été l'objet de bien grandes miséricordes ; une pécheresse surtout qui était tombée à plein dans les filets de l'Ennemi, et qui, désespérant de son salut et se tenant déjà pour damnée, communiait sans découvrir les chaînes où la retenait le démon, et semblait vouloir les porter jusqu'à la mort. Mais, comme elle entendait le sermon, le Seigneur la toucha et lui donna le courage de m'ouvrir son cœur, afin de faire ensuite tout ce que je lui ordonnerais. Depuis lors Dieu l'a si fort assistée et consolée, que l'action

de la grâce en elle l'emporte de beaucoup sur l'œuvre du démon. Je ne doute pas qu'elle ne se signale dans le service de Notre-Seigneur. Depuis le commencement de novembre, j'ai tenté une autre voie pour faire le bien. J'ai laissé les leçons, et me suis chargé du soin d'un hôpital et des monastères. J'ai fait une instruction en chaque communauté, prêchant tous les jours de la semaine excepté le samedi. Je tâche de traiter des sujets pratiques, et les confesseurs des couvents m'assurent qu'il s'y est fait du bien.

«Pendant cet avent je prêche dans une église où l'auditoire est fort nombreux ; j'ai lieu d'espérer qu'il se fera du bien. Je continue la prédication d'après-midi dans notre église. Plusieurs sujets se présentent pour entrer dans notre Compagnie, entre autres un jeune clerc de beaucoup de talent, qui réside non loin de Padoue. Je lui ai fait faire une partie des Exercices. Il me répète souvent que sa détermination s'affermit de jour en jour. Un autre jeune Padouan, de 16 ou 17 ans, fort intelligent et favorisé de grâces particulières par Notre-Seigneur, montre la même détermination ; il ne sort presque plus de notre maison. Deux autres en font autant, bien qu'ils n'aient pas l'âge requis pour l'admission ; tous deux sont intelligents et pleins des meilleurs désirs. L'un des deux est fils unique, et cependant, son père l'a déchargé de tout autre soin, pour qu'il pût librement vaquer auprès de nous à ses études. Quant à l'autre, c'est son père lui-même qui est venu l'offrir à la Compagnie avec grande dévotion et avec larmes, disant que c'était son premier-né et que son plus cher désir était d'en faire le sacrifice au Seigneur. Outre ces postulants, un excellent jeune homme fait en ce moment les Exercices ; il sait plusieurs langues et de plus la physique ; il va prendre son doctorat en médecine ; il paraît décidé à quitter le monde. Les nôtres se portent bien, grâces à Dieu ; j'ai lieu d'espérer qu'ils avanceront de jour en jour dans les voies du Seigneur ainsi que dans les sciences, selon le talent et le don que chacun a reçu de Dieu. Monseigneur de la Trinité en prend le plus charitable soin ; il donne presque plus qu'il n'a. Il est venu ici cet été prendre avec nous quelque repos. Il nous a quittés, résolu de nous former une bonne bibliothèque ; il a eu la prévoyance de laisser des vêtements d'hiver à ceux qui n'en avaient pas. Puisse Notre-Seigneur le récompenser ! Puisse-t-il nous faire à tous la grâce de connaître et d'accomplir sa très sainte volonté !

« De Padoue, le 11 décembre 1543, votre serviteur en JÉSUS-CHRIST, Lainez (1). »

Les travaux du Père Lainez, à Padoue, et le fruit qui en résultait furent bientôt connus dans les diocèses voisins. Aussi plusieurs évêques le supplièrent de venir au secours de leurs ouailles, dont les besoins n'étaient pas moindres que ceux des Padouans. La ville de Brescia l'obtint la première ; il y vint au milieu de février 1544, et, fidèle à son plan de vie humble et ennemie de l'éclat, il débuta par instruire les petits enfants et servir les malades en deux hôpitaux. Il se serait longtemps borné à ces deux ministères aussi fructueux qu'ils sont obscurs, si le vicaire-général ne l'eût déterminé à y joindre quelque œuvre de plus haute portée. Ce dignitaire, homme de sainte vie et d'un grand zèle, se voyait seul à procurer dans cette cité le salut des âmes. Il prit un jour Lainez à part et lui peignit, les larmes aux yeux, le déplorable état où se trouvait Brescia. Les Luthériens y avaient envoyé d'Allemagne plusieurs de leurs ministres, lesquels sous divers habits et simulant diverses professions, s'introduisaient dans les maisons et répandaient le venin de l'hérésie, soit de vive voix, soit par les livres pestilentiels qu'ils distribuaient. Tant que François Strada et les Pères Pierre Favre et Claude Lejay avaient été à Brescia, ces hommes pervers s'étaient tus prudemment ; mais, les Pères partis, ils avaient repris toute leur audace et fait le plus grand mal à la population, surtout en corrompant les mœurs, moyen sûr de faire accepter l'hérésie. Pour remédier à tant de maux il ne pouvait compter sur les ecclésiastiques de la ville, les uns inexpérimentés ou incapables, les autres déjà infectés d'hérésie. Il suppliait donc Lainez de faire à Brescia ce qui avait si bien réussi à Padoue : de secouer la torpeur des fidèles par de chaleureuses prédications, de les exhorter à la réforme de leurs mœurs, d'éclairer les intelligences par l'exposition du dogme catholique, et de réfuter les nouvelles erreurs qu'infiltrait partout l'hérésie ; enfin de relever ceux qui étaient tombés, de soutenir ceux qui chancelaient, d'échauffer les tièdes, d'encourager les fervents.

Ce discours était assurément superflu pour stimuler le zèle du Père Lainez. Le dimanche de la Quinquagésime, il se rendit à la cathédrale, où se pressait un nombreux auditoire

1. Lettre orig. écrite en italien.

amené par un vague espoir de l'avoir pour prédicateur. Le succès fut tel que le Père dut prêcher chaque jour pendant le carême entier ; le nombre des auditeurs alla toujours croissant. Comme la cathédrale ne pouvait les contenir tous pour les prédications du matin, il prêcha le soir trois fois par semaine dans d'autres églises. Il n'avait de libre que le samedi, jour réservé, où un peu de repos est partout accordé aux prédicateurs ; mais il n'en profitait guère, car il ne sut point se refuser à consoler ce jour-là par deux instructions, les pénitentes le matin, et le soir les malades du grand hôpital. On ne voyait pas sans étonnement un homme de complexion délicate suffire à tant de labeurs ; car après les prédications il passait de longues heures au confessionnal, pour entendre les pécheurs qui ne voulaient confier à nul autre les secrets de leur conscience. Il n'est pas douteux que sans une assistance spéciale de Dieu, il eût succombé à tant de fatigues.

La fête de Pâques n'en fut point le terme. A la prière du vicaire-général, il continua à prêcher tous les dimanches, à expliquer trois fois la semaine quelques passages de l'Écriture sainte, et à donner les Exercices spirituels dans divers monastères de la ville.

Le fruit de ces divers travaux fut abondant. Lainez en dit quelque chose dans une lettre à saint Ignace : il mentionne des conversions de pécheurs obstinés, lesquels ont rompu leurs liens coupables avec des femmes mal famées, ont restitué les gains injustes accumulés par de longues usures, ont pardonné des injures graves, et mis fin à des haines invétérées ; de plus l'observance religieuse rétablie en diverses communautés, et la réforme foncière d'un monastère de soixante vierges consacrées à Dieu.

Après avoir ainsi banni le vice des cœurs, il n'était pas difficile d'extirper l'erreur des intelligences.

Les prédicants luthériens se sentaient terrassés par les arguments de Lainez dans ses prédications et ses leçons de l'Écriture. Ils ne se rétractèrent point pour cela ; mais n'osant plus se montrer en public, ni mettre en vente leur vénéneuse cargaison de livres corrupteurs, ils s'enfuirent les uns après les autres, et délivrèrent le pays de leur présence. Les nombreuses victimes de leurs mensonges ouvrirent les yeux, et se réconcilièrent avec Dieu et avec l'Église.

Pour gage de la sincérité de leur conversion, les nouveaux

catholiques portèrent à Lainez un grand nombre de livres et de manuscrits qu'il jeta au feu.

Il y eut des retardataires qui balancèrent quelque temps entre la vérité et l'erreur ; ils venaient la nuit proposer leurs doutes au P. Lainez ; enfin, les solutions leur paraissant évidentes, ils se rendirent. Il y en eut un, de noble race et de médiocre science, qui se fit fort de convaincre Lainez, dans une discussion publique, que le purgatoire n'était qu'une invention des papistes pour extorquer les deniers des fidèles.

Ce galant homme descendit donc dans l'arène, en compagnie de trois de ses amis, qu'il avait invités comme témoins de son duel victorieux, pour qu'ils en publiassent les prouesses. Il parla fort longuement ; le Père l'écouta très patiemment ; puis il reprit l'un après l'autre les arguments du gentilhomme, et en montra si bien la faiblesse et la fausseté, que l'argumentateur, avec une humilité égale à sa précédente présomption, s'avoua vaincu, rétracta ses erreurs, et remercia cordialement Lainez de lui avoir ouvert les yeux, non seulement sur la réalité du purgatoire, mais sur celle de l'enfer où l'aurait misérablement précipité l'hérésie.

Par les infatigables labeurs de l'ouvrier apostolique, Brescia, en peu de mois, changea entièrement de face.

Le vice en fut banni, les abus y disparurent, les bonnes mœurs y refleurirent, la piété s'y raviva, la fréquentation des sacrements, depuis longtemps négligée, fut remise en honneur. Quant à la pureté de la foi, il suffira de citer ce mot du vicaire-général, qui, pleurant de joie, affirmait avoir entendu plus de mille de ses diocésains lui protester qu'à la suite des prédications de Lainez, ils se sentaient le cœur assez fort, pour verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang, en confirmation d'un seul article du symbole catholique. Il ne restait qu'à trouver un moyen de maintenir et d'accroître cette ferveur, trop exposée à s'éteindre par l'effet des misères humaines, si elle n'était soigneusement entretenue. Lainez y pourvut en instituant une congrégation de douze prêtres zélés, qui, après avoir fait les Exercices spirituels, se dévouèrent à prêcher, à confesser et à servir en tout les âmes sans nul salaire, mais purement pour l'amour de Dieu. Rappelé à Venise par le prieur de la Trinité, Lainez dut couper son voyage par des arrêts à Vicence, puis à Vérone, où le clergé et le peuple réclamaient de lui quelques prédications. L'année suivante il prêcha le carême entier à Bassano, où il

obtint de grands fruits pour le service de Dieu et le salut des âmes. Il y combattit encore les nouvelles doctrines introduites d'Allemagne, et cela avec tant de succès qu'après son départ le menu peuple lui-même s'opposa énergiquement aux efforts des novateurs, qui voulaient reconquérir leur influence perdue.

Le carême achevé, il reçut ordre de retourner à Rome pour se préparer à des fatigues d'un autre genre, mais d'une tout autre importance pour le bien universel de l'Église; nous en reparlerons bientôt. Arrivé à Rome, il attendit, avec une complète indifférence de volonté, un ordre ou un signe de son père S. Ignace pour se livrer aux plus graves labeurs.Cependant, au lieu de prendre quelque repos, comme semblaient le demander trois années de pénibles missions dans l'État de Venise, Lainez accéda de bon cœur aux prières de plusieurs graves personnages de la Cour romaine, qui, ayant entendu précédemment ses prédications avec beaucoup de consolation et non moins de profit, le conjurèrent de les reprendre, non dans notre église de Sainte-Marie de la Strada, trop peu spacieuse, mais dans le vaisseau plus vaste de St-Laurent in Damaso. Il prêcha dans cette église les dimanches et fêtes, pendant toute l'année 1545, à un auditoire de choix.

Lainez ne fut point aussi condescendant pour une autre demande, qui lui fut faite cette même année. Monseigneur Urbain Textor, évêque de Laibach en Carniole, se voyait obligé, comme confesseur et conseiller intime de Ferdinand, roi des Romains, de résider presque constamment hors de son diocèse. Craignant avec raison que son absence ne fût gravement préjudiciable à son troupeau,il avait résolu devant Dieu de renoncer à son siège, ou tout au moins de se faire donner un coadjuteur, qui pût en son absence gouverner ses ouailles avec pleins pouvoirs. Pour réaliser ce désir il jeta les yeux sur le Père Lainez, dont il avait en haute estime la science, la prudence et le zèle. Il lui écrivit donc une lettre fort pressante, dans laquelle il s'ouvrait à lui de sa résolution, et le suppliait, pour l'amour de J.-C. et le salut des âmes, d'accepter de le remplacer sur le siège épiscopal, ou d'être son coadjuteur, ajoutant que s'il consentait à l'un de ces deux partis, il se chargerait lui-même d'en écrire au Saint-Père au nom de Sa Majesté, et de solliciter l'expédition des bulles. Le P. Lainez n'avait pas achevé la lecture de cette lettre qu'il prit la plume, et répondit que, selon l'esprit de sa

vocation, jamais il n'accepterait aucune dignité ecclésiastique, mais que toujours il ferait les derniers efforts pour y échapper. Il parla avec tant de netteté et de force que Monseigneur de Laibach jugea bon, pour ne pas lui faire de peine, de ne plus dire mot de son projet. Trois fois et plus, comme nous le verrons, des dignités semblables ou plus hautes encore furent offertes à Lainez, qui toujours les repoussa avec la même fermeté.

CHAPITRE VI.

Lainez est envoyé au Concile de Trente comme théologien du Pape avec le P. Alphonse Salmeron. — Sages instructions que leur donne S. Ignace.—Froid accueil fait aux deux Pères avant qu'ils aient parlé au Concile. — Le Père Lainez demande par humilité et obtient d'opiner le dernier. — Utilité qui en résulte pour les décisions du Concile.— Son discours sur la justification.—Estime que font les Pères de sa doctrine et de ses vertus. — Ses travaux apostoliques hors du Concile.

(1546-1547.)

LE 13 décembre 1545, s'était ouvert solennellement à Trente le Concile œcuménique. Le pape Paul III désirait ardemment remédier par cette sainte assemblée aux maux produits dans l'Église par l'hérésie. Il demanda à S. Ignace quelques-uns de ses religieux, qui joignissent à une intelligence pénétrante une science profonde et une prudence consommée, afin de les envoyer au Concile en qualité de théologiens pontificaux. Le Saint implora d'abord par de ferventes prières la lumière divine, comme il avait coutume de le faire, même pour des décisions de moindre importance. Puis il désigna pour cet office trois de ses premiers compagnons, à savoir Pierre Favre, Jacques Lainez et Alphonse Salmeron. Les deux derniers se trouvaient déjà à Rome; le premier fut rappelé d'Espagne. Il se mit sur-le-champ en route, bien que convalescent ; mais arrivé à Rome,au moment des plus fortes chaleurs caniculaires, il fut saisi d'une fièvre maligne; il en mourut au bout de quelques jours, et alla recevoir au ciel la récompense de ses héroïques vertus et de ses infatigables travaux. Lainez et Salmeron étaient l'un et l'autre assez riches des dons de la nature et de la grâce, pour qu'on pût être assuré de les voir à la hauteur de leurs impor-

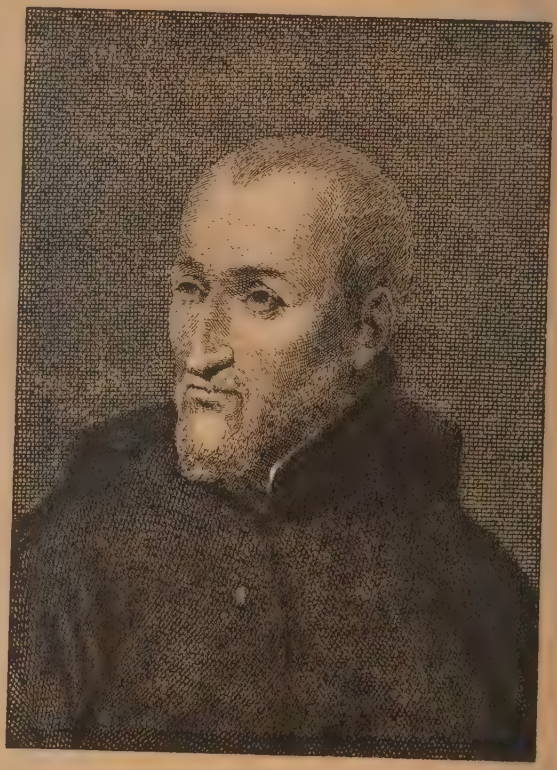

Alphonse Salmeron.

tantes fonctions. Néanmoins S. Ignace, prévoyant de quelle conséquence serait pour la Compagnie l'estime que conquerraient deux de ses enfants dans un concile général, de la part des hommes les plus distingués par leur science, leurs vertus et leurs dignités, sut trouver un moyen d'être en quelque sorte toujours avec eux, et de les diriger en tout par ses conseils. Dans ce but il leur donna par écrit une instruction pleine de sagesse, où il leur prescrivait la conduite à tenir par rapport à eux-mêmes, à l'égard du prochain, et dans leurs relations avec le Concile. Pour le premier point, fondement, dit-il, des deux autres, le Saint leur recommande l'union de leurs esprits et la conformité de leurs volontés; que ni l'un ni l'autre ne se fie à son propre jugement, mais le tienne plutôt pour suspect ; qu'il ne le préfère point à celui des autres, sans motifs graves et une mûre considération. Que chaque soir ils confèrent ensemble des matières qu'ils devront traiter au Concile ; et qu'ils règlent ce qu'ils auront à dire et à faire le lendemain. Que le matin ils reviennent sur les délibérations du soir précédent, pour les confirmer, ou les modifier s'il y a lieu. Que, deux fois le jour, chacun se demande compte de ce qu'il a fait. Pour mieux conserver la charité et l'humilité, que chaque jour l'un d'eux prie ses compagnons de l'avertir librement des fautes qu'il aurait commises, sans chercher à s'excuser ou à discuter, si ce n'est pour mieux comprendre le motif de l'admonition.

Quant au mode d'aider le prochain, S. Ignace a soin d'énumérer tous les ministères que la Compagnie embrasse pour le salut des âmes: prédications publiques, exhortations privées, confessions, retraites spirituelles, instruction des enfants, visite des hôpitaux, service des malades, assistance des pauvres; sur chacun de ces ministères il leur trace les règles à suivre, pour les rendre plus utiles à eux-mêmes et aux autres. Il veut qu'ils écartent de leurs prédications les questions controversées entre catholiques et protestants, prenant pour unique objectif de leurs discours la réforme des mœurs et l'obéissance à la sainte Église catholique. Dans les confessions, les entretiens familiers, les retraites spirituelles, ils devront procéder avec grande prudence, pesant leurs paroles, ne disant rien en secret qui ne puisse être répété en public. Qu'en enseignant la doctrine chrétienne aux enfants, ils se mettent à leur portée, les instruisant avec bonté et suavité des mystères de la foi, avec des explications proportionnées à leur intelligence.

Que tous les quatre jours ils visitent à tour de rôle les hôpitaux; qu'ils ne se contentent point d'y entendre les confessions, mais qu'ils s'efforcent de consoler les malades, d'adoucir leurs souffrances, non par la parole seulement,mais par quelques secours effectifs autant qu'ils le pourront. Dans les relations avec les gens du monde, qu'ils ne perdent jamais de vue leur but principal, qui est de les exhorter et de les décider à faire pénitence et à pratiquer les vertus chrétiennes; qu'ils aient toujours en vue, non le salut d'une seule âme, mais celui d'un grand nombre, celui du monde entier. Qu'ils n'interrogent qu'avec grande discrétion, et qu'ils exhortent avec effusion de cœur et grande charité à embrasser la vertu et à détester et fuir le vice; qu'ils recommandent à tous de beaucoup prier pour l'heureux succès du Concile. Enfin dans leur fonction de théologiens du Pape,qu'ils ne se hâtent point de donner leur avis ou de discourir, surtout sur les décisions et les mesures à prendre. Qu'ils écoutent avec attention et patience les avis des autres,afin de bien connaître leur pensée et le parti auquel ils s'arrêtent; ils pourront alors ou le combattre ou le suivre, selon que leur conscience le leur dira. Dans la discussion des questions proposées, qu'ils rapportent simplement les raisons pour et contre, qu'ils ne se montrent ni obstinés à soutenir leur opinion, ni passionnés pour l'adoption d'un parti à prendre et le rejet du parti contraire.

Qu'en toute occurrence ils fassent les derniers efforts, pour que nul ne reste offensé de leurs discours. Quand ils auront à donner leur vote définitif, qu'ils le fassent avec calme et fermeté d'esprit, avec douceur et sérénité de visage, avec modestie et humilité dans leur attitude. Que leur conclusion soit toujours accompagnée de la formule, *sauf meilleur avis*. Qu'ils ne suivent jamais des opinions nouvelles ou qui se rapprochent de celles des modernes réformateurs. Tant que la sainte Église n'aura pas prononcé sur les articles controversés, qu'ils se tiennent sur la réserve, sans nier ou affirmer avec assurance et obstination les opinions mêmes sur lesquelles ils croiraient pouvoir porter un jugement certain.

Qu'enfin ils se persuadent bien que pour recueillir le fruit, soit des études purement humaines, soit de la révélation divine, il importe grandement de procéder avec calme, de donner à chaque question le temps qu'elle exige, et de fuir la précipitation, laquelle compromet toute affaire importante.

Qu'ils se souviennent,dans tout ce qu'ils auront à traiter,qu'ils doivent se conformer aux nécessités des temps et à la condition des personnes,sans vouloir tout soumettre à leur manière de voir et à leur commodité personnelle (1).

Tels sont les sages avis donnés par le saint fondateur, non seulement à ces deux Pères, mais à tous ceux de ses fils qui, après eux, prendraient part aux travaux du Concile. Lainez et Salmeron partirent avec ce trésor et la bénédiction de leur père; celui-ci, occupé alors à écrire les constitutions et à donner la première impulsion aux œuvres de la Compagnie naissante, ne put accéder au désir du cardinal Pierre Paceco qui l'invitait à l'accompagner au Concile. Les deux Pères arrivèrent à Trente le 18 mai 1546.Ils y furent courtoisement accueillis par les cardinaux légats, surtout par Marcel Cervini qui leur offrit son toit et sa table; mais ils s'excusèrent modestement sur ce que le P. Claude Lejay, arrivé avant eux, comme procureur et théologien du cardinal Othon Truchsès, évêque d'Augsbourg, leur avait préparé quelques pauvres chambres dans une maison particulière, où ils pourraient s'employer plus librement au service du prochain.

L'accueil que firent à Lainez et à ses compagnons les autres membres du Concile, ne fut point aussi bienveillant que celui des légats qui déjà connaissaient les Pères. Ceux-ci étaient si pauvrement vêtus, que bientôt le cardinal Cervini, constitué leur supérieur par S. Ignace, les obligea, en vertu de l'obéissance, d'accepter d'autres habits. Leur air modeste, leur humble maintien les confondait avec la foule, sans que rien attirât sur eux les regards: ni une taille avantageuse, tous deux étant de stature moyenne; ni la majesté des cheveux blancs, car ils étaient probablement les deux plus jeunes de l'auguste assemblée, Salmeron ayant à peine trente et un an et Lainez trente-quatre. Quand on les vit, les premiers jours de leur arrivée à Trente, s'occuper, selon les instructions de S.Ignace aux ministères les plus humbles et les plus vils,servir les malades dans les hôpitaux, demander des aumônes pour les pauvres et les leur distribuer, prendre soin des soldats blessés, prêcher au peuple, catéchiser les enfants, remplir enfin tous les offices de charité que je n'ai pas à mentionner ici, puisque je les ai énumérés dans la vie du P. Claude Lejay, on convint que c'étaient des prêtres humbles et zélés; mais qui

1. *Cartas de St Ignacio*, vol. 1, page 475.

paraissaient fort au-dessous du rang de théologiens du pape et du rôle qu'en cette qualité ils avaient à remplir dans le Concile. Ce préjugé contre la capacité des deux Pères alla si loin, que les Espagnols rougissaient d'eux et évitaient leur rencontre, ne voulant pas compromettre, en frayant avec eux, leur propre dignité et celle de leur nation. Mais cette impression fâcheuse dura peu, elle s'évanouit comme une fumée, la première fois qu'ils parlèrent dans l'assemblée.

Comme théologiens personnellement envoyés au Concile par le pape, ils avaient incontestablement le droit d'opiner les premiers; mais Lainez, comprenant ce qu'il y aurait de blessant pour les docteurs du Concile de céder le pas à deux prêtres obscurs, obtint des légats que Salmeron parlerait le premier, et lui le dernier de tous les théologiens. Cet arrangement paraissait défavorable à Lainez, qui se condamnait à ne traiter les questions que lorsque l'assemblée serait rassasiée de votes et de discours; cependant l'effet en fut excellent, le mérite des deux Pères n'en fut que mieux apprécié, et les légats durent s'applaudir du bien qui en résulta. Plus d'un théologien, par suite de l'enseignement imprudent de ses maîtres, de ses lectures téméraires, avait des idées erronées sur les points les plus graves et se disposait à les soutenir ; mais la question étant nettement posée par le P. Salmeron, qui en déterminait l'étendue par de solides arguments, la licence des opinions avait un frein puissant dans l'ordre même de la discussion, et les esprits se trouvaient tout d'abord disposés à s'en tenir exactement à la doctrine vraie et sûre de la sainte Église. Lainez parlant le dernier résumait avec sa merveilleuse mémoire, les arguments pour et contre, les discutait un à un, discernait ce qui était certain de ce qui offrait des doutes, ne laissant passer aucune opinion qui dût être modifiée, corrigée ou réfutée ; et il le faisait avec une telle richesse de citations et de preuves, qu'on l'aurait cru longuement préparé à rectifier tout ce que les préopinants avaient énoncé d'inexact.

Comme on le voit dans les actes du Concile, Lainez, le 25 mai, c'est-à-dire sept jours après son arrivée, prit part avec les autres théologiens à la discussion sur le péché originel. Nous savons, par quelques-uns de nos anciens historiens, qu'il parla longuement alors en faveur de l'Immaculée Conception de la très sainte Vierge Marie. La définition de ce point dogmatique était chaleureusement réclamée par le cardinal

Pierre Paceco, et généralement par tous les prélats et les théologiens espagnols. Les Pères Lainez et Salmeron y mettaient tout leur zèle dans les assemblées des théologiens et les séances générales des évêques. Le dogme allait être proclamé; quand pour ne pas blesser les opposants, pour éviter des divisions nuisibles au succès du Concile, on décida que, la majorité admettant cette vérité comme certaine, ne jugeait pourtant pas à propos de condamner l'opinion contraire. Le Concile ne voulut cependant pas se taire entièrement à ce sujet; aussi, après avoir exposé la doctrine du péché originel, il ajouta ces mots : Le saint Concile déclare qu'il n'est pas de son intention de comprendre dans ce décret sur le péché originel, la bienheureuse et Immaculée Vierge Marie, mère de JÉSUS; sur laquelle il n'entend rien ajouter présentement à ce que le pape Sixte IV, d'heureuse mémoire, a décrété (1).

Quand on eut épuisé la question du péché originel,on passa à celle de la justification, matière ardue et épineuse, que n'avaient jamais abordée les conciles précédents, et que les anciens théologiens n'avaient point traitée à part. Il était pourtant nécessaire d'approfondir cette difficile question, parce qu'elle était devenue, ainsi que le remarque le cardinal Pallavicini, le mot d'ordre distinguant les catholiques des hérétiques, le tronc d'où naissaient comme autant de branches, les autres vérités ou les autres erreurs.

Ce qui compliquait encore le labeur du Concile à ce sujet, c'était la diversité d'opinions qui divisait et les prélats et les théologiens. Le général des Ermites de St-Augustin, Frère Jérôme Seripando, homme fort docte et de grande autorité, avait fait pour soutenir la sienne une vaste compilation de décrets et de textes des Pères. Il la soutint avec acharnement dans plusieurs congrégations soit particulières, soit générales; mais enfin il fut si clairement démontré qu'elle était inadmissible et insoutenable, qu'on la rejeta entièrement. Or, nous raconte Pallavicini, nul ne combattit cette opinion avec plus de force que Lainez ; il composa, pour réfuter Seripando, un écrit qui mérite plutôt le nom de traité que celui de notion, et où il discute a fond toute la matière de la justification ; ce travail fut si apprécié qu'on l'inséra intégralement dans les actes authentiques du Concile (2).

1. Voir l'appendice, p. 442.
2. *Hist. du Conclie*, L. 8. ch. 2, nº 9.

Quand on eut entendu quelques discours de Lainez, l'opinion changea entièrement à son égard : les Espagnols, qui d'abord ne faisaient de lui aucun cas, furent les premiers à lui donner, ainsi qu'à ses compagnons, toute sorte de marques d'estime et d'affection, se montrant fiers d'être ses compatriotes.

C'est ce que nous apprend une lettre de Salmeron à S. Ignace, écrite au mois de juin de cette même année 1546.

« Nous pouvons dire que presque tous les prélats italiens, espagnols et français nous témoignent beaucoup d'amitié, ils se plaignent de la rareté de nos visites; ceux des Espagnols qui nous étaient les plus défavorables, sont maintenant les premiers à dire du bien de nous; ils nous invitent à les visiter et nous donnent à revoir les discours qu'ils veulent faire au Concile. Il y a plusieurs autres prélats, théologiens distingués, qui ne veulent point formuler leur opinion avant de nous l'avoir fait reviser, pour que nous en retranchions ou y ajoutions ce qu'il convient. D'autres, savants en d'autres matières, mais l'étant moins en théologie, veulent que nous leur exposions les questions discutées, afin qu'ils puissent donner leur avis à bon escient. Quand ils les ont bien comprises, ils nous demandent encore de leur formuler par écrit le vote qu'ils auront à émettre. L'un d'eux nous donna à reviser un écrit signé par un théologien, qui, abusant de la bonne foi et des droites intentions de ce prélat, y avait inséré deux ou trois propositions inexactes en matière de foi. Quand nous lui eûmes montré la vérité, il nous pria de lui rédiger de nouveau ce vote, et il l'émit ainsi dans la congrégation. Le cardinal Cervini, qui porte actuellement tout le poids des travaux du Concile, nous montre une telle confiance en toute matière dogmatique, qu'il adopte pour siennes nos décisions, et emploie ainsi librement son temps aux affaires, pour le grand avantage du Concile (1). »

Salmeron dans cette lettre ne parle qu'en termes généraux, sans rien détailler de ce qu'a fait Lainez et de ce qu'il a fait lui-même. Mais nous trouvons ces détails louangeurs dans les lettres des autres Pères présents à Trente et dans celles de plusieurs prélats. Voici comment parle le P. Claude Lejay dans une lettre du 19 octobre 1546 : « Après que les théologiens et les prélats ont eu examiné le décret sur la justifica-

1. Lettre orig.

tion, les révérendissimes Légats ont encore proposé deux questions, l'une sur la justice imputée à l'âme, l'autre sur la certitude à laquelle elle peut prétendre d'être en grâce avec Dieu. Le P. Salmeron a répondu lundi à la première de ces questions, la plus importante des deux ; son discours a été si remarquable qu'il ne nous reste qu'à en bénir Dieu. Don Giacomo (le P. Lainez) s'est réservé de parler le dernier, et ce n'a pas été sans de bonnes raisons. »

Dès les premiers jours de 1547, arriva à Trente le P. Pierre Canisius, envoyé, lui aussi, en qualité de théologien par le cardinal d'Augsbourg. Or après avoir constaté par lui-même en quelle estime les Pères du Concile tenaient Lainez et Salmeron, il écrivait les lignes suivantes :

« Il y a au Concile un grand nombre de théologiens de toute nation, hommes de grand savoir et qui traitent les questions proposées avec non moins de subtilité que d'érudition ; mais je puis affirmer, en mettant de côté toute prévention favorable à mes Frères, que nul n'est apprécié et admiré à l'égal des Pères Lainez et Salmeron. Peu d'orateurs ont le privilège de parler une heure entière ; mais au P. Lainez le cardinal légat a réservé trois heures dans chaque discussion. »

Nous nous contenterons présentement de ces témoignages rendus par ses Frères au P. Lainez, gardant pour une autre occasion ceux des personnages étrangers à la Compagnie.

Ses travaux et ceux des autres Pères ne se bornaient pas à préparer les questions qu'on devait discuter, et à répondre aux nombreux prélats qui les consultaient. Le cardinal Cervini leur avait confié le soin de rechercher dans les livres des hérétiques les propositions erronées qu'il faudrait condamner. Ils devaient en outre lui présenter un recueil des textes d'anciens conciles, des constitutions apostoliques, des Pères grecs et latins, démontrant que ces mêmes erreurs avaient déjà été réprouvées par l'Église. C'était un travail fort long, demandant autant d'application que de sagacité. De plus Lainez et Salmeron avaient obtenu du cardinal l'autorisation de prêcher, refusée pour de justes motifs aux autres théologiens. A peine eut-on entendu Lainez une fois ou deux, les prélats et les députés des princes lui demandèrent de remplir ce saint ministère dans la cathédrale tous les jours de dimanche et de fête. Le Père assuma donc ce nouveau fardeau et s'astreignit à entendre les confessions de ceux qui, touchés de sa parole, venaient à lui pour décharger

leur conscience et régler leur vie. Il n'en continuait pas moins ses services aux pauvres et aux malades. Ces œuvres de charité, qu'on avait d'abord jugées de peu de valeur, conquirent l'admiration de tous, quand on reconnut le mérite éminent de ceux qui s'y livraient. Plusieurs comprirent alors quel était le véritable esprit de la Compagnie et, après avoir été ses adversaires, devinrent ses plus chauds partisans. Ainsi se réalisaient les prévisions de saint Ignace, et se révélait la sagesse de l'ordre donné par lui à ses enfants de débuter par les œuvres les plus communes et de ne se faire d'abord connaître au Concile que par leur humilité.

Des fatigues si écrasantes, si diverses, si continues, soutenues avec une ardeur toujours nouvelle et une vigueur qui ne se relâchait jamais, devaient nécessairement ébranler la frêle constitution de Lainez; aussi tombait-il souvent dans une prostration totale ; mais cet état de langueur ne le faisait renoncer à aucun des travaux entrepris. Le P. Claude Lejay se décida enfin à en écrire à saint Ignace, qui pouvait seul par un ordre de l'obéissance contenir ces excès de zèle. Je rapporterai un passage de cette lettre confirmant ce que je viens de dire :

« J'ai su par Monseigneur Archinto, vicaire de Sa Sainteté, que le décret sur la justification a été envoyé à Rome, afin qu'après avoir été approuvé par N.-S. Père le Pape, il y soit imprimé et envoyé de là en divers lieux avec des garanties plus solennelles d'authenticité ; je ne me suis donc pas mis en peine d'en envoyer une copie à Votre Révérence. Il se tient actuellement deux congrégations par jour: le matin, celle qui traite *de reformatione morum* et qui se compose de théologiens et de prélats, l'après-midi, la congrégation des théologiens pour traiter des questions dogmatiques. On a demandé aux théologiens de formuler les erreurs sur les sacrements en général, puis en particulier sur le baptême et la confirmation. Tous ont déjà émis leur opinion et grâces à Dieu, nos deux Pères Jacques et Alphonse l'ont fait avec l'approbation universelle. A mon avis, il n'est pas de théologien qui ait autant qu'eux la confiance du révérendissime légat, cardinal de Sainte-Croix. Il s'appuie sur eux plus que sur tout autre ; il leur a ordonné d'extraire des écrits de nos modernes hérétiques les propositions contraires à la foi, et j'ai constaté que le révérendissime légat les a présentées au Concile telles que les Pères les avaient rédigées. De plus

il leur a demandé de dresser un recueil des décrets des Conciles et des Souverains-Pontifes ainsi que des passages des saints Pères où ces mêmes erreurs ont déjà été condamnées; ce travail des deux Pères devient le texte des discussions du Concile. Nous n'avons donc qu'à louer le Seigneur qui daigne se servir d'eux autant et plus que de tout autre docteur. P. Jacques continue ses prédications; il les suspendra pendant le Carême, je pense; car il est d'usage ici qu'il n'y ait alors dans la cathédrale qu'un seul prédicateur. De fait le P. Jacques a, selon moi, grand besoin d'interrompre pour quelque temps et la prédication et l'étude; il me paraît fort affaibli et presque épuisé. Il lui faut du repos et il ne s'y résigne pas; hier, je l'ai supplié de fermer ses livres au moins pour trois ou quatre jours; j'en dirai autant du Père Alphonse (1). »

CHAPITRE VII.

Instances de la duchesse de Toscane pour avoir à Florence le P. Lainez; saint Ignace commande au Père d'accéder à cette invitation. — Réclamation des légats et de plusieurs autres personnages. — Lainez se rend à Bologne où le Concile est transféré; ses nouvelles fatigues pour le service de l'Église et le bien des âmes. — Le Concile étant suspendu, il se rend à Florence; il remue profondément, par ses prédications et ses missions, diverses cités de Toscane et d'Ombrie.

(1547-1548.)

SAINT Ignace ainsi renseigné sur la santé chancelante de Lainez et comprenant la nécessité de l'arracher à une étude obstinée, prit à son égard une décision immédiate. La duchesse de Toscane, D^na^ Léonora de Toledo, avait manifesté un vif désir d'avoir auprès d'elle le Père Lainez pour traiter avec lui des intérêts de son âme et aussi de la fondation d'un collège de la Compagnie, soit à Florence soit à Pise. Depuis plusieurs mois elle écrivait à ce sujet lettres sur lettres, soit à saint Ignace lui-même, soit au cardinal Pio di Carpi, protecteur de la Compagnie. En conséquence, quand il apprit combien le Père Lainez avait besoin de repos, sachant d'ailleurs que les travaux du Concile se ralentissaient, que même il était question de le suspendre ou de le transférer, saint Ignace saisit cette occasion de témoigner sa

1. Lettre orig. Trente, 20 janvier 1547.

reconnaissance au duc et à la duchesse, protecteurs insignes de la Compagnie, et il ordonna à Lainez de se rendre à Florence. Celui-ci n'eut pas plus tôt lu la lettre du Saint, qu'il se présenta aux légats, leur demandant son congé et motivant son départ sur de graves et nombreuses raisons ; mais les légats ne les goûtèrent nullement ; ils exigèrent qu'il restât à Trente, et chargèrent le cardinal Cervini de faire connaître à saint Ignace leur refus de lui rendre Lainez. En conséquence le cardinal écrivit au Saint la lettre suivante :

« Votre Paternité révérendissime sera sans doute surprise que j'aie retenu ici le P. Lainez contre vos ordres et ses désirs ; mais je l'ai fait pour un bon motif. Je lui ai confié le soin de formuler les erreurs des hérétiques, aussi bien sur les sacrements que sur les autres dogmes ; or ce n'est pas là un travail de quelques jours, et j'ai cru devoir garder le Père jusqu'à ce qu'il l'eût achevé ou du moins conduit assez loin pour qu'un autre pût y mettre la dernière main. Je vous prie donc de ne point être peiné de la liberté que j'ai prise, soit avec vous, soit avec le P. Lainez. Si pourtant vous jugez qu'il en doive être autrement et qu'il faille laisser ce travail inachevé, faites-le-moi savoir, et tout ce que vous déciderez sera fait.

« De Trente, 5 février 1547. »

Ce ne furent pas les seuls légats, mais, on peut le dire, la plupart des Pères du Concile que surprit et affligea l'ordre du départ de Lainez. Plusieurs en écrivirent à saint Ignace, soit avant soit après le cardinal Cervini, le suppliant de revenir sur sa détermination. Monseigneur Philippe Archinto, vicaire de Sa Sainteté, s'exprimait en ces termes dans une lettre du 14 janvier : « Pour ce qui est de vos chers fils, croyez bien qu'il n'est lieu au monde où ils puissent faire en ce moment autant de bien qu'ici ; quand il en sera autrement, je vous en donnerai avis, car ils sont assez aimables pour me voir tous les jours. » Salmeron, de son côté, plus à même que personne d'apprécier tout le bien que produisait la présence de Lainez au Concile et tout le mal qui résulterait de son absence, s'en explique sans détour à saint Ignace dans la lettre suivante :

« Votre Révérence peut m'en croire : il importe grandement au service de Dieu que le P. Maître Lainez prolonge son séjour à Trente. Il y est nécessaire à tel point que si Votre Révérence était avec nous, ce lui serait un sujet de

scrupule de priver le Concile d'un de ses yeux. Je le dis sans nulle hyperbole; car il y a des questions fort délicates à traiter, et bien peu sont capables de le faire comme lui ; il expose avec suavité, démontre avec force, se fait écouter avec plaisir par les prélats de toute nation, qui presque toujours se rangent à son avis. Je vous dis ceci, parce que sa présence me paraît de grande importance pour le bien du Concile ; mais je ne m'en suis pas moins efforcé d'exécuter vos ordres et de faciliter son départ. La Compagnie est, grâce à lui, connue et appréciée d'hommes éminents de toute nation, ce qui est d'un tout autre avantage que la fondation d'un collège. On peut même dire que c'est semer pour en récolter plusieurs (1). »

Claude Lejay écrivait au Saint dans le même sens. Il n'en fallait pas tant pour persuader un homme comme S. Ignace, qui ne cherchait en tout qu'à procurer par lui-même et par les autres la plus grande gloire de Dieu, l'utilité de l'Église et le bien des âmes ; aussi à la lecture des premières lettres, il révoqua l'ordre donné et remit à un temps plus favorable l'envoi de Lainez à Florence.

Le trois mars, se tint la septième session, dans laquelle furent lus et approuvés trente canons touchant la foi ; treize sur les sacrements en général, quatorze sur le baptême, et trois sur la confirmation ; on approuva en outre quinze chapitres pour la réformation. La prochaine session fut fixée au 21 avril, qui était le jeudi après le dimanche *in albis*. Mais une maladie s'étant déclarée dans le voisinage de Trente, avec des caractères pestilentiels et contagieux, plusieurs prélats s'éloignèrent et d'autres étaient près de les suivre. Aussi tint-on le 11 mars une session extraordinaire, où fut décrétée à la majorité des suffrages la translation du Concile à Bologne. Les cardinaux légats partirent de Trente le lendemain, et peu après Lainez et ses compagnons les suivirent.

A leur arrivée à Padoue, Salmeron tomba gravement malade, ce qui contraignit les autres à s'arrêter dans cette ville pour l'assister et voir quelle tournure prendrait la maladie (2).

Lainez écrivit au cardinal Cervini pour lui demander l'autorisation de rester auprès du malade. Mais le cardinal répondit que Salmeron semblait pouvoir se passer de l'assis-

1. Lettre originale.
2. Voir l'appendice.

tance même de son ami le plus cher ; qu'il priait Lainez de se rendre sans plus tarder à Bologne,en y apportant les notes déjà rédigées sur les erreurs qu'on devait condamner, parce que sans ces pièces les théologiens ne pouvaient discuter les matières à proposer au Concile. Confiant donc le malade aux soins du Père Lejay qui venait d'arriver à Padoue, Lainez partit en hâte pour Bologne avec le B. Pierre Canisius. Ils y furent bientôt rejoints par le P. Lejay et par Salmeron lui-même, miraculeusement guéri, comme il l'a depuis affirmé, par les prières de S. Ignace.

Se trouvant de nouveau réunis tous les quatre, ils continuèrent activement le travail commencé à Trente, pour extraire des livres des hérétiques les propositions erronées et leur opposer les décrets et les censures des conciles et des papes. Trois d'entre eux préparaient les matériaux et les mettaient en ordre. Le Bienheureux Canisius s'était réservé l'humble tâche de transcrire le tout en meilleur style et avec une meilleure calligraphie.

Cependant les théologiens reprirent la discussion des articles proposés par les légats. Lainez parla trois heures sur le sacrement de pénitence, présentant un exposé complet de la doctrine de l'Église,signalant et réfutant une à une les erreurs opposées. Les prélats furent si satisfaits de cette manière de procéder qu'ils lui demandèrent de traiter selon cette même méthode, des autres sacrements. Cependant il avait repris à Bologne ses fatigues apostoliques ; il prêchait souvent dans la grande église de St-Petronius, où il avait pour auditeurs non seulement les gens du peuple, mais plusieurs évêques et une bonne partie de la noblesse bolonaise.

Comme il joignait à la vigueur de la parole une grande suavité de manières, bien des gens s'adressaient à lui pour débrouiller leurs embarras de conscience en revenant sur des confessions mal faites. Il parla un jour avec tant de force contre le vice contraire à la pureté qu'une troupe de courtisanes, atterrées par son discours, vinrent tout en larmes le supplier d'avoir pitié d'elles et de leur donner le moyen de fuir le péril où elles s'étaient jetées. Le bon Père se mit incontinent à recueillir des aumônes, qui lui permirent de les faire toutes entrer dans des maisons de pénitence.

Lainez joignait au talent et à la science un jugement sûr et une grande dextérité ; habile à traiter les affaires les plus complexes, il savait toujours choisir les moyens les plus

propres à les faire réussir ; aussi bien des personnages de tout ordre et de toute condition recouraient à lui dans leurs difficultés. Le Père, toujours bon et avenant, répondait à tous, prenant pour le faire sur le temps du sommeil ; mais le Cardinal Cervini crut devoir lui interdire cet excès de fatigue, et l'obliger à se réserver pour les labeurs plus importants du Concile.

Les matières étaient prêtes pour formuler une définition solennelle touchant les sacrements de pénitence et d'Eucha-

BOLOGNE. — Église Saint-Petronius.

ristie ; mais on la retardait de jour en jour à cause de l'opposition faite par l'empereur Charles V à la translation du Concile à Bologne. La discussion traîna donc en longueur ; finalement on résolut de suspendre le Concile et d'en remettre la reprise à un temps plus favorable. Lainez délivré ainsi de la chaîne qui le retenait à Bologne, reçut l'ordre du Souverain-Pontife lui-même, auquel s'était directement adressée la duchesse de Toscane, de se rendre à la cour de Florence, où l'on désirait vivement entendre sa prédication et de plus traiter avec lui de la fondation d'un collège.

Il partit de Bologne le 11 juin, en compagnie du B. Pierre Canisius, et arriva le lendemain à Florence, où il fut accueilli avec grande joie et grande consolation par les Pères André Frusy et Jérôme Ottelli, qui y exerçaient le saint ministère. Quand il se présenta devant la duchesse Éléonore de Toledo, qui s'était montrée si désireuse de le voir, il lui arriva, tout comme à Trente, de faire sur cette princesse une impression fort inférieure à ce qu'elle avait rêvé. En voyant devant elle un homme d'un humble maintien, tout épuisé et amaigri par ses précédentes fatigues et les souffrances d'un voyage fait à pied, elle ne put croire que ce fut là Lainez, mais supposa que c'était quelqu'un de ses compagnons, peut-être quelque bon frère coadjuteur de la nouvelle Compagnie. Elle répondit donc à ses premiers compliments en lui demandant ce que faisait le Père Lainez, et quand il arriverait à Florence où tout le monde était avide de l'entendre prêcher. Il répliqua simplement qu'il était Lainez en personne, mis par saint Ignace à la disposition de Son Altesse. Quand elle fut revenue de sa stupeur, elle lui adressa quelques paroles de courtoisie et ordonna à ses serviteurs de l'installer dans son palais, mais le Père s'excusa non moins courtoisement, et déclara qu'il avait déjà pris logis dans l'hôpital de Saint-Paul, où étaient ses compagnons. Cette déclaration ajouta à la fâcheuse impression qu'avait éprouvée la duchesse ; elle manda un religieux de Saint-Augustin, homme fort grave et bon prédicateur lui-même, et elle lui confia l'embarras qu'elle ressentait d'avoir recouru à l'autorité du Souverain-Pontife pour faire venir à Florence, un homme dont la réputation était brillante, mais qui lui paraissait à elle de mince valeur et bien au-dessous de l'attente publique. Le sage religieux vit bien d'où venait cette opinion défavorable, et il répondit avec beaucoup de sens, qu'il ne faut pas juger des serviteurs de Dieu par leur extérieur qui trompe souvent ; qu'on est exposé à prendre pour ignorance et sottise ce qui est l'effet d'une humilité profonde ; qu'il connaissait personnellement le mérite de Lainez, sa science égale à sa vertu ; qu'enfin Son Altesse en jugerait par elle-même dès qu'elle l'aurait entendu parler en public ; c'est en effet ce qui arriva dès le lendemain. Le Père Lainez prêcha dans l'église de Saint-Jean-Baptiste, patron de la ville ; il continua à le faire tous les jours de l'octave à Sainte-Marie de la Fleur, avec un tel concours et une telle admiration du clergé et du peuple que, l'octave

finie, il dut promettre de poursuivre ses prédications tous les dimanches et toutes les fêtes. Il fit plus qu'on ne lui demandait, donnant le matin au peuple une instruction morale sur les devoirs du chrétien, et le soir expliquant à un auditoire d'élite les épîtres de saint Jean. Le P. André Frusy, homme fort docte lui-même et d'un jugement sûr, écrivit à Rome qu'il n'avait jamais entendu de prédications ni de leçons de l'Écriture aussi doctes, aussi méthodiques, aussi apostoliques, ni vu d'auditoire plus attentif et plus bienveillant. Lainez lui-même avouait ingénument avoir reçu en cette occasion une assistance extraordinaire de la divine bonté : Jamais, disait-il, il n'avait eu dans l'esprit et sur les lèvres autant de pensées solides et d'expressions brillantes ; jamais il n'avait parlé avec autant d'abondance, d'élégance et de persuasion. La duchesse l'entendit souvent, traita avec lui des affaires de son âme, et revint si bien de ses premiers préjugés qu'elle mit tout en œuvre pour garder Lainez à Florence et pour l'y ravoir quand il en fut parti.

Le Père continua ses prédications pendant plusieurs mois. Les chanoines et les principaux seigneurs en furent si satisfaits qu'ils l'invitèrent pour le prochain Avent et pour le Carême de l'année suivante.

Ils lui envoyèrent à l'hôpital avec force remercîments l'aumône qu'on offrait d'ordinaire aux prédicateurs ; mais il la refusa et obtint qu'elle fût distribuée aux pauvres.

Tout en se dépensant de la sorte pour le bien du peuple, il ne négligeait pas le renouvellement de l'esprit religieux dans les monastères des vierges consacrées à Dieu ; il rallumait en elles l'ardeur de la perfection, soit par les Exercices spirituels, soit par les exhortations sur les devoirs de leur état. Nulle part ses labeurs ne furent aussi fructueux qu'auprès des Carmélites du couvent de Sainte-Marie des Anges. Trouvant là une réunion d'âmes d'élite fort désireuses de leur avancement, il leur apprit à méditer, à faire l'examen général de leurs fautes et l'examen particulier sur le défaut qu'elles voulaient tout d'abord corriger, enfin à renouveler chaque année leur ferveur par les Exercices spirituels et par d'autres pratiques dévotes. Sur leur demande, il mit ses conseils par écrit, y ajoutant de sages règlements qui aidèrent beaucoup ces servantes de JÉSUS-CHRIST à avancer dans la perfection et à édifier de plus en plus la cité. Il en résulta que bientôt les plus nobles familles de Florence leur don-

nèrent leurs enfants ; c'est alors, qu'entra chez elles la Séraphique Madeleine de Pazzi, maintenant honorée sur les autels.

Le P. Lainez recueillait à Florence ces fruits de salut, quand il reçut ordre de partir pour Pérouse, où l'appelait le cardinal légat, désireux de faire participer son peuple aux bénédictions attachées par Dieu au ministère de cet homme apostolique. Dans son voyage, Lainez trouva près de Saint-Cassien, à courte distance de Florence, un malheureux qui, je ne sais pour quel crime, avait été condamné à mort et était conduit au supplice. Ému de compassion et poussé par un mouvement surnaturel, le Père s'arrêta devant le cortège, et ordonna aux exécuteurs d'un ton d'autorité de ne point passer outre avant d'avoir reçu une nouvelle décision de Son Altesse. Il expédia sur-le-champ au duc une lettre pour lui demander la grâce de cet homme, ce qui, disait-il, serait fort avantageux au service de Dieu et au salut de cette âme. Le messager revint avec un rescrit de grâce. Le Père alors, prenant à part le criminel, le disposa à faire, avec grande abondance de larmes, une confession générale de ses fautes ; puis, l'exhortant à mener désormais une vie vraiment chrétienne, il le renvoya libre, lui donnant une partie de l'argent qu'il avait reçu pour son voyage.

Arrivé à Pérouse, et joyeusement accueilli par le Légat pontifical et par le grand vicaire, il se mit sur-le-champ à prêcher à la cathédrale, expliquant à une foule nombreuse le sermon de JÉSUS-CHRIST sur la montagne ; cette glose dura plusieurs jours, et le fruit en fut tel que le Père ne put pendant tout ce temps faire autre chose qu'entendre les confessions. Il visita là encore les monastères de vierges, ravivant partout le zèle de l'observance régulière et de l'union à Dieu. Quelques-uns des principaux seigneurs voulurent faire sous sa conduite les Exercices spirituels. En un mot il provoqua par son zèle une telle admiration de ses vertus et une si solide affection pour la Compagnie, qu'il fut dès lors question de fonder un collège à Pérouse, ce qui ne tarda point à se réaliser. L'évêque qui se trouvait alors à Milan, ayant appris de son grand vicaire le bien opéré à Pérouse, écrivit des lettres de remercîment à saint Ignace et à Lainez lui-même.

Cependant après la suspension du Concile, le cardinal de Sainte-Croix, Marcel Cervini, était retourné à Gubbio, sa

ville épiscopale. Il écrivit de là au P. Lainez, le priant de se rendre auprès de lui pour faire aussi quelque bien à son peuple. Lainez y accourut, et comme il ne pouvait y faire un long séjour à cause de la proximité de l'Avent, il redoubla de zèle et en peu de jours parvint à rallumer la ferveur dans le peuple et dans le clergé. En retournant à Florence, il dut s'écarter un peu de sa route pour aller, sur la demande du cardinal, prêcher à Montepulciano. Il y fit trois magnifiques sermons sur les attributs de Dieu. Ses auditeurs furent si enthousiasmés que, ne pouvant le retenir parmi eux, ils le supplièrent de leur envoyer de Florence le P. André Frusy pour prêcher l'Avent.

Lainez après son Avent dans l'église de Saint-Jean-Baptiste à Florence, se rendit à Sienne sur l'invitation de l'archevêque. Écoutons-le lui-même nous raconter le fruit qu'y porta son ministère :

« Tout ce que j'ai à vous dire depuis ma dernière lettre,c'est que j'ai continué à Sienne mes prédications tant au Dôme que dans les monastères. Par la faveur divine, l'auditoire va croissant et se déclare, dit-on, satisfait ; j'ai lieu de le croire, à en juger par le silence et l'attention. Au dire du Vicaire général, l'affluence est aussi grande qu'aux prédications de carême, bien que nous soyons en carnaval et que l'église soit très froide. Il se fait aussi du bien dans les monastères ; il y en a un où la vie commune était tombée en désuétude, et où l'on vient d'éditer des règlements pour l'observation de la pauvreté. J'ai confessé quelques personnes soit de l'hôpital soit de la ville[1]. » Il dit dans une lettre écrite à son arrivée à Florence :

« Nous sommes restés trois semaines à Sienne. J'ai prêché au Dôme avec grand profit pour la population : le Vicaire général prétend qu'il n'aurait pas voulu perdre ce sermon, quand on lui aurait donné la ville entière de Sienne.Le Gonfalonier et d'autres personnages voulaient demander aux Florentins de me laisser prêcher ce carême à Sienne ; j'ai aussi donné des instructions aux deux monastères. Le mercredi je suis parti pour Florence, où je commencerai dès demain ma station. Puisse le Seigneur en tirer sa gloire et le bien de ce peuple [2]. » De fait il n'attendit pas le carême ; mais le dimanche de la Septuagésime il monta en chaire.

1. Lettre orig. de Sienne.
2. Lettre du 29 janvier 1578.

« Le P. Jérôme Ottelli et moi, écrit-il encore, nous ouvrirons à la Septuagésime nos prédications, lui à Ste-Félicité et moi au Dôme. J'ai entendu quelques confessions générales et je dois en entendre d'autres avant le Carême (1). » Il dit ailleurs :

« Depuis mon retour de Sienne je n'ai prêché que le dimanche ; j'emploie le reste du temps à l'étude et aux confessions (2). » Quant au Carême, voici ce qu'il en dit: « Je prêche tous les jours à Ste-Marie de la Fleur ; il vient beaucoup de laïques avec la plupart des chanoines et des prêtres ; tous se montrent fort satisfaits. J'ai eu pour auditeur le seigneur Etienne Colonna, frère du seigneur Ascagne, et d'autres personnes de marque (3). » Il ajoute dans une autre lettre : « Nous continuons nos prédications avec autant d'auditeurs et même plus. J'apprends, Dieu merci, qu'un grand nombre en tirent profit et s'affermissent dans la foi catholique, laquelle, hélas ! tant d'imposteurs s'efforcent de corrompre ! » Lainez dans sa modestie ne nous dit de ses labeurs que ces quelques mots ; mais nous savons par d'autres témoignages que ce Carême fut une vraie mission, et opéra des conversions signalées ; il suffit de dire que même les jours fériés l'assistance se montait à huit ou neuf mille personnes. Le sermon sur la Madeleine convertit huit femmes de mauvaise vie, qui pleurèrent amèrement leurs fautes passées et renoncèrent pour toujours à leur infâme profession.

Le dimanche des Rameaux, après sa prédication du matin au château, il reçut une lettre de D. Pierre de Toledo, père de la duchesse, le rappelant à Pise, parce que la cour voulait faire sous sa direction les exercices de la semaine sainte et être préparée par lui à la communion pascale.

Voici en quels termes il rend compte à S. Ignace de ce ministère : « Le dimanche des Oliviers, après avoir prêché au Château, je reçus une lettre de don Pierre, et sur les instances qu'il me faisait, je partis ce jour-là même, sans avoir pu prendre congé du peuple. Messieurs les chanoines et le vicaire général furent d'avis, pour ne pas priver les fidèles du sermon du soir, de faire prêcher à ma place le Père Ottelli ; c'est ce qu'il a fait, Dieu merci, à la satisfaction commune. Arrivé à Sienne, j'ai d'abord traité avec la duchesse de divers points

1. Lettre du 4 février.
2. Lettre du 11 février.
3. Lettre du 18 février.

de spiritualité, puis j'ai prêché dans un monastère devant toute la cour et plusieurs dames de Pise ; j'ai confessé les fils et les filles du duc et divers personnages importants de la cour (1).» Lainez traita alors longuement avec le duc de la fondation du collège. Il fut en cette affaire grandement aidé par la duchesse et par D. Alexandre Strozzi ; on tomba enfin d'accord de l'ouvrir à Florence et non à Pise.

CHAPITRE VIII.

Opposition faite à Venise au sujet de la cession d'un prieuré à la Compagnie pour la fondation du collège de Padoue. — Le P. Lainez, envoyé dans cette ville, défend la cause devant le sénat ; elle finit contre toute attente par triompher dans le conseil.

(1548.)

DÈS le 6 avril 1546, le Souverain-Pontife Paul III avait expédié la bulle, qui, sur la demande de Monseigneur André Lipomani, adjoignait le prieuré de la Madeleine à notre collège de Padoue. Selon les lois de la république vénitienne, il fallait en outre obtenir l'autorisation du sénat et enfin une lettre patente du doge, avant d'en prendre possession. Mais deux années s'étaient écoulées, sans que des suppliques réitérées et des instances de toute sorte eussent pu obtenir que l'affaire fût seulement présentée au conseil. Le prieur en était désolé, et regardant désormais la cause comme perdue, il songea à réaliser par une autre voie la fondation. Il écrivit en ce sens à St Ignace, dont voici la réponse :

« J'ai reçu mercredi soir une lettre de Votre Seigneurie avec une copie de la supplique ; j'ai obéi à vos instructions et ai traité de l'affaire avec quelques hommes de loi, mes intimes amis ; puis comme vous me l'ordonnez, j'ai voulu vous écrire ce que l'Esprit-Saint m'inspirerait, puisque Votre Seigneurie n'a d'autre point de mire que la plus grande gloire de Dieu. Et premièrement, ayant recouru plusieurs fois au Seigneur dans l'oraison et n'ayant en vue que sa plus grande gloire, il me paraît certain qu'il ne faut rien changer à ce qui est commencé, mais poursuivre l'exécution de la bulle telle qu'elle a été demandée et obtenue. Cependant, comme Votre Seigneu-

1. Lettre du 31 mars.

rie me l'indiquait, je suis allé le lendemain jeudi en conférer avec Monseigneur Maffei, pendant que Maître Bobadilla allait consulter Monseigneur Veralli. Or tous, *nemine discrepante*, sont de l'avis qu'il ne faut rien changer au projet, mais s'efforcer de le faire aboutir selon le désir de Votre Seigneurie, confirmé par Sa Sainteté (1). »

Telle fut la réponse de S. Ignace; mais comme le prieur avait témoigné le désir d'avoir auprès de lui le Père Lainez, dont l'autorité, la prudence et la dextérité pouvaient aider puissamment à la solution de cette difficulté en apparence insoluble, le Saint écrivit sur-le-champ à Lainez, lui ordonnant de se rendre sans retard à Venise.

Quand on apprit à Florence le départ imminent du Père, la ville tout entière fut en émoi et en deuil, tant il avait su y conquérir l'estime et l'affection de tous. Voici comment il en écrivait à S. Ignace le jour de son départ :

« Tout ce peuple me témoigne, par la faveur divine, tant de reconnaissance et de regrets que c'est merveille. J'ai encore pu ces derniers jours aider quelques pécheurs à rentrer dans la bonne voie ; plusieurs ont voulu se confesser à moi une dernière fois ; diverses personnes m'ont offert de loger chez elles en se chargeant de mes dépenses ; les chanoines de Ste-Marie de la Fleur et le doyen de St-Laurent demandent mon retour pour le prochain carême. J'ai été l'objet de la même bienveillance de la part de la communauté du Prato ; on m'a offert de tous côtés de l'argent et diverses fournitures avec grande charité et instances ; mais je n'ai accepté que le viatique strictement nécessaire (2). »

Lainez partit de Florence le 8 avril ; il prit à Bologne le P. Claude Lejay, venu en hâte de Ferrare, et tous deux s'acheminèrent vers Venise. Là ils s'abouchèrent avec le prieur D. André, puis tous trois se rendirent à Padoue, et le jour de St Marc, Lainez prit possession du prieuré en tout ce qui ne ressort que du for spirituel ; un notaire public dressa acte de cette prise de possession; ils retournèrent ensuite à Venise, et firent instance auprès des conseillers les plus autorisés de la république pour obtenir la mise en possession du temporel. Au premier abord tous semblaient disposés à les favoriser ; mais peu à peu la plupart redevinrent froids et hésitants,

1. *Cartas de S. Ignacio*, vol. II, p. 414.
2. Lettre du 7 avril.

ainsi qu'on le voit par les lignes suivantes de Lainez à St Ignace :

« Voici ce que je puis dire de la marche de l'affaire : De prime abord, avec l'agrément de notre bon prieur, nous en avons parlé à quelques gentilshommes qui n'ont ni charge ni intérêt dans le gouvernement de la république ; car de tels gens sont d'ordinaire plus exempts de respect humain en ce qui touche le service de Dieu. Ils se sont réunis à la Trinité, et là Monseigneur André leur a manifesté ses intentions et les a priés de proposer de sa part l'affaire à la Seigneurie, les bulles en main. En conséquence jeudi matin l'un de ces gentilshommes présenta les bulles au Sénat, et proposa l'affaire avec non moins de force que de dextérité. Tous les sénateurs approuvèrent sa démarche, donnant force louanges à Monseigneur le prieur, ainsi que ce gentilhomme l'a rapporté à lui et à nous. Ils remirent la bulle à un secrétaire, afin qu'il en fît un résumé pour la présenter au Conseil. Ce secrétaire était déjà au courant de l'affaire, et il promit de faire ce travail sans retard; mais depuis il a montré quelque froideur.»

Pour comprendre la vraie cause de ces difficultés et de ces retards, il faut savoir que Don Jean Lipomani, frère du prieur, avait conçu le projet de faire conférer à son fils le prieuré de la Madeleine. Il s'efforçait donc, d'abord à la sourdine, puis ouvertement, de débouter la Compagnie de ses justes prétentions. Il alla dans ce but à Rome ; mais voyant qu'il n'y pourrait rien obtenir, il revint à Venise ; là ses amis, ses parents, ses affidés formaient un parti aussi puissant que nombreux, lequel opposa toutes sortes d'obstacles à la demande de Lainez. Déjà plusieurs sénateurs étaient gagnés à la cause de Jean Lipomani, quand arriva de Padoue un pamphlet diffamatoire, où douze de nos Pères étaient chargés de si odieuses imputations, qu'une seule aurait suffi à motiver un décret d'exil, au lieu de la cession d'un prieuré ; mais par une grâce insigne de la Providence, les sages sénateurs ne voulurent se prononcer qu'en pleine connaissance de cause. Ils enjoignirent au Podestat de Padoue de faire une enquête secrète sur la vie et les actes bons ou mauvais des Pères. Ce magistrat fit en conséquence dresser à ce sujet un acte juridique si élogieux, que la modestie des Pères dut en rougir quand il fut publié. Lainez ne savait rien de ces faits. Voyant donc qu'en dépit des mesures prises et des instances faites, l'affaire n'était pas portée devant le conseil, il fit venir de Bologne

le Père Alphonse Salmeron pour remplacer Lejay, retourné à Ferrare sur le désir du duc. Après en avoir mûrement conféré, Lainez et Salmeron décidèrent de se présenter au doge François Donato, et de plaider leur cause devant lui et devant le Sénat. Ils furent accueillis, courtoisement sans doute mais froidement, comme deux pauvres prêtres en qui rien ne dénotait un talent supérieur. Lainez prit la parole et exposa longuement les motifs de sa demande ; il fit connaître l'institut de la Compagnie, son but, les moyens par lesquels elle y tend ; enfin il mit tout en œuvre pour éclairer les esprits et émouvoir les volontés. La facilité de sa parole, le poids et la force de ses raisonnements, la dignité et la modestie de son geste et de son maintien surprirent grandement cette noble assemblée. On l'écouta avec la plus profonde attention, et, sa harangue terminée, les sénateurs se lèvent pour le féliciter, le priant de mettre par écrit son plaidoyer, afin qu'il fût présenté au conseil des prégats (1), auxquels il appartenait de discuter et de conclure l'affaire. Les Pères se réjouirent de cette bienveillance inespérée du Sénat ; mais des mois se passèrent sans qu'on en vînt à discuter la cause. Lainez alors ne comptant plus sur les moyens humains, écrivit à saint Ignace qu'il ne restait plus qu'à recourir à Dieu, lequel tient en ses mains le cœur des puissants, afin qu'il daignât les incliner à ce que demandait sa gloire et notre bien ; il le priait de dire une messe à cette intention. Saint Ignace la dit le jour de la Nativité de la très sainte Vierge ; il connut alors par une lumière d'en haut que la grâce était obtenue, et, malgré la réserve avec laquelle il cachait toujours les secrètes relations de son âme avec Dieu, il répondit clairement à Lainez : « J'ai fait ce que vous m'avez demandé ; reprenez courage, et n'ayez nulle crainte sur cette affaire ; vous pouvez la regarder comme terminée et conclue selon votre désir. » C'est ce qui arriva en effet, huit jours après celui où la messe avait été dite ; la question fut proposée au conseil des prégats, et sur cent quarante-cinq votes cent quarante-trois furent pour l'affirmative. Une telle unanimité, en une affaire si combattue, parut au secrétaire un véritable miracle ; d'autant

1. Les prégats étaient originairement un conseil extraordinaire composé de notables, que le doge, dans un cas urgent, *priait* de se réunir pour éclairer ses décisions ; de là leur nom de prégats (pregati, priés).

Jacques Tiepolo rendit ce conseil permanent. Voir l'*Histoire des Italiens* par César Cantù, V, p. 222.

plus que les membres du conseil les plus dévoués à notre cause étaient absents ce jour-là, soit pour cause de maladie, soit pour des affaires urgentes, tandis que les parents et les fauteurs de notre adversaire étaient tous présents. Au moment du vote ils changèrent soudainement d'opinion, et proclamèrent depuis que de tous les décrets de la présente session il n'en était aucun de plus avantageux à la république (1).

Le prieur P. André, bien joyeux du triomphe obtenu, divisa en deux parties les revenus du prieuré, assignant la première au collège de Padoue, et l'autre à celui de Venise qui s'ouvrit deux ans après.

Saint Ignace, dès la première expédition des bulles apostoliques, avait par reconnaissance remis entièrement au prieur, sa vie durant, l'administration et la libre disposition des biens. Il lui écrivit à ce sujet une lettre fort courtoise, que je veux rapporter.

« Très révérend Seigneur, voyant le désir empressé et la pieuse détermination que Dieu a inspirés à Votre Seigneurie de venir en aide aux écoliers de notre Compagnie, ainsi que nous l'avons vu par vos actes, sachant d'ailleurs que le même Seigneur aime la reconnaissance et qu'il hait l'ingratitude, moi et les Frères profès de la Compagnie qui nous trouvons ici, parlant également au nom des absents, nous supplions humblement Votre Seigneurie, que pendant toutes les années de vie que lui accordera le Seigneur (lesquelles nous souhaitons être bien longues pour le plus grand service de Dieu), elle daigne garder l'administration, non seulement de la moitié des revenus, comme Sa Sainteté l'a approuvé, mais de la totalité, en sorte qu'il lui soit loisible de maintenir, d'augmenter ou de diminuer la rente des écoliers qui sont à Padoue, aussi librement ou même plus, qu'avant d'avoir offert ce sacrifice au Seigneur. Cette disposition nous causera à tous une grande consolation, puisque ainsi Votre Seigneurie n'offrira pas seulement à Dieu ses biens extérieurs, mais, ce qui est tout autrement considérable, sa propre personne, continuant pour l'amour de Dieu à prendre soin de nous, comme nous l'avons si constamment expérimenté jusqu'ici. En témoignage de quoi j'appose à cet écrit ma signature et le sceau de la Compagnie de JÉSUS. Fait à Rome, le 22 février

1. Voir les documents, p. 415.

1546, moi Don Ignace de Loyola, Général de la Compagnie de JÉSUS (1). »

Ayant ainsi reçu de la Seigneurie de Venise l'autorisation de prendre possession des biens du prieuré, saint Ignace voulut gagner le cœur de Don Jean et de son fils, affligés et irrités de se voir enlever tout espoir d'en hériter ; il écrivit au prieur de la Trinité pour lui demander de consentir à ce qu'une pension viagère de quatre cents écus fût payée à son jeune neveu, heureux qu'il serait, lui et les siens, d'offrir cette marque d'estime à la famille Lipomani. Mais le prieur, sachant que son frère et son neveu avaient bien d'autres ressources pour soutenir la dignité de leur famille, rejeta l'offre, et répondit nettement, qu'ayant sacrifié à Dieu son prieuré tout entier, il n'entendait point en donner une part aux hommes. Il continua pendant sa vie entière à protéger et à favoriser la Compagnie, ainsi qu'un autre de ses frères, Don Louis Lipomani, évêque de Vérone, prélat de grande vertu et qui rendit à l'Église des services signalés.

CHAPITRE IX.

A peine de retour à Rome, Lainez est envoyé en Sicile par le cardinal Alexandre Farnèse pour y faire la visite du diocèse de Monréal. — Par ses prédications à Naples et à Palerme, il y fait connaître la Compagnie et désirer son établissement. — Heureux résultats de sa visite du diocèse de Monréal. — La ville de Palerme demande un collège qui y est fondé au grand avantage de la jeunesse.

(1549.)

TOUT étant réglé à Venise, le P. Lainez retourna à Rome vers la fin d'octobre de cette même année 1548. Après quelques jours passés auprès de saint Ignace, à la mutuelle consolation du père et du fils, celui-ci dut repartir pour l'autre extrémité de l'Italie, sur la requête du cardinal Alexandre Farnèse, neveu du pape, et grand bienfaiteur de la Compagnie. Lainez avait mission de visiter et de réformer l'église et le diocèse de Monréal en Sicile, dont le cardinal était archevêque. Arrivé à Naples, il alla rendre visite à D. Pierre de Toledo, avec qui il avait été en relation à Pise, peu de mois auparavant. Le prince, tout heureux de le revoir,

1. *Cartas de S. Ignacio*, vol. I, p. 290.

le contraignit en quelque sorte par une douce violence à retarder son voyage de Sicile jusqu'au nouvel an. Il l'invita à prêcher, en attendant, l'Avent à Naples, vu que la noblesse et le peuple, instruits de sa venue, désiraient ardemment l'entendre. Il voulait qu'il logeât auprès de lui dans le palais; mais le Père refusa pour être plus libre dans l'exercice de son ministère, il préféra accepter l'hospitalité que lui offrirent les Bénédictins dans leur collège de San Severino. A Naples, comme partout ailleurs, on accourut en foule à ses prédications. Le grand nombre de ses auditeurs ne pouvant trouver à la fois place dans une même église, il assuma, pour satisfaire la piété des fidèles, la lourde charge de prêcher deux et même trois fois le jour en divers endroits. De plus il voulut donner aux moines, ses hôtes, la consolation de leur faire chaque soir, comme ils le demandaient, une leçon d'Écriture sainte. Il avait l'intention d'exercer aussi un ministère qui lui était bien cher, celui d'instruire les enfants et les ignorants, ce qui, à Naples, était assurément fort nécessaire, mais ne pouvant le faire par lui-même, absorbé qu'il était par la chaire et le confessionnal, il établit une congrégation d'hommes pieux qui se chargèrent de ce soin. Les travaux de Lainez à Naples ne durèrent que deux mois; et, en un temps si court, il fit tant de bien et conquit à tel point pour lui et pour la Compagnie l'amour et la vénération des Napolitains que, dès ce moment, ils se proposèrent de fonder dans leur ville un collège, et écrivirent à saint Ignace, le suppliant de leur envoyer quelque autre des siens, pour traiter de cette affaire et continuer le bien opéré par Lainez. Le Saint y consentit, et envoya à Naples, pour remplacer Lainez, d'abord le Père Alphonse Salmeron, puis le Père Nicolas Bobadilla, l'un et l'autre infatigables ouvriers.

Au commencement de l'année 1549, le P. Lainez partit de Naples, plutôt comme un fugitif que comme un voyageur; il prit secrètement la mer, et le 16 janvier, il débarqua à Palerme. Depuis deux ans, l'île avait pour vice-roi et pour capitaine général Don Jean de Vega, chevalier espagnol non moins habile dans les négociations que brave à la guerre, et, ce qui est plus important, vrai modèle de ferveur chrétienne et de solide piété. Étant à Rome en qualité d'ambassadeur de Charles V auprès du souverain pontife Paul III, il avait connu saint Ignace, et lui avait confié la direction de sa conscience. Ses relations fréquentes et familières avec le Saint et

ses premiers compagnons, lui avaient inspiré une affection extraordinaire pour la Compagnie ; il en donna des preuves durant sa vie entière, et, si on peut le dire, même après sa mort ; car ses fils continuèrent tous à la protéger et à la favoriser avec autant d'affection que leur père. Nommé vice-roi de Sicile, il obtint d'amener avec lui le Père Jérôme Domenech, pour être son confesseur et celui de sa pieuse famille !

Il voulait encore par là faire connaître et introduire la Compagnie dans sa vice-royauté ; déjà il avait réalisé en partie son dessein par la fondation du collège de Messine, ouvert dans le courant d'avril 1548. Il se flattait qu'à l'arrivée d'un homme aussi renommé que le P. Lainez par sa science, sa vertu et son zèle, les habitants de Palerme se décideraient à demander, eux aussi, l'établissement d'un collège dans leur ville. Voulant donc faire connaître à tous son mérite, non seulement comme théologien, mais comme homme apostolique, il le pria de prêcher le prochain Carême dans une église rapprochée du palais, où il pourrait aisément l'entendre lui et les principaux barons et seigneurs du royaume. Le Père, tout épuisé qu'il était par les fatigues de plusieurs années d'un labeur sans trêve, accepta le fardeau ; il se rendit, en attendant, à Monréal pour y commencer la visite, prêchant et instruisant les peuples des mystères de la foi ; mais les forces du corps ne répondirent point à la vigueur de l'âme. De retour à Palerme, après deux sermons, comme il se préparait à monter en chaire pour la troisième fois ; il fut saisi d'une violente fièvre, et il fallut que le P. Domenech le remplaçât. Cependant, après quelques jours de repos à Monréal, les forces lui étant revenues, il reprit ses prédications, et les continua sans interruption jusqu'à Pâques.

L'église était isolée et peu vaste ; cependant, écrit Lainez, l'auditoire a été satisfaisant, non pour le nombre mais pour la qualité des personnes.

Chaque jour on y voyait le vice-roi avec toute sa famille. Les administrateurs de la ville, les magistrats des tribunaux, la noblesse et le peuple encombraient le reste de l'étroit espace. Le fruit fut abondant ; on vit en tous se réveiller la piété et le zèle pour les œuvres de miséricorde. L'hôpital des incurables se trouvait dans un extrême besoin ; Lainez pourvut à cette nécessité par une aumône de 500 écus, dont une partie fut donnée par le vice-roi, et l'autre demandée par ses

propres fils à la charité publique. La vice-reine Dna Eléonor ne fit pas moins admirer sa bienfaisance ; elle prit à sa charge seize jeunes filles de mauvaise conduite, converties par le P. Lainez ; elle les garda quelque temps auprès d'elle ; puis elle établit honnêtement les unes en leur assignant une dot convenable, et fit entrer les autres dans le monastère des repenties. Ces dernières furent d'abord peinées de se voir enfermées au couvent, et en montrèrent du dépit. Mais l'une d'elles, ayant aperçu la nuit une lumière céleste qui éclairait le dortoir des Religieuses, fut pénétrée de componction et gagna toutes ses compagnes. Elles résolurent d'un commun accord de vivre et de mourir dans cette sainte demeure, et prirent toutes le même jour l'habit de la religion.

Le fait fut si notoire et si merveilleux, que le vice-roi ordonna à un notaire d'en dresser un acte authentique après une minutieuse enquête.

Dans la visite de Monréal, Lainez ne négligea rien pour rétablir parmi le clergé la discipline ecclésiastique et réformer les mœurs de la population, traçant les règles qu'on devait observer à l'avenir ; il prit un soin spécial des pauvres et leur fit distribuer d'abondantes aumônes. Il pourvut aux besoins spirituels et corporels des malades et des prisonniers ; ouvrit un asile d'orphelins, et un autre pour les jeunes filles dont l'innocence était en péril. En somme, dit le cardinal Maffei, en lisant les actes de la visite, Lainez fit en peu de jours plus que d'autres n'avaient fait en quatre années. Deux difficultés l'arrêtèrent pourtant, et demandèrent toute sa dextérité et toute son industrie. Depuis plusieurs années il y avait désaccord entre les chanoines et les religieux de Saint-Benoît qui officiaient dans la cathédrale ; vainement le cardinal Farnèse par ses lettres et ses délégués s'était efforcé d'assoupir la querelle. Le Père Lainez l'essaya à son tour ; il s'aboucha séparément avec les deux partis, gagna leur confiance par sa douceur et sa courtoisie, et parvint enfin à faire conclure un arrangement qu'il fit consigner par écrit et signer de part et d'autre ; ainsi disparut cette désunion des esprits, d'où naissaient de temps en temps plus d'une dispute au grand scandale des fidèles.

Il lui fut moins aisé de ramener à la vie commune et aux observances religieuses un monastère de vierges que lui avait spécialement recommandé le cardinal ; elles vivaient en séculières plutôt qu'en religieuses, ne souffrant pas qu'on

réprimât en rien la liberté qu'elles se donnaient de converser avec les étrangers. Lainez leur fit quelques exhortations accommodées aux besoins de leur conscience, et leur persuada bientôt de faire les Exercices spirituels. Dieu aidant, elles en sortirent bouleversées et converties; toutes acceptaient la réforme. Mais il restait à triompher de celle qui eût dû donner l'exemple à toutes les autres, à savoir l'abbesse ; elle s'obstinait à la résistance, n'écoutant ni prières ni menaces ; on lui commanda enfin de résigner sa charge ; elle le promit d'abord, puis revint sur sa parole. « Du côté de l'abbesse, écrit Lainez, le démon suscite de nouveaux obstacles; car après avoir promis à un de ses proches parents,aux susdits seigneurs et à moi, de se démettre dans l'espace d'un mois,elle recommence,en femme inconstante qu'elle est et de peu de conscience, à protester qu'elle ne se démettra pas. Je compte peu sur son amendement, et je crois qu'il faudra en venir à un remède plus rude et plus radical. » De fait l'abbesse s'étant obstinée de plus en plus dans son refus, Lainez usa des pouvoirs qui lui étaient confiés, la déposa de sa charge, et invita les religieuses à faire une nouvelle élection. Dieu voulut en cette circonstance affermir ces bonnes religieuses, par un signe manifeste, dans leurs pieuses résolutions,et leur montrer que tout ce qu'avait fait Lainez était conforme à sa divine volonté.

En effet, pendant que le Père célébrait la Messe dans la chapelle de la communauté avant l'élection de l'abbesse,tous virent une colombe d'une grande beauté descendre au-dessus de sa tête et y planer pendant toute la durée du S. Sacrifice.

La visite terminée, Lainez en expédia les actes à Rome, où le cardinal Farnèse les confirma et en ordonna l'exécution. Puis le Père retourna à Palerme, pour y affermir et y promouvoir quelques œuvres de zèle qu'il y avait commencées. Il institua et pourvut d'excellents règlements deux congrégations de gentilshommes,dont l'une devait prendre soin des orphelins, et l'autre des prisonniers. Comme ces derniers, quand ils tombaient malades, étaient presque entièrement abandonnés, il fit construire dans les prisons quelques chambres à leur usage,où ils seraient visités par les médecins et pourvus charitablement des remèdes nécessaires ; puis, de concert avec le P. Jérôme Domenech,il prêcha dans la prison, et tous ces infortunés, au nombre de trois cents, se confes-

sèrent et communièrent pieusement, ce qui ne s'était point vu jusqu'alors. Les Pères eurent le même succès auprès des galériens.

Ces œuvres de zèle et de charité conduites à si bonne fin, en si peu de temps, par deux ouvriers seulement de la Compagnie, éveillèrent dans le cœur des Panormitains, ainsi que l'avait prévu le vice-roi,le désir de perpétuer un tel bien, en s'assurant le concours d'un plus grand nombre de Pères par la fondation d'un collège. En conséquence, les principaux citoyens de la ville tinrent conseil le mardi saint ; et, l'affaire étant proposée, sur trente qu'ils étaient il n'y eut pas une voix contraire, mais bien un vote unanime par acclamation. Le 10 mai, D. Jules de Silvestro en écrivit à S. Ignace,ce que fit également le vice-roi quatre jours plus tard. Ils sollicitèrent l'envoi le plus prompt possible du nombre de Pères suffisant pour effectuer la fondation. S. Ignace, fort dévoué au bien de la Sicile, ne tarda pas à les satisfaire. Il envoya de Rome à Palerme, l'automne suivant, sept des siens, les uns prêtres, les autres scolastiques. C'étaient le R. P. Nicolas Lanoy, flamand, désigné pour être recteur et professeur de théologie ; Paul Achille, italien, lecteur de philosophie ; Pierre Ribadeneira, professeur de rhétorique ; enfin pour les classes d'humanité et de grammaire : Jean Roger, français ; Michel Botello, portugais ; Juvénal Botero, piémontais ; et Piero Venasti, originaire de la Valteline. Tous, on le voit, étaient de nations diverses, et ils différaient également de talent et de caractère ; mais la charité fraternelle les unissait si intimement qu'on les eût crus enfants d'une même famille. Toute la ville en fut émerveillée et grandement édifiée.

Arrivés à Palerme, au mois d'octobre, ils ouvrirent les classes, le 25 novembre. Le vice-roi et sa cour, les magistrats de la ville, et les personnages les plus remarquables par leur noblesse ou leur science, officiellement avertis, vinrent en pompe à l'église de St-François pour assister à l'inauguration solennelle.

Le Père Lainez, comme il convenait, parla le premier. Il prit pour sujet de son discours l'union de la science et de la religion, lesquelles doivent se soutenir l'une l'autre, et ne se séparent qu'à leur détriment ; il parla fort éloquemment et avec beaucoup de solidité. Après midi Pierre Ribadeneira fit un discours latin, dans lequel il exposa la fin que se propose

la Compagnie dans l'enseignement des lettres et des sciences; il mêla fort adroitement à sa thèse l'éloge du vice-roi, des magistrats, et des citoyens de Palerme, en rappelant les antiques gloires de la Sicile. Enfin le professeur de théologie donna le préambule et le programme de son cours. Quelques jours après, Lainez rendait compte en ces termes à S. Ignace de ces leçons d'ouverture :

« Deux de nos Pères ont ce jour-là donné leur leçon préliminaire, ce qui a duré deux heures et demie, sans lasser pourtant l'attention, mais bien aux applaudissements de tous. Le discours du théologien a été sérieux, chrétien et modeste ; celui de maître Pedro était fort élégant et fort docte, soutenu d'un bon débit et d'une belle action; tous en ont fait l'éloge, et plusieurs en ont demandé une copie pour le relire à loisir (1). »

Mais les éloges et les bénédictions redoublèrent, quand, au bout de peu de mois, les pères de famille virent leurs enfants tout changés, soit pour l'application à l'étude, soit pour la pureté des mœurs et la ferveur dans la piété. Puis ils voyaient nos Pères se dévouer non seulement à l'instruction de la jeunesse, mais au bien de toutes les classes. Le P. Lainez continuait à prêcher à la cour du vice-roi, le P. Domenech à la confrérie de la Miséricorde; le P. Lanoy prenait soin d'instruire les repenties, le P. Achille prêchait dans les monastères ; enfin les quatre jeunes professeurs soignaient les malades des hôpitaux et ramenaient au devoir les criminels des prisons. Nous avons du P. Lainez une longue lettre de novembre 1550, où il raconte les progrès du collège de Palerme ; nous n'en citerons qu'un fragment.

« Pour ce qui est des études, tout va pour le mieux, le nombre des écoliers s'accroît. Ils sont plus de trois cent soixante; ils avancent beaucoup dans les lettres, surtout dans la grammaire dont ils ignoraient les premiers éléments; il en est de même de la logique. Ce progrès est dû, en grande partie, à la méthode suivie et au dévouement des maîtres. Les élèves s'approchent des sacrements tous les mois ou tous les quinze jours. Le dimanche, on leur fait un sermon, et le vendredi un catéchisme. Il est rare qu'on ait à les reprendre ou à les châtier ; car tous craignent leurs maîtres, les aiment et se soumettent de bon cœur à leurs prescrip-

1. Lettre du 29 nov. 1549.

tions. C'est merveille de voir le changement opéré dans les mœurs; il y a certes lieu d'en louer le Seigneur ; toute la ville en est grandement édifiée.Cet heureux fruit est dû en grande partie au vice-roi. Il est bien l'instrument élu de Dieu, soit pour rétablir la justice et la paix dans ce royaume où avant sa venue se commettaient sans crainte des vols, des violences et des homicides ; soit pour faire fleurir la vraie science, la religion et la piété chrétienne. Il vient souvent encourager nos écoliers par sa présence ; le carême dernier, il est venu avec un nombreux cortège, où l'on remarquait le préteur, les jurés, le duc de Terranova, et d'autres barons et seigneurs du royaume. Il a visité les classes une à une, a interrogé les enfants, a assisté à leurs disputes philosophiques, et a écouté avec satisfaction la lecture de leurs poésies (1). »

Lainez ajoute que la réputation du collège de Palerme s'étant répandue dans toute la Sicile, plusieurs cités, telles que Catane, Termini, Coniglone, etc. ont adressé des suppliques au vice-roi pour obtenir à leurs enfants une semblable faveur.

La joie de ces succès fut troublée par la mort prématurée de la vice-reine, Dna Eléonor Osorio. Quand elle vit sa vie en danger, elle voulut avoir auprès d'elle le P. Lainez et le P. Domenech, pour s'entretenir avec eux de Dieu et de la gloire céleste. Elle reçut avec grande dévotion les derniers sacrements ; et après avoir donné à ses fils et à ses gens les plus sages conseils, elle s'endormit paisiblement de la mort des justes le dimanche des Rameaux. S. Ignace, à cette nouvelle, écrivit des lettres de condoléance au vice-roi et à sa fille D.Isabelle,qu'il savait être tous deux dans une profonde affliction (2). Il ordonna qu'on offrît,dans toute la Compagnie pour l'âme de la princesse défunte, les suffrages réservés à nos bienfaiteurs insignes. Dna Eléonor était une femme de beaucoup de sens, d'une profonde piété, fort aumônière et aimant tendrement les pauvres, brûlant de zèle pour le salut des âmes. Sa perte fut un deuil pour la Sicile entière.

1. Lettre du 1 juin 1550.
2. *Cartas de S. Ignacio*, vol. II, p. 317, 320, 222.

CHAPITRE X.

Campagne d'Afrique contre les Pirates. — Le Père Lainez est nommé prédicateur et confesseur de la flotte. — Ses grandes fatigues au service des malades ; il prépare les soldats au jubilé.

(1550.)

L'UN des plus insignes malfaiteurs de ce temps fut le corsaire Dragut : homme de condition, né en Anatolie, il passa sa jeunesse à courir les mers en compagnie des pirates barbaresques. Il avait conquis la faveur de Barberousse leur chef, et il lui succéda dans son criminel métier ; hardi et rusé, il s'était, plus par la trahison que par les armes, rendu maître d'une partie de la côte d'Afrique, et en avait chassé les légitimes possesseurs.

André-Doria. — D'après une image contemporaine conservée à la bibliothèque de Paris.

Dans un poste situé en face de l'Italie, il avait bâti une forteresse enceinte de murs et de boulevards, et en avait fait un repaire de larrons; c'est de là qu'il partait avec ses brigantins pour fondre à l'improviste sur les côtes de Naples ou de Sicile, les dévaster et y faire du butin. Indigné de cette audace, l'empereur Charles V résolut d'attaquer Dragut et de le chasser de son nid d'aigle. En conséquence il ordonna au vice-roi D. Jean de Vega, et au prince André Doria, de passer en Afrique avec l'armée de terre et de mer.

Le vice-roi eut bientôt mis ses troupes sur pied : il pria le Père Lainez de l'accompagner dans cette expédition, le nommant prédicateur et confesseur de la flotte, et il lui confia le soin de l'hôpital militaire. En même temps il écrivit à

S. Ignace afin de le prier d'obtenir du Souverain-Pontife Jules III, pour tous les combattants, la faculté de gagner l'indulgence du jubilé que l'on célébrait cette année.

Toutes les mesures étant prises, la flotte appareilla dans le port de Palerme, et après deux jours d'heureuse navigation elle prit terre dans une île déserte, nommée Favignana. Là, sur la demande du vice-roi, le P. Lainez commença son ministère par une exhortation adressée aux troupes réunies. Prenant pour texte la parole du Précurseur aux soldats: « Ne frappez personne, ne calomniez personne, contentez-vous de votre solde » ; il exposa successivement les devoirs d'un soldat chrétien envers Dieu, envers lui-même,envers ses chefs et envers les autres hommes.

On reprit la mer, et au bout de quatre jours on fut en vue de la forteresse de Dragut, bâtie, dit-on, sur l'emplacement de l'ancienne ville d'Aphrodisia, mentionnée par Ptolémée.

Le débarquement s'opéra sans résistance. Les soldats, enflammés par un nouveau discours de Lainez, se mirent avec ardeur à faire les préparatifs de l'assaut, creusant les fossés et les tranchées, élevant les bastions, les demi-lunes et les courtines, en un mot, tous les ouvrages qui pouvaient les mettre à couvert des sorties de l'ennemi. Deux mois furent employés à ces travaux. L'excès de la fatigue et celui des chaleurs firent tomber malades un grand nombre de soldats. Le P. Lainez en vit à la fois jusqu'au 240 dans son hôpital ; comme leur nombre augmentait de jour en jour et que l'espace manquait,on fut obligé d'en transporter une bonne partie en Sicile.

On comprend quelles devaient être les fatigues du serviteur de Dieu, pour assister jour et nuit tant de malades, et pourvoir à leurs nécessités corporelles et spirituelles.

Au début Lainez eut pour l'aider dans ce ministère quatre religieux Capucins; mais bientôt deux d'entre eux moururent d'épuisement, et les deux autres gravement atteints durent s'éloigner. Il resta donc seul avec son compagnon, le P. Martin Zarnosa, pour porter tout le poids du travail. De plus bon nombre d'infirmiers moururent ; et les autres tombèrent successivement malades. En une telle nécessité le bon Père se dépensa sans réserve, rendant à tous les services les plus bas, veillant surtout à ce que nul ne mourût sans sacrements. Ce fut un effet visible de la protection divine, inexplicable aux raisonnements humains, que le Père si débile de consti-

tution, ait pu soutenir, ainsi que son compagnon, un tel excès de fatigue, non seulement sans tomber malade, mais, comme il le dit lui-même, avec plus de vigueur et de santé qu'il n'en avait auparavant.

Quand approcha le jour de l'assaut, le Père Lainez publia l'indulgence du jubilé, octroyée par le Souverain-Pontife. Il lut d'abord la lettre de S. Ignace, qui faisait foi de la grâce accordée de vive voix par le pape. En voici la teneur :

« Ignace de Loyola, général de la Compagnie de JÉSUS, aux illustres et vaillants capitaines et soldats, et à tous ceux qui militent en Afrique contre les infidèles, protection, assistance et salut de la part de JÉSUS-CHRIST Notre-Seigneur.

A la demande de l'excellentissime Seigneur Don Juan de Vega, vice-roi de Sicile et capitaine général de la présente expédition, j'ai supplié notre Très-Saint-Père Jules, par la divine Providence, pape, troisième de ce nom, d'étendre à vous tous qui allez faire la guerre aux infidèles pour la gloire de Dieu et l'exaltation de la Sainte Église, le trésor du jubilé accordé à ceux qui viendront à Rome et y visiteront certaines églises. Sa Sainteté, de plein cœur et avec une bénignité apostolique, a agréé la supplique, et elle vous confère à tous cette grâce avec pleine rémission de vos péchés, après que vous vous serez préalablement repentis et confessés ; afin qu'avec plus de courage, de valeur et d'énergie, vous puissiez combattre les ennemis de la Croix, en raison des abondantes libéralités dont vous êtes l'objet de la part de Dieu et de l'Église son épouse ; afin encore que l'issue de la guerre soit plus heureuse, soit que vous surviviez à la victoire, soit que par votre mort vous conquériez l'éternelle vie. En témoignage de la grâce obtenue, il nous a paru bon d'écrire cette lettre et d'y imprimer le sceau de notre Compagnie. »

Rome, 9 juillet 1550.

Après avoir donné lecture de cette lettre, le Père Lainez parla longuement de l'excellence du jubilé. Il détermina, en vertu des pouvoirs qui lui étaient communiqués, les conditions à remplir pour gagner l'indulgence ; il exhorta tous les combattants à se réconcilier avec Dieu et à s'approcher des sacrements de pénitence et d'Eucharistie ; enfin, avec une ardente éloquence, il les excita à combattre vaillamment contre les infidèles, en comptant sur la protection et le secours de Dieu ; ce discours remua profondément les cœurs. Le vice-roi et les

officiers de l'armée furent les premiers à donner l'exemple, et à accomplir leurs devoirs religieux. Lainez, avec grande consolation, mais avec non moins de fatigue, dut employer plusieurs jours et même des nuits entières à entendre les confessions, et à remettre l'âme de chacun en bon état. Tous rivalisaient de zèle pour se disposer à recevoir les divines bénédictions ; jamais, disaient les vétérans, on n'avait vu dans l'armée tant de piété, tant de retenue dans les mœurs tant d'attention à réprimer la licence ordinaire des camps. Tous attribuaient cet heureux résultat au mérite, à l'habileté, à la charité et au zèle du P. Lainez. Bon nombre d'officiers et de soldats voulurent déposer entre ses mains tout ce qu'ils avaient d'argent et d'objets précieux, afin qu'il les tînt en dépôt jusqu'à la victoire, où, s'ils succombaient, qu'il en disposât à son gré. Le Père refusa d'abord cette offre ; mais à la fin, on lui fit tant d'instances qu'il accepta. Il demanda alors à Dieu de préserver de la mort ces pieux soldats; il fut si bien exaucé que pas un de ceux pour qui il avait prié ne fut tué, bien que le combat fût fort sanglant. Il put donc restituer à chacun son bien.

Le 10 septembre, après une lutte acharnée, l'ennemi renonça à une plus longue résistance, et l'armée chrétienne entra en triomphe dans la ville. Le premier soin du vice-roi fut de purifier la mosquée la plus belle et la plus vaste, et de la dédier au culte du vrai Dieu, sous le titre et l'invocation de S. Jean-Baptiste. Le 14 du même mois, fête de l'Exaltation de la Sainte Croix, le P. Lainez y célébra le divin sacrifice, et par un discours de circonstance, excita les vainqueurs à remercier Dieu du succès de leurs armes. On chanta le *Te Deum* avec des transports de joie, qu'accrurent encore le baptême de quelques infidèles et la réconciliation avec l'Église de plusieurs captifs, qui par faiblesse ou par crainte avaient abjuré la foi. Enfin Lainez recueillit auprès des chefs de l'armée des aumônes suffisantes pour pourvoir la nouvelle église d'ornements sacrés et de tous les objets nécessaires au culte divin. Il rendit compte de tout à S. Ignace, dans une lettre dont nous ne citerons ici que la dernière page, complétant le récit précédent (1).

« Quand tout fut réglé, soit pour l'administration de la ville, soit pour le service de l'église, nous reprîmes la mer, le

1. Voir les documents.

20 septembre. Mais un vent contraire nous retint sur les ancres jusqu'au 28. Dans cet intervalle nous arriva la nouvelle de la mort du fils aîné du vice-roi, qu'il avait laissé en Sicile pour le remplacer dans le gouvernement. De plus il survint un violent orage, qui dura trois jours et trois nuits. Les marins disaient n'en avoir pas vu de semblable depuis trente ans. Deux navires ont eu des voies d'eau, et deux autres ont sombré. Le second jour de la tempête, le vice-roi descendit, non sans péril, dans un esquif pour prendre terre. Il me pria de l'accompagner, mais je n'eus point le cœur d'abandonner les soldats et les marins dans un si grand danger. La dernière nuit, le vent et les flots devinrent si furieux que les capitaines ne savaient plus quels ordres donner. Ils s'abandonnaient au désespoir, attendant la mort d'heure en heure. Pour moi, je restais calme, me confiant en la Clémence divine, et j'encourageais les autres en leur promettant le secours d'en haut. Dieu nous assista en effet, car notre galère qui était fort vieille et avait eu pendant la nuit la proue avariée par le choc des autres navires, ne s'ouvrit point cependant, ne sombra point, et nous ne perdîmes pas un seul homme. Le deux octobre, le vice-roi, qui reçoit tout de la main de Dieu, voulut qu'après la messe je fisse un sermon, où je montrerais que nous devons remercier Dieu, et dans la bonne et dans la mauvaise fortune. Je fis allusion à la mort de don Fernand de Véga et à la tempête que nous venions d'essuyer. Je crois que les auditeurs ont tiré quelque profit de ces considérations. Dieu a voulu encore éprouver le vice-roi par une fièvre violente, mais elle va se calmant et nous espérons pouvoir demain mettre à la voile pour la Sicile. Que la divine Bonté conserve et accroisse en nous ses dons ! »

Côtes d'Afrique, le 5 octobre 1550.

« J'ajoute qu'on a baptisé dix à douze enfants infidèles ; d'autres Maures se préparent au baptême, en s'instruisant des mystères de notre foi. Quelques chrétiens de l'un et de l'autre sexe qui l'ont reniée, se disposent à leur réconciliation avec l'Église. Que Dieu, auteur de tout bien, en ait toute la gloire ! De ma part il n'y a eu que distractions, négligences et mauvais exemples. Qu'à nous donc soit la confusion et à Dieu la gloire (1) » !

La mer étant redevenue meilleure, la flotte fit voile vers

1. *Cartas de S. Ignacio*, vol. II, append.

la Sicile ; mais comme plusieurs navires, avariés par la tempête, étaient hors d'état de faire un long trajet, on prit le parti d'aborder au port le plus proche, celui de Trapani. Descendus à terre, chefs et soldats rendirent grâces au Seigneur. Puis, avant de se séparer, ils se pressèrent autour de leur bon Père Lainez, à qui ils déclaraient devoir et leur salut dans les dangers passés, et l'espoir de leur salut éternel. Tous le supplièrent de les bénir une dernière fois ; les uns lui baisaient respectueusement les mains ; d'autres l'avaient en si grande vénération qu'ils coupèrent furtivement des parcelles de sa soutane, et emportèrent ces morceaux de drap comme des reliques d'un homme saint et chéri de Dieu.

CHAPITRE XI.

Le Concile est rouvert à Trente ; le Père Lainez y est envoyé comme théologien du pape Jules III. — Ses travaux à Pise pour le bien des âmes. — Accueil amical que lui font à Trente le cardinal Légat et les deux présidents. — Il prononce un discours de trois heures sur le sacrement de l'autel. — Combien le Concile faisait cas de son suffrage, au point de ne vouloir pas s'en priver même pour cause de maladie. — Suspension du Concile.

(1551-1552.)

UNE des premières pensées du pape Jules III, dès qu'il eut, en 1550, succédé à Paul III sur la chaire de S. Pierre, fut de rouvrir à Trente le Concile universel. Il expédia des lettres de convocation en date du 24 novembre de cette même année ; il prit pour ses théologiens les PP. Lainez et Salmeron qu'il connaissait et chérissait, depuis le temps où il présidait le Concile en qualité de Légat. Il ordonna donc à S. Ignace de rappeler Lainez de Sicile et Salmeron de Naples. En conséquence, à peine arrivé à Palerme, au retour de l'expédition d'Afrique, le P. Lainez partit pour Rome. Comme il lui restait quelques mois libres, pendant que les évêques se rendaient un à un de leurs diocèses à Trente, il en profita pour aller à Pise, où la duchesse avait demandé son retour dans de fréquentes lettres à S. Ignace. Il y arriva au commencement du carême de 1551 ; il refusa de loger au palais, et demanda l'hospitalité aux Pères Bénédictins, prêchant dans leur église les jours de fête sur les préceptes du décalogue. Pendant la semaine, il s'occupait de la réforme

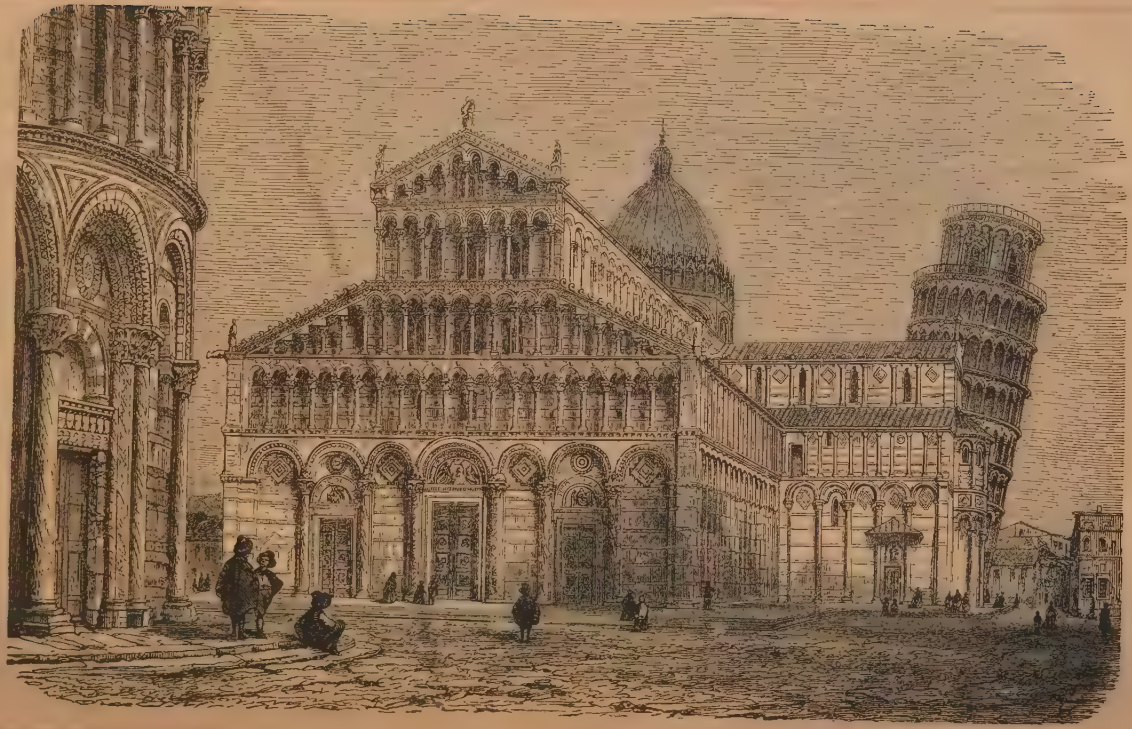

Baptistère

PISE. — La Cathédrale

Campanile

des monastères que l'archevêque lui avait confiés. Il prêchait aussi de temps en temps dans la chapelle de la Cour, où il était écouté avec attention et avec fruit par les princes et quantité d'autres seigneurs. Ainsi Lainez se fit bientôt à Pise, comme précédemment à Florence, la réputation d'un homme apostolique, plein de zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. Cette opinion de sa sainteté, s'étant propagée dans toutes les classes et parmi toute sorte de personnes, faisait que nul, quelque endurci qu'il pût être, ne résistait à ses exhortations, où la force et la vigueur avaient toujours pour compagnes la douceur, la courtoisie, l'amabilité. Il y avait à Pise un ecclésiastique de noble race, qui nourrissait, depuis longtemps, une implacable inimitié. Des personnages de grande autorité s'étaient plus d'une fois efforcés de l'amener à une réconciliation ; mais toutes leurs tentatives avaient été vaines. Le fait était notoire et par conséquent fort scandaleux ; Lainez entreprit d'y remédier ; et, après avoir consulté Dieu, il prit occasion de son prochain départ pour faire une visite de politesse à ce seigneur ; celui-ci, dès qu'il le vit, comprenant bien le motif qui l'amenait et touché de la grâce, se mit à fondre en larmes, avoua à Lainez le mal qui rongeait son cœur, et voulut faire une confession générale de sa vie. Le serviteur de Dieu, versant lui aussi des larmes de consolation, l'encouragea par de saintes paroles, entendit sa confession, et le disposa non seulement à pardonner à son ennemi et à se réconcilier avec lui, mais à mener dorénavant une vie exemplaire et conforme à sa profession comme à sa dignité.

Mais ce qui lui gagna plus que tout le reste l'estime et l'affection du peuple, ce fut de le voir, lui homme de tant de réputation et de science, s'abaisser avec la plus extrême charité à instruire des premiers éléments de la foi les mendiants et les jeunes enfants. Chaque jour il les recueillait dans les rues, et les conduisait dans une église. Là il leur apprenait avec une merveilleuse patience à réciter le *Pater*, l'*Ave* et les autres prières, puis se mettant à la portée de leur esprit borné, il leur expliquait en détail les articles de la doctrine chrétienne, leur faisant répéter souvent les mêmes choses pour les graver enfin dans leur mémoire. Il avait ses industries pour mettre entre eux de l'émulation et pour les rendre plus diligents et plus attentifs. Il louait publiquement celui qui savait répéter la leçon entendue le jour précédent,

et le gratifiait d'un denier. Lainez s'adonnait avec délices à ce ministère cher à son cœur, quand une lettre lui vint de Rome pour l'avertir de se rendre au Concile. Elle était du P. Jean Polanco, lequel le plaisantait en ces termes sur ses fonctions de maître d'école: « Sa Béatitude a ouï dire que vous savez autre chose que le *Pater noster* enseigné par vous avec tant d'application ; aussi vous envoie-t-elle au Concile de Trente, où vous aurez un plus grand nombre d'auditeurs, ce qui ne sera pas un petit profit, car vous n'aurez pas, pour les acheter, à donner comme vous le faites un liard par tête. » A la réception de cet ordre, Lainez tâcha d'expédier sur-le-champ les affaires les plus importantes ; avant son départ il conclut avec le duc et la duchesse celle du collège. On voulait d'abord l'établir à Pise ; mais après plus mûre réflexion on préféra le fonder à Florence. En conséquence, à la fin de novembre de cette année 1551, douze des nôtres vinrent de Rome pour ouvrir les classes, sous la direction du P. Louis Codret, nommé par saint Ignace recteur du nouveau collège.

Le 27 juillet, le P. Lainez était arrivé à Trente avec le P. Alphonse Salmeron. Le pape y avait envoyé pour légat le cardinal Marcel Crescenzi, en lui adjoignant, par honneur et pour le soulager, deux prélats présidents, Bastien Pighini, archevêque de Manfredonia, et Louis Lipomani, évêque de Vérone. Tous les trois offrirent courtoisement aux Pères de loger chez eux, ce que fit également le cardinal Madrucci, évêque de Trente ; mais ils s'en tinrent aux prescriptions de saint Ignace, et s'excusèrent, disant que de pauvres religieux seraient mieux dans quelque logement écarté et solitaire, où ils pourraient vaquer à l'étude et suivre leur règle.

Monseigneur Lipomani se plaignit de cette réserve à saint Ignace, tout en en louant le motif. Il écrivit au Saint :

« N'était mon respect pour les intentions du pape, et pour l'opinion de mes supérieurs, je me plaindrais grandement de ce que les Pères Lainez et Salmeron logent ailleurs que chez moi ; ma maison est pourtant tout à leur disposition et à celle des autres membres de votre sainte Compagnie ; mais puisqu'il me faut renoncer à ce plaisir, je me consolerai en pensant que Votre Révérence, ces Pères et toute la Compagnie voudront bien en toute occasion présente ou future, user non seulement de ce qui m'appartient, mais de moi-même, comme d'un homme qui vous est entièrement dévoué. »

Le premier septembre se tint la douzième session ; on

n'y fit autre chose que d'intimer la session suivante pour le onze octobre, afin d'y proclamer les décrets sur l'Eucharistie, et d'y terminer la question de la résidence des évêques. Le lendemain de la session on remit aux théologiens les articles à examiner ; on leur prescrivit la manière dont ils devraient formuler leur opinion, l'appuyant sur l'Écriture sainte, les traditions apostoliques, les conciles approuvés, les constitutions et l'autorité des Souverains-Pontifes ou des saints Pères, et le consentement de l'Église catholique. On leur recommanda d'être bref, d'éviter les questions oiseuses et les violentes disputes. Les théologiens du pape devaient opiner les premiers, puis ceux de l'empereur, puis les clercs séculiers d'après l'ordre de promotion, enfin les Religieux selon le rang de leurs ordres respectifs (1).

La discussion des articles proposés se fit promptement, et eut une heureuse issue. Déjà, comme nous l'avons dit, on avait, sous le pontificat de Paul III, soit à Trente soit à Bologne, étudié avec grand soin la matière des sacrements, et tout se trouvait prêt pour la définition. Aussi dès l'arrivée à Trente des électeurs de Mayence et de Trèves, et des ambassadeurs de l'empereur et du roi des Romains, on ouvrit les congrégations de théologiens. La première se tint le huit septembre, fête de la Nativité de la Vierge. Le P. Lainez parla le premier. Il s'excusa d'abord d'ouvrir la discussion, protestant avec grande humilité, qu'il ne le faisait que malgré lui et pour déférer à un ordre du légat et des présidents. Sans ce commandement exprès, se voyant le moindre en savoir et en doctrine dans cette auguste assemblée, il eût choisi le dernier rang comme aux premières séances du Concile.

Il exposa ensuite ce que la sainte Écriture nous apprend du divin sacrement de l'Eucharistie ; il mit en regard l'enseignement des novateurs, qui prétendent le déduire des mêmes Écritures ; il ajouta que l'Écriture sainte ne doit pas s'interpréter selon le jugement personnel, la témérité ou les rêves de chaque particulier ; mais dans le sens vrai et légitime que lui donnent les traditions apostoliques, l'accord des Pères et des docteurs, le magistère et l'enseignement constant de l'Église catholique, mère et maîtresse de la vérité. Telle est la règle qu'il se proposait de suivre pour établir les vérités

1. Palavicini, Liv. 12, ch. 1, n. 2.

de la foi et expliquer les textes des Livres sacrés. Il déclara ensuite qu'il ne citerait pas un saint Père ou un Docteur, dont il n'eût lu les livres d'un bout à l'autre, confrontant les textes des divers ouvrages, afin de voir clairement le vrai sens et la pensée de l'auteur. Il commença alors à établir, par de solides arguments, la doctrine de l'Église catholique sur le divin sacrement niée par les Luthériens, appuyant chacune de ses preuves de l'autorité et du commun consentement des Docteurs et des Pères ; il en allégua, en citant les textes *in extenso*, selon les uns trente-cinq, selon les autres trente-six. Toute cette grande assemblée de doctes personnages en était si émerveillée qu'elle ne s'aperçut point, vu le plaisir qu'elle prenait à l'écouter, que le Père avait discouru trois grandes heures. Le soir de ce même jour, ce fut au P. Salmeron à parler; il le fit avec non moins de succès que le P. Lainez. C'est ce que nous dit, avec un excès de bienveillance, dans une lettre à saint Ignace, l'évêque de Modène, Egidius Foscarari, religieux du saint ordre des Dominicains :

« Les Pères Lainez et Salmeron ont parlé avec beaucoup d'éclat sur le très saint Sacrement de l'Eucharistie, contre les Luthériens. En vérité je m'estime heureux de vivre à la même époque que ces hommes, aussi doctes qu'ils sont saints (1).

Ce qui étonna plus encore, ce fut de voir le P. Lainez travailler avec tant d'ardeur soit dans les congrégations, soit en dehors des réunions officielles, accédant à toutes les demandes du légat ou des autres prélats ; et cela bien qu'il fût tourmenté par une fièvre quarte qui ne l'avait point quitté depuis la mi-août 1551, et dont il ne fut délivré qu'au bout de dix mois. Il supportait son mal avec une parfaite patience ; et, sans en tenir nul compte, il continuait tous ses labeurs, redoublant de travail pendant les deux jours que la fièvre lui laissait libres, afin de suppléer à ce qu'il n'avait pu faire les jours précédents. Quelqu'un, cependant, ému de compassion, suggéra au cardinal Crescenzi de l'envoyer pour quelque temps respirer un autre air, au moins à Vérone qui n'était pas loin. Le prélat s'y refusa, disant qu'il ne pouvait se passer même pour peu de temps d'un homme de telle doctrine et de si bon conseil ; mais il décida, de concert avec les Pères du Concile, qu'on aurait soin de discuter les questions impor-

1. Polanco, *Hist. manuscr.*, vol. 1.

tantes les jours que la fièvre laissait libres au P. Lainez. On regardait en effet comme indispensable qu'il aplanît les difficultés, en parlant le premier, et imprimât une bonne direction aux opinions et aux votes.

Le 20 octobre, il discourut longuement dans la congrégation générale sur le sacrement de pénitence ; mais quand il eut émis son opinion, il parut si épuisé de forces, que le cardinal Madrucci intervint auprès du président, et obtint à force de prières de l'envoyer, jusqu'à ce que les autres théologiens eussent achevé de discourir, dans une de ses villas située au bord du lac de Salò. Il offrit à Lainez une litière pour l'y transporter, mais le Père, tenant plus de compte de la pauvreté religieuse que de la maladie, ne put se résoudre à l'accepter ; comme pourtant il ne pouvait se tenir sur pied, et que le trajet était assez long, il le parcourut sur une humble monture. Il ne fit dans la villa de l'évêque qu'un bien court séjour ; car, parti de Trente le 23 octobre, il y était de retour dès les premiers jours de novembre, rappelé en hâte par le légat, pour formuler les canons et les décrets à publier dans la session suivante, à savoir le 25 du même mois de novembre.

S. Ignace, informé du déplorable état de santé où était Lainez, lui envoya de Rome un jeune religieux pour le soulager dans le pénible travail de la transcription. Il eut même la pensée de le rappeler, en le remplaçant avec le consentement et l'approbation du Souverain-Pontife, par le P. Jérôme Natal. Toutefois l'affaire resta en projet ; car, ayant écrit à ce sujet au P. Salmeron pour avoir son avis, celui-ci lui répondit que ni les présidents ni aucun des prélats ne consentiraient au départ de Lainez. Il ajoutait : « Votre Révérence peut croire que, dans le Concile, deux ou trois théologiens et même un plus grand nombre, quelle que soit leur doctrine et leur talent, ne le vaudront pas tout malade qu'il est. » En janvier de l'année suivante, des douleurs internes fort violentes s'ajoutèrent à la fièvre quarte et les médecins les jugèrent dangereuses, vu l'état de prostration où se trouvait le Père ; mais Dieu en décida autrement ; et, les fatigues diminuant, le mal diminua aussi. Voici à quelle occasion ce relâche lui survint. Après la quatorzième session, célébrée, comme nous l'avons dit, le 25 novembre, le Concile se mit à procéder avec lenteur, et bientôt tout fut presque arrêté. Le motif en fut que l'on attendit les ministres et les théologiens protestants d'Allemagne, lesquels avaient donné parole à l'empereur de

venir à Trente pour y exposer leurs doutes, laissant voir l'intention de se réconcilier avec l'Église. Le Concile suspendit donc non seulement la promulgation des décrets préparés, mais aussi toute discussion. Il donna un ample sauf-conduit aux protestants, leur ôtant ainsi tout prétexte de reculer. On vit arriver les députés du duc de Wittemberg, puis ceux de la Saxe et de quelques cités libres d'Allemagne ; mais à leurs premières requêtes on s'aperçut bien qu'ils venaient, non pour traiter de la concorde, mais pour chicaner et demander l'impossible, à savoir la sanction de leurs perverses doctrines. Quant à leurs théologiens, ils répétaient chaque jour qu'ils allaient se mettre en route ; mais, violant la promesse faite à l'empereur et se jouant de l'attente du Concile, ils restèrent chacun chez soi. L'homme qui marcha vers Trente fut Maurice, électeur de Saxe, lequel ayant pris les armes avec les autres princes luthériens, après s'être emparé d'Augsbourg, avait pénétré avec son armée jusqu'aux environs d'Inspruck et avait failli faire l'empereur prisonnier.

Ce voisinage des Luthériens, qui menaçaient de continuer leur marche victorieuse jusqu'à Trente, effraya grandement les Pères. Aussi le Souverain-Pontife, prévoyant la fuite inévitable des Prélats et des théologiens, proposa le 15 avril, de l'avis des cardinaux, une suspension du Concile. Ce parti, mis en délibération à Trente, fut voté à la majorité. Le 28 du même mois, la suspension fut prononcée en session publique.

CHAPITRE XII.

Lainez est nommé par S. Ignace provincial d'Italie. — Sa suavité, sa charité et sa sollicitude dans le gouvernement. — Il donne un rare exemple d'une profonde humilité. — Il refuse l'archevêché de Florence et celui de Pise. — La Seigneurie de Gênes demande à S. Ignace quelques-uns de ses religieux pour la fondation d'un collège ; Lainez envoyé dans cette cité y gagne par ses labeurs apostoliques, l'estime et l'affection de tous les habitants.

(1552-1554.)

QUAND S. Ignace apprit à Rome la suspension du concile, il manda au P. Lainez, toujours aux prises avec sa fièvre quarte, de se rendre non à Rome, mais dans le collège de Padoue, qui était peu éloigné, pour s'y mettre entre les mains des médecins. Lainez partit donc de Trente le

21 avril et, déchargé du poids énorme de tant de travaux, après quelque repos pris au milieu des siens, il put enfin, au mois de juin, se délivrer des fièvres et reprendre toute sa vigueur ; mais à ce moment même Ignace recevait de nombreuses lettres de princes et de prélats, réclamant les fatigues apostoliques de Lainez pour leurs états ou leurs diocèses. Le saint fondateur craignait de l'exposer à une rechute, s'il lui permettait de reprendre, à peine convalescent, des travaux où son zèle ne connaissait ni précaution ni mesures; il se décida donc de le nommer provincial d'Italie en remplacement du Père Paschase Broet, envoyé à Paris au commencement de juin pour établir en France la Compagnie.

A la nouvelle inattendue de la charge qui lui était imposée, le bon Père sentit se révolter son humilité. Il écrivit à S. Ignace pour le prier de ne point l'écraser sous ce fardeau, trop lourd pour ses épaules. Comment pourrait-il gouverner les autres, lui qui ne savait pas se gouverner soi-même? Il accumula les raisons pour démontrer son insuffisance et son incapacité. Il appuya sa supplique sur sa récente maladie : les humeurs, disait-il, étant chez lui en mouvement et en désordre à la suite d'une fièvre de plusieurs mois, il serait infailliblement à charge à tous, et souvent déraisonnable et acariâtre. Il lui manquerait donc la première qualité d'un bon supérieur de religieux, à savoir la bénignité, la mansuétude, la patience, la douceur dans les rapports avec ses subordonnés ; il ne pouvait pas, en conséquence, leur faire accepter de bon cœur les admonitions paternelles et les remèdes nécessaires pour guérir leurs imperfections. Il finissait en disant que son désir était de dépenser sa vie tout entière et le peu de talent qu'il avait au service de la Compagnie, en un office quelconque hors seulement celui de supérieur. Tel fut son plaidoyer, mais le Saint tint peu de compte de ses arguments et l'obligea d'accepter.

La province ne comptait encore que peu de maisons et de collèges, parce que celles de Rome et des localités voisines dépendaient immédiatement du Général ; mais ces maisons étaient très éloignées les unes des autres, ce qui nécessitait des voyages fort pénibles. Lainez les faisait d'ordinaire à pied, et quand il y mettait du luxe, à cheval. Il s'y imposait bien des souffrances volontaires, s'oubliant lui-même pour se faire le serviteur de tous et rendre à ses compagnons les plus humbles offices. Souvent il avait à conduire avec lui des

scolastiques ou des novices pour les placer dans des collèges; il n'était alors attention maternelle qu'il ne leur prodiguât soit pendant la route, soit dans les hôtelleries : il leur ôtait lui-même leurs chaussures, nettoyait leurs habits et les raccommodait, leur cédait souvent sa monture, sa chambre, et même son lit, content d'aller à pied et de dormir tout habillé dans quelque angle de murs ou sur une pauvre chaise. Dans les maisons qu'il visitait, son exemple, bien plus que ses paroles, animait ses inférieurs à l'accomplissement fervent de leurs devoirs, à l'observation exacte des règles, et au zèle à procurer par toutes sortes d'industries et de fatigues la gloire divine et le salut éternel du prochain. Ses manières avaient tant de douceur et de suavité qu'il gagnait le cœur de tous ; aussi obtenait-il aisément ce qu'il désirait, car tous l'aimaient comme un père et le vénéraient comme un saint. Dans les villes ou les bourgs où il séjournait, ne fût-ce que peu de jours, il arrivait presque toujours, vu sa réputation de prédicateur que peuple et clergé sollicitaient de lui un sermon. Il ne savait jamais refuser, quelque harassé qu'il fût du voyage, parfois même étant à bout de forces.

Avant de commencer la visite de sa province, il dut se rendre à Bassano et à Trente pour y traiter de vive voix de la fondation d'un collège. Voici comment il rend compte de ce voyage à S. Ignace.

« Ce samedi, 14 courant, j'arrivai à Bassano où je restai le dimanche et le lundi ; dans ces deux jours je prêchai quatre fois au peuple et à divers monastères. Le lundi soir la Compagnie a pris possession du local par acte de notaire ; ordre a été donné à M. Gasparo de construire quelques cellules de plus, et d'achever un bâtiment commencé, qui sera fort commode pour les classes. Celles-ci ne commenceront donc pas cet hiver, et Votre Révérence aura tout ce temps et plus, si elle le veut, pour nous trouver quelques professeurs. Mercredi je suis arrivé à Trente ; j'ai trouvé le Révérendissime cardinal tout disposé à ouvrir le collège ; il a voulu que j'allasse sur-le-champ visiter la maison communale pour juger si elle convenait. Le cardinal a réuni les seigneurs du pays, qui l'ont remercié ainsi que la Compagnie ; ils promettent une maison avec chambres, jardin et église ; en attendant ils offrent la maison commune, ne s'y réservant qu'une salle pour leurs assemblées (1). »

1. Lettre du 25 août 1552.

Après avoir visité les collèges de Padoue, de Venise, de Ferrare et de Bologne, et pris partout de sages mesures, soit pour maintenir en sa fleur la discipline domestique, soit pour promouvoir la formation littéraire et morale de la jeunesse, ou régler les œuvres de charité et de zèle auxquelles s'appliquent les nôtres pour l'avantage spirituel des populations, il se rendit à Florence, où il était ardemment désiré et impatiemment attendu par le duc Cosme et par la duchesse Éléonore. Quand ils l'eurent auprès d'eux, ils s'efforcèrent de le garder le plus longtemps possible ; aussi arrivé vers la fin de septembre 1552, il ne repartit que vers le milieu du même mois de l'année suivante.

A Florence il fournit de nouveaux ouvriers le collège du Petit-St-Jean, et y ranima la ferveur. Outre le ministère qu'il exerçait à la cour, il reprit ses fatigues apostoliques, sans négliger en rien le gouvernement et l'administration de la province.

Cependant le nombre des écoliers et celui des classes allait croissant chaque jour au Collège romain, et on venait de jeter les fondements du Collège germanique, œuvres qui comptent assurément parmi les plus utiles et les plus belles qu'aient conçues, poursuivies à travers tous les obstacles et enfin menées à heureux terme la sagesse et la constance de S. Ignace. Pour fournir ces collèges d'excellents maîtres, le Saint mettant le bien universel de l'Église au-dessus de celui des provinces particulières, appela à Rome les sujets les plus distingués par leur savoir et par leur habileté dans l'enseignement. Alors Lainez, attentif au bien de ses collèges, et se voyant en même temps enlever ses meilleurs sujets, sur lesquels il avait compté, se plaignit doucement dans une lettre ; et comme son saint Père n'y répondit pas, il en écrivit une seconde avec plus de chaleur. Ses plaintes venaient d'une intention fort droite et de son zèle à maintenir en honneur les collèges de sa province ; mais le saint fondateur ne crut pas devoir laisser sans reproche cette attache au propre jugement, à l'encontre des mesures prises par un supérieur. Il commanda donc au P. Jean Polanco d'écrire à Lainez en son nom une lettre sévère, lui ordonnant de se recueillir quelque temps ; et, quand il aurait reconnu son erreur, de lui faire connaître au bout de trois jours quelle punition il méritait en réparation de sa faute ; c'est ainsi qu'agissait le Saint à l'égard de ses enfants les plus chers, dont il connaissait la

solide vertu, voulant donner des exemples d'humilité et d'obéissance aux autres moins parfaits, afin que, punis pour des fautes plus graves, ils acceptassent de bon cœur la correction. Et véritablement l'exemple que donna alors Lainez, homme d'un savoir et d'un mérite si exceptionnels, est bien digne d'être conservé dans les annales de la vertu. A peine eut-il lu la lettre, il en ressentit une extrême douleur, non pas tant pour la faute qu'il croyait avoir commise, que pour le chagrin qu'il avait causé à son père S. Ignace. Il passa les trois jours indiqués, dans l'oraison et les larmes ; puis il prit la plume, et répondit avec une profonde humilité : qu'il soumettait son jugement propre à celui de Sa Paternité, qui, éclairée de la lumière divine, voyait mieux que tout autre ce que demandait la plus grande gloire de Dieu et le bien universel de la Compagnie. Cette témérité était venue de ce qu'après vingt ans de vie religieuse, il n'avait pas encore dompté ses passions, ni avancé dans la perfection. C'est pourquoi il était résolu devant Dieu à extirper les racines de ses nombreux péchés et de ses défauts, ne s'occupant plus que de son âme, voulant être oublié et méprisé de tous comme un serviteur et un vil esclave. Il le conjurait donc par les entrailles de JÉSUS-CHRIST, de lui ôter la charge de Provincial, de ne l'appliquer désormais ni au gouvernement, ni même à la prédication et à l'étude ; mais de lui commander de se rendre à Rome en mendiant, et là, de l'employer à la cuisine, au réfectoire ou au jardin ; que s'il n'était pas assez fort pour ces travaux, il le priait de lui faire enseigner la grammaire aux petits enfants pendant deux ou trois ans, ou même sa vie entière, sans que personne fît attention à lui, étant traité de tous comme le plus vil des hommes ; que si cette proposition était rejetée, il s'offrait à se punir par des disciplines, des jeûnes ou par des pénitences plus rudes encore ; qu'enfin il promettait de ne plus jamais écrire de lettre sans peser mûrement chaque mot et chaque expression, afin de ne plus causer de peine à un père qu'il aimait tant (1). Mais S. Ignace ayant atteint son but, qui était d'éprouver la vertu d'un homme de ce mérite, et de laisser à la postérité un admirable exemple de profonde humilité et de parfaite obéissance, n'accepta aucune des pénitences proposées ; et, comme s'il ne se fût rien passé, il continua à témoigner toute son affection et toute son estime

1. Lettre du 15 nov. 1552.

à ce fils chéri, qu'il prévoyait dès lors et qu'il annonça plusieurs fois lui devoir succéder dans la charge de général. Le peu d'estime que Lainez avait de lui-même n'était nullement partagé par les souverains de Toscane. Ravis des dons supérieurs de la nature et de la grâce réunis en lui, et surtout de son zèle ardent, ils résolurent de le proposer pour le siège archiépiscopal de Florence d'abord, puis pour celui de Pise. Ils se disposaient à en écrire à leur ambassadeur à Rome, afin qu'il obtînt du saint siège cette nomination avec ordre exprès de ne pas la refuser ; mais le Père s'en étant douté, fit tant par ses prières, ses larmes, ses instances redoublées, qu'il les détourna de ce projet. Puis, craignant que sa présence à Florence ne réveillât la pensée de sa promotion à l'épiscopat, et n'amenât de nouvelles démarches pour le lui imposer, il fit tout pour obtenir de la duchesse la permission de se rendre à Gênes où l'on réclamait sa présence.

Dès le mois de juillet 1553 la Seigneurie avait demandé à S. Ignace, par l'intermédiaire de l'archevêque Jérôme Sauli et de deux députés, Thomas Spinola et François Cattaneo Bava, d'envoyer à Gênes deux Pères d'autorité, afin qu'on pût traiter avec eux de la fondation d'un collège. Le Saint avait répondu avec beaucoup de courtoisie :

« J'ai reçu du révérendissime Archevêque, monseigneur Sauli, une lettre de Vos Excellences qui me demandent, au nom de la Seigneurie, de vous envoyer deux Pères, afin que, tout en s'employant au service du Seigneur, ils fassent les premières démarches pour la fondation dans votre cité d'un collège de notre Compagnie. J'avais déjà appris quelque chose du pieux désir de Vos Seigneuries et de celui du révérendissime monseigneur le Vicaire et de monseigneur l'Archevêque lui-même ; aussi, tout heureux de servir en quelque chose vos Seigneuries, pour la gloire de Dieu Notre-Seigneur, j'étais disposé à faire tout ce qui sera possible pour vous contenter. En conséquence, bien que notre Compagnie ait peu de sujets propres à cette œuvre, et possédant bien la langue italienne, je tâcherai d'en prendre quelques-uns dans d'autres villes, afin de ne pas frustrer le désir de Vos Seigneuries. Quant au temps, il ne semble pas que ce puisse être avant le mois de septembre. Nous verrons d'ici là quels sujets conviendront mieux pour cette entreprise (1). »

1. Lettre du 8 juillet 1563, v. *Cart. de S. Ignacio* vol. 3, p. 405.

Aux approches de septembre, les deux députés renouvelèrent leur requête, demandant au nom de la Seigneurie le P. Jacques Lainez. Il en coûta beaucoup pour obtenir que la duchesse de Toscane consentît à son départ ; enfin, cédant aux lettres pressantes du cardinal de Sta Fiora et à celles de S. Ignace, elle le permit, mais à condition qu'après peu de mois le Père reviendrait à Florence. S. Ignace avertit sur-le-champ de cette décision les deux députés et le Vicaire général.

« J'ai reçu, écrit-il aux premiers, un double pli de Vos Seigneuries, où elles témoignent accepter, avec la charité que nous attendions d'elles, la modeste offrande que je leur fais. J'ai obtenu depuis, que madame la duchesse de Florence cédât, pour quelques mois, maître Jacques Lainez, qu'elle a obtenu de Sa Sainteté par l'intermédiaire du cardinal de St-Jacques, et duquel elle s'est grandement servie pour la gloire de Dieu, ainsi que des autres Pères résidant en cette cité. Je pense donc envoyer à Gênes, au mois de septembre, le dit Père Lainez avec un compagnon ; c'est un des hommes les plus remarquables de la Compagnie par sa science, sa vie exemplaire et les autres dons célestes. Au concile, et partout où il a été, il a, par la grâce divine, répandu la bonne odeur de l'édification, et a produit beaucoup de fruit dans les âmes. Il est vrai qu'il a souffert l'année dernière d'une fièvre quarte qui l'a laissé un peu affaibli ; néanmoins il pourra peut-être se rendre utile par la prédication, des leçons d'Écriture sainte et les confessions (1). »

Sur ces entrefaites, la duchesse réfléchissant au grand bien dont l'absence du P. Lainez priverait Florence, avait changé d'avis et était revenue sur sa promesse de le laisser partir; il fallut donc faire de nouveaux efforts pour en obtenir la réalisation ; ce qui résulte de la lettre suivante écrite par S. Ignace à D. Tomaso Spinola :

« Samedi dernier j'ai écrit à Votre Seigneurie et à monseigneur le Vicaire général qu'avec l'agrément de la sérénissime duchesse de Florence, le P. Lainez partirait pour Gênes au commencement de septembre. Depuis lors la duchesse m'a écrit une lettre dont je vous envoie copie. Votre Seigneurie y verra qu'elle voudrait rétracter la permission accordée. J'ai voulu vous en donner avis, afin que, si le P. Lainez ne pouvait

1. Lettre du 19 août 1553, v. *Cart. de S. Ignacio*, vol. 3, p. 445.

partir les premiers jours de septembre, vous en sachiez la raison. Cependant je m'efforce, en écrivant moi-même à Son Excellence,en lui faisant écrire par le cardinal de St-Jacques, son oncle, et encore par d'autres voies, de la décider à ne point arrêter le départ du P. Lainez ; et, s'il plaît à Dieu Notre-Seigneur, il pourra se rendre à Gênes au moins pour quelque temps. Je n'ajouterai rien, si ce n'est que je me recommande de tout cœur à monseigneur le révérend Vicaire et à l'illustrissime seigneur François Cattaneo, priant Dieu Notre-Seigneur d'accorder à tous la grâce de connaître et d'accomplir sa très sainte volonté! De Rome, le 26 août 1553. Ignace (1). »

L'agrément de la princesse ayant enfin été obtenu, le P. Lainez partit de Florence vers la fin de septembre, et arriva à Gênes le 9 octobre. L'affaire du collège fut bientôt conclue ; car le gouvernement génois se montrait fort pressé de le voir fonctionner. Aux deux premiers délégués, Thomas Spinola et François Cattaneo, on adjoignit deux autres sénateurs, Augustin Lomellini et Étienne Raggi ; ils s'accordèrent à louer une maison près de l'église paroissiale Delle Grazie, et disposèrent tout avec grande sollicitude, en sorte qu'en novembre 1554 on put ouvrir les classes. La ville en fut informée solennellement par un discours prononcé dans le Dôme en présence de toute cette illustre noblesse et d'une multitude de peuple. La famille Sauli voulait fonder un autre collège sur les délicieux coteaux de Carignan, qui lui appartenaient ; mais pour ne pas trop appauvrir de professeurs les autres maisons d'Italie, on sursit à cette fondation.

Avant même que l'affaire du collège fût en voie de succès, Lainez avait repris son ministère apostolique et prêchait dans l'église de St-Sirus. Voyant l'église remplie d'une foule de gens de toute condition, il prit pour sujet les injustices qui se commettent dans le trafic, matière assurément fort opportune dans une ville entièrement adonnée au commerce. Il mit au grand jour les ruses, les fraudes, les tromperies et les usures couvertes, usitées parmi les marchands, et décorées par eux du nom d'industries et de gains licites et honnêtes. Le P. Lainez, dans ses discours et dans divers écrits, démontra avec évidence que ces pratiques étaient iniques et coupables ; aussi les magistrats ordonnèrent-ils aux commerçants d'ap-

1. *Cartas de S. Ignacio*, vol. 3, p. 121.

porter leurs livres et leurs actes de vente, afin qu'on pût les faire examiner par de doctes théologiens. Les fruits des prédications de Lainez furent de nombreuses restitutions du bien d'autrui, et la décision que prirent plusieurs négociants de renoncer à certains contrats de change et d'usure, périlleux pour leur conscience. L'année suivante, 1554, le P. Lainez prêcha le carême dans l'église métropolitaine. Il s'y appliqua surtout à plaider avec éloquence et grande solidité la cause des indigents, excitant les riches à subvenir à leurs nécessités. Au premier sermon qu'il fit dans ce but, on recueillit au moins mille écus d'aumônes ; au second, treize cents, et au troisième près de deux mille ; de tout cet argent il ne permit pas qu'un seul denier passât par ses mains ou même sous ses yeux ; mais il fit remettre le tout à un comité de gentilshommes, pour qu'ils répartissent les aumônes entre les divers quartiers et les paroisses de la ville, selon le besoin plus ou moins pressant des pauvres et des malades.

Après le carême, le vicaire général, qui gouvernait l'église de Gênes en l'absence de l'archevêque, Monseigneur Sauli, alors vice-légat, pria Lainez de visiter une partie du diocèse, lui donnant pouvoir de prendre les mesures et de faire les règlements qu'il jugerait opportuns. A son retour dans la cité, le Père reprit ses prédications et les leçons d'Écriture sainte en diverses églises. On en fut si satisfait que les délégués et le grand vicaire écrivirent à ce sujet à saint Ignace une lettre des plus louangeuses.

Voici la réponse du Saint au Vicaire-Général :

« J'ai été grandement consolé dans le Seigneur en apprenant, par votre lettre du 21 courant, que les désirs de Votre Seigneurie qui étaient les nôtres, ont été en partie satisfaits par la présence de notre Père Jacques Lainez et par ses prédications. Plaise à la divine Bonté d'agréer le ministère de ses faibles instruments et de le rendre efficace pour le bien des âmes ! Si nous devons désirer faire ce bien en tout pays, par l'obligation générale qu'impose la charité, combien plus particulièrement dans l'Illustrissime Seigneurie de Gênes, où le dévouement qu'on nous témoigne en ce moment nous impose une dette toujours croissante de reconnaissance ! C'est pourquoi, dans la faible mesure de nos forces, nous nous efforcerons de travailler au service de la cité et de la république selon notre profession. Je remercie encore Votre Seigneurie de la confiance qu'elle a montrée au Père Lainez, en

l'investissant de ses pouvoirs pour visiter le diocèse ; je m'en remets à lui pour traiter les autres points particuliers. Daigne Dieu Notre-Seigneur donner à tous sa grâce pour connaître toujours et accomplir parfaitement sa très sainte volonté (1). » Le P. Lainez poursuivit pendant quinze mois à Gênes ses fatigues apostoliques ; là, comme à Florence, il conquit l'estime et la vénération de personnages de tout ordre et de toute condition.

Cependant la duchesse de Toscane écrivait lettres sur lettres pour obtenir son retour à Florence, tandis que les autorités civiles et ecclésiastiques de Gênes n'épargnaient rien pour le retenir ; mais le débat fut tranché par un ordre du pape Jules III, qui, en janvier 1555, appela Lainez à Rome pour une mission intéressant le bien général de l'Église.

CHAPITRE XIII.

Lainez accompagne le cardinal Morone à la diète d'Augsbourg. — A la mort de Jules III il est nommé par S. Ignace théologien de Marcel II. — Paul IV veut l'avoir dans son palais, et pense à le créer cardinal. — Lainez s'efforce de vive voix et par écrit de décliner cette dignité, et il y réussit.

(1555-1556.)

Au printemps de 1555 devait se tenir à Augsbourg une diète impériale. Charles V et son frère Ferdinand, roi des Romains, avaient demandé au pape d'y envoyer un légat, Jules III avait d'abord refusé ; mais, sur de nouvelles instances et sur la parole donnée par Ferdinand que rien ne se ferait en matière de religion sans le consentement du légat, il se détermina à envoyer un prélat à cette assemblée ; son choix tomba sur le cardinal Jean Morone, lequel obtint d'emmener avec lui pour conseillers et pour théologiens les Pères Jacques Lainez et Jérôme Natal. Ces deux Pères partirent donc avec le légat et arrivèrent heureusement à Augsbourg ; mais ils n'eurent que le mérite de l'obéissance au Vicaire de Jésus-Christ, et ils ne purent y faire aucun bien ; car, à peine étaient-ils arrivés, ils apprirent que Jules III était mort à Rome le 12 mars. Morone dut revenir en hâte ; le Père Lainez revint avec lui, laissant le P. Natal en Allemagne pour y faire la visite des collèges.

1. *Cartas de S. Ignacio*, vol. 3, p. 437.

Le 10 avril, après quatre jours seulement de conclave, fut élu pape le cardinal de Ste-Croix, Marcel Cervini, qui, gardant

Le pape Marcel II.

son nom de baptême, se fit appeler Marcel II. Peu de jours après son élection, S. Ignace, accompagné du P. Martin

Olave, alla se prosterner à ses pieds et s'offrir lui et la Compagnie à toutes les volontés du Siège apostolique. Marcel qui aimait le Saint autant qu'il le vénérait, lui tendit les bras, le releva, l'embrassa ; puis, se plaçant entre lui et le P. Olave, et se promenant avec eux dans son appartement, il lui exposa un à un ses projets pour la restauration de la chrétienté, la réforme des mœurs dans le clergé et dans le peuple, la compensation des pertes faites en Allemagne en étendant à tous les pays la prédication de l'évangile, afin de conquérir à l'Église de nouvelles nations infidèles, ainsi qu'avait fait dans les Indes François Xavier, duquel il avait toujours lu les lettres avec une indicible consolation. Sur ces besoins de l'Église et d'autres qu'il détailla, il pria le Saint de lui communiquer de temps à autre, avec la confiance d'un ami, les desseins et les mesures qui lui paraîtraient devant Dieu offrir le plus d'avantages. Puis il lui recommanda d'augmenter le plus qu'il pourrait la Compagnie : « Ayez soin, dit-il, d'enrôler des soldats ; nous aurons soin de les employer dans d'importantes entreprises pour la gloire de Dieu et l'utilité de l'Église.» Il témoigna le désir, quand la presse des premières visites serait calmée, de se voir présenter les cent soixante-dix jésuites qui étaient alors à Rome. En attendant il commanda au Saint de lui choisir deux Pères d'une science et d'une prudence insignes, voulant les garder auprès de soi pour pouvoir à tout moment les consulter, discuter et régler avec eux les plus graves affaires intéressant le service de Dieu ; « A moins pourtant, ajouta-t-il, comme pour s'en remettre au jugement du Saint, qu'il ne semble meilleur à Votre Révérence et plus avantageux à la gloire de Dieu d'en ordonner autrement. » Il termina en les bénissant affectueusement et se recommandant instamment aux prières de S. Ignace et de tous les siens.

Pour le choix des deux Pères demandés par le Pontife, S. Ignace s'abstint d'une nomination directe, afin de ne montrer aucune préférence entre les membres de la Compagnie ; mais il prit à son ordinaire, un parti tel que, sans intervenir en rien dans le choix, il fit nommer en effet ceux qu'il avait désignés dans sa pensée. Il mit par écrit et énuméra avec soin les qualités que devaient posséder à un haut degré les Pères qu'il fallait élire : talent, doctrine, expérience, humilité et sens pratique.

Puis il réunit les Pères de la maison, et fit lire cette note par le P. Nicolas Bobadilla. Tous convinrent qu'elle traçait au

naturel le portrait des Pères Lainez et Olave et ils furent nommés d'une commune voix, mais on n'eut point le temps de les présenter au palais, car bientôt le Souverain Pontife tomba malade, et, réduit en peu de jours à l'extrémité, il passa saintement à une meilleure vie, le dernier jour d'avril. Saint Ignace recommanda son âme en termes fort touchants aux suffrages de tous les nôtres, en énumérant tous les bienfaits dont le Pontife défunt avait comblé la Compagnie. A Marcel II succéda, le 23 mai, sur la chaire pontificale, le cardinal Jean-Pierre Carafa, qui prit le nom de Paul IV. Il connaissait et admirait depuis longtemps la science et la vertu de Lainez. Aussi, voulant accomplir la réforme de la Daterie, commencée ou du moins projetée par Marcel II, il appela le Père au palais apostolique pour recourir à ses conseils en cette affaire et en plusieurs autres d'égale importance. Le P. Lainez obéit sur-le-champ, mais au lieu de loger au palais il obtint, à force de prières et de supplications, après y avoir couché une seule nuit, de retourner dès l'aube auprès de ses frères dans la pauvre maison de S^ta^ Maria della Strada ; le pape au lieu d'être offensé de cette réserve, n'en estima que plus le Père Lainez. Ce fut peut-être alors, que pour l'avoir toujours près de lui, il se proposa de le créer cardinal. Nous avons sur ce point, entre les autres preuves que nous rapporterons, le témoignage suivant du biographe de Paul IV. « Il appela auprès de lui le P. Lainez, l'un des dix premiers Pères de cette Compagnie, afin d'utiliser son zèle et sa science ; il eut même l'intention de le créer cardinal, mais le Père par humilité sut se dérober à cet honneur (1). »

Il est certain que le Pontife laissa percer plusieurs indices de son intention, et qu'à Rome, comme il arrive toujours en pareil cas, on parla publiquement de la future promotion. Pour Lainez, à peine eut-il vent de ce projet, il n'y eut effort ni industrie qu'il n'employât pour détourner de soi et de la Compagnie cette dignité. Le cardinal Othon Thruchsès, évêque d'Augsbourg, se trouvait alors à Rome; Lainez, qui lui était intimement uni par les liens de l'amitié et d'une confiance mutuelle, se rendit chez lui, et, les larmes aux yeux, le visage tout bouleversé, lui exposa le fait, le suppliant par l'affection qu'il avait pour lui, Lainez, et pour toute la Compagnie, de ne rien épargner pour détourner le pape de ce projet. Il l'assura qu'il se souviendrait éternellement d'un tel

1. CASTALDI, *Vie de Paul IV*, ch. 12.

service; puis il ajouta que si ses amis ne réussissaient pas à le sauver d'un tel péril, il était résolu, dans le cas où ses supérieurs ne le lui défendraient pas, de s'enfuir furtivement de Rome et d'aller s'ensevelir en un lieu si caché qu'homme au monde ne saurait l'y découvrir. Ensuite il lui remit un écrit signé de sa main dont nous possédons encore l'original, et que je traduis ici de l'espagnol.

« Ayant su, par des conjectures qui semblent fondées, et par les rapports de graves personnages, quelque chose des intentions de Sa Sainteté à mon égard, après avoir célébré plusieurs fois la sainte messe et prié Dieu à cette intention, ce que plusieurs autres ont fait pour moi, après avoir sondé ma conscience, et me mettant en présence de Dieu Notre-Seigneur, je déclare que je me reconnais absolument incapable de ce à quoi l'on songe pour moi, selon ce qui m'a été rapporté, et cela pour divers motifs que ne peuvent deviner ceux qui ne connaissent pas mon intérieur; je suis persuadé que,si je pouvais les exposer à Sa Sainteté, elle approuverait mon sentiment. De plus, mon supérieur, les autres membres de notre Compagnie qui me connaissent, et moi avec eux, nous tenons pour assuré que pour la plus grande gloire de Dieu Notre-Seigneur, pour le service de Sa Sainteté, et pour le bien universel, il est mieux que je persévère dans ma vocation, que cela est surtout nécessaire dans ces premiers temps de notre Compagnie; et enfin j'ai fait vœu de ne pas accepter de dignités selon que le portent nos constitutions. Je crains que toute autre pensée ne soit en moi une suggestion du démon sous apparence de bien, et j'affirme que ce serait pour moi une profonde affliction si on disposait de mon avenir contrairement au désir que j'exprime ici. Je supplie donc humblement Votre Seigneurie Illustrissime et Révérendissime de m'aider de toutes ses forces à rester dans le degré de ma vocation, car ce sera, je le crois, un acte fort agréable à Dieu Notre-Seigneur, et pour moi une obligation éternelle. En notre maison,19 décembre 1555. »

Tels étaient, par rapport aux dignités ecclésiastiques, les sentiments du P. Lainez, conformes d'ailleurs à ceux qu'avaient exprimés en des occasions semblables les Pères Nicolas Bobadilla, Claude Lejay et Pierre Canisius, à chacun desquels Ferdinand, roi des Romains, avait offert les sièges de Trieste et de Vienne, comme nous l'avons raconté dans leur vie. Quant à S. Ignace, on savait assez sa manière de voir à ce

sujet, et il n'était nullement besoin de l'exciter à s'opposer à la promotion de Lainez. Il ordonna d'abord aux Pères et aux Frères de la maison des prières et des pénitences, pour obtenir de Dieu qu'il délivrât la Compagnie de ce grave péril (c'est le terme dont il se servait) ; puis il recommanda l'affaire à plusieurs cardinaux, ses amis intimes,et à d'autres membres influents de la Cour pontificale, les suppliant de détourner le pape de cette pensée. Il répéta alors ce qu'il avait déjà dit plusieurs fois, qu'il était si fermement décidé à écarter de la Compagnie les dignités ecclésiastiques,qu'il ne s'en départirait pas, quand il verrait le monde entier agenouillé à ses pieds pour le prier de ne point y mettre obstacle. Cette attitude du Saint s'accorde avec la parole qu'il dit alors au Père Pierre Ribadeneira : « Si Dieu n'y met la main, nous verrons dans peu de mois Lainez cardinal; mais si cela arrive, je ferai tant de bruit que le monde entier saura comment la Compagnie accepte les dignités. » Cependant, par la faveur de Dieu, les choses n'en vinrent pas là. Soit par l'effet des intercessions provoquées, soit à cause de l'extrême répugnance témoignée par Lainez, le Souverain-Pontife renonça entièrement à cette promotion. Lainez alors, comme déchargé d'un poids intolérable qui l'oppressait, retrouva la paix et la joie, et rendit à Dieu de ferventes actions de grâces, comme pour une des faveurs les plus signalées qu'il eût pu désirer. Mais s'il parvint à se dérober à ce fardeau qu'on lui destinait hors de la Compagnie, il ne put échapper à un autre fardeau que Dieu lui destinait manifestement pour le bien général de la Compagnie elle-même. Nous aurons bientôt à le dire.

CHAPITRE XIV.

A la mort de S. Ignace, Lainez est élu Vicaire, et convoque la Congrégation générale. — Accueil que lui fait Paul IV, et paroles qu'il lui adresse. — La Congrégation est retardée à deux reprises. Elle se réunit enfin et élit le P. Lainez pour général. — Discours fort affectueux du pape aux électeurs ; réponse du nouveau général.

(1556-1558.)

LE 31 juillet 1556, passa heureusement de cette vie temporelle et misérable à la vie éternelle et bienheureuse du ciel le fondateur et le père de la Compagnie, S. Ignace de Loyola. A ce moment le Père Lainez était lui-même gra-

vement malade et dans le plus extrême péril ; il avait déjà reçu le viatique et l'extrême-onction. Les Pères de la maison lui cachèrent quelque temps la mort du Saint,craignant qu'une telle nouvelle, à cause de son extrême tendresse pour S. Ignace, ne fût pour lui le coup de la mort ; mais Lainez, soupçonnant ce qu'il en était par le silence même qu'on observait sur ce point, ne cessait de demander, à tous ceux qui venaient le voir, si le Saint était vraiment mort. On le lui avoua enfin, et alors, levant les yeux et les mains au ciel, il se recommanda à lui de toute son âme, le priant d'obtenir de Dieu, qu'il allât le rejoindre et jouir avec lui de la bienheureuse éternité. Mais tel ne fut pas le résultat de l'intercession du Saint ; il avait prédit plus d'une fois à Lainez qu'il lui succéderait dans le généralat, aussi lui obtint-il tout le contraire de ce qu'il demandait ; le mal dès ce moment alla en décroissant et perdit bientôt toute gravité.

S. Ignace, avant sa mort, n'avait pas nommé de vicaire pour gouverner la Compagnie à sa place jusqu'à l'élection du nouveau général. C'était de sa part un acte de cette prudence et de cette délicatesse qui lui avaient toujours fait s'interdire toute préférence entre ses fils et plus spécialement entre ses neuf premiers compagnons. En conséquence, le 3 août, les quelques profès qui se trouvaient à Rome, se réunirent, comme l'ordonnaient les constitutions, et tous, à l'unanimité nommèrent le P. Lainez vicaire-général. Il était encore alité ; on lui demanda son vote, et, à l'exemple de S. Ignace, il répondit qu'il donnait sa voix, lui excepté, à celui qui aurait réuni le plus de suffrages. On attendit trois jours encore avant de lui signifier son élection. Enfin,le 5 août, les médecins le jugeant hors de péril et en pleine convalescence, on le proclama Supérieur. Le saint homme, à cette déclaration soudaine à laquelle il ne s'attendait nullement, surtout malade comme il l'était, fut profondément troublé ; son visage parut tout bouleversé ; et d'un ton suppliant, par d'humbles instances, il s'efforça de décider les Pères à recommencer l'élection, protestant que tout autre que lui serait plus capable de soutenir ce fardeau, parce que tous l'emportaient sur lui en vertu et en prudence. Mais il eut beau dire, on ne l'écouta point, et il dut se soumettre à la divine volonté. A peine put-il sortir du lit, que son premier soin fut d'écrire dans toutes les provinces pour convoquer la Congrégation générale, qu'il fixa au mois de novembre suivant. A la vérité les constitutions

assignaient six mois entiers, à dater de la mort du général, pour que la Congrégation eût le temps de se réunir ; mais Lainez, impatient de déposer le plus tôt possible le fardeau de la supériorité, se laissa aisément persuader par les Pères de Rome d'abréger ce délai, d'autant plus qu'il y avait des affaires urgentes à traiter dans cette assemblée. La lettre aux provinciaux respirait à la fois l'humilité et la prudence. Nous en citerons le début : « Après qu'il eût plu à Dieu Notre-Seigneur de faire passer notre bon Père Ignace de cette vie temporelle à la vie éternelle qu'appelaient tous les désirs de sa sainte âme, et de me retenir en ce monde vil, comme indigne de suivre un tel père et de jouir avec lui de la présence de Dieu notre Créateur, en ce monde qu'à vrai dire j'ai toujours eu en mépris, les Pères profès présents à Rome m'ont donné, à mon insu, la charge de vicaire, afin de, convoquer la Compagnie pour l'élection d'un nouveau général selon les constitutions. Comme ils ont rejeté toutes mes raisons de refus, il faut maintenant que Votre Révérence et tous ses sujets implorent de Dieu pour moi la grâce de faire mon devoir, afin que bientôt nous puissions avoir un chef, dont l'action s'étende sur tous les membres de ce corps de la Compagnie, les conserve et les fasse croître non seulement en nombre, mais en esprit religieux et en vertu. Les constitutions ordonnant des prières et des messes pour une heureuse élection, que Votre Révérence exécute cette prescription dans sa province. » Puis il exhorte les profès à venir à Rome en aussi grand nombre que possible parce que cette première Congrégation devra mettre la dernière main aux constitutions laissées par S. Ignace et leur donner une sanction définitive ; il ajoute que, l'œuvre étant encore manuscrite, il en fait faire un extrait, contenant ce qui concerne l'élection du général et qu'il l'envoie aux provinciaux afin qu'ils suivent en tout ces règles.

Ce devoir accompli, Lainez alla se prosterner aux pieds de Paul IV, qui l'accueillit avec des marques singulières de bienveillance. En répondant à l'offrande que lui faisait le Père de lui-même et de la Compagnie entière, le pape parla longuement de l'estime qu'il avait eue pour le P. Ignace de sainte mémoire, et de l'amour qu'il avait toujours porté à son institut. Puis, changeant de ton, il ajouta d'un air grave et résolu qu'il y avait pourtant certains points qui ne lui plaisaient pas ; ce qu'il dit en général, sans rien spécifier. Il

conclut en avertissant le Père de ne pas se fier aux décrets de ses prédécesseurs, parce qu'il avait le pouvoir de défaire ce qu'ils avaient fait. Lainez comprit qu'autant le début du discours était bienveillant, autant la conclusion était pleine de menaces. Il n'attribua nullement ces paroles à une disposition défavorable que démentaient assez la sainte vie, le zèle ardent et la rectitude d'intention d'un pape tel que Paul IV; mais il y vit l'influence de quelqu'un de son entourage, qui lui avait inspiré de l'aversion pour des points substantiels de l'institut,approuvés pourtant et confirmés à plusieurs reprises par les pontifes ses prédécesseurs. Nous verrons plus loin la suite de cette affaire.

Cependant la Congrégation générale convoquée pour les premiers jours de novembre, avait dû être remise à Pâques de l'année suivante 1557. Le motif de ce retard était que les Pères d'Espagne, ou bien arrêtés par des infirmités, ou bien absorbés par des affaires importantes, avaient répondu qu'il ne leur était pas possible de faire en un si bref délai un voyage aussi long. Vainement Lainez proposa de l'abréger en tenant la Congrégation dans une ville plus rapprochée d'eux, comme Lorette, Gênes ou Avignon. Le cardinal de Carpi rompit cette mesure, en déclarant au nom du pape que la Congrégation ne devait se tenir qu'à Rome. Au printemps suivant la réunion ne put encore avoir lieu, bien que quatorze électeurs fussent arrivés à Rome ; mais il manquait ceux d'Espagne et de Portugal. Ils s'étaient pourtant mis en route ; mais avaient dû s'arrêter à cause d'un ordre du roi d'Espagne qui, étant en guerre avec le pape, avait défendu à tous ses sujets de sortir du royaume. On délibéra pour savoir s'il serait à propos de transporter la Congrégation à Barcelone, comme le conseillaient le commissaire d'Espagne, S. François de Borgia, et les trois provinciaux de ce pays. On en fit la proposition au pape, qui d'abord refusa, puis parut hésiter et même incliner à l'affirmative.

Les choses en étaient là, quand la discussion soulevée par le Père Nicolas Bobadilla vint encore indisposer le Pontife déjà mécontent. J'ai raconté ce fait dans la vie de cet homme vraiment apostolique, qui montra en toute autre circonstance une profonde humilité, un mépris absolu de lui-même, un zèle ardent en un mot toutes sortes de vertus. Le bon Lainez, point de mire de ces regrettables manœuvres, supporta tout avec une humilité et une patience inaltérables ; bien loin de

se montrer irrité, il redoubla de bienveillance et d'attention pour celui qui, aveuglé par de regrettables préjugés, cherchait à le rabaisser et à le contrarier. Il réussit ainsi à regagner son cœur, et à rompre la trame de cette querelle domestique dont les débuts étaient si fâcheux. Cependant, voyant la Congrégation ajournée une seconde fois, il se livra avec activité au gouvernement de la Compagnie : et, comme si cela eût été trop peu pour l'ardeur de son zèle, il consentit, sur les instances qu'on lui fit de plusieurs côtés, à prêcher le carême de 1557 dans notre église de Rome. On y vit, outre une grande multitude de peuple, bon nombre de prélats qui, rentrés chez eux, mettaient par écrit ce qu'ils avaient retenu du sermon pour le méditer à leur aise.

Lainez avait pour la troisième fois invité par lettre circulaire les Pères électeurs à se trouver à Rome en juin 1558. Le Père de Borgia et les trois provinciaux d'Espagne, François Strada, Barthélemy Bustamante et Antoine Araoz, ne pouvant, pour cause de maladie, faire le voyage, envoyèrent des substituts avec leur vote écrit. L'arrivée de ces Pères porta à vingt le nombre total des électeurs, Lainez compris ; nombre infime sans doute, mais qui équivalait à une multitude, si l'on considère le mérite des Pères présents et leur expérience des choses de l'institut.

La Congrégation commença le 19 juin. Lainez l'ouvrit par une sage exhortation, après laquelle il fit distribuer des notes écrites tendant toutes à régulariser la marche des délibérations, et à assurer la validité de l'élection. Ces règlements furent approuvés par les Pères, et ils ont été observés ponctuellement, comme ayant force de loi, dans les Congrégations suivantes. Puis on députa à l'unanimité les Pères Lainez et Salmeron pour aller au nom de tous demander au pape Paul IV sa bénédiction apostolique. Il les reçut avec beaucoup de bienveillance et d'affection, leur rappela l'amour qu'il avait toujours eu pour cette bénite Compagnie de JÉSUS, ce fut son expression, et la protection dont il l'avait entourée. Puis il se mit à parler de Ste Marie Madeleine qui, ravie en esprit, au dire de quelques historiens, célébrait sept fois le jour les louanges de Dieu, au milieu des anges qui répondaient à ses chants : comme si le Pontife eût voulu insinuer par là qu'il désirait établir le chœur dans la Compagnie. Enfin il exprima la volonté de voir les Pères élire en toute liberté le général, selon leurs constitutions, mais il ajouta qu'il voulait être au

courant de la manière dont ils feraient l'élection ; qu'en conséquence, en remplacement du cardinal de Carpi notre protecteur, alors absent de Rome, il députerait le cardinal Paceco pour présider au vote.

Le lendemain, Lainez rendit compte aux Pères de la manière dont il avait gouverné la Compagnie depuis la mort de saint Ignace; puis il rapporta en détail le discours de Paul IV. Il présenta le plus tôt possible à ce Pontife le programme et les règlements de l'élection, tels qu'ils sont dans les constitutions, après avoir annoté quelques points. Le pape s'en montra fort satisfait. Pour plus de précaution, il fit lire cet écrit à quatre cardinaux d'une grande prudence; tous, après l'avoir soigneusement examiné, le louèrent comme plein de sagesse, et l'approuvèrent dans tous les points. Cependant, ils n'admirent point la validité du suffrage des absents, et supprimèrent l'excommunication prononcée contre ceux qui par eux-mêmes ou par d'autres brigueraient le généralat; il leur parut suffisant de les priver de voix active et passive.

On avait fixé pour l'élection le 2 juillet, fête de la Visitation de Notre-Dame. Les Pères se réunirent, le matin de ce jour, dans la petite chambre, où, un peu moins de deux ans auparavant, était mort saint Ignace. Le B. Pierre Canisius fit d'abord une courte exhortation; puis on se mit en oraison pendant une heure entière.

Le cardinal Paceco arriva alors; il s'assit au milieu des Pères et fit au nom du pape la déclaration suivante: Sa Béatitude désirait que les Pères fissent en toute liberté cette élection, qu'ils prissent bien garde de choisir celui que sa vie exemplaire, sa doctrine et ses vertus en rendaient le plus digne. Il laissait également à leur choix la durée du généralat; cependant Sa Sainteté jugeait meilleur pour la Compagnie qu'il fût à vie, et que le général résidât toujours à Rome. Du reste, il voulait que la Compagnie sût bien qu'il la prenait tout particulièrement sous sa protection. En conséquence elle devait le reconnaître pour son père, non pas seulement de cette paternité générale qui s'étend sur tous les chrétiens, mais comme étant spécialement à elle en cette qualité.

Aussi devait-elle recourir à lui, en toute confiance et sans aucune crainte, chaque fois que la nécessité ou les circonstances le demanderaient. Il savait en effet parfaitement com-

bien Dieu daignait se servir de la Compagnie, dans tous les pays du monde, pour l'utilité et le salut de toutes sortes de personnes, soit parmi les fidèles, soit parmi les infidèles et les hérétiques; il savait quel profit en résultait pour l'Église de Dieu. Le cardinal parla longtemps dans ce même sens; les Pères en furent fort consolés, et voyant ses conclusions en tout conformes à leurs désirs, ils le prièrent de rendre en leur nom d'humbles et vives actions de grâces à Sa Sainteté.

Quand on en vint au scrutin, treize votes s'arrêtèrent sur le Père Lainez, les autres se divisèrent entre les Pères Paschase Broet, François de Borgia, Nicolas Lanoy et Jérôme Natal. Si on eût tenu pour valides les votes des électeurs absents, c'étaient autant de voix s'ajoutant à celles qui nommaient Lainez. Il était en effet considéré par tous comme un homme d'un génie supérieur, d'un jugement exquis et d'une vertu consommée; on le jugeait conséquemment le plus digne de succéder immédiatement à saint Ignace, à qui il avait toujours été si cher. A peine l'élection fut-elle connue, les plus illustres personnages de Rome en témoignèrent la plus vive allégresse; l'élite de la noblesse et les plus hauts dignitaires vinrent à la maison professe offrir au nouveau général leurs félicitations, se plaignant seulement de ce qu'à l'avenir, vu les graves sollicitudes de sa charge, ils devraient renoncer au plaisir et au profit qu'ils retiraient de ses prédications; mais la plainte n'était pas fondée, car le P. Lainez n'abandonna point le ministère apostolique, au milieu des soins du généralat. La joie fut plus grande encore dans la Compagnie; tous remerciaient Dieu avec effusion de leur avoir donné un tel supérieur, image vivante du saint Fondateur.

Le collège Romain voulut célébrer la nomination du nouveau général par des exercices littéraires. Comme il n'y avait pas dans la maison de salle assez grande, le pape permit de donner la séance dans l'église de la Rotonde. Le P. Fulvio Cardulo, professeur de rhétorique, prononça d'abord un remarquable discours latin. Puis vinrent diverses compositions poétiques; pendant deux jours deux scolastiques de talent, Lambert Avero et Benoît Pereira, défendirent un grand nombre de thèses philosophiques et théologiques sous la direction de leurs professeurs, les Pères Emmanuel de Sà et Jacques Ledesma. Huit cardinaux étaient présents, entourés d'un cercle brillant de prélats et d'autres doctes personnages.

Tous témoignèrent leur admiration pour le talent et la modestie des disciples, en même temps que pour l'habileté et la science profonde des maîtres.

Au milieu de la joie commune, Lainez seul était dans la tristesse. La veille de l'élection, soupçonnant que quelques Pères pensaient à le nommer, il avait fait pour les en détourner tout ce que sa conscience pouvait lui permettre. Il ne put fermer l'œil pendant la dernière nuit, et il l'employa à la prière et à de rudes pénitences, pour obtenir de Dieu d'échapper à ce fardeau, se croyant, dans son humilité, absolument incapable de le porter. Mais c'était bien la volonté divine qu'il en fût chargé; nous avons parlé des prédictions de saint Ignace à ce sujet, que le Père Ribadeneira témoigne avoir entendues lui-même de la bouche du Saint. Peu de jours avant l'élection de Lainez, le P. Sébastien Romei, recteur du collège Romain, homme de fort sainte vie et grandement favorisé de Dieu, vit, dans une extase, saint Ignace embrassant et pressant sur son cœur le P. Lainez, comme s'il le prenait pour successeur. Du reste les faits prouvèrent que Dieu avait voulu cette élection; le gouvernement de Lainez fut marqué du sceau d'une sagesse surnaturelle, et d'un dévouement sans bornes à la Compagnie. Il l'accrut et l'établit en tout pays avec un tel bonheur qu'évidemment il faut admettre un secours spécial accordé par Dieu à ses efforts, et une intention particulière de la Providence de continuer par lui l'œuvre commencée par saint Ignace, pour la gloire de Dieu et le salut universel des âmes.

Le 6 juillet, après avoir fait solliciter une audience du Saint-Père par le cardinal Paceco, le P. Lainez se rendit auprès de Paul IV avec les électeurs et cinq procureurs de diverses provinces. Le pape les reçut, comme il avait toujours fait, d'un air fort bienveillant, les fit ranger autour de lui, et d'un ton très affectueux il leur fit une allocution latine : il y remerciait le Seigneur de leur avoir inspiré une élection pieuse, sainte et parfaitement canonique, ainsi qu'il l'avait appris du cardinal Paceco. Dans une si grande conformité d'opinions il voyait clairement l'intervention de Dieu. C'était un signe que leur bénite Compagnie était fondée sur la pierre ferme, sur la pierre angulaire qui est le Christ. Il n'était certes pas de peu d'importance de conduire avec tant de rectitude cette affaire de l'élection, afin que les congrégations suivantes pussent se régler sur la première et laisser elles-

mêmes un exemple irréprochable à celles de l'avenir. Il espérait donc que de si heureux commencements seraient suivis de progrès meilleurs encore, et que les faveurs divines descendraient de jour en jour plus abondantes sur la Compagnie, pour l'accroissement de la gloire divine et du bien de l Église. Se tournant alors vers le P. Lainez: « C'est sur vous, lui dit-il, fils très cher, que ce choix est tombé. Vous avez été élu supérieur général de cette bénite Compagnie : petite et faible à sa naissance, elle a eu pourtant à soutenir des contradictions qui n'étaient ni faibles ni petites, et cependant elle a déjà porté dans l'Église les fruits les plus abondants. Pour nous, dès le principe, nous lui avons témoigné, par les faits, notre amour et notre faveur; nous n'avons pas cessé et ne cesserons jamais de le faire. Car nous savons, par de nombreux témoignages, combien vous servez dans le monde entier la cause de Dieu, et combien, par le secours divin, le succès répond à vos fatigues. Souvenez-vous donc, fils bien-aimés, que vous n'êtes pas appelés au repos et aux délices, mais aux fatigues et aux souffrances. Ayez devant les yeux les exemples du Christ, notre Sauveur; rappelez-vous sa parole : le serviteur n'est pas au-dessus de son Seigneur, ni le disciple au-dessus de son Maître. Considérez le saint Précurseur Jean-Baptiste, le docteur des nations saint Paul, et surtout saint Pierre, le prince des Apôtres. Celui-ci l'emportait sur les autres apôtres en ferveur et en amour pour JÉSUS-CHRIST; il lui ressembla aussi plus que tous les autres par son genre de mort; et non seulement il mourut sur la croix, mais il se jugea indigne de mourir la tête au haut de sa croix comme était mort son Maître. Ayez enfin présents à la pensée les exemples des saints de l'ancienne et de la nouvelle alliance, lesquels par la voie des peines et des souffrances sont entrés en possession de l'éternel héritage. Ne vous attendez pas à une destinée moins dure que celle de ces hommes saints accordés de temps en temps par le ciel à la terre. C'est d'eux que saint Étienne disait : Lesquels des prophètes n'ont pas persécutés vos pères; et le Seigneur lui-même en saint Matthieu : « Comblez la mesure de vos pères, » ce qu'ils firent en tuant le Christ Notre-Seigneur. Ainsi en sera-t-il de vous. Plusieurs vous repousseront, vous et votre doctrine, ils vous persécuteront, ils vous mettront à mort, pensant rendre en cela service à Dieu. C'est un siècle bien troublé que celui où Dieu a suscité votre bienheureuse Compagnie. Nous voyons

la sainte Église presque partout combattue ; ses ennemis ne sont point seulement les infidèles et les barbares des îles lointaines ; ce sont des hommes qui se disent chrétiens, sont

Paul IV.

baptisés comme nous, et participent aux mêmes sacrements; ce sont eux qui se montrent les plus altérés de notre sang ; il

vous faut veiller sans cesse et être sur vos gardes. Que ni la crainte ni aucune considération humaine ne vous arrête. Portez sur toute la face du globe le nom et la connaissance de Dieu. Méprisez les promesses du monde aussi bien que ses menaces ; que nulle faveur humaine ne vous empêche d'être et de vous montrer de vrais serviteurs de Dieu. Tout ce que vous êtes et tout ce que vous avez, sacrifiez-le pour la sainte Église. Offrez-vous à Dieu comme des victimes d'agréable odeur ; persévérez jusqu'à la mort dans ce dévouement sans mesure, afin d'entendre un jour cette bienheureuse parole : « Venez, les bénis de mon Père. » Pour ce qui est de l'élection du général, nous la confirmons bien volontiers, et non seulement nous confirmons l'élection, mais aussi cette bienheureuse Compagnie, et toutes les grâces et les privilèges, soit spirituels soit temporels, que nos prédécesseurs et nous-mêmes lui avons accordés ; nous sommes prêt à lui en conférer d'autres, quand le demandera la gloire du Seigneur. En attendant, par l'autorité de JÉSUS-CHRIST, par celle des Apôtres Pierre et Paul et par la nôtre, nous vous bénissons au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit; nous voulons que cette bénédiction ne soit pas seulement pour vous, bien-aimés fils ici présents, mais pour tous vos frères absents, en quelque partie du monde qu'ils se trouvent. Nous supplions Dieu de la confirmer du haut du ciel, telle que nous vous l'accordons, nous, son Vicaire en terre ; unissons nos prières devant Dieu, pour qu'il vous fasse croître en nombre et en mérite, afin que vous puissiez porter son nom dans le monde entier, et obtenir enfin cette félicité que l'œil n'a point vue, l'oreille n'a point entendue et que ne peut comprendre le cœur de l'homme. Ainsi vous mériterez d'entendre non pas ces paroles : « Pourquoi cet arbre occupe-t-il encore la terre ? coupez-le ; » mais bien celles-ci : « Réjouis-toi, bon et fidèle serviteur, parce que tu as été fidèle dans les petites choses, je t'en confierai de grandes; entre dans la joie de ton Seigneur. » Qu'il en soit ainsi par la grâce de N. S. J.-C. qui avec le Père et l'Esprit-Saint vit et règne dans les siècles des siècles (1). »

Quand le pape eut fini de parler, le cardinal de Trani, relevant le bord de sa robe, découvrit un de ses pieds, et tous les Pères vinrent successivement le baiser avec grand respect. Puis le P. Lainez répondit brièvement : que la Congrégation

1. Sacchini. *Hist. soc.*, Lib. 2, n. 37 et Bartoli. *Italia.* Lib. 4, cap. 2.

avait par la grâce de Dieu agi avec intention droite et grande union des esprits ; il était seulement à regretter qu'elle eût jeté les yeux sur le moins digne et le moins capable de porter un tel fardeau ; que pourtant, encouragé par les paroles de Sa Béatitude, il se soumettait à la volonté divine, comptant que le Seigneur suppléerait à son insuffisance. Il présentait à Sa Sainteté les plus chaleureux remercîments pour sa paternelle bonté et la protection qu'elle avait si affectueusement promise. Il ne lui restait qu'à s'offrir de nouveau à Elle, lui et toute la Compagnie ; elle serait toujours à la disposition et au service de Sa Sainteté, et n'oublierait jamais les obligations qu'elle lui avait ; elle continuerait, espérait-il, à travailler sans relâche, et à l'encontre de tout obstacle et de toute persécution, à procurer l'accroissement de la gloire de Dieu, de l'honneur de l'Église et du salut des âmes. Puis il demanda la bénédiction apostolique pour les affaires qui restaient à traiter dans la Congrégation. Le Saint-Père l'accorda volontiers, ajoutant qu'ils réglassent avec pleine liberté tout ce qui serait nécessaire pour le plus grand bien de la Compagnie ; et que, s'il en était besoin, ils recourussent à lui comme des fils à leur père ; qu'ils prissent aussi pour intermédiaire, quand ils le voudraient, les deux cardinaux présents, celui d'Alexandrie et celui de Trani, ainsi que le cardinal de Naples, son arrière-neveu, tous les trois fort affectionnés à la Compagnie. Puis il les congédia d'un air fort affectueux.

CHAPITRE XV.

Paul IV ordonne à la Congrégation de revoir quelques-unes de ses décisions. — Humble réponse et entière soumission des Pères. — Graves reproches adressés au P. Lainez. — Il répond avec autant de modération que de prudence, et s'efforce de dissiper toute fâcheuse prévention. — Nouvel ordre du pape fidèlement exécuté.

RASSURÉS par tant de protestations d'une tendresse toute paternelle, les Pères sortirent de l'audience pleins de consolation. Ils se mirent avec grande ardeur à discuter et à formuler les décrets et les règlements sur les questions particulières ou générales qui leur étaient soumises. Ils commencèrent, comme il était juste, par revoir et approuver tout le corps des constitutions rédigées par S. Ignace ; ils déclarèrent par un acte solennel et d'un consentement unanime,

qu'elles étaient authentiques, irréformables et obligatoires pour toujours. Puis ils passèrent aux affaires particulières proposées par les provinces et par les électeurs. Ils étaient presque au terme de leurs travaux et sur le point de dissoudre la Congrégation, quand survint un cas soudain et contraire à toute prévision, qui les jeta tous dans le trouble et l'inquiétude. Le cardinal de Trani se présenta au nom du pape, et déclara aux Pères qu'il restait encore à Sa Sainteté quelques doutes sur deux points de notre institut. Le premier était de savoir s'il était expédient que la Compagnie récitât dans le chœur les heures canoniales, comme font les autres familles religieuses ; l'autre, s'il serait mieux que le généralat fût à vie ou seulement pour trois ans. En conséquence Sa Sainteté désirait qu'on remît ces deux points en délibération, et qu'on lui communiquât au plus tôt ce qu'on aurait déterminé.

Grande fut la surprise, la stupeur des Pères à ces deux propositions inattendues. Le Saint-Père avait déjà fait examiner en détail nos constitutions un an auparavant par quatre cardinaux d'une grande prudence. Ceux-ci, loin de signaler l'exemption du chœur comme mal fondée et répréhensible, avaient, en ce point comme en tous les autres, loué et formellement approuvé l'institut ; et, par ordre formel de Sa Sainteté, avaient rendu à la Compagnie le manuscrit dans son intégrité, tel qu'ils l'avaient reçu. Quant à la perpétuité du généralat, ils avaient tous entendu, le jour de l'élection, le cardinal Paceco leur déclarer que Sa Sainteté jugeait meilleur pour la Compagnie que le général fût élu à vie et non pour un temps. Après l'élection, le pape lui-même avait en leur présence loué cette élection à perpétuité, et l'avait approuvée comme valide et sainte ; ils ne pouvaient donc soupçonner d'où venait le doute qui lui faisait demander de remettre en délibération ce qui s'était fait par son expresse volonté. Mais, quoi qu'il en pût être, le Pontife ne demandant que de recommencer la discussion, et après avoir pesé les raisons pour et contre, de déclarer leur sentiment, ils se hâtèrent d'obéir. Après des prières offertes en commun et en particulier pour obtenir que le Seigneur leur fît connaître ce qui serait le plus à sa gloire et au bien de la Compagnie, ils employèrent deux jours entiers, le 23 et le 24 août, à examiner et à discuter, avec pleine indifférence, la proposition, chacun alléguant les raisons pour et contre, les difficultés ou les facilités qu'offraient l'un et l'autre parti.

Quand on en vint à recueillir les voix, tous, sans une seule exception, furent d'avis que ce serait un acte fort regrettable que de prendre des mesures contraires à ce qu'ordonnaient les Constitutions déjà approuvées par les bulles des Souverains Pontifes Paul III et Jules III. Et d'accord, pour la perpétuité du généralat, ils rédigèrent un acte en forme de lettre, afin de le présenter au pape, pour lui faire connaître leur décision selon l'ordre reçu du cardinal de Trani. C'était un exposé simple et net des faits avec une humble protestation d'obéissance aux ordres de Sa Sainteté. En voici le texte :

« Très-Saint-Père, le Révérendissime cardinal Paceco, étant venu par ordre de Votre Sainteté présider l'élection de notre supérieur général, nous a publiquement exposé quelle était la pensée de Votre Sainteté relativement aux qualités du sujet à élire, et comment elle inclinait à préférer un général nommé à vie plutôt que pour un temps déterminé, s'en remettant d'ailleurs avec sa bienveillance accoutumée à la décision de la Congrégation. Nous accueillîmes avec joie et comme venant de Dieu, cette expression de la volonté de Votre Béatitude, conforme d'ailleurs à nos sentiments et à nos désirs. Quand vous daignâtes ensuite nous admettre au baisement des pieds, et nous enflammer par des paroles si tendres au service divin, nous comptâmes parmi les faveurs singulières de Votre Sainteté celle de la voir confirmer avec tant de bonté l'élection d'un général perpétuel ; nous en rendîmes de vives actions de grâces à Dieu et à Votre Sainteté. Cependant ces jours derniers le révérendissime cardinal de Trani nous signifia que Votre Sainteté avait encore quelque doute sur la perpétuité du généralat, et qu'elle voulait nous voir remettre ce point en délibération. En conséquence, après avoir adressé d'abord à Dieu de nombreuses prières et avoir discuté une et deux fois la question en pleine Congrégation, nous avons jugé tous, sans nulle exception, qu'il était beaucoup plus avantageux à notre Compagnie que le général ne fût point changé sa vie durant. Mais nous n'en sommes pas moins les enfants de l'obéissance, disposés à accomplir tout ordre de Votre Sainteté ; et, comme elle désire peut-être avoir par écrit notre sentiment, nous souscrivons la présente lettre avec une soumission humble et entière au jugement, quel qu'il puisse être, de Votre Béatitude. De Rome, le 30 août 1558 (1). »

1. *In actis mss. Congregationis 1.*

Cette lettre, avec quelques autres pièces qui pouvaient au besoin la confirmer, fut portée au pape par le P. général et le P. Salmeron ; mais ils n'eurent ni à la présenter ni à l'appuyer de nouveaux motifs. Ils trouvèrent en effet le pape dans une tout autre disposition d'esprit, résolu non à entendre l'opinion des Pères, mais à leur imposer sans discussion sa propre décision. Quand les deux Pères furent en sa présence, il fronça les sourcils, et, sans leur donner le temps de parler, il déclara nettement qu'il lui était venu en pensée que le meilleur serait d'avoir un général nommé non à vie mais pour trois ans; l'expérience avait appris aux moines de la Congrégation de Ste-Justine, ainsi qu'aux Espagnols, que cette disposition était plus utile et plus équitable ; que le général pourrait par l'autorité du siège apostolique être confirmé ou bien être remplacé. Il passa ensuite à la seconde question, celle du chœur; et, d'un ton de mécontentement, il se plaignait vivement de ce que nous n'avions point obéi sur-le-champ, favorisant en cela les sentiments des hérétiques. Puis il dit un mot, comme en passant, de la facilité avec laquelle nous admettions dans l'ordre une foule de jeunes gens sans discernement de nation. (Il faisait allusion aux Espagnols que pour lors il avait en aversion.) Ensuite, revenant à la question du chœur, il déclara positivement que sa volonté était qu'on l'établît. Le général et les Pères occupés à des affaires publiques en seraient dispensés ; mais les autres y seraient tenus, quelle que fût l'importance de leurs travaux ou l'urgence de leurs études.

Ce fut alors que parut la modération, la présence d'esprit, la discrétion exquise et la prudence du P. Lainez. Il avait le devoir de justifier la Compagnie des nombreuses accusations présentées contre elle au Pontife par des malveillants, qui avaient par là changé, en dispositions diamétralement opposées, les sentiments exprimés peu de jours auparavant par le Père commun des fidèles. D'autre part, il devait trouver moyen de disculper la Compagnie sans offenser en rien le Saint-Père, ni lui laisser entendre qu'il pouvait s'être laissé tromper. Il demanda avec grande humilité la permission de s'expliquer. « Pour le généralat, dit-il, je n'ai, Très-Saint-Père, jamais ni pensé ni désiré y parvenir; bien moins ai-je agi pour atteindre un tel but ; tout au contraire, à ne considérer que mon inclination personnelle, je puis affirmer que non seulement je n'éprouve nulle peine a être déchargé de ce

fardeau après trois ans, mais que s'il plaisait à Votre Sainteté de m'en délivrer aujourd'hui même, je lui en aurais une extrême reconnaissance, vu que je ne le porte qu'à contre-cœur et malgré moi. Les Pères de la Congrégation, ajouta-t-il, l'avaient élu à perpétuité, croyant se conformer pleinement en cela au désir de Sa Sainteté. En effet, le cardinal Paceco leur avait, avant l'élection, déclaré en son nom deux choses : A savoir, que Sa Sainteté désirait voir le général résider à Rome, et qu'elle pensait à ce qu'on l'élût à vie; c'est ce qu'ont fait les Pères à l'unanimité, et Votre Sainteté a daigné ensuite approuver et confirmer l'élection faite dans ces conditions. Cependant l'avis contraire, qu'exprime maintenant Votre Sainteté, a pour la Compagnie et pour moi la force d'un commandement exprès ; non seulement je me soumets de bon cœur à ne gouverner que trois ans; mais je suis prêt à l'instant même, si Votre Sainteté l'agrée, à déposer ce fardeau trop lourd pour ma faiblesse. » A ce moment le pape qui l'écoutait avec grande attention, l'interrompit en disant:« Non, ce serait dérober vos épaules aux poids des travaux; après les trois ans on pourra vous confirmer. »—« Pour ce qui est du chœur, reprit Lainez, Votre Sainteté peut chercher à se souvenir si jamais avant ce jour Elle nous a notifié sa volonté de l'introduire dans la Compagnie; celle-ci ne saurait donc être traitée de récalcitrante, comme ayant refusé d'obéir à un ordre qui n'a jamais été donné. A l'imputation de favoriser les sentiments des hérétiques, je n'opposerai que les faits : nous récitons chaque jour en particulier l'office divin ; nul ne s'en dispense pour quelque motif que ce soit. Les jours de fête nous chantons en chœur les vêpres dans nos églises ; enfin nous n'omettons aucune occasion de défendre cette pratique de la sainte Église, comme toutes les autres, contre les hérétiques. Ceux-ci pour ce motif nous haïssent mortellement, et nous nomment papistes, parce que nous soutenons les droits et l'autorité du Pontife romain. » Arrivé au dernier reproche, celui d'admettre un trop grand nombre de novices sans distinction de nation, Lainez qui comprenait parfaitement l'allusion, jugea prudent de ne pas toucher à une question brûlante ; il se contenta de répondre qu'aucun ordre peut-être n'apportait autant de précautions que la Compagnie à admettre des postulants et surtout à les recevoir à la profession. Il y avait de nombreux empêchements qui arrêtaient l'entrée dans l'ordre, et dont le général lui-même ne pouvait dispenser.

Quant aux déserteurs d'un autre ordre, à l'égard desquels Sa Sainteté avait publié récemment une bulle, la Compagnie était si éloignée de les admettre indistinctement, qu'il suffisait d'avoir porté, même peu de jours, l'habit d'un autre ordre religieux, pour ne pouvoir à tout jamais être reçu chez nous.

Quand il eut entendu cette réponse si calme et si mesurée, le Saint-Père, comme si toutes les impressions faites en son esprit par des discours malveillants eussent été dissipées, changea de ton et de discours. Il montra au P. Lainez beaucoup de bonté et de tendresse, et lui accorda avec grande bienveillance diverses faveurs qu'il demandait. Il lui remit une provision de médailles, de chapelets et d'autres objets pieux, pour les distribuer aux Pères de la Congrégation, afin qu'ils les emportassent dans leurs provinces, en souvenir de lui. Finalement il enjoignit au cardinal de Naples d'aller lui-même signifier aux Pères les deux dispositions qu'il avait prises : la durée du généralat réduite à trois ans, et l'établissement du chœur. Pour ce dernier point, ajouta-t-il, il s'en remettait à la sagesse du général pour régler de quelle manière et à quel degré il devait être imposé. Le huit septembre le cardinal déclara effectivement aux Pères la volonté du Pontife dans ces mêmes termes, ajoutant qu'à cause du mérite du général actuel, le Saint-Père permettait de le confirmer après trois ans. Lainez répondit au nom de tous, protestant d'une pleine obéissance de volonté et d'exécution, telle que la professe spécialement la Compagnie à l'égard du Vicaire de JÉSUS-CHRIST. Il tint parole, et ne souffrit pas qu'aucun des nôtres dît un mot ou fît un signe pour désapprouver l'ordre reçu. Il reprit même avec sévérité un religieux qui, par inadvertance, avait laissé échapper quelques paroles de plainte.

Cependant le pape l'ayant laissé libre de déterminer ce qu'on devait observer pour le chœur, il réunit à ce sujet les Pères de la congrégation. Ceux-ci, après avoir discuté la chose à fond, décidèrent que, dans les deux maisons professes de Rome et de Lisbonne, on réciterait chaque jour en commun toutes les heures canoniales; quant aux collèges, où les lecteurs et les maitres avaient environ six heures de classe par jour, fatigue considérable pour l'esprit et pour le corps, il fut réglé qu'on y chanterait les vêpres les jours de fête. Cette décision fut exécutée sans retard, et l'on commença à chanter l'office, le 29 septembre, fête de l'archange

saint Michel. Cependant la congrégation ayant terminé, avec un accord complet des esprits et des volontés, les affaires qui lui avaient été soumises pour le bien universel de la Compagnie, s'était séparée le 10 septembre de cette année 1558. Cette première congrégation eut le mérite incontestable d'avoir donné une règle et une direction sûre aux congrégations à venir, et cet important résultat fut dû surtout à la sagesse et à la prudence du P. Jacques Lainez.

LIVRE SECOND.

CHAPITRE I.

Utiles ordonnances adressées par le nouveau général à toute la Compagnie. — Sa sollicitude à promouvoir la discipline domestique et les ministères pour le bien du prochain. — Sa manière de gouverner.

(1558.)

QUAND les Pères électeurs furent partis pour leurs provinces, le P. Lainez les fit suivre de près par une lettre circulaire adressée aux provinciaux et aux autres supérieurs de maison, soit en Europe, soit dans les missions. Dans cette lettre, il commençait, selon le désir que lui en avait témoigné saint François de Borgia, par exhorter tous les nôtres à rendre d'humbles actions de grâces à Dieu, et à lui offrir en esprit de reconnaissance des messes, des prières, des œuvres de piété et des pénitences, en particulier et en public, pour les bienfaits continuels et signalés dont il avait comblé la Compagnie, pendant les 18 premières années écoulées depuis sa confirmation. Il rappelait brièvement ses humbles et faibles commencements, les contradictions et les persécutions nombreuses qu'elle avait dû vaincre pour ne pas périr, et, en dépit de tout, ses accroissements, sa dilatation rapide dans presque toutes les parties du monde connu; partout elle avait recueilli les fruits les plus abondants, soit pour l'avancement des catholiques, soit pour le retour à l'Église des hérétiques ou la conversion des infidèles à la foi. Tout cela n'avait point été le résultat de la sagacité, de la doctrine, de la puissance humaine, mais le seul effet de la miséricorde spéciale et de la protection promise jadis par le divin Rédempteur à son fidèle serviteur Ignace.

En second lieu il recommandait vivement de prier chaque jour pour les âmes saintes du purgatoire, et de s'efforcer d'alléger leurs peines par des œuvres satisfactoires; c'était pour nous une dette de charité et de justice à l'égard de nos proches selon la chair et de nos frères en religion, et aussi envers ceux dont la généreuse libéralité avait contribué en tout ou en partie à la fondation de nos maisons ou de nos

collèges. De plus la Compagnie faisant profession d'employer tous les moyens possibles pour le salut éternel des âmes des vivants, il semblait fort convenable qu'elle eût le même zèle et déployât la même activité, pour aider les âmes des défunts à atteindre, après avoir acquitté les dettes de leurs fautes, l'éternelle béatitude dans la possession et l'amour de Dieu, objet de leurs brûlants désirs.

Après ces deux exhortations préliminaires, il ordonnait aux supérieurs de s'informer en détail de ce qui concernait leurs sujets, et de lui envoyer des informations exactes sur leur âge, leurs talents, leurs habitudes, enfin sur les qualités naturelles et surnaturelles qui sembleraient les prédisposer à l'enseignement des sciences ou des arts, à la prédication, aux missions, à la régence dans les collèges. Grâce à cette connaissance, il pourrait assigner à chacun l'office et la résidence convenables. Ils ne devaient point voir avec chagrin qu'il leur enlevât quelques sujets, puisque, au bien particulier des provinces et des collèges, on devait préférer le bien universel de la Compagnie et de l'Église. Un des principaux et des plus utiles ministères de la Compagnie étant la formation de l'enfance dans la piété et dans les lettres, tous, même les prêtres et les profès, devaient être également disposés à y consacrer de longues années et, s'il le fallait, leur vie entière. Ils ne devaient pas considérer la bassesse apparente de ce ministère, mais bien sa grande importance pour la gloire de Dieu et pour le salut des âmes, et aussi la récompense certaine et abondante qu'ils en recevraient au ciel. Il rappelait enfin le besoin urgent qu'avaient de nouveaux ouvriers, nos missions des Indes, du Japon, de l'Éthiopie, du Brésil et d'autres lieux; il fallait des hommes jeunes et vigoureux pour relever les vieillards et les malades, et leur succéder dans les fatigues qu'exigeait la conversion des infidèles. Il ordonna donc que, si quelqu'un se sentait inspiré de Dieu de se consacrer à cette apostolique et laborieuse entreprise, il en donnât avis au Père général, mais en lui remettant, avec pleine indifférence, le choix de la mission à laquelle il l'enverrait, selon ce qu'il jugerait le plus convenable au service de Dieu et au bien du sujet lui-même.

Après avoir fait parvenir partout ces sages ordonnances, Lainez prit en main les rênes du gouvernement. Il commença par organiser les provinces. La Sicile en formait déjà une à part; mais tous les autres collèges d'Italie, ceux de l'Ombrie,

des Marches, de la Lombardie, de la Vénétie, des États de Gênes, étaient sous l'obéissance d'un même provincial. Lui-même avait rempli cette charge par ordre de saint Ignace après le P. Paschase Broet.

Quant aux collèges de Naples, de Rome et des lieux voisins, ils dépendaient immédiatement du général. Lainez divisa l'Italie en trois provinces; celle de Naples fut confiée au P. Alphonse Salmeron, celle de Lombardie au P. Benoît Palmio, enfin celle de Toscane au P. Pierre Ribadeneira. Le P. Jérôme Domenech resta provincial de Sicile. Dans la Germanie supérieure et inférieure, en France, en Espagne et en Portugal, il confirma les anciens supérieurs ou en créa de nouveaux. Puis il s'occupa de réorganiser les collèges déjà ouverts, en y distribuant les hommes les plus capables, par leur science et leur vertu, de faire refleurir la discipline domestique et l'exercice des ministères. Les choix avaient pour base les renseignements que lui avaient envoyés, sur les aptitudes de chacun, les supérieurs immédiats. Il accepta de nouveaux collèges, mais en petit nombre, bien qu'on lui en offrît de tous côtés. En Italie seulement, pendant l'année 1559 qui suivit son élection, il y eut jusqu'à quarante villes ou localités qui demandèrent l'établissement d'un collège ou d'une résidence; il dut donc se montrer fort difficile dans l'acceptation, n'ayant pas encore sous la main assez d'hommes convenablement préparés. Cependant Dieu lui envoyait à Rome, pour s'y former à la perfection religieuse, des jeunes gens d'élite, la fleur des universités d'Italie, distingués à la fois par leur noblesse, leur piété et leur talent, promettant par leurs qualités naturelles et surnaturelles d'exceller un jour dans la science et la vertu. Pendant les trois premières années de son généralat, la Compagnie reçut à Rome 247 novices, attirés pour la plupart par la réputation de savoir et de sainteté dont jouissait en tous pays le P. Lainez. Nous nommerons seulement Claude Mattei, Paul Orsini, Tibère Massimi, Jules Mancinelli, Vincent Bruni, Antoine Possevin, les trois frères Leonetto, Achille et Ludovic Gagliardi, enfin deux neveux du pape Marcel II, Richard Cervini et Robert Bellarmin. Plusieurs de ces noms appartiennent à l'histoire de l'Église comme à celle de la Compagnie. Dans les autres provinces le nombre des sujets de mérite s'accrut en proportion; en Espagne surtout, où la plupart de ceux qui se donnèrent à la Compagnie n'étaient pas, comme en Italie, des

adolescents, mais des hommes tout formés, déjà connus par leur doctrine, leur prudence et leur vie exemplaire ; des recteurs d'université, des maîtres gradués dans les sciences sacrées et profanes, des chanoines de cathédrale et des grands du royaume, accoutumés déjà au maniement des affaires et à

Le Cardinal Robert Bellarmini.

la conduite des hommes. Les uns avaient été disciples du vénérable maître Jean d'Avila, d'autres en plus grand nombre avaient été attirés à la Compagnie par saint François de Borgia.

Lainez veillait à ce que l'accroissement du nombre loin de diminuer la ferveur et la régularité y ajoutât un nouveau lustre en multipliant les exemples de vertu. Il fit en cette même année imprimer les Constitutions avec les déclarations qu'y avait ajoutées S. Ignace le tout approuvé par la Congrégation générale. Il en envoya un exemplaire à chaque maison, avec une lettre circulaire où il exhortait tous les religieux de la Compagnie à tenir sans cesse les yeux fixés sur ce livre des Constitutions et à les observer avec la plus entière fidélité. Il réunissait de temps en temps, dans notre maison professe de Rome les Pères, les jeunes scolastiques, et jusqu'aux novices qui n'avaient pas encore une maison séparée. Il exposait un à un et expliquait nettement les points substantiels de l'institut. Il venait ensuite aux règles particulières dont il avait composé un abrégé publié depuis avec quelques additions par le P. Everard Mercurian, son second successeur.

Pour fomenter l'union et la charité fraternelle, et pour introduire partout l'uniformité non seulement de vie et d'occupations, mais aussi d'opinion et de jugement surtout en matière doctrinale il ordonna que de toutes les provinces d'Europe on enverrait à Rome de jeunes religieux de talent distingué et de grande espérance ; ils devaient recevoir au collège Romain l'enseignement solide et sûr de maîtres expérimentés et en même temps former leur conduite et régler toutes leurs actions sur les exemples des premiers Pères. Ainsi, quand ils retourneraient dans leur patrie ils pourraient eux-mêmes servir de modèle aux autres. Les supérieurs immédiats répondirent sur-le-champ à ce désir et bientôt Lainez eut la consolation de voir réunis au collège Romain des scolastiques de dix-sept nations diverses, aussi unis d'esprit et de cœur qu'ils différaient de langue et de patrie.

Le P. Lainez ne cessait de prodiguer ses encouragements non seulement à ses enfants présents à Rome, mais à ceux qui étaient loin de lui dispersés en tout pays du monde les excitant par lettres à ne rien négliger pour leur propre perfection et pour le salut et la perfection du prochain. Ces lettres toutes débordantes de tendresse paternelle, toutes brûlantes de zèle étaient pour les moins diligents un aiguillon puissant qui leur faisait presser le pas dans la voie du bien, et elles embrasaient les plus zélés d'une nouvelle ardeur pour leur avancement en esprit. — Voici en substance la

lettre qu'il écrivit la première année de son généralat aux Pères et Frères se dévouant dans les Indes à la conversion des infidèles. Il leur rappelle la grandeur de la grâce que Dieu leur a faite, en les choisissant pour porter la lumière de l'Évangile dans ces terres païennes, et pour faire entrer dans la voie du salut tant d'âmes qui, sans leur secours, resteraient la proie du démon et n'échapperaient point à l'éternelle damnation. Cette pensée et l'exemple de JÉSUS-CHRIST, des saints apôtres et de leurs disciples, devaient les aider grandement à supporter non seulement avec patience, mais avec joie, les incommodités, les souffrances, les fatigues et les périls sans nombre de la vie apostolique. Qu'ils eussent soin de ne pas se négliger eux-mêmes en travaillant à sauver les autres. Il leur fallait cheminer avec défiance au milieu de nations méchantes et perverses ; ils n'avaient pas, comme en Europe, le secours continuel de la vigilance des supérieurs, ni tous les biens précieux qu'on retire de la vie de communauté dans une maison bien réglée. Il fallait donc y suppléer par la crainte et l'amour de Dieu, par la fréquente oraison, par l'exacte observance des vœux et des règles, enfin par la retraite qu'ils devaient faire chaque année, quittant toute occupation pour se renouveler et se fortifier en esprit ; ils y répareraient et les forces du corps et celles de l'âme, afin de pouvoir porter plus longtemps le poids des travaux pour la gloire de Dieu et le salut du prochain. Il leur donne en terminant la preuve la plus positive de sa tendre affection, et en quelque sorte de sa prédilection pour eux. J'ai ordonné, dit-il, à tous les nôtres, non seulement à Rome, mais dans toutes les maisons de la Compagnie en Europe, d'offrir chaque jour pour vous des prières spéciales, afin qu'il plaise à la divine Bonté de vous rendre de jour en jour des serviteurs plus fidèles, et des instruments plus propres à ramener tant d'âmes des ténèbres de l'infidélité à la lumière de la sainte foi, et par elle à la connaissance et à l'amour de Dieu (1).

Quant à sa manière pratique de gouverner, on peut dire en un mot qu'il avait sans cesse devant les yeux l'exemple de son saint et bien-aimé père Ignace, et qu'il s'efforçait de s'y conformer en tout. Nous ajouterons qu'il unissait toujours à un haut degré, dans ses rapports avec ses subordonnés, les deux qualités qui constituent le parfait gouvernement, la

1. Lettre de 12 déc. 1558.

suavité et la vigueur. La première lui gagnait le cœur de ses inférieurs et les disposait à accepter de plein gré tout ce qu'il réglerait pour leur bien et celui des autres ; la seconde lui faisait exiger de tous l'exacte observation des règles, selon l'esprit de leur vocation, en écartant tous les obstacles qui pourraient s'y opposer. Il avait dans toutes ses relations une grande délicatesse de manières et beaucoup d'affabilité ; s'il arrivait que quelqu'un se permît à son égard des paroles et des actes grossiers, il ne se départait point de sa douce attitude, et ne laissait jamais échapper une parole aigre ou irritée. Ce n'était pas là seulement un effet de son caractère paisible et bienveillant, mais un fruit de ses vertus, de son humilité, de sa charité, de sa patience et de sa délicatesse de conscience. Étant jeune supérieur, il s'affligeait outre mesure, quand il voyait l'un des siens s'écarter tant soit peu de la perfection religieuse ; il fallut que S. Ignace lui recommandât la patience pour supporter les religieux encore faibles dans la vertu, sans exiger de tous la même ferveur d'esprit ; mais bientôt, profitant de cet avis et de sa propre expérience, il prit une voie de gouverner tout opposée, et usa envers les délinquants de beaucoup de discrétion et de compassion. Cela allait si loin que, lorsqu'il apprit sa nomination de provincial, parmi les motifs qu'il présenta à S. Ignace pour lui persuader qu'il n'était pas fait pour la supériorité, il put faire valoir sa trop grande facilité à croire tout ce qu'on lui disait et à se laisser tromper par les excuses des coupables.

La vérité était qu'à sa douceur naturelle il savait allier à la fois la maturité dans l'examen, la sagacité dans les difficultés, et quand il le fallait, la force et la vigueur dans l'exécution. Il avait souverainement à cœur l'union et la charité fraternelle, la concorde et la conformité des jugements et des volontés. Trouvait-il un sujet porté par son mauvais naturel à exciter des jalousies, des rivalités, des discordes, il s'efforçait d'étouffer le mal dès son origine par les remèdes les plus prompts et les plus efficaces ; mais, quand tous les remèdes échouaient contre les mauvaises dispositions des sujets, il n'hésitait pas à préserver les membres sains par l'amputation des membres gangrenés. Ainsi agissait-il encore envers les caractères inquiets, à charge à eux-mêmes et aux autres, comme avec les esprits intraitables, toujours rétifs à l'obéissance, enfin avec ceux qu'une nature indépendante ou les habitudes contractées dans le siècle rendaient incapables de

se plier aux observances religieuses. Il eut deux frères dans la Compagnie : le premier Marc Lainez lui ressemblait par la piété, le zèle et la vertu ; il parvint en peu de mois à un haut degré de perfection, et couronna sa sainte vie par la mort précieuse devant Dieu que nous avons racontée. Il n'en était pas ainsi de son autre frère, Christophe Lainez. Admis des premiers dans la Compagnie, il en fut renvoyé comme un esprit inquiet et brouillon par S. Ignace lui-même. Quand le P. Lainez fut élu général, plusieurs Pères des plus graves le supplièrent d'admettre de nouveau Christophe, qui promettait un entier amendement. Le Père résista fort longtemps à ces prières ; enfin il y céda, mais en déclarant aux solliciteurs que l'issue de cette mesure serait sur leur conscience.

Christophe rentra donc ; mais peu de temps après, ayant de nouveau troublé la paix de la communauté, il fut chassé une seconde fois par le P. Général, son frère, qui ne voulut plus entendre parler de lui. Il rentra une troisième fois sous S. François de Borgia, puis retourna encore dans le siècle ; mais enfin vieux et dompté par de nombreuses tribulations, il fut admis par le P. Claude Aquaviva, en considération des mérites de son saint frère qui du haut du ciel lui obtint sans doute cette faveur ; il put ainsi mourir Jésuite.

Le P. Lainez veillait par-dessus tout à maintenir dans leur intégrité les prescriptions de l'institut. Il n'y dérogeait point, même quand il en était prié par des personnages de grande autorité et de haute dignité, fussent-ils bienfaiteurs insignes de la Compagnie. Il leur répondait avec beaucoup de calme et de douceur, mais avec fermeté, leur faisant toucher au doigt le grave préjudice qu'il causerait à la Compagnie, s'il faiblissait sur les points formellement exigés par les constitutions, ajoutant qu'eux-mêmes, vu l'affection qu'ils portaient à l'ordre, ne pourraient que le regretter.

Étant à la cour du roi de France en qualité de théologien du cardinal Hippolyte d'Este, il reçut du P. A. Salmeron, qu'il avait désigné pour gouverner à sa place la Compagnie en qualité de vicaire, une lettre lui disant que le cardinal Saraceno faisait les plus vives instances pour qu'un de nos Pères se chargeât des confessions de je ne sais quelle communauté de dames consacrées à Dieu. Le P. Lainez répondit textuellement :

« Par votre lettre du 13 août que j'ai reçue fort tard, j'ai appris ce que l'illustrissime et révérendissime cardinal Sara-

ceno demande à notre maison de Rome. Quel que soit mon désir de lui complaire en tout ce qui sera conforme à notre institut, soit dans cette œuvre pie, soit en toutes les autres, à la gloire de Dieu notre Seigneur, je ne crois pas cependant que Sa Seigneurie révérendissime veuille nous faire manquer aux ordonnances de nos constitutions. Or elles nous défendent de nous charger des confessions d'une communauté de femmes, soit religieuses soit séculières, si ce n'est une fois ou deux, quand il y a quelque abus à réformer ou quelque bien à promouvoir. Il vous faut donc faire cette déclaration à Sa Seigneurie illustrissime; vous lui baiserez les mains de ma part, et lui offrirez de remplir ce ministère une ou deux fois, et même de mettre à sa disposition un prédicateur pour instruire, une fois la semaine, cette communauté des choses nécessaires au salut, et les exhorter à l'accomplissement de leurs devoirs, car cela n'est point contre nos constitutions. Maître Polanco vous dira le reste; je m'en remets à lui, et me recommande aux prières et aux SS. Sacrifices de Votre Révérence, et de tous les Pères et Frères de la maison et du collège.

« De Saint-Germain, où est la cour de France, le 3 octobre 1561, votre serviteur en J.-C., Jacques Lainez (1). »

CHAPITRE II.

Ministères apostoliques que remplit à Rome le P. Lainez. — Force et efficacité de ses prédications. — Œuvres de zèle et de charité fondées par lui.

BIEN des gens à Rome craignaient, avons-nous dit, que les sollicitudes du généralat ne permissent plus au P. Lainez la prédication et les autres ministères qui ont directement pour but le bien spirituel des âmes. Plusieurs personnages du premier rang, en lui manifestant cette crainte, le supplièrent de ne pas abandonner de si utiles travaux. Le Père toujours disposé à accepter ce qui pouvait contribuer à la gloire de Dieu et au salut éternel du prochain, leur promit de les satisfaire, autant que le lui permettaient les devoirs de sa charge. Il continua donc à prêcher le plus souvent qu'il le put, tantôt exposant avec beaucoup d'érudition quelque passage de l'Écriture sainte, tantôt traitant des sujets de morale

1. Lettre orig.

propres à extirper des âmes le vice et à y faire germer les vertus. On vit accourir à ses sermons un grand nombre de prélats et jusqu'à huit ou dix cardinaux ; cependant il fallait pour l'entendre passer par-dessus plus d'une incommodité. Notre église était si petite et la foule si grande qu'il en coûtait pour y entrer, et beaucoup plus pour y demeurer, vu la presse et la chaleur. Le concours, augmentant de plus en plus, on prit le parti d'agrandir le local à deux reprises ; ce fut le cardinal de la Cornia qui prit l'initiative de cette mesure et qui subvint en majeure partie aux frais ; mais cela ne suffit point encore pour contenir la multitude toujours croissante des auditeurs, si bien qu'un grand nombre, craignant de ne point trouver place, venaient à l'église plusieurs heures d'avance.

Cette vogue qu'obtenaient les prédications du P. Lainez, venait de la beauté de son exposition, de l'ordre admirable de ses raisonnements, de la solidité et de l'évidence de chacun de ses arguments. Les plus malveillants et les plus obstinés cédaient au charme de sa parole.

A l'occasion du baptême solennel d'un juif de qualité, il fut invité à prêcher dans la basilique de Saint-Pierre et à réfuter les erreurs de la Synagogue. La nouvelle s'en étant répandue, douze cardinaux vinrent l'entendre avec la fleur de la prélature et de la noblesse. Les Juifs, par ordre du cardinal Savelli, légat du pape, assistaient à la cérémonie et avaient une place à part. Au début du sermon, ils cherchaient à se distraire ou à dormir, par haine pour la vérité et obstination dans leur perfidie, mais bientôt tous leurs visages se tournèrent vers l'orateur et ils l'écoutèrent attentivement deux heures entières ; s'ils ne se convertirent pas, ils furent du moins convaincus de leur erreur, et par là inexcusables devant Dieu.

Une autre fois, vint à Rome un habile prédicant calviniste, pour essayer d'infecter du venin de l'hérésie le centre même de la catholicité ; mais il ne put tellement cacher ses menées coupables qu'il ne fut arrêté, emprisonné, convaincu d'hérésie, enfin condamné à mort. Il repoussa toutes les exhortations et s'obstina dans son erreur. Désespérant de l'en tirer, on recourut au P. Lainez, afin qu'il fît les derniers efforts pour convaincre cet hérétique et l'arracher à la peine temporelle et à l'éternelle. Le Père vint sur-le-champ, dans l'intention de lui parler seul à seul et de lui persuader par ses bons

procédés de reconnaître et de détester ses erreurs; mais arrivé à la prison, il s'y vit attendu par une brillante réunion de cardinaux, de prélats et d'autres personnages considérables, qui, à la nouvelle de la dispute, étaient venus pour y assister. Lainez prévit bien que leur présence nuirait au bon résultat qu'il espérait, et les faits lui donnèrent raison. Il interrogea l'hérétique et eut bientôt réduit à néant ses sophismes ; le combattant par ses propres réformes, il l'obligeait à nier ce qu'il avait d'abord affirmé, et à affirmer ce qu'il avait nié. Le malheureux se voyant ainsi couvert de confusion devant un tel auditoire, entra en fureur, et protesta qu'il s'en tenait à l'autorité de Calvin. Vainement Lainez lui montra que la sainte Écriture, les apôtres et les Pères de l'Église étaient contraires à Calvin, il répéta qu'il s'en tenait quand même à Calvin, et ainsi le misérable se damna avec son Calvin. Mais si la dispute resta pour lui sans fruit, elle fut fort utile à l'illustre assistance qui, admirant davantage la beauté de la doctrine catholique et méprisant l'hérésie, y puisa un redoublement de zèle pour notre sainte foi hors de laquelle il n'y a pas de salut.

La prédication était la moindre des fatigues apostoliques du P. Lainez; car il lui fallait, pour en recueillir le fruit, entendre de nombreuses confessions et recevoir tous ceux qui recouraient à ses conseils pour les affaires de leur conscience. Souvent aussi les cardinaux et les congrégations romaines lui demandaient de formuler, de vive voix ou par écrit, son opinion sur des matières difficiles et embrouillées. Comme il ne pouvait pendant le jour trouver un instant de liberté, il donnait à ce travail plusieurs heures de la nuit dérobées au sommeil; il composait ainsi de véritables traités pleins de clarté et de précision, comme on peut en juger par ceux qui nous restent.

Vers la fin de janvier 1559, Paul IV, vivement affecté par les plaintes et les accusations qui lui venaient de tous côtés, chassa de la cour et relégua en divers châteaux trois de ses plus proches parents; puis il créa une commission composée de trois des cardinaux les plus respectés et du baron romain Camille Orsini, avec les plus amples pouvoirs de justice et de grâce, dans toute l'étendue des États pontificaux. En même temps il édicta des ordonnances fort sages pour promouvoir le bien public, corriger les mœurs du peuple et défendre la foi catholique contre les hérésies et les impiétés modernes.

Or, pendant qu'il méditait toutes ces mesures, il mandait souvent auprès de lui le P. Lainez, lui exposait avec beaucoup de simplicité ses projets et lui demandait l'aide de ses conseils. A cette époque on avait, en plusieurs villes d'Espagne, découvert des hérétiques qui, entrés furtivement dans le royaume, y répandaient leurs erreurs. Dès que le roi Philippe II en fut averti, il partit à l'instant de Flandre ; et, dès son arrivée en Espagne, il fit juger et punir inexorablement les contumaces, déclarant qu'en matière de foi, il ne ferait pas grâce à son propre fils. A cette nouvelle, le Saint-Père ne put contenir sa joie ; il changea subitement de sentiments à l'égard de ce roi, auquel il avait jusque-là été fort défavorable ; il s'entretint deux heures entières de ce fait avec le P. Lainez, louant hautement la religion et la piété du prince ; enfin il dit au Père en l'accompagnant : « Je vous enjoins de rendre grâces à Dieu, et de prier sans cesse pour la prospérité de mon très cher fils le roi Philippe. » Tel était le zèle de Paul IV pour maintenir intacte la pureté de la foi. C'est dans ce but encore qu'il institua et organisa la sacrée Congrégation de l'inquisition. Voyant ces actes remarquables de Paul IV et toutes les autres œuvres que dans la dernière année de sa vie il accomplissait et ordonnait pour le bien et la réforme de l'Église, le P. Lainez commanda à son secrétaire le P. Jean Polanco, d'en rédiger une relation détaillée, et il en envoya des copies officielles à toutes les maisons et à tous les collèges de la Compagnie, faisant ainsi pour la mémoire de Paul IV tout ce qu'il eût pu faire, si ce pape eût montré par ses actes à lui et à la Compagnie l'affection qui était assurément en son cœur.

Occupé de tant de manières, le P. Lainez ne laissait pas de pourvoir aux besoins spirituels et temporels des indigents et de toute sorte de nécessiteux, fondant et promouvant dans ce but diverses œuvres de piété et de miséricorde. La disette, qui suivit la guerre de Paul IV contre Naples, avait réduit à une extrême pauvreté beaucoup de familles nobles et honorables ; rougissant d'aller de porte en porte demander de quoi vivre, elles recouraient secrètement au P. Lainez pour en obtenir quelque secours, et il ne manquait jamais de faire pour elles tout ce qui lui était possible. Mais la misère soit des familles romaines, soit de celles de la campagne, qui s'étaient réfugiées dans la cité, s'accrut au point de donner à craindre qu'elles ne prissent un de ces partis désespérés que

la nécessité et la faim, mauvaises conseillères, ont coutume de suggérer.

Le Père n'avait pas sous la main le moyen de subvenir à tant de besoins et de prévenir de si grands maux. Néanmoins, ému de pitié, il quêta d'abord auprès de quelques gentilshommes qui fréquentaient notre église ; puis, les associant entre eux, il établit ainsi une Congrégation, dont le but spécial fut de s'informer, auprès des curés et d'autres personnes sûres, des familles qui se trouvaient dans une véritable indigence, sans oser, par honte, faire connaître leur besoin. Les associés devaient leur distribuer fort secrètement des aumônes recueillies après les sermons ou demandées à domicile. Lainez voulut rendre cette œuvre durable, il lui donna dans ce but des statuts et des règlements et acheva de l'organiser vers la fin de l'année 1558. Les gentilshommes de la Congrégation se réunissaient d'abord dans notre maison professe de Rome ; mais comme l'espace manqua dans la maison, sur laquelle on dut prendre pour l'agrandissement de notre église della Strada, ils se transportèrent dans la basilique des Saints-Apôtres, à laquelle ils empruntèrent le titre de leur société. Telle est l'origine de la Compagnie des Saints-Apôtres, qui vit bientôt s'accroître et le nombre de ses membres et ses ressources ; elle compte encore parmi les œuvres les plus florissantes et les plus utiles de la charité romaine.

Le P. Lainez, dans son zèle, s'occupait aussi de mettre en sûreté la vertu d'un grand nombre de jeunes filles en péril de se perdre ; il les confiait aux soins et à la surveillance de vertueuses dames ; il s'efforçait également de retirer du vice les femmes coupables, les conduisant lui-même, à l'exemple de S. Ignace, à l'asile des pénitentes de Ste-Marthe. Ce qu'il ne pouvait faire par lui-même, il tâchait de le faire par ses enfants : il les exhortait chaudement, de vive voix ou par lettres, à s'opposer de toutes leurs forces à l'offense de Dieu, à pourvoir autant qu'ils le pourraient aux besoins des pauvres, des orphelins, des prisonniers et aux nécessités de toutes sortes qui sont si souvent l'occasion de graves péchés. Ses exhortations portèrent leur fruit. En effet, soit à Rome, soit en d'autres cités, plusieurs de nos Pères secondant le zèle de leur général, fondèrent de nombreuses associations d'hommes, se dévouant à diverses œuvres de charité. Le P. Benoît Palmio en fonda deux à cette époque. La première se fit à

Venise pour les jeunes filles pauvres dont l'âme était en péril: ayant recueilli pour cet objet, à la suite d'une de ses prédications, jusqu'à quatre mille écus, il ouvrit pour elles une maison dite *delle zetelle*, où elles vivaient comme des religieuses dans la retraite et les œuvres de piété. La seconde fondation eut lieu à Padoue sous le titre de *la Pietà :* elle avait pour but, non seulement de secourir les pauvres, de visiter les malades dans les hôpitaux et les prisonniers dans leurs cachots, mais d'éloigner d'eux tout scandale, de corriger leurs vices et de pourvoir efficacement au salut de leursâmes. Une œuvre semblable,sous ce même titre de *la Pietà*, s'établit à Rome, et fut soutenue par les largesses de plusieurs gentilshommes et des Souverains-Pontifes eux-mêmes.

Il y avait alors au Collège Romain cent cinquante Pères ou Frères. Bien que leurs études ne leur permissent pas d'exercer souvent les ministères ayant pour objet le bien spirituel du prochain, le P. Lainez voulut du moins que, les jours de dimanches et de fêtes, ils se distribuassent dans les paroisses, les hôpitaux, les prisons et jusque sur les places publiques, pour prêcher, catéchiser les enfants, confesser et consoler les malades et les moribonds. De plus pendant les vacances d'automne, il leur faisait parcourir les localités voisines, et même la Sabine et le Latium, pour y donner de salutaires missions.

CHAPITRE III.

Mort de Paul IV ; décision donnée par des doctes personnages sur les mesures imposées par lui de vive voix. — Le P. Lainez est proposé par quelques cardinaux pour lui succéder dans le Souverain-Pontificat. — Sa conduite en cette occasion. — Élection de Pie IV ; témoignages insignes qu'il donne de sa bienveillance et de son affection pour la Compagnie et spécialement pour le P. Lainez. —

(1559.)

LE 18 août 1559, le pape Paul IV, miné par les chagrins des dernières années de sa vie, et accablé par le poids de ses 84 ans, paya après une courte maladie son tribut à la nature ; son règne avait été de quatre ans, deux mois et vingt-sept jours. Un peu avant d'expirer, il fit venir les cardinaux, et d'une voix ferme, avec une abondance et une vigueur de parole qui ne se ressentait point des approches de la mort, il les exhorta à la concorde, les conjurant de n'avoir

en vue que la gloire de Dieu et le bien de l'Église dans l'élection de son successeur. On me dispensera de parler ici du tumulte qui éclata le lendemain à Rome, et du déchaînement du peuple contre un Pontife si pieux ; ces faits ne touchent en rien à mon sujet. Mais je dois dire un mot de la question que souleva alors Lainez : il demanda si, après la mort de Paul IV, les deux ordres qu'il avait donnés gardaient force de loi, à savoir la réduction du généralat à trois ans et l établissement du chœur ; le dernier Pontife n'ayant fait ces commandements que de vive voix et sans déroger aux bulles de Paul III et de Jules III qui avaient solennellement approuvé et confirmé la disposition contraire. Déjà, quand le cardinal de Naples avait intimé cet ordre pour la première fois à la Congrégation générale, le cardinal Jacques Puteo, homme de grande autorité, doyen de la Rote Romaine, et fort versé dans la jurisprudence, avait déclaré que ce n'était là qu'une obligation transitoire et qui finirait avec la vie du pape, parce qu'on ne pouvait, par une simple décision orale, déroger à des constitutions pontificales contenant la clause formelle qu'elles garderaient leur valeur à perpétuité. L'ordre de Paul IV ne pouvait donc que suspendre et non pas annuler ce qui avait été établi avec tant de solennité.

Le P. Lainez proposa la question à ses quatre assistants ; et, après une longue discussion, ils convinrent de ne pas prendre sur eux la décision d'une cause qui était la leur propre, mais de s'en remettre au jugement du cardinal Puteo et de quatre autres prélats des plus estimés et des plus habiles dans le droit canonique. On leur confia donc l'examen de la question ; et ces cinq hommes éminents déclarèrent à l'unanimité que nous n'étions plus liés par cet ordre ; ils ajoutèrent qu'il fallait sur-le-champ faire une protestation légale, afin de ne pas donner force au décret par une acceptation volontaire. Malgré cette décision, le P. Lainez continua plusieurs jours encore à réfléchir à ce sujet, demandant avec ferveur la lumière du ciel. Enfin en présence d'un notaire et des témoins requis, il protesta qu'il ne consentait à rien de préjudiciable à la Compagnie, mentionnant expressément les deux ordres donnés de vive voix par Paul IV. Puis il souscrivit l'acte ainsi que ses assistants et les témoins, et ordonna de cesser l'assistance au chœur. Quant à l'autre point, le généralat à vie, nous verrons plus loin le parti auquel il s'arrêta, et dont il garda alors le secret dans son cœur.

Les neuvaines des funérailles du pape étant terminées, les cardinaux s'enfermèrent en conclave, le 5 septembre ; les débats pour l'élection du nouveau Pontife ne durèrent pas moins de quatre mois. Ceux des cardinaux italiens sur qui se portèrent le plus de suffrages, furent Rodolphe Pie, cardinal de Carpi, et Hercule Gonzague, cardinal de Mantoue ; parmi les étrangers ce furent Pierre Paceco, espagnol, et Jean Le Sueur, français. Quelques-uns d'entre eux furent si près d'être élus, soit par scrutin, soit par accession, que leurs serviteurs conclavistes, tenant la chose pour certaine, commencèrent à dévaliser leur cellule.

Ces alternatives avaient pour cause l'existence de partis bien dessinés, les oppositions des cours rivales de France et d'Espagne, enfin le nombre considérable de sujets de mérite dignes d'occuper cette suprême dignité. Les cardinaux étaient fatigués de l'excessive longueur du conclave, et ils ne pouvaient cependant prévoir un accord suffisant pour l'élection. Le cardinal Othon Truchsès eut alors l'idée de prendre un parti moyen : ce fut de proposer le P. Jacques Lainez, dont l'exquise bonté, la doctrine, la prudence, le zèle pour l'honneur de Dieu, et l'exaltation de l'Église, étaient connus de la plupart des cardinaux. Il en parla à quelques-uns de ses collègues; ceux-ci se montrèrent favorables à ce projet, à condition, dirent-ils, qu'on trouverait moyen d'introduire le P. Lainez dans le conclave pour le faire connaître de tous les électeurs. En conséquence le cardinal Truchsès écrivit le 30 novembre un billet au P. Lainez, lui demandant avec instance de se rendre au plus tôt auprès de lui pour un besoin urgent de conscience. Lainez alla donc au palais ; mais son regard pénétrant eut bientôt aperçu, ou du moins entrevu, les manœuvres qui le concernaient. Il en fut épouvanté, et s'éloigna sur-le-champ du conclave en vrai fugitif. Le cardinal Truchsès ne renonça point pour cela à son intention : il s'était déjà assuré de douze voix des cardinaux les plus graves et les plus autorisés ; mais enfin réfléchissant à l'immense chagrin qu'il causait à Lainez et à la difficulté de faire accepter un choix fait hors du sacré collège, il renonça à son plan.

Cependant ces démarches du cardinal Truchsès étaient parvenues, on ne sait comment, à la connaissance de Don Francisco Vargas, ambassadeur du roi catholique. Ce seigneur vint donc offrir au P. Lainez ses félicitations; mais l'accueil

et la réponse du Père exprimèrent si énergiquement l'horreur qu'il ressentait pour cette dignité, que l'ambassadeur resta aussi confus de sa visite qu'édifié de l'humilité du saint religieux. J'ai su personnellement, a écrit le P. Ribadeneira, quelles furent les paroles de l'ambassadeur, et en quels termes répliqua le P. Lainez (1). Outre le témoignage de Ribadeneira, auteur contemporain, nous avons sur le fait ci-dessus rapporté, celui du cardinal Truchsès lui-même. En effet, dans les obsèques solennelles qu'il fit célébrer à Dilingen, à la nouvelle de la mort du P. Lainez, après l'oraison funèbre prononcée par un habile prédicateur, il se leva de son trône épiscopal, et prit la parole pour ajouter quelques particularités connues de lui sur les vertus du défunt. Il cita, entre autres preuves de son extrême humilité, l'opposition qu'il fit sous Paul IV à sa nomination au cardinalat, et sa fuite précipitée du conclave au premier soupçon qu'il eut des pratiques d'un cardinal pour le faire élire pape.

La tentative faite en faveur de Lainez ayant échoué comme les autres, les cardinaux continuèrent plusieurs jours encore à balancer entre les deux partis; enfin Dieu permit que le soir de la seconde fête de Noël, ils s'accordassent à choisir le cardinal Jean Ange Medici, milanais déjà avancé en âge, mais d'une grande prudence et d'un mérite reconnu. L'élu prit le nom de Pie IV.

Quelques jours après, le P. Lainez alla se prosterner aux pieds du nouveau pape, s'offrant à lui avec toute la Compagnie, comme il était de son devoir de le faire. Il rappela le vœu exprès que font nos profès d'aller, sur un signe du Pontife, en tout pays du monde, soit chez les peuples chrétiens, soit parmi des hérétiques, soit au milieu des tribus sauvages et idolâtres. Le P. prit de là occasion d'énumérer nos diverses missions, et il ajouta qu'il avait pu cette année réunir au collège Romain cent soixante jeunes religieux de toutes les nations et de toutes les langues de l'Europe, pour se former à la vie apostolique par l'étude des sciences et celle de la perfection. Ils s'y appliquaient avec grande ardeur, bien qu'entassés dans une maison chétive et incommode, et vivant au jour le jour des aumônes de quelques Romains charitables et du peu qui leur était envoyé d'au delà des monts.

Le Saint-Père n'avait jusqu'alors rien laissé connaître de

1. *Vie du P. Lainez*, liv. 2, ch. 8.

ses sentiments à l'égard de la Compagnie ; mais à ce moment il déclara, avec les signes d'une grande bienveillance et en termes fort affectueux, qu'il agréait l'offrande du Père général ;

PIE IV.

il loua le zèle de nos ouvriers et le soin qu'on prenait d'en former de nouveaux. Il assigna six cents écus par an à l'en-

tretien du collège Romain, témoignant son regret de ne pouvoir faire davantage, parce qu'il avait trouvé le trésor pontifical épuisé. Il écrivit à ce sujet un bref fort affectueux au roi d'Espagne, et il chargea quatre cardinaux de se concerter sur les moyens de subvenir aux besoins du collège. C'étaient Alexandre Farnèse, Hippolyte d'Estes, Jacques Savelli et Jean Morone, tous protecteurs dévoués de la Compagnie.

Pour ce qui est du logement, on put y pourvoir plus tôt qu'on ne l'espérait ; en effet le cardinal Morone ayant su que Dona Vittoria della Tolfa, marquise della Valle, nièce de Paul IV et veuve de Don Camille Orsini, avait fait acquisition de quelques maisons pour une fondation de monastère qui n'avait pas abouti, rapporta le fait à Pie IV ; et le Saint-Père fit incontinent prier la marquise par son camérier de faire don de ce local au collège Romain. Elle y consentit de bon cœur, et fit dresser un acte authentique de cession. Quand elle vit toute cette jeune communauté, réunie devant elle pour lui offrir ses humbles remercîments, elle en fut émue jusqu'aux larmes, et témoigna combïen elle était heureuse d'avoir contribué à une œuvre si utile au service de Dieu.

Ce ne furent pas les seuls effets de la bienveillance de Pie IV. Il confirma et étendit le privilège de fonder et d'ériger en tous lieux des collèges et des églises, sans être tenu de garder la distance de cent quarante toises qui doit séparer une nouvelle fondation des autres maisons religieuses. Il déclara que les collèges et les maisons de la Compagnie, ainsi fondés et érigés, seraient considérés comme approuvés et confirmés immédiatement par le siège apostolique. A nos maisons d'études comprenant un cours complet des arts et des sciences, il accorda le droit de conférer les grades réservés aux grandes universités. Il exempta la Compagnie du paiement des dîmes et des impôts. Il mit fin à un procès qui depuis longtemps se poursuivait à Rome au grand préjudice du collège de Coimbre ; il ratifia la sentence par un *motu proprio*, et fit remise des frais qui se montaient à un millier d'écus. Il ordonna au cardinal Savelli, son vicaire à Rome, de se servir des Pères pour la visite des paroisses, la réforme des monastères de religieuses, l'examen des ordinands, la direction spirituelle du clergé. Il écrivit des brefs fort pressants à l'empereur Ferdinand, à la République de Venise, au sire de Granvelle, gouverneur de Flandre, pour leur recommander

chaudement la Compagnie. Il ordonna à ses nonces en Germanie de ne pas se contenter de la protéger, mais de l'établir en plusieurs villes pour réparer, par ses travaux, les pertes que l'hérésie avait fait éprouver à l'Église. Il se servit de quelques-uns de nos Pères dans des affaires fort délicates et de haute importance. Les Irlandais étant cruellement persécutés par la reine Elisabeth à cause de leur fidélité à la foi catholique, le cardinal Morone, qui était leur protecteur, suggéra au Pape la pensée d'envoyer dans ce malheureux pays un homme prudent, pour affermir et les prêtres et les laïques dans leurs généreuses résolutions. On s'adressa au P. Lainez qui désigna le P. David Wolf, irlandais de nation, qui avait déjà rempli la charge de recteur dans les Collèges de Modène et de Pont en Valteline.

Le pape voulait, pour lui donner plus d'autorité, l'élever à l'épiscopat ; mais le P. David et son général le P. Lainez, manifestèrent tant de répugnance pour cet honneur que le Souverain-Pontife, louant l'humilité qui motivait leur opposition, se contenta de conférer au P. David Wolf le titre de Nonce apostolique, lui donnant les plus sages instructions et les plus amples pouvoirs. Il envoya en Écosse, avec le même titre de Nonce pontifical, le P. Nicolas Gaudano, pour porter des lettres d'encouragement à la reine Marie Stuart, et s'assurer en même temps de l'état de la religion dans ce royaume. Enfin un délégué du patriarche des Coptes étant à Rome, Pie IV le fit accompagner à son retour à Alexandrie par les Pères Christophe Rodriguez et Jean-Baptiste Eliano qu'il créa ses nonces, leur confiant la mission de réunir ces peuples à l'Église et d'inviter le patriarche à venir au Concile qu'il avait l'intention de continuer. Quant au P. Lainez il le consultait sans cesse sur des affaires intéressant le bien universel de l'Église. Il publia, à sa persuasion, une constitution pour flétrir la folle coutume du duel, qui s'introduisait en beaucoup de pays. Pie IV promulgua les censures les plus fortes contre tous ceux qui prendraient une part quelconque ou assisteraient à ces combats singuliers. Il chargea encore le P. Lainez de revoir l'index des livres défendus, déjà dressé par Paul IV.

Enfin il recourut principalement à lui pour trancher une discussion des plus graves qui agitait alors la cour romaine, à savoir si, rouvrant le Concile général, il était à propos de le continuer à Trente, ou bien de convoquer un nouveau Concile,

comme le demandaient instamment plusieurs souverains et diverses nations. Le P. Lainez rédigea sur cette question, non pas un simple avis motivé, mais un traité en règle ; il y réunit tant de preuves si fortes et si péremptoires, pour continuer et achever à Trente le concile déjà deux fois suspendu, que le Pape fit sur-le-champ rédiger la bulle d'indiction, chargeant Lainez de la revoir et au besoin de la modifier. Tels furent les actes accomplis par Pie IV,dès le début de son pontificat, en faveur du P. Lainez et de la Compagnie ; mais ses sentiments intimes allaient bien au delà. Chaque fois que le P. Lainez alla le remercier de ses bontés à notre égard, le Pape lui fit invariablement cette réponse : « Ne me remerciez pas de si peu, car je suis résolu de favoriser et de protéger la Compagnie, fallût-il lui donner mon sang » ; ces paroles furent prononcées par lui en présence du cardinal Morone et du duc d'Urbino, qui assistaient à une audience donnée au P. Lainez. En une autre occasion, comme il venait de recevoir, du roi d'Espagne et d'autres princes, des lettres en faveur de la Compagnie : « Il n'est nul besoin, dit-il au P. Lainez, qu'on vous recommande à moi ; c'est à moi qu'il appartient de vous recommander aux autres. » A la mort du cardinal de Carpi, protecteur de la Compagnie, le P. général crut bon de dire un mot du choix d'un autre protecteur au Pape qui se reposait alors à Frascati. Pie IV, du ton le plus affectueux, répondit : « C'est nous qui désormais serons votre seul protecteur. » Les faits que nous aurons encore à raconter prouvent qu'il le fut effectivement.

CHAPITRE IV.

Le P. Lainez essaie de renoncer au généralat.— Les assistants s'y opposent. — Il met ses motifs par écrit et insiste auprès de la Compagnie entière.—Réponses qui lui viennent des diverses provinces.—Pie IV annule les modifications faites par Paul IV, et confirme de nouveau l'Institut de la Compagnie.

(1560.)

L'ANNÉE 1560 était la troisième du généralat du P. Lainez. La Compagnie tout entière admirait la droiture, la prudence et la vigueur de son gouvernement. Les peuples et les princes s'estimaient heureux de seconder ses vues et ses projets : ils lui écrivaient avec autant de respect que de bienveillance. Lui seul était mécontent de lui-même ; dans

son humilité profonde il se jugeait absolument indigne du généralat. Il avait donc résolu de s'en décharger à tout prix ; il voulait pour atteindre son but se prévaloir de l'ordre donné jadis par Paul IV, et en prendre occasion de réunir la Congrégation pour l'élection d'un nouveau général. Il l'eût fait, sans même consulter ses assistants dont il prévoyait l'opposition, si son confesseur ne le lui eût défendu. Il réunit donc les assistants et leur dit son projet, leur exposant avec simplicité les raisons pour et contre. Jugeant lui-même que l'argument tiré de la prohibition orale de Paul IV était de nulle valeur, il déclara qu'indépendamment de ce qu'avait pu dire ce pontife, lui Lainez, se reconnaissant tout à fait incapable d'un tel office, le déposait pour obéir à sa conscience et y renonçait par un acte formel de sa libre volonté. Les Pères assistants eurent à peine entendu sa proposition que tous d'une seule voix la blâmèrent ; ils réfutèrent les raisons de Lainez ; le P. Jérôme Natal ajouta que s'il réunissait la Congrégation générale, il serait réélu à l'unanimité. Pourquoi donc mettre en mouvement toute la Compagnie ? Enfin le P. Jean Polanco en vint jusqu'à lui faire un cas de conscience du tort que sa démission causerait à la Société. Lainez ne se tint point pour battu. Il pria instamment ses assistants de réfléchir de nouveau sur leur détermination, et, après l'avoir bien méditée devant Dieu, de venir, à un jour qu'il désignait, lui faire connaître leur décision définitive. Ils lui obéirent pour ne pas le contrister et, le jour dit, lui firent tous la même déclaration, en l'appuyant par des arguments nouveaux. Ils crurent l'avoir, si non convaincu, du moins tranquillisé ; mais il n'en fut rien. Il recourut bientôt à un autre expédient, ce fut d'écrire une longue lettre à tous les profès d'Europe, ordonnant à chacun en vertu de l'obéissance de bien examiner la question, et de lui faire connaître par écrit son sentiment. Nous possédons encore une copie de cette lettre; le lecteur la trouvera aux documents (1).

La réponse des Pères consultés par Lainez ne se fit point attendre. En peu de mois arrivèrent à Rome jusqu'à soixante lettres autographes que nous possédons encore. Toutes protestent que le généralat doit dans la Compagnie rester perpétuel.

Toutes encore, une seule exceptée, affirment que, selon la

1. Voir les documents.

déclaration des légistes romains, le décret de Paul IV n'oblige plus la Compagnie après la mort du Pontife; cinq seulement émettent l'avis de demander à Pie IV, par convenance, et pour plus de sûreté dans les éventualités à venir, l'abrogation formelle du décret de Paul IV.

Enfin tous, à l'unanimité, rejettent énergiquement la renonciation que prétend faire le P. Lainez. Plusieurs motivèrent leur opinion en termes si flatteurs pour lui, que son humilité dut singulièrement en souffrir. Qu'on nous permette de transcrire un ou deux de ces documents.

Le P. Diego de Gusman écrivait du collège de Florence :

« J'ai reçu la lettre de notre Père général, et je veux accomplir ce que Sa Paternité commande au nom de N.-S. J.-C. et en vertu de la sainte obéissance. Après avoir lu les raisons qu'il expose en faveur des deux partis à prendre, après avoir fait oraison comme il l'ordonne, il me paraît dans le Seigneur que les raisons en faveur de l'opinion négative, c'est-à-dire pour ne pas faire de nouvelle élection d'un général, sont péremptoires autant que je puis en décider ; surtout parce qu'on ne peut en nulle façon douter de l'invalidité du décret de Paul IV. Aussi déclaré-je expressément que mon avis dans le Seigneur est de ne point faire une nouvelle élection, en quelque manière que ce soit. De plus, je crois dans le Seigneur que si notre Père persistait à exiger une nouvelle élection, il ne pourrait par ce moyen se décharger du fardeau qu'il porte, parce qu'il sera renommé avec une plus grande unanimité que la première fois, ayant fait voir à tous depuis qu'il gouverne la Compagnie, la grâce abondante que lui communique J.-C. N.-S. pour remplir cette charge. Je dis que cette grâce l'a montré à tous comme la cité sur la montagne, la lumière sur le chandelier; et pour en venir au détail on a reconnu cette grâce dans les exemples qu'il a donnés de toutes les vertus, spécialement d'humilité, de charité, de prudence. On la voit également dans la manière de gouverner, dans les progrès de la Compagnie, soit par le nombre et le mérite des sujets, soit par la fondation de nouveaux collèges ou l'accroissement des anciens.

« Le fruit abondant recueilli partout est visible et incontesté. Or ce résultat si considérable, obtenu si rapidement, me paraît provenir de deux causes, après la cause des causes qui est la grâce de N.-S. J.-C. : premièrement, de l'intercession de notre bienheureux Père maître Ignace, secondement, de l'ac-

tion de la divine Providence qui nous a donné le P. Lainez pour général (1). »

La réponse du P. Olivier Manare, alors recteur du collège de Lorette, est plus courte, mais non moins énergique.

« Après avoir fait oraison et dit plusieurs fois la messe, pour que Dieu m'aidât à connaître la réponse à faire à la question proposée par notre R. P. général, à savoir si après trois années de son généralat il convient, ou non, de faire une élection nouvelle ; il m'a paru dans le Seigneur qu'il ne faut en aucune façon, du vivant de Sa Paternité, faire une autre élection, et cela pour les motifs allégués par les RR. PP. assistants. Bien que Sa Paternité désire cette élection, à l'exemple de plusieurs saints qui ont fui la supériorité, nous qui admirons et vénérons son extrême humilité, l'éminence de sa vertu, de sa perfection et de sa sainteté, nous devons, comme membres de cette petite Société, faire ce qui contribue le plus à la gloire de Dieu, au bien commun de toute la Compagnie et aussi à celui de l'Église. Je dis donc, en présence de Dieu Notre-Seigneur, qu'il n'est en nulle façon à propos de faire une autre élection du vivant de notre Père, actuellement notre supérieur général par un bienfait de Dieu. Daigne J.-C. notre bon Maître nous le conserver longtemps par sa clémence et sa bonté ! Fait à Lorette, le 12 avril 1561. Le très indigne serviteur de la Compagnie de JÉSUS, Olivier Manare (2). »

Nous ne citerons plus qu'une des protestations, celle du P. Jean Polanco. Après avoir exprimé son avis oralement dans la consulte des Assistants, il le formula par écrit en ces termes :

« Après avoir considéré les raisons pour et contre touchant la nouvelle élection du Père général après trois ans, ou sa confirmation pour sa vie, il me semble tout à fait hors de doute qu'il n'est ni expédient, ni permis de faire une autre élection. En supposant que le P. général se démît de son office, il ne recouvrerait pas pour cela sa liberté, tant que la Compagnie réunie en congrégation n'aurait pas approuvé sa démission, et ne lui aurait pas élu un légitime successeur. Si donc il se démettait sans le consentement de la Compagnie, je ne le croirais pas exempt de faute grave, et n'oserais l'absoudre. Je ne pense point pour cela qu'il y ait lieu de réunir

1. Lettre origin. Florence, 19 mars 1561.
2. Lettre orig.

la Congrégation générale. Je pourrais apporter beaucoup de raisons de mon sentiment, mais j'aime mieux en déduire la conclusion ; je dirai donc : Il me paraît expédient dans le Seigneur que le Père général renonce entièrement à se démettre, et qu'il ne pense qu'à gouverner la Compagnie, sa vie durant, le mieux qu'il le pourra. De Rome, 12 juin 1561 (1). »

Une telle unanimité d'avis devait assurément engager le P. Lainez à mettre de côté tous ses doutes et à se désister de sa demande.

Cependant son humilité lui persuadait de plus en plus qu'il ne remplissait point dignement un office dû à un autre d'un mérite plus éminent ; il s'arrêta donc à l'opinion des cinq Pères qui avaient jugé, non pas nécessaire mais convenable d'exposer la question à Pie IV, d'autant plus que parmi les cinq on comptait les Pères François de Borgia et Benoît Palmio, hommes de tant d'autorité et de prudence. Lainez était résolu d'aller se jeter aux pieds du pape le jour-même où expireraient les trois années de son généralat ; mais les assistants s'en étant doutés, craignirent qu'à force de larmes et de prières le P. général n'obtînt d'être délivré de son fardeau. Après s'être consultés, ils résolurent de le prévenir et d'employer l'expédient même auquel il songeait, afin de lui ôter tout espoir d'atteindre jamais le but que poursuivait son humilité. En conséquence, le P. Jean Polanco et le P. François Strada se rendirent chez le pape. Ils lui firent, au nom des autres, un exposé net et clair de tout ce qui s'était passé, le suppliant d'interposer son autorité, et de trancher la question de telle manière que personne ne pût désormais la mettre en discussion. La réponse de Pie IV fut : qu'il révoquait, autant que cela était nécessaire, les décrets de Paul IV ; qu'il imposait au P. Lainez l'obligation de continuer à exercer le généralat jusqu'à sa mort : qu'il confirmait de nouveau les constitutions de la Compagnie et voulait qu'elles s'observassent à perpétuité, telles que le saint Fondateur les avait établies. « Mais afin, ajouta-t-il, que nul ne puisse jamais révoquer en doute cette décision donnée de vive voix, le cardinal d'Este, qui est présent, en rédigera un témoignage durable. »

Ainsi fut-il fait, et les assistants en ont laissé une attestation écrite dont voici la teneur : « Les avis envoyés à Rome par les

1. Écrit original.

Pères profès ont montré que tous, presque sans exception, jugent que le supérieur général de notre Compagnie doit être perpétuel et non triennal. Comme malgré cet avis unanime, notre Père avait résolu d'aller déposer sa charge entre les mains du pape, dès que les trois années seraient révolues, les assistants jugeant que cette démarche serait nuisible au bien universel et au bien particulier de la Compagnie, décidèrent que le P. Polanco et le P. Strada iraient exposer à Sa Sainteté tout ce qui s'était fait, et la supplier de porter remède aux inconvénients qu'on prévoyait. En effet Sa Sainteté a annulé tout ce qu'avait décrété Paul IV, a confirmé nos constitutions, et a déclaré en présence de l'illustrissime cardinal de Ferrare que sa volonté était d'obliger le Père général à exercer sa charge à perpétuité et non pour un temps.

Le cardinal ci-dessus nommé a fait foi, par une attestation écrite, de cette décision orale du Pontife (1).»

CHAPITRE V.

Persécution soulevée en Espagne contre S. François de Borgia; patience avec laquelle il la supporte. — Le P. Lainez prend soin de défendre sa réputation et celle de la Compagnie. — Pie IV, pour dérober le P. de Borgia aux attaques des malveillants, l'appelle à Rome par deux brefs très élogieux.

(1591.)

LE P. Lainez voyant tous ses efforts pour se décharger du fardeau de la supériorité définitivement annulés, se résigna à la volonté de Dieu et reprit avec plus de zèle l'administration de la Compagnie.

Il la voyait, en Europe et dans les missions, s'étendre et obtenir l'estime universelle malgré, les alternatives de triomphes et d'attaques, apanage de tous sur cette terre. Sa première préoccupation fut d'apaiser une grave tempête soulevée en Espagne, on a peine à le croire, contre un homme dont la réputation bien méritée était celle d'un saint. Il faut savoir que le Père François de Borgia, étant encore séculier et duc de Gandie, avait composé pour son usage personnel, un opuscule sur les devoirs du chrétien. Plusieurs personnes en firent des copies, à cause du grand profit qu'elles jugeaient devoir en

1. Pièce originale conservée dans nos archives :

retirer pour leur âme. Une de ces copies tomba entre les mains d'un libraire, et fut imprimée. D'autres libraires rééditèrent l'opuscule, alléchés par l'immense débit qu'avait eu

S. François de Borgia. D'après un ancien portrait conservé au collège de Chamartin, près Madrid.

dans l'Espagne entière la première édition. Mais l'écrit n'ayant que quelques pages, et le profit étant par là bien

réduit, un imprimeur eut l'idée d'y joindre d'autres ouvrages, pour en élever le prix et accroître le gain. Il y ajouta donc onze petits traités, pris indistinctement de divers auteurs, et les publia tous avec un titre unique, et sous le seul nom de D. Francisco, duc de Gandie. Quelques-uns de ces traités, juxtaposés à celui du Saint, contenaient ou pouvaient paraître contenir quelques propositions susceptibles d'être interprétées en un sens fâcheux. Le livre étant tombé entre les mains des inquisiteurs, déjà indisposés contre la Compagnie, ils ne voulurent point distinguer entre les derniers opuscules et le premier, déjà souvent imprimé à part, mais ils publièrent un décret condamnant les traités du duc de Gandie, et en défendant la lecture sous peine d'excommunication.

Le Saint se rendait de Ségovie à Montilla pour visiter et consoler la marquise de Flego, alors gravement malade, lorsqu'on lui annonça à l'improviste le décret inquisitorial. Il leva les yeux au ciel et, offrant à Dieu cette humiliation, il continua paisiblement son voyage. Cependant on répandait par toute l'Espagne les bruits les plus étranges sur la pureté de sa foi. Beaucoup s'y laissaient tromper ; et ses ennemis, soufflant sans relâche sur le feu qu'ils avaient allumé, donnaient à la calomnie une force toujours croissante. Les amis du saint homme le pressaient de se défendre, et de protester contre l'injustice qu'il y avait eu à confondre son livre, qui était irréprochable et que le public avait dans les mains depuis nombre d'années, avec d'autres traités qui pouvaient contenir des expressions répréhensibles. Mais lui, qui cherchait et saisissait avidement toute occasion de s'abaisser, n'avait garde de laisser échapper celle-ci qu'il n'avait point cherchée, et qui le rendait odieux et méprisable à tant de gens. Il fut inflexible dans sa résolution, et ne se laissa ébranler ni par les prières, ni par les arguments de ceux qui essayaient de vaincre une humilité, excessive à leur avis et même blâmable.

Enfin le P. Antoine Cordova, son intime et fidèle ami, en écrivit au P. Lainez, accusant le Saint d'être trop prodigue de sa réputation. « Le P. François, dit-il, a de si bas sentiments de lui-même, que j'ai dû lui dire plus d'une fois qu'un tel mépris de sa propre réputation me paraissait léser la charité qu'il doit à tous et spécialement à la Compagnie. Je crois vraiment que, ne pouvant, selon son ardent désir, donner à Dieu son sang par le matyre, il a obtenu en compensation la grâce de sacrifier sa réputation. »

Le P. Lainez informé de ce qui se passait en Espagne, écrivit d'abord au P. de Borgia une lettre pleine de tendresse, lui exprimant la peine qu'il ressentait de ce qui était arrivé, et en même temps la consolation que lui causaient sa résignation, son esprit de foi et son empressement à recevoir cette humiliation comme venant de la main de Dieu. En même temps il mandait au P. Antoine Araoz, provincial, que, sans provoquer une discussion juridique et en montrant aux inquisiteurs tous les égards possibles, il leur fît connaître dans les termes les plus respectueux, que les traités censurés n'étaient point du duc de Gandie, mais d'autres auteurs, ainsi que l'imprimeur l'affirmait formellement; que si on découvrait dans le livre du P. de Borgia quelques expressions pouvant être mal interprétées dans les temps actuels, on devait se rappeler qu'au moment où ce livre avait été écrit il n'y avait en Espagne aucun soupçon d'hérésie, que ces termes pouvaient donc être expliqués maintenant avec plus de clarté, de manière à écarter toute interprétation fâcheuse, ce que le P. François s'offrait bien volontiers à faire par écrit (1).

Cependant la modération et la prudence du P. Lainez n'obtinrent pas de meilleur résultat que l'humilité du P. de Borgia. Et même une nouvelle tempête vint s'ajouter à la première.

Le roi Philippe II, en partant pour la Flandre, avait nommé Dña Jeanne, sa sœur, régente du royaume.

Dña Jeanne, princesse d'une conscience délicate et d'une véritable piété, avait en grande estime la sainteté et la prudence du P. de Borgia. Elle recourait souvent à ses conseils et les suivait en des affaires de la plus haute importance. C'était une épine dans le cœur de quelques courtisans, devenus par là impuissants à surprendre par des intrigues de cour la vigilance de la régente, et à faire triompher leurs desseins intéressés. Quand le roi rentra en Espagne, ils craignirent que les avis de la princesse ne portassent son frère à user comme elle des conseils du Père de Borgia. Ils se concertèrent donc pour rendre le Saint odieux à Philippe II, en étayant leurs calomnies sur le récent décret de l'inquisition. Ils colorèrent si bien leurs imputations que le roi les crut, du moins en partie. Dans cette agitation des esprits, le P. de Borgia, toujours résolu de ne pas se défendre, crut devoir sortir d'Espagne, plus pour les intérêts de la Com-

1. Lettre orig. du 26 sept. 1559.

pagnie que pour les siens. Il prit occasion d'une invitation amicale du cardinal roi Henri, pour passer en Portugal et y visiter nos collèges en qualité de commissaire. Son départ n'imposa point silence à ses adversaires ; il accrut au contraire leur malignité et leur audace ; et ils publièrent sans pudeur que le P. de Borgia s'était enfui d'Espagne pour échapper à la peine méritée par ses crimes.

Lorsqu'on connut à Rome tous ces faits, le cardinal Hippolyte d'Este alla supplier le pape Pie IV, d'arracher à tant de persécutions le P. de Borgia, son parent, en l'appelant à Rome par une invitation formelle. Le Saint-Père, désireux de connaître et d'avoir auprès de lui un homme si éminent, lui adressa alors le bref suivant :

« Le Pape Pie, quatrième du nom, à son fils François Borgia salut et bénédiction apostolique.

« La sollicitude de l'office pastoral que Dieu nous a imposé, bien qu'il soit au-dessus de nos mérites et de nos forces, nous fait désirer de nous entourer d'un grand nombre d'hommes bons et fidèles, tels qu'il en faut pour promouvoir en ces temps le salut du troupeau du Christ. C'est pourquoi, considérant les fruits abondants que la Compagnie, entre les autres ordres dévoués au service divin, a produits et produit encore pour le bien de l'Église, preuve évidente qu'elle a été établie par J.-C. N.-S. dont elle porte le nom, nous avons résolu de vous appeler à Rome, connaissant votre fidélité dans les labeurs apostoliques et le parfum d'édification que votre vie et vos saintes œuvres ont répandu de tous côtés. En conséquence, persuadé qu'il n'est pas besoin d'un commandement formel et absolu, nous vous exhortons dans le Seigneur à vous rendre auprès de nous, le plus tôt que vous le pourrez, à moins que vous n'en soyez empêché par la maladie. Nous voulons que, soit pour votre départ, soit pour la manière de voyager, vous ayez égard à votre santé.

« Votre présence nous sera agréable, elle sera utile à tous vos frères qui la désirent ardemment. Donné à Rome près de Saint-Pierre, le 10 octobre 1560, année première de notre pontificat. »

A la réception d'une invitation aussi inattendue qu'elle était honorable, le bon Saint se persuada que le Pape ignorait les graves accusations dont il était l'objet en Espagne.

Il se hâta donc de l'en informer par une lettre, espérant se soustraire ainsi à l'honneur que lui faisait le Souverain-Pontife.

Mais celui-ci avait été mis au courant de tout par le cardinal de Ferrare et par le P. Lainez, et ces calomnies étaient en partie le motif qui lui faisait appeler le P. de Borgia auprès de lui. Aussi, sans y faire même allusion, il écrivit, pour hâter le départ du Saint, un second bref dont voici la teneur :

« Nos très chers fils Hippolyte de Sainte-Marie in *Aquiro*, cardinal diacre, dit cardinal de Ferrare, et Jacques Lainez, supérieur général de la Compagnie de JÉSUS, la conversation étant un jour tombée sur votre personne, nous avaient fait connaître la parfaite intégrité de votre vie et de votre conduite, la doctrine et les autres dons que vous avez reçus de Dieu, auteur et dispensateur de tout bien. Ces discours d'hommes de tant d'autorité et les besoins qu'a la sainte Église, surtout en nos temps, de serviteurs de Dieu de ce mérite, nous avaient décidé à mander à Rome un fils aussi dévoué que vous, ainsi que nous l'avons fait par nos précédentes lettres. Nous vous exhortons donc, dès que vos forces le permettront, et sans détriment de votre santé, à venir auprès de nous. Vos Frères vous verront arriver avec grande allégresse, et nous serons heureux nous-même de vous voir à Rome, notre pensée étant de nous servir de vous soit au Concile, soit en d'autres travaux, pour le service et l'honneur de Dieu. Donné à Rome à Saint-Marc sous l'anneau du Pêcheur, le 20 juin de l'année 1561, la seconde de notre pontificat. »

La réponse du P. de Borgia à ce second appel fut son départ immédiat pour Rome; il prit la voie de terre et traversa l'Espagne, la France et l'Italie. Il écrivit de France à Philippe II, pour s'excuser de n'avoir pu se présenter à Sa Majesté à son passage en Espagne, parce que les ordres du Pape ne lui permettaient aucun délai. Cette lettre fut interprétée par les courtisans en fort mauvaise part. Le P. François, à leur dire, s'enfuyait une seconde fois d'Espagne, pour en appeler au Souverain-Pontife et se dérober à la juridiction du roi et des inquisiteurs. Ils poussèrent tant de cris hypocrites et remplirent l'esprit du roi de tant de préventions, que Philippe II envoya un courrier à Rome, pour notifier la défense qu'il faisait à tout Jésuite espagnol de sortir de son royaume, ainsi que la suppression de quelques subsides accordés par lui au Collège Romain pour l'entretien des écoliers ses sujets. Il menaçait de pis encore.... Le P. Lainez apprit ces faits à Paris, où il avait accompagné le cardinal de

Ferrare. Pour conjurer cette nouvelle tempête, il jugea que le mieux était de s'en remettre à la bienveillance paternelle de Pie IV. Il lui écrivit donc la lettre suivante :

« Très-Saint-Père, ayant appris de l'un de nos religieux que Sa Majesté le Roi catholique n'a point pris en bonne part la venue à Rome du P. de Borgia, je crois devoir rappeler humblement à Votre Sainteté ce que je lui ai dit avant l'expédition de son second bref, sur les vertus de ce Père, et le peu de motif qu'il y avait de le molester à l'occasion d'un opuscule, composé par lui quand il était encore séculier et n'appartenait point à notre Compagnie, avant qu'il fût aucunement question en Espagne de l'hérésie luthérienne. Dans cet écrit il n'affirme rien avec opiniâtreté, s'y soumet en tout au jugement de notre mère la sainte Église. Je fis également à cette époque connaître à Votre Béatitude, non seulement l'intégrité de la foi, mais les éminentes vertus de ce Père. Je confirme de nouveau ce que j'en disais alors; car je n'ai aucune raison de modifier ma précédente opinion de sa vertu. Enfin, je supplie humblement Votre Sainteté que, si elle le juge à propos, elle daigne faire connaître sa pensée au Roi catholique. Les sentiments de ce prince ne me permettent point de douter qu'il ne prenne en bonne part tout ce que lui dira Votre Sainteté ; il s'adoucira sans doute, non seulement à l'égard de ce Père, mais aussi à l'égard de la Compagnie, s'il croyait avoir quelque sujet de se plaindre d'elle. J'entends dire en effet qu'il a déjà laissé percer son mécontentement, défendant à tous nos Pères et Frères espagnols de sortir de son royaume pour travailler dans nos autres collèges, et prohibant l'envoi de certaines aumônes, lesquelles, sans léser en rien les prescriptions de sa pragmatique, nous étaient adressées à Rome en billets, pour l'entretien des écoliers du collège Romain. Il me semble donc que cette démarche, si Votre Sainteté daigne la faire, servira la cause de Dieu Notre-Seigneur, plaira au Roi catholique, et sera un véritable bienfait de Votre Sainteté pour ce Père et pour la Compagnie tout entière. Elle a déjà tant d'obligations à Votre Sainteté, qu'elle ne cessera de prier très spécialement la Majesté divine pour le bonheur de Votre Sainteté, pour la conservation et l'accroissement en elle des dons divins, afin qu'ils contribuent à la divine gloire, au bien de l'Église et à la béatitude éternelle de Votre Sainteté.

« Saint-Germain, 25 novembre 1561.

« De Votre Sainteté le très humble serviteur en J.-C., Jacques Lainez (1). »

Le Pontife avait accueilli à Rome saint François de Borgia avec des marques extraordinaires d'estime et d'affection. Il avait déjà pu par lui-même connaître à fond sa haute sainteté et sa foi irréprochable. Aussi écrivit-il sur-le-champ au roi Philippe une lettre fort élogieuse pour le P. de Borgia ; il la confia au P. Jérôme Natal, alors visiteur des provinces d'Europe. Le bref du Pape fut présenté au Roi avec une lettre du P. Lainez ; et l'évêque de Cariata, nonce apostolique, s'employa avec zèle à détromper le monarque, selon les instructions qu'il avait reçues de Rome ; cet ensemble de démarches calma l'irritation de Philippe II. Quant aux inquisiteurs ils firent de leur propre mouvement réimprimer à part, sans y changer une syllabe, l'opuscule du P. de Borgia et en répandirent partout une traduction latine.

En somme le résultat de cette persécution fut de fixer définitivement à Rome le P. de Borgia, qui avait toujours tâché de ne point s'y montrer, par crainte des dignités. Il fut en effet, dès ce moment, au grand profit de la Compagnie, d'abord assistant, puis vicaire, enfin successeur du P. Lainez dans le généralat.

CHAPITRE VI.

Le P. Lainez est envoyé par le pape en France pour assister au colloque de Poissy. — Son voyage à travers l'Italie ; accueil qu'il reçoit des prélats, des princes et des populations. — Avec quelle liberté il parle à la reine et avec quelle force il réfute les hérétiques. — Issue du colloque.

(1561.)

NOUS devons maintenant reprendre le fil de notre histoire, et suivre le P. Lainez à Paris d'abord, puis à Trente où il alla une troisième fois assister au concile comme général d'ordre et comme théologien du Saint-Siège. Les affaires de la religion allaient fort mal en France. Le jeune roi François II était mort le 5 décembre 1560, après seize mois seulement de règne ; son frère Charles IX, qui lui succéda n'avait que dix ans ; il fallut donc constituer une régence qui se composa de la reine mère, Catherine de Médicis et de quelques conseillers d'État. Plusieurs de ces derniers et même

1. Lettre orig.

quelques princes du sang favorisaient ouvertement l'hérésie. Aussi l'audace des sectaires ne connut-elle plus de bornes ; ils s'assemblaient, non plus en petites troupes, mais en de véritables armées, attaquaient et profanaient les églises et les

CATHARINA · MATER · REGIS · GALLIÆ · ET · HENRICI · II · REGIS · GALLIÆ · ET · POLONIÆ · FRANCISCI · II · CAROLI · IX · ET · HENRICI · III
FRANCISCUS · II · CAROLUS · IX · REGES · GALLIÆ · HENRICUS · III · GALLIÆ · ET · POLONIÆ · REX

Catherine de Médicis et ses trois fils.

autels, proclamant surtout la liberté effrénée des croyances et des mœurs.

Pour remédier à tant de désordres, on décida de convoquer les États généraux ; de plus, afin de terminer les différends

religieux, on adopta le déplorable parti dont l'expérience avait, depuis tant d'années, démontré en Allemagne non seulement l'inutilité mais les graves dangers : ce fut un colloque entre les hérétiques et les catholiques. Le pape, n'ayant pu, par l'intervention de son nonce, empêcher l'exécution de ce projet, résolut d'envoyer en France un légat extraordinaire, que son éminente dignité et sa parenté avec la maison royale fissent bien voir de la cour, et dont l'influence pût empêcher les funestes effets de l'assemblée projetée. Pie IV choisit pour cette mission le cardinal de Ferrare, Hippolyte d'Este. Celui-ci accepta, mais à la condition expresse d'emmener avec lui comme conseiller et théologien le P. Lainez. Cette demande déplut au pape, qui ne voulait point laisser partir de Rome un homme dont la doctrine et la prudence lui étaient d'un secours continuel dans les plus importantes affaires. Cependant, sur les instances du cardinal qui n'acceptait de partir qu'à la condition d'être accompagné par le P. Lainez, le pape donna enfin son consentement. Il le fit en termes très flatteurs pour la vertu et la science du P. Lainez. « Prenez-le donc dit-il, vous aurez en lui un défenseur franc et loyal de la foi catholique, prêt, s'il le fallait, à répandre pour elle son sang.» Cependant Lainez sut que Pie IV l'avait cédé à contre-cœur au cardinal. Il eut alors un doute : était-ce une simple permission que donnait le pape, ou bien une expression nette de sa volonté personnelle ? Pour rester plus pleinement dans les bornes de la stricte obéissance, et obtenir par là un secours de Dieu plus abondant, il demanda un commandement formel ; à peine l'eut-il reçu, il se mit en route, nommant vicaire le P. Alphonse Salmeron pour gouverner en son absence les provinces d'Italie. Il partit le premier juillet avec le Père Jean Polanco, son secrétaire, qui était en même temps assistant d'Espagne. A quelques milles de Rome, le P. Lainez se détourna un peu de sa route pour visiter à Caparola le cardinal Alexandre Farnèse, alors gravement malade. Ce fut une consolation extrême pour le prélat, qui voulut lui faire une confession détaillée pour se préparer à la mort. Mais il plut à Dieu de lui conserver la vie pour le bien de l'Église. Le jour même de l'arrivée du P. Lainez, il se trouva mieux ; et comme s'il voulait acquitter sa dette de reconnaissance pour une visite si inattendue et si opportune, il lui exposa avec beaucoup d'affection son dessein de venir en aide de tout son pouvoir à la

Compagnie, qu'il regardait comme l'œuvre de son oncle Paul III. Il exprima en particulier à Lainez son projet bien arrêté de nous bâtir à Rome une église digne de la Compagnie et de sa munificence princière. On sait qu'il tint sa promesse. Le cardinal Fulvio della Cornia obtint également du légat de garder quelques jours à Pérouse le P. Lainez, afin de conférer avec lui sur les affaires de sa conscience et sur le gouvernement de son église. Le reste du voyage jusqu'aux pieds des Alpes fut consacré à la visite de nos collèges de Montepulciano, de Sienne, de Florence, de Bologne, de Ferrare et de Modène. Lainez réglait toutes les affaires domestiques, il pourvoyait aux besoins de ces maisons, il encourageait ses enfants, soit dans des entretiens particuliers soit dans des exhortations publiques. Ce furent là les moindres de ses fatigues. Dans chaque ville qu'il traversait, les magistrats et les princes qui en étaient seigneurs, le circonvenaient dès son arrivée, dans leur visite de bien-venue ; ils le priaient de leur faire entendre du haut de la chaire la parole sainte. Lainez ne savait jamais refuser, bien qu'épuisé et à bout de forces. Cependant cet excès de travail, sa faible complexion, les incommodités d'un voyage fait au plus fort de l'été, le firent tomber, à son arrivée à Ferrare, dans une double fièvre tierce qui donna d'abord de grandes inquiétudes. Le duc et le légat en furent fort affectés, et ils n'épargnaient ni soins ni dépenses pour avoir raison du mal et remettre le Père sur pieds.

Lainez quitta Ferrare le 6 août, et se dirigea vers Turin avec le légat et sa suite ; de là il se rendit au château de Rivoli pour présenter ses hommages au duc de Savoie, Emmanuël-Philibert ; il en fut accueilli avec la courtoisie et la bonté qui caractérisaient cette pieuse maison. Le duc lui parla du triste état de la religion en France, et Lainez prit de là occasion de lui recommander une extrême vigilance, afin de préserver de la contagion ses propres états et l'Italie dont ils sont la porte. Son discours fut appuyé par les deux cardinaux présents à cette réception, à savoir le légat et Michel Ghislieri, le futur pape Pie V, qui était venu de Rome visiter son église de Mondovi ; ces deux prélats engagèrent le duc à demander au pape un théologien éprouvé qu'il pût consulter dans une si importante question. « Le P. Lainez lui-même, ajouta Ghislieri, pourrait sur ce point satisfaire Votre Altesse en lui envoyant le P. Alphonse Salmeron. » Mais Sal-

meron avait déjà été désigné par le P. Lainez comme son vicaire en son absence, pour les provinces d'Italie; il avait de plus été choisi par le pape pour son théologien au concile de Trente; il n'était donc plus disponible. Le P. Lainez proposa un Franciscain docte et zélé de la suite du légat, fra Angelo Giustiniani. Le duc prit de là occasion de faire élever ce bon religieux sur le siège épiscopal de Genève. Il ne renonça point cependant à l'offre du cardinal Ghislieri, et obtint pour évangéliser ses États un fils de St Ignace d'un mérite peu commun, le P Antoine Possevin, connu depuis, moins encore par ses écrits que par ses légations si utiles à l'Église, en Suède, en Pologne et en Moscovie.

Le reste du voyage fut plus rapide, et le 18 septembre, le P. Lainez entrait à Paris. Il y fut reçu, avec la plus vive et la plus intime allégresse, par le P. Pascase Broet et par quelques religieux en résidence dans cette capitale. Le jour même de son arrivée, il reçut le rescrit royal qui reconnaissait l'existence légale de la Compagnie en France. Longtemps rejeté par le parlement, cet acte venait enfin de recevoir la sanction des États généraux, grâce aux vives instances des cardinaux de Lorraine et de Tournon. Lainez alla deux jours après à Saint-Germain, où le légat l'avait précédé; il présenta ses hommages à la reine mère, Catherine de Médicis, et au jeune roi Charles IX; puis il se rendit à Poissy, ville située à peu de distance de là, et où devait se tenir le colloque entre les catholiques et les hérétiques. Il y trouva réunis les principaux seigneurs du royaume, un grand nombre d'évêques et de docteurs de Sorbonne, enfin une bande de prédicants calvinistes, dont les chefs étaient Théodore de Bèze, Pierre Martir et Marlorat.

Le 24 septembre le colloque s'ouvrit. Le cardinal Charles de Lorraine en exposa brièvement le but; puis il somma les adversaires de dire qui leur avait donné mission pour prêcher l'évangile et dogmatiser en matière de foi. Il leur demanda s'ils admettaient, ou non, la présence réelle de J.-C. dans l'Eucharistie: s'ils la niaient il n'y avait plus à parler de conciliation. Théodore de Bèze se leva et prononça un long discours, plein de détours et d'ambages, sans donner aucune réponse nette aux questions du cardinal, il se contenta de les demander par écrit, et on les lui remit sur-le-champ. Lainez remarqua l'outrecuidance de ces sectaires, restant assis comme des juges, tandis que les théologiens catholiques

étaient debout comme des accusés ; il obtint que le cardinal mît ordre à cette inconvenance. Trois jours après se tint la seconde séance. La reine mère y assistait ainsi qu'Antoine roi de Navarre, la reine sa femme et le prince de Condé son frère. On y voyait aussi les ducs de Guise, d'Aumale, de Montmorency et d'autres seigneurs du conseil royal. Les cardinaux de Lorraine, de Bourbon, de Guise, d'Armagnac et de Châtillon, vingt-trois évêques ou archevêques, et à peu près autant de théologiens ; parmi ces derniers était Lainez avec trois autres de la suite du légat.

On introduisit les hérétiques. Bèze prit la parole ; il se déclara fort surpris des questions posées par le cardinal de Lorraine, puis il présenta sa réponse par écrit. Ne reconnaissant point, disait-il, la légitimité des pasteurs de l'Église Romaine, et n'ayant pas d'évêques pour leur imposer les mains, ils recevaient leur mission des princes et des magistrats ; sur l'autre point, la foi en l'Eucharistie, il s'écarta plus encore de l'enseignement de l'Église. Le cardinal de Lorraine le réfuta par une argumentation vigoureuse, et lui reprocha en terminant, à lui et à ses adeptes, de fouler aux pieds, dans leur audace impudente, tous les droits sacrés et profanes, et de bouleverser le royaume. Alors parla en vrai forcené le moine doublement apostat, Frère Pierre Martir, vomissant mille blasphèmes contre l'adorable Sacrement de l'autel, et osant impudemment inviter la reine et les seigneurs à embrasser ses erreurs. Le cardinal de Lorraine et un docteur de Sorbonne châtièrent rudement ses invectives, mettant à nu, dans leurs répliques, son ignorance égale à son impudeur. Lainez était indigné ; il se leva et demanda la parole. L'ayant obtenue, il se tourna vers la reine et parla en ces termes :

« Si dans cette illustre assemblée on traitait d'affaires concernant le gouvernement du royaume, je n'aurais point la témérité d'émettre mon avis, puisque, étant espagnol de nation et religieux de profession, de telles affaires ne me regardent point ; mais, comme on délibère sur des matières de religion et de foi, et que la foi n'est point l'apanage exclusif d'une nation, mais l'héritage commun de la chrétienté, je ne crois pas hors de propos d'exposer franchement à Votre Majesté mon sentiment, soit sur cette controverse en général, soit en particulier sur les propositions émises par Frère Pierre Martir et son collègue. Et d'abord, tout ce que j'ai lu des temps passés et tout ce que j'ai vu dans les temps

actuels m'oblige à signaler hautement le péril de toutes relations, conversations, discussions avec des hommes qui se sont volontairement séparés de la sainte Église. On lit dans l'Ecclésiastique : Qui aura pitié de l'enchanteur mordu par le serpent ou de ceux qui jouent avec les bêtes féroces? La divine Écriture appelle les hérétiques des loups se couvrant de peaux d'agneau pour surprendre le troupeau du Christ, de rusés renards qui trompent les fidèles. Elle nous fait entendre par là combien nous avons à nous garder de leurs embûches, vu qu'ils procèdent, comme leurs pères dans l'erreur, par voie de ruse et de simulation. Les Pélagiens niaient la nécessité de la grâce divine, et attribuaient à la nature une force qu'elle n'a point. Contraints par les pasteurs de l'Église d'abjurer leurs erreurs, ils confessaient en leur présence qu'ils admettaient la nécessisé de la grâce; mais secrètement ils déclaraient à leurs disciples que sous le nom de grâce ils entendaient la nature, don gratuit du Créateur. Ainsi faisaient d'autres hérétiques, niant la résurrection de la chair et d'autres vérités de foi ; ainsi font encore nos modernes novateurs. Ils avouent que l'Église doit être catholique, qu'elle doit avoir des pasteurs et des ministres, et que, si non tous, du moins la plupart des livres sacrés sont divinement inspirés; mais chacun d'eux reconnaît sa secte comme étant l'Église catholique, ses faux ministres pour de vrais pasteurs, et prête à la sainte Écriture tous les sens qui lui viennent à l'esprit. Il suit de là que pour entendre sans danger leurs discours, il faut être bien en garde, afin de ne pas se laisser prendre dans le filet de leurs erreurs. Pour prévenir un tel mal, deux remèdes se présentent à moi. Le premier est que Votre Majesté se persuade bien de cette vérité : ce n'est ni à elle ni à aucun prince temporel qu'il appartient d'examiner et de définir les questions de foi ; cela excède leur pouvoir. Ils doivent en remettre le jugement aux pasteurs de l'Église, et spécialement au Souverain-Pontife et au concile œcuménique ; c'est pourquoi les Pères de Bâle ont ordonné que pendant un concile œcuménique et six mois auparavant, il ne se tînt aucun concile provincial. Si donc il en est parmi ces sectaires qui veuillent sincèrement se réunir à nous, que Votre Majesté les renvoie au concile ouvert à Trente. Là, vu le grand nombre de docteurs éminents qu'ils y trouveront, ils pourront, par la grâce de l'Esprit-Saint, être détrompés de leurs erreurs et instruits des devoirs de la foi véritable.

« Toutefois, je ne crois point qu'ils désirent être instruits, mais bien plutôt dogmatiser à leur gré et répandre impunément le venin de leurs hérésies. Voici le second remède que je propose à Votre Majesté. Si elle veut dans sa clémence que ces hérétiques soient entendus, espérant les ramener ainsi à la connaissance de la vérité, que ce soit dans des colloques privés avec des hommes d'église doctes et exercés, pour qu'il n'y ait nul danger de perversion. Ainsi Votre Majesté et tous ces illustres princes n'auront plus l'ennui d'entendre ces discussions fatigantes sur des matières ardues, peu accessibles à l'intelligence des hommes du monde. »

Après un tel préliminaire, Lainez reprit une à une et réfuta avec une logique impitoyable chacune des propositions de Théodore de Bèze et de Pierre Martir. Enfin, avec une émotion profonde, il supplia, les larmes aux yeux, la reine et les princes de défendre la foi de la sainte Église, et de ne pas permettre aux hérétiques d'y toucher, s'ils voulaient assurer le salut et la gloire du jeune roi, la tranquillité et la prospérité du royaume.

Ce discours parut trop libre à quelques prudents du siècle; mais les hommes de sens en louèrent chaudement l'opportunité, la nécessité en de telles circonstances. Le résultat en fut que la reine s'abstint depuis lors d'assister aux assemblées. Les hérétiques écoutèrent Lainez avec la plus grande attention ; mais l'altération de leurs traits et l'agitation fébrile de tout leur corps trahissaient la rage et l'envie qui les dévoraient.

La séance s'était ce jour-là prolongée jusqu'à la nuit. Lainez pour retourner de Poissy à St.-Germain avait à traverser une épaisse forêt ; un hérétique se joignit à lui ; après une discussion qui ne fut point en son honneur, tout à coup il éperonna son cheval et alla se joindre à deux autres sicaires qui attendaient le Père pour attenter à sa vie. Les compagnons de Lainez, comprenant le danger, le supplièrent de retourner en arrière, mais lui, plein de confiance en Dieu et dans la sainte cause qu'il avait défendue, voulut continuer sa route, prêt à verser son sang pour la défense de la foi. Il passa tranquillement au lieu du guet-apens, et Dieu, dans sa providence paternelle, retint le bras des trois scélérats qui n'osèrent accomplir leur crime,

Le P. Lainez demeura quelques jours avec le légat à la cour de St-Germain. Il eut des entretiens privés avec la

reine, avec les princes du sang et les grands du royaume, les exhortant à défendre la religion et à favoriser la reprise du Concile de Trente. Il donna par écrit au prince de Condé, fauteur déclaré des hérétiques, une instruction très sage pour le ramener à de meilleurs sentiments.

Cependant les calvinistes redoublaient d'instances pour être entendus ; comme ils avaient pour eux plusieurs des personnages les plus influents de la cour, ils obtinrent enfin de s'assembler à St-Germain.

Le premier jour, Bèze pérora contre le culte des saintes images ; mais il fut honteusement réduit au silence par un éminent docteur de la Sorbonne. Les jours suivants la même erreur fut remise en avant par Marlorat, par Perosel et un troisième déclamateur ; mais ils furent l'un après l'autre convaincus de sophisme, d'impudence et d'ignorance par divers théologiens catholiques. Leurs erreurs furent deux fois réfutées à fond par le P. Lainez, et une fois par le P. Jean Polanco, son secrétaire, avec non moins de logique et d'éloquence. Les hérétiques ne sachant que répondre voulurent passer à d'autres questions, en laissant la première en suspens sans rien définir; mais les catholiques voyant la complète inutilité d'une discussion avec des gens obstinés, qui niaient la vérité de parti pris, se délivrèrent d'eux, en leur disant de mettre par écrit toutes leurs objections, afin qu'on les soumît au jugement du pape et du concile. Cela dit, ils refusèrent de les écouter davantage.

CHAPITRE VII.

Douleur du P. Lainez en voyant l'état déplorable où les calvinistes avaient réduit la ville de Paris. — Il ranime par ses discours et ses démarches le zèle des catholiques. — Il démontre qu'on ne doit point accorder aux hérétiques la publicité de leur culte, et obtient qu'elle leur soit interdite. — Il accepte quelques collèges.

(1562.)

LE colloque terminé, le P. Lainez, avec l'agrément de la reine et du légat, se rendit à Paris. Grande fut sa douleur, quand il vit en quel triste état les hérétiques avaient réduit cette populeuse cité. Ils y avaient toute liberté de parler et d'agir. Ils tenaient leur conventicules dans les mai-

sons privées, dans les boutiques, dans les jardins ; on y voyait accourir une multitude imprudente qui buvait sans défiance le venin de l'hérésie. Les églises restaient désertes, le culte divin presque suspendu. Le clergé catholique n'osait s'opposer aux menées des adversaires, ni réfuter leurs erreurs ; car, destitué de toute protection, il était exposé, par l'indolence ou la connivence des magistrats, à subir journellement les violences des hérétiques ; ceux-ci en plusieurs endroits attaquaient les maisons les armes à la main, les incendiaient, égorgeaient de paisibles citoyens avec la plus impudente audace. Chaque jour arrivaient de nouveaux émissaires de Calvin, tantôt à découvert, tantôt déguisés en ecclésiastiques ou en religieux ; ils se distribuaient dans les quartiers de la ville et dans les provinces voisines, disséminant partout leurs fausses doctrines, et excitant les peuples à la révolte contre l'Église et contre l'État. A la vue de tels maux le bon Père Lainez sentit son zèle s'embraser, et il résolut d'y porter remède autant qu'il serait en lui. Déjà, avant de quitter Rome, il avait écrit une lettre circulaire à la Compagnie, ordonnant des prières pour le succès de sa mission à Poissy et à Paris. De Paris même il en écrivit une seconde, exhortant tous ses fils à offrir à Dieu des oraisons, des messes et des pénitences, afin d'obtenir que la France fût préservée de la perversion qui la menaçait. Cela fait, il mit la main à l'œuvre. Il commença dans l'église des Ermites de St-Augustin une série de prédications latines, qu'il prolongea plus d'un mois avec un nombreux concours de lettrés et même d'hérétiques. Il voulut ensuite cultiver le menu peuple ; mais ayant perdu l'usage de la langue française, que depuis tant d'années il n'avait plus parlée, il s'en rafraîchit le souvenir par des exhortations privées aux religieuses désignées sous le nom de Filles de Dieu.

Voyant qu'il pouvait se faire suffisamment comprendre, il se mit à prêcher en français dans diverses églises, et il eut la consolation de voir bien des pécheurs se convertir et plusieurs hérétiques abjurer leurs erreurs. Il visita l'un après l'autre les nombreux collèges de cette cité. Il y exhortait les jeunes gens à s'appliquer à l'étude des lettres, sans négliger en rien les exercices de la piété chrétienne. Aux recteurs de ces collèges, il recommandait chaleureusement de veiller à ce que les maîtres et les élèves eussent une conduite régulière et exemplaire, parce que la corruption du cœur est une des

Le château de St-Germain-en-Laye.

principales causes de la perversion de l'esprit ; de ne point souffrir qu'aucun de leurs écoliers fréquentât les assemblées des hérétiques ou s'entretînt avec eux ; de plus, s'ils en trouvaient quelqu'un infecté d'hérésie, de le chasser du collège ; enfin de prescrire quelque prière à réciter chaque jour pour le salut du royaume. Il engagea avec le même zèle les plus habiles prédicateurs, les docteurs de la Sorbonne, les curés et les recteurs des églises, enfin les supérieurs de toutes les maisons religieuses, à ne rien épargner pour instruire le peuple des vérités de la foi, et le prémunir à temps contre les embûches, les artifices et les déclamations des hérétiques. Il eut soin aussi de visiter les magistrats, les juges, les personnages les plus influents de la ville et du gouvernement. Il allait, venait dans Paris, de nuit comme de jour, sans s'épargner en rien. On le supplia à plusieurs reprises de ménager sa santé, et de moins exposer sa vie, sérieusement menacée par les embûches des sectaires. Il répondait sur le premier article que les missionnaires avaient bien d'autres fatigues à supporter dans les pays barbares ou déserts : quant à sa vie, ajoutait-il, ce serait de grand cœur qu'il la donnerait pour une si noble cause, mille fois heureux si Dieu lui faisait une telle grâce. Il sut que les hérétiques agissaient pour obtenir des temples publics et la pleine liberté de leur culte, et que plusieurs des conseillers intimes inclinaient à leur accorder leur requête. Lainez en fut profondément affligé ; il prit la plume et rédigea un mémoire en sens contraire, qu'il fit présenter à la reine. Le lecteur, croyons-nous, sera bien aise d'en trouver ici un fragment.

« Puisque la France a depuis tant de siècles embrassé la foi du Christ, et a toujours été unie à l'Église romaine, il faut bien réfléchir avant de recevoir une nouvelle religion, qu'on voudrait lui imposer, et qui non seulement diffère de l'ancienne, mais lui est entièrement opposée. Nous savons qu'il n'y a qu'une religion vraie, qu'une foi, qu'une Église ; donc l'une des deux, ou l'ancienne ou la nouvelle, est nécessairement fausse. Si la nouvelle est fausse, il n'y a plus pour ses adeptes d'espoir de salut ; si c'est la religion antique, tous les peuples et tous les rois qui nous ont précédés ont marché dans la voie de la perdition. Il est bien difficile de se le persuader, quand on considère cette multitude de grands évêques et de grands princes, de fidèles serviteurs de Dieu dont plusieurs ont été placés sur les autels. Cela posé, com-

ment pourrait-on conseiller un changement de religion dans tout le royaume, ce qui serait le bouleverser ? La doctrine de ces hommes qui réclament des temples publics, n'est pas seulement contraire à l'antique foi de la France, elle a déjà été condamnée dans un grand nombre de conciles : dans ceux de Rome et de Verceil sous Léon IX, dans celui de Tours sous Victor II et Innocent III, et dans les deux derniers, ceux de Bâle et de Constance. Puisque l'Église a dans ces conciles défini la doctrine catholique, ceux qui suivent maintenant une doctrine contraire sont évidemment hors de l'Église catholique ; il leur manque le fondement de la foi, sans laquelle il est impossible de plaire à Dieu, au témoignage de l'Apôtre. Il s'en suit que leurs cérémonies et leurs rites sont absolument rejetés de Dieu. On ne peut donc leur concéder des temples qu'ils profaneraient par ces rites, et dont ils feraient un repaire du superstitions impures et d'horribles sacrilèges. On doit au contraire leur ôter les moyens d'introduire dans le royaume tant de profanations et de scélératesses ; car leur concéder la liberté du culte, est-ce autre chose que de fomenter et d'alimenter des désordres de tout genre ? Certaines hérésies ont promptement disparu, parce qu'elles n'ont pu s'étendre au delà de réunions privées et secrètes ; d'autres se sont répandues et ont duré longtemps, parce qu'elles ont pu être prêchées dans les temples et séduire les multitudes qui y accouraient. Il faut, dira-t-on, avoir égard en nos temps à la tranquillité publique, à la concorde et à l'union des esprits... Non, il ne saurait y avoir ni paix ni union, là où l'on établit deux partis contraires en matière de religion. Les sectaires l'emportent toujours en audace et en fureur ; voyez à quels excès ils se sont déjà portés. Ils ont assailli à main armée les cités, poursuivi les catholiques, chassé de leurs asiles les communautés religieuses, lacéré les saintes images, brisé les croix, foulé aux pieds le divin Sacrement, sans parler des brigandages, des massacres et des actes barbares accomplis par eux. Que n'oseront-ils pas, quand ils se verront protégés par l'autorité publique ? quand, ayant obtenu une totale liberté de leur culte, ils se persuaderont avoir pour eux les magistrats et les princes ?

« Les catholiques ont usé jusqu'ici d'une extrême modération ; mais quand ils se verront tyrannisés et persécutés par leurs adversaires, qui pourra les empêcher de prendre les armes eux aussi pour défendre leurs vies, leurs biens et leurs

droits ? Ce n'est point la paix qu'on verra, c'est la sédition et la guerre civile. » Lainez continue avec la même force à faire toucher au doigt la gravité des maux qui menacent le royaume tout entier, si les hérétiques ont le droit d'exercer en pleine liberté leur culte et de prêcher publiquement leurs erreurs. « Que l'on considère en quel déplorable état sont tombés, par suite de mesures semblables, de puissants royaumes, des états florissants : l'Angleterre, la Saxe et tant d'autres principautés d'Allemagne. Les Constantin, les Théodose, les Marcien, loin de donner des temples aux hérétiques, les leur auraient enlevés ; aussi furent-ils singulièrement protégés de Dieu. Tandis que les Valens, les Anastase, les Léon, les Théodoric, pour avoir suivi une conduite opposée, furent abandonnés de Dieu, et leur race s'éteignit entièrement, ou du moins fut dépouillée de toute puissance et de toute dignité. Enfin, que la France n'oublie jamais le pacte solennel conclu et juré sur la tombe de saint Pierre par Charlemagne et le pape Adrien, à savoir, de tenir pour un ennemi et de combattre quiconque outragerait ou l'Église ou l'empire. » Lainez après avoir exposé ces arguments par écrit, les développa de vive voix avec une grande vigueur. Le résultat en fut un changement considérable dans les dispositions de la cour. On s'accorda à refuser résolument aux hérétiques la liberté de leur culte. On chassa des conseils tous les hommes qu'on sut être infectés d'hérésie, et on les remplaça par des hommes d'une foi pure ; on défendit sous les peines les plus sévères les assemblées de sectaires ; et un décret du gouverneur de Paris menaça d'exil quiconque oserait désormais répandre et disséminer des doctrines contraires à la foi catholique. Voilà ce que Paris et la France durent au zèle actif et à la ferveur d'esprit du Père Jacques Lainez. Il ne passa alors en France que huit mois ; mais il ne perdit pas un instant, et ne recula devant aucune fatigue pour écarter du royaume tout danger d'apostasie et pour arracher le peuple à la perversion dont il était menacé.

Le P. Lainez n'avait pas seulement à s'occuper des affaires publiques, afin de sauvegarder les intérêts de la foi ; il lui fallait aussi pourvoir aux affaires de la Compagnie. Le Parlement avait enfin enregistré la décision des États généraux qui reconnaissaient les Jésuites comme légitimement établis en France. Dès que cet acte fut connu, de nombreuses demandes furent adressées au Père général pour la fondation

de nouveaux collèges. Mais nos religieux étaient encore en bien petit nombre dans ce royaume ; à peine suffisaient-ils aux travaux qu'exigeaient les quatre maisons déjà ouvertes, celles de Billom, de Pamiers, de Tournon et de Paris ; aussi le P. Lainez se borna-t-il à accepter les fondations de Toulouse et de Rodez, remettant les autres à un meilleur temps. Ces nombreuses demandes de collèges avaient pour cause les fatigues affrontées sans relâche et les fruits abondants produits dans le royaume par nos ouvriers apostoliques, les Pères Edmond Auger, Annibal Codret, Antoine Possevin et Jean Pelletier, tous hommes d'un zèle ardent et d'une piété égale à leur science. Partout on les avait vus réfuter victorieusement les hérétiques, ou même les ramener à la foi, et raviver parmi les catholiques les bonnes mœurs et la solide piété. Le P. Lainez en ressentait une indicible consolation. L'arrivée d'Espagne du P. Jérôme Natal ajouta encore à sa joie. Les machinations des envieux avaient enfin cessé dans ce royaume. La Compagnie y était prospère dans presque toutes les provinces, et y fondait de jour en jour de nouvelles maisons et de nouveaux collèges.

Le P. Lainez se fit rendre compte en détail de la visite du P. Natal, prit les mesures les plus efficaces pour l'avancement de nos religieux ; puis il envoya Natal, avec le même titre de visiteur, dans les provinces de Germanie.

CHAPITRE VIII.

A la réouverture du Concile par Pie IV, le P. Lainez est rappelé à Trente. — Son départ de Paris ; accueil honorable qu'il reçoit des princes et des cités dans son voyage à travers la Flandre et l'Allemagne. — Il arrive à Trente et remet aux légats la lettre de recommandation du Cardinal Borromée. — On discute sur la place qu'il doit occuper au Concile, et il choisit la dernière. — Tempérament adopté par les légats ; ils protestent authentiquement contre les calomnies dont Lainez est l'objet.

(1562.)

CEPENDANT le pape Pie IV avait rouvert à Trente le Concile œcuménique, et, dès le 18 janvier de cette année 1562, on avait tenu une première session pour décréter la continuation du Concile. Le P. Lainez y devait prendre part, et comme général d'ordre, et comme théologien de Sa

Sainteté; il avait déjà reçu de Rome plusieurs lettres, le pressant de hâter son départ de Paris. Il prit donc congé de la cour et du cardinal légat, et se mit en route le 9 juin par la Flandre et l'Allemagne. Il reçut, dans tout le cours de ce long voyage, l'accueil le plus flatteur et les témoignages d'estime

Le Cardinal de Granvelle. — D'après un portrait du Musée de Besançon.

les plus marqués de la part des cités, des princes, des seigneurs et des prélats. Il laissa à Tournai le P. Jérôme Natal et se rendit avec le P. Polanco à Bruxelles. Là il obtint du cardinal de Granvelle et des autres conseillers la levée des ob-

stacles apportés par des malveillants à la dilatation de la Compagnie dans ces provinces. Les Flandres étaient alors gouvernées par D^me^ Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme. On ne saurait dire la joie de cette princesse en revoyant le P. Lainez qui avait été à Rome son confesseur. Il n'y eut expression d'affectueux respect dont elle n'usât à son égard ; elle s'offrit à défendre et à protéger de tout son pouvoir la Compagnie, et le fit en effet. L'évêque de Cambrai se trouvait à la cour de Bruxelles pour les affaires de son diocèse ; il saisit l'occasion de solliciter la fondation d'un collège dans sa ville épiscopale, protestant qu'il se croyait obligé en conscience à ne pas priver son peuple d'un si grand bien. Le P. Lainez ne crut pas devoir prendre sur l'heure une décision à cet égard; il laissa l'affaire à la discrétion et à la prudence du P. Jérôme Natal. Puis il partit pour Anvers, où l'invitaient les négociants espagnols et portugais trafiquant dans ce port; ils le prièrent de leur envoyer un Père de leur nation et de leur langue, pour recevoir leurs confessions et leur prêcher la divine parole. Le P. Lainez leur promit de satisfaire leur désir au prochain avent. A Louvain les professeurs de l'université se proposaient d'aller à sa rencontre avec une nombreuse et brillante cavalcade ; mais n'ayant pu savoir d'avance le jour précis de son arrivée, ils voulurent du moins à son départ lui faire escorte jusqu'à une journée de la ville.

A la moindre halte qu'il faisait pour dîner ou pour coucher, il était attendu par les principaux seigneurs ecclésiastiques et laïques; tous se disputaient l'honneur de le voir, de lui parler, de l'héberger. L'humilité du bon Père souffrait si fort de ces démonstrations, qu'au témoignage du P. Polanco, témoin oculaire, il prit le parti, faute de mieux, de précipiter sa marche outre mesure en dépit de la fatigue, fuyant en quelque sorte d'une ville à une autre; mais il ne lui était pas toujours loisible d'agir ainsi. C'était un devoir pour lui d'offrir son respect et ses remercîments à de hauts personnages, qui avaient bien mérité de la Compagnie : à Cologne, à Trèves, à Mayence, il dut se présenter aux archevêques électeurs, qui tous trois voulaient conférer avec lui des intérêts de la religion. A Cologne il visita les Pères Chartreux; et, sur leur prière, il fit en latin une exhortation à cette fervente communauté, restée intimement affectionnée et étroitement unie à la Compagnie, depuis le séjour qu'y avait fait le bienheureux Père Favre.

A Augsbourg, le P. Lainez traita avec la noble famille Fugger de la fondation d'un collège. Ursule, femme de Marc Fugger, que le B. Pierre Canisius avait ramenée à la foi et conquise à Dieu, offrit au P. Lainez une somme considérable pour subvenir aux besoins de son voyage ; mais il la refusa obstinément, disant que le Souverain-Pontife avait pourvu à tout. Elle le pria d'accepter au moins quelques linges sacrés et quelques corporaux pour le divin sacrifice, travail de ses mains; elle les lui envoya dans une élégante cassette ; mais le Père soupçonnant quelque innocente ruse, voulut s'assurer du contenu de la riche boîte. Il y trouva quelques corporaux, mais recouverts d'une plaque d'or et d'argent entourée de divers dessins et d'arabesques, qui encadraient une magnifique image de la Vierge Marie, bordée de pierres précieuses. Le Père n'en voulut pas voir davantage; il referma la cassette et la renvoya. Mais la pieuse Dame sut trouver une autre voie pour la faire parvenir à Rome, et l'offrir à l'église de nos Pères comme un dévot hommage de sa foi et de sa reconnaissance.

D'Augsbourg, le P. Lainez se rendit à Ingolstad, à Munich et à Inspruck, pour visiter les collèges de ces diverses cités, à la grande consolation des Pères qui y enseignaient. On était au mois d'août, et les légats attendaient impatiemment à Trente l'arrivée du P. Lainez pour avoir son avis sur les matières déjà discutées, et sur celles qu'on se proposait de définir bientôt.

Ils lui envoyèrent donc à Inspruck un messager pour hâter son départ. Lainez se mit sur-le-champ en route, et arriva à Trente le 14 août au soir. Il se présenta sans retard aux légats, et leur remit une lettre de recommandation du cardinal Charles Borromée, neveu du Pape. En voici la teneur. « Ma présente lettre sera remise à Vos Seigneuries illustrissimes et révérendissimes par le P. Lainez, supérieur général de la Compagnie de JÉSUS ; il vient à Trente sur l'ordre exprès de notre Saint-Père, rappelé pour cela de France où il avait été envoyé avec l'illustrissime cardinal de Ferrare. Il doit prendre part au Concile, et donner son vote, non seulement comme général d'ordre, mais aussi comme théologien de Sa Sainteté ; c'est-à-dire comme le fera le P. Salmeron, et comme ils l'ont fait tous deux, lorsqu'ils ont été à deux reprises envoyés au Concile par le Siège apostolique. Sa Sainteté mande donc à Vos Seigneuries de le recevoir en

cette qualité. Cette lettre n'ayant pas d'autre objet, je baise très humblement les mains de Vos Seigneuries illustrissimes. Rome, le 11 mars 1562. Votre très humble serviteur, Charles, Cardinal Borromée. »

Après avoir rendu ses devoirs aux légats, aux orateurs des princes et aux prélats, tous fort joyeux de sa venue, Lainez prit pour logement,ainsi que Polanco, quelques pauvres chambres disposées pour eux par les Pères Alphonse Salmeron et Jean Covillon qui se trouvaient déjà à Trente. Le B. Pierre Canisius y était également venu; mais au bout de trente-sept jours, il avait dû repartir malgré les instances des légats, rappelé qu'il était à Augsbourg, où, en son absence,les menées des hérétiques mettaient la foi dans un péril imminent. Le lendemain de l'arrivée du P. Lainez, c'est-à-dire le 15 août, le maître des cérémonies vint, selon le devoir de son office, lui assigner la place qu'il devait occuper au Concile, comme général de prêtres réguliers, avant ceux des autres ordres monastiques. Lainez vit d'un coup d'œil les oppositions qu'une telle mesure allait soulever parmi les chefs des autres ordres religieux, quand il le verrait lui, général de l'ordre le plus récemment approuvé, passer avant ceux des familles religieuses plus anciennes. Il dit donc et fit tout ce qu'il put pour se dérober à cette odieuse prééminence. Mais le maître des cérémonies répliqua qu'on ne pouvait prendre une autre disposition, les règlements canoniques faisant passer l'ordre clérical avant l'ordre monastique; du reste les légats avaient jugé et décidé qu'il en serait ainsi. A peine ce projet des légats fut-il connu, que les réclamations prévues par Lainez éclatèrent. Les généraux des ordres monastiques en furent froissés, et tous déclarèrent d'un commun accord qu'ils se retireraient du Concile, plutôt que de voir Lainez siéger avant eux; ajoutant qu'en ceci ils ne considéraient ni sa personne,ni la Compagnie, ayant tous pour lui et pour elle autant d'estime que d'affection; mais qu'ils croyaient devoir maintenir les droits de leurs ordres, sans souffrir qu'ils fussent en rien lésés. Cette protestation inquiéta beaucoup les légats. S'ils y accédaient, Lainez avait le même motif pour sortir du Concile afin de ne pas faire tort à son institut, déclaré clérical par les papes, et que, par le fait même, il reconnaîtrait être monastique. S'ils rejetaient la protestation, il s'en suivait un grave désaccord qui nuirait à la marche du Concile.

Alors le P. Lainez les tira de peine: il déclara que la Compa-

gnie avait sans doute été approuvée par les bulles apostoliques comme ordre clérical; mais que lui, choisissait de plein gré, si les légats daignaient le permettre, de siéger et de parler le dernier, ne voulant pas troubler la paix du Concile pour un point de préséance qui lui était fort odieux. Les légats consentirent à ce qu'il ne parlât qu'après les autres généraux; mais ils lui assignèrent un siège à part, auquel nul ne prétendait, et qui venait après ceux des évêques; cet expédient mit fin à la discussion, et tous louèrent l'humilité et la modération du P. Lainez. Les légats en écrivirent au Pape qui leur fit répondre par le cardinal Borromée: « Le Souverain-Pontife a su que le P. Lainez était disposé à accepter un rang quelconque dans le Concile; il a appris aussi avec grand plaisir que les présidents lui ont assigné une place à part à la satisfaction de tous (1) ! »

C'est là ce qui s'est passé. Monseigneur Gabriel Paleotti, qui fut plus tard cardinal, et qui assistait au Concile en qualité d'auditeur de rote, consigne le fait dans son diaire en ces termes: « Diego Lainez, général des Jésuites, homme d'une doctrine et d'une piété insigne, voyant qu'on délibérait sur la place à lui assigner parmi les religieux ou parmi d'autres personnages, préféra par modestie et par prudence être hors rangs et le dernier de tous, plutôt que d'avoir, en public ou en particulier, aucune contestation de préséance. » Ainsi parle Monseigneur Paleotti ; mais quand il est question des Jésuites, il a toujours été d'usage de falsifier les faits et d'aller au rebours de la vérité, sans même garder une ombre de vraisemblance. Aussi malgré les centaines de témoins présents à Trente, on se mit à répandre de vive voix et par écrit, en Allemagne et ailleurs, le bruit que Jacques Lainez, général de la Compagnie de JÉSUS, homme d'une ambition et d'une superbe démesurées, au lieu de se contenter de la place qui lui avait été assignée, avait, par des brigues et des violences inouïes, obtenu de siéger avec les évêques, malgré l'opposition des autres généraux d'ordre et des légats eux-mêmes, présidents du Concile. Ces imputations calomnieuses, publiées partout et crues bonnement par les simples, parvinrent enfin à Trente où elles excitèrent une vive indignation. Les légats crurent devoir en conscience les démentir par une déclaration authentique, revêtue de leur signature et de celle du secré-

1. *Ibid.* Liv. et ch. 15, n. 10.

taire du Concile, et ils en envoyèrent des copies officielles en Allemagne. Je la traduis ici sur l'original latin conservé dans nos archives. « Nous, Hercule Gonzague du titre de Ste-Marie Nouvelle, Jérôme Leripande du titre de Ste Suzanne, Stanislas Osius du titre de St-Pancrace, évêque de Tarmia, et Ludovic Simonetta du titre de St-Cyriaque aux Termes, cardinaux prêtres de la Sainte Église romaine, présidents et légats apostoliques *a latere* du saint Concile œcuménique et général, nous avons appris, non sans chagrin, qu'en divers lieux et provinces, il s'est répandu une rumeur aussi fausse qu'injuste, à savoir, que R. P. maître Jacques Lainez, préposé général de la Compagnie de JÉSUS, se serait attribué contre la volonté des prélats le droit d'émettre son vote, et qu'il aurait prétendu avoir le pas sur les généraux des ordres monastiques. Or le Siège apostolique nous ayant établis présidents de ce saint Concile, nous devons régler ce qui s'y fait, décider qui a le droit d'y voter et à quel rang, enfin rendre au besoin témoignage de ce qui s'y est passé ; c'est pourquoi nous avons cru devoir faire connaître à tous, comme nous le faisons par les présentes, que le susdit Père, préposé général de la Compagnie de JÉSUS, a été admis par nous au Concile, non seulement sans opposition, mais à la satisfaction générale des prélats et par un commandement exprès de Sa Sainteté, et cela comme général d'une religion approuvée, selon la coutume reçue dans l'Église de Dieu d'admettre dans les conciles avec voix définitive les généraux des ordres religieux. L'institut de cette Compagnie étant une corporation de prêtres et non de moines, un doute s'est élevé sur le rang que devait occuper le susdit préposé général, à savoir, s'il devait siéger et voter avant les moines ou bien après les généraux des ordres plus anciens, puisque celui dont il est chef est institué et approuvé depuis peu. Or, bien que le susdit général de la Compagnie ait prouvé que son institut est clérical et non monastique, et qu'il ne consentait point à lui reconnaître un autre titre, cependant pour ce qui est du rang à occuper, il a déclaré par modestie et pour le bon accord, qu'il choisissait de siéger et de parler le dernier de tous les généraux, et il nous a en effet demandé le dernier rang. Mais nous n'avions point sur ce cas particulier d'exemples dans les autres conciles : car c'est depuis le dernier concile de Latran qu'a été établi dans l'Église de Dieu et approuvé par le Siège apostolique, cet institut de prêtres déjà répandu, par la providence de Dieu

qui l'a suscité, et portant des fruits abondants, pour les âmes, dans un grand nombre de pays soit chrétiens soit infidèles ; aussi nous avons décidé de ne rien déterminer touchant le rang qui lui est dû, et nous avons fait assigner au dit général une place à part où il est séparé des autres chefs d'instituts monastiques.

Ainsi il ne parle qu'après eux, et pourtant l'ordre des prêtres ne perd point ses droits ; c'est à cette place que depuis le jour de son admission dans la congrégation générale, à savoir, depuis le 21 août dernier, il a constamment siégé et parlé avec beaucoup de modestie et de calme. Nous donc en foi de ce qui précède, nous avons souscrit la présente de notre propre main et y avons fait apposer notre sceau ordinaire. De Trente le premier Novembre de l'année 1562 (1).»

En dépit de cette déclaration des légats du Concile publiée en beaucoup d'endroits et rapportée au long par les auteurs, Sarpi n'a pas rougi de répéter toute la calomnie inventée contre Lainez, il écrit :

« Je dois mentionner comme un fait intéressant, que le quatorze août arriva Jacques Lainez, général des Jésuites, il fallut une longue discussion pour lui assigner une place,parce que cette société n'avait pris part à aucun concile,et qu'il n'acceptait pas d'être le dernier des généraux de réguliers, trois autres membres de la même société soutenant ses prétentions et s'efforçant de le faire placer plus haut (2). »

Bien d'autres après Sarpi ont répété et répètent encore cette fable avec mille autres, malgré les démentis authentiques de l'autorité légitime. Le lecteur me pardonnera donc les citations qui précèdent, bien qu'à mon avis elles ne puissent empêcher les futurs publicistes de ressusciter le vieux mensonge de Sarpi, et d'ensevelir dans le silence la protestation officielle des légats.

1. D'après l'autographe voir Sacchini, *Hist. de la Comp.*, 7, ch. 6, n° 70.
2. Liv. 6, page 533.

CHAPITRE IX.

Le premier discours de Lainez, impatiemment attendu par les Pères du Concile, surpasse tout ce qu'on pouvait espérer. — On lui confie la rédaction des décrets sur l'Eucharistie et le divin sacrifice : ses célèbres motions contre la concession du calice aux laïques et sur la juridiction des évêques qu'il soutient ne pas venir immédiatement de Dieu.—Il proteste de la droiture de son intention en soutenant cette thèse, ce qu'il n'a fait que pour obéir à sa conscience. — Mécontentement de plusieurs des Pères apaisé par un écrit de Lainez que lui demandent les légats.

(1562.)

LE 26 août les Pères continuèrent à formuler leur opinion relativement au sacrifice de la messe et au divin sacrement. Quand tous eurent parlé, Lainez se leva, devant opiner le dernier selon ce qui avait été convenu. Mais comme il commençait à exposer son avis, les légats lui ordonnèrent d'attendre le lendemain, parce que la matinée entière lui serait réservée. A vrai dire, un vif désir de l'entendre s'était manifesté dans toute cette grande assemblée; les uns avaient déjà admiré sa doctrine dans le Concile, sous Paul III et Jules III ; d'autres nouveaux venus le connaissaient de réputation et avaient entendu faire de lui l'éloge le plus brillant. Aussi le jour suivant, il y eut à la congrégation générale un concours que l'on n'avait point encore vu : cinq cardinaux, tous les orateurs de princes, tous les évêques sans une seule exception étaient présents.

Lainez commença à parler de la place qu'on lui avait donnée, derrière les évêques ; mais les légats l'entendant mal, à cause de la distance, lui ordonnèrent de se rapprocher d'eux. Il le fit et reprit son discours ; mais alors les évêques se plaignirent comme les légats. Quelques-uns d'abord, puis un grand nombre sortirent de leur place pour faire cercle autour de lui. Plusieurs étaient debout, d'autres assis, tous dans une position plus ou moins incommode. Les légats pour remédier à ce désordre, firent placer par les appariteurs, entre eux et les évêques, la chaire portative des théologiens; Lainez y monta. Tout ce dérangement avait redoublé l'attente générale, et ses amis tremblaient que son discours ne la justifiât pas ; mais Dieu voulut qu'il la surpassât de beaucoup. Il parla plus de deux heures et demie, développa le

sujet avec une méthode et une clarté merveilleuse, et réfuta un à un les arguments des opinions opposées. L'auditoire, loin de se montrer fatigué, semblait regretter qu'il ne fût pas plus long.

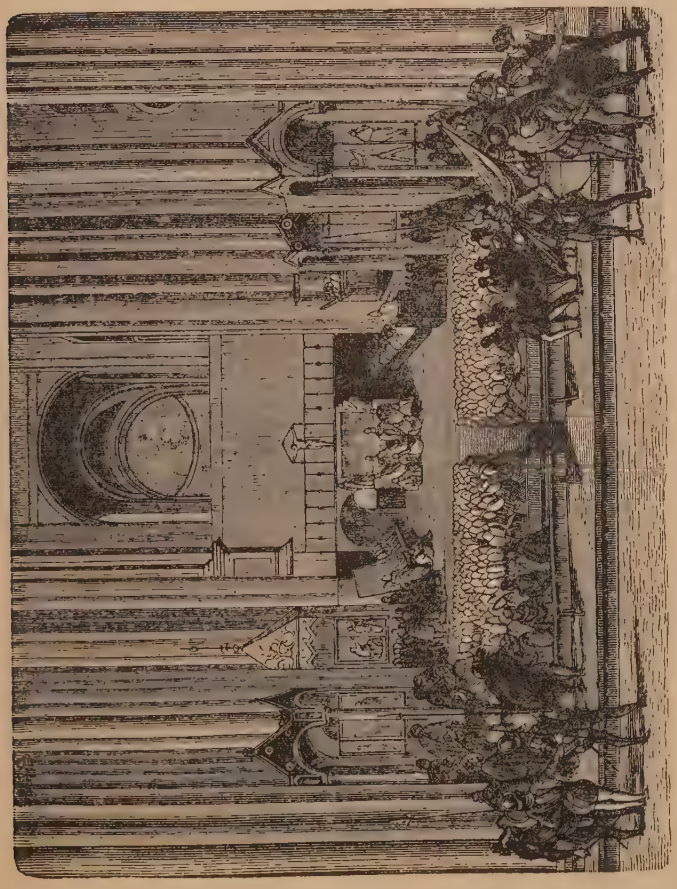

Le Concile de Trente. (*D'après le Titien.*)

Plusieurs autres discours furent accueillis avec le même empressement. Voici en quels termes s'en explique le P. A. Salmeron. « Le P. Lainez parla du même endroit dans les

deux ou trois sessions suivantes ; mais ensuite on jugea plus expédient qu'il se plaçât pour discourir en face des légats, au milieu des évêques: tous ainsi pouvaient l'entendre. Un tel honneur ne fut pas sans éveiller quelques jalousies. Aussi le Père, un jour que les légats ne lui avaient point ordonné de s'avancer, se mit à faire sa motion de la dernière place où il siégeait. Mais plusieurs évêques ne l'entendant pas suffisamment, quittèrent leurs sièges et vinrent près de lui ; là, le visage tourné vers lui, les uns debout, les autres assis fort incommodément, l'écoutèrent immobiles, deux heures entières. Somme toute, plusieurs des évêques les plus doctes et les plus autorisés disaient hautement que les meilleurs discours prononcés au Concile étaient ceux de maître Lainez(1).» On peut ajouter en confirmation de ce récit que dans le grand tableau de l'église de Ste-Marie Majeure à Trente, représentant cette imposante assemblée, le P. Lainez fut peint en chaire parlant au Concile; c'est ce qu'on peut voir encore dans diverses gravures sur bois, faites probablement sur ce tableau. Plusieurs prélats désiraient entendre quelquefois Lainez prêcher dans les églises, comme il l'avait fait dans ses précédents séjours à Trente. Le Père ne sut pas s'y refuser et assuma cette fatigue nouvelle; on signale entre les autres son sermon sur l'évangile des dix lépreux prêché dans la cathédrale, le dimanche 30 août. Mais bientôt il lui fallut laisser les prédications, car les matières à examiner s'accumulaient de plus en plus, soit pour les canons doctrinaux, soit pour les décrets de réformation ; et le Père Lainez était incessamment consulté, tantôt par les légats, tantôt par les évêques, sur des questions confidentielles et de haute importance. La discussion étant terminée sur la matière proposée, on nomma une commission d'évêques et de théologiens pour rédiger les canons et l'exposé de la doctrine ; tous voulurent confier à Lainez cet important travail ; il s'en acquitta à la satisfaction universelle. Si l'on confronte son manuscrit avec les copies officielles distribuées aux Pères, on constate que ni les légats, ni les autres commissaires n'y ont changé une syllabe.

La discussion sur le divin sacrifice n'était pas entièrement terminée, quand on proposa une autre question non plus dogmatique, mais disciplinaire, qui souleva d'énormes diffi-

1. Bartoli, *Histoire d'Italie*, Liv. 2, ch. 6.

cultés par la divergence des avis. L'empereur Ferdinand et le duc Albert de Bavière demandaient instamment l'usage du calice pour la communion des laïques dans leurs états. Bon nombre d'évêques, leurs sujets, appuyaient cette demande par des arguments de valeur. Les orateurs des deux princes présentèrent au Concile un écrit, où ils rappelaient qu'avant la défense portée au concile de Constance, les Bohémiens avaient obstinément retenu l'usage des deux espèces, que, pour ce motif, le concile de Bâle avait cédé sur ce point, que la même condescendance se retrouvait dans les actes de Paul III et de Jules III. Ces peuples désiraient extrêmement cette concession, et en faisaient la condition de leur union avec le parti catholique. Les deux princes, si pieux et si bien méritant de l'Église romaine, ne faisaient une telle demande que par zèle pour le salut de tant d'âmes, et afin de maintenir la paix et la sécurité dans leurs états. Sur la proposition des légats on commença à agiter cette question vers la fin d'août. Plusieurs jours se passèrent à entendre les discours des Pères pour ou contre la concession, les deux avis opposés étant soutenus avec beaucoup de chaleur. Lainez avait l'intime conviction qu'il ne fallait pas céder à cette demande, à cause des maux extrêmes qu'elle entraînerait. Il voyait parfaitement qu'un vote négatif de sa part serait très désagréable aux deux princes, l'un et l'autre amis et protecteurs signalés de la Compagnie. Mais il ne connaissait d'autre mobile que l'honneur de Dieu, le bien de l'Église, les droits de la vérité et la voix de sa conscience. Aussi, loin de changer ou de modifier son opinion, il la soutint avec autant de franchise que d'énergie. Le 6 septembre son tour de parler étant arrivé, il déclara d'abord qu'en cette circonstance il lui était doublement agréable de parler le dernier, parce qu'il avait eu ainsi plus de temps pour réfléchir à ce qu'il devait dire sur des matières si ardues, et parce que les discours de tant de Pères si doctes et si prudents avaient porté la lumière dans son esprit, et éclairé la question elle-même. Ce qu'il avait spécialement remarqué dans cette discussion, c'était le parfait accord des volontés et le désaccord non moins complet des opinions. Tous n'avaient en vue qu'un même but ; tous ne cherchaient que le plus grand service de Dieu, le bien de l'Église, le salut des âmes et la satisfaction des désirs et des demandes de l'empereur et du prince bavarois. Tous n'avaient donc qu'une seule et même volonté ; il ne pouvait d'ailleurs

en être autrement, puisqu'il s'agissait d'une mesure qui, adoptée ou rejetée, ne pouvait ni être utile, ni nuire aux Pères du Concile. Mais, autant on s'entendait sur le but à atteindre, autant on différait sur le choix des moyens. Les uns pensaient que la question du calice ne devait pas être tranchée par le Concile, mais remise à la décision du pape; d'autres, qu'il fallait sans doute la traiter dans le Concile, mais non en ce moment; d'autres, au contraire, qu'on devait la discuter et la définir sur-le-champ. En outre on s'était demandé si le calice devait être accordé à tous, ou à aucun, ou à quelques-uns seulement ; si ce privilège ne s'étendrait qu'à la Bohême, ou de plus à la Hongrie et à la Germanie ; puis à quelles conditions et avec quelles restrictions. Cette variété d'avis avait pour cause la nature même de la question, où les diverses opinions pouvaient trouver des arguments plausibles, et aussi l'infirmité de la raison humaine qui souvent s'arrête et s'attache à un motif à l'exclusion des autres. Après ce préambule, il entra dans la question, et voici le sommaire de son argumentation, tel que nous le donne Pallavicini. On pouvait poser deux questions : la première, si l'on devait annuler le décret de Constance; la seconde, s'il convenait d'en dispenser certaines nations. Si on traitait la première question, il fallait le faire dans le Concile, puisque la loi avait été portée par un autre concile ; s'il s'agissait de la seconde, il fallait confier la dispense au pape, dont la charge est d'examiner les circonstances particulières des lieux, des temps et des personnes. Il nota de plus que les deux rites étaient licites en eux-mêmes, abstraction faite de la défense de l'Église, puisque à diverses époques l'un et l'autre avaient été en usage. Ces bases posées, il déclara, relativement à la première question, qu'à son avis la défense ne devait point être annulée, car on ne pouvait admettre comme raison suffisante la transgression qu'en faisaient les hérétiques ; si non, il faudrait aussi révoquer la loi du jeûne et changer le jour de la célébration de la Pâque.

Passant au second doute, il nia pareillement qu'il y eût des raisons suffisantes pour dispenser ; le seul motif mis en avant était la faiblesse des catholiques qui faisaient la demande ; mais si on admettait la valeur de ce motif, la dispense deviendrait générale, car chacun alléguerait sa propre faiblesse. On ne pouvait légitimement citer l'exemple de Moïse permettant le divorce aux Hébreux à cause de la

dureté de leurs cœurs. — Autre chose était faire dès le principe une loi douce, eu égard à la faiblesse des peuples, autre chose l'énerver ensuite pour complaire à des hommes corrompus. Dans le premier cas on prévenait, dans le second on entretenait l'insubordination des sujets. Le Sacrement de l'autel ne devait point être donné aux pécheurs, et c'était le faire que d'adopter ce rite des hérétiques, en désobéissant à l'Église. C'est aux saints qu'il doit être accordé ; c'est pourquoi les diacres, en donnant la communion, prononçaient autrefois ces paroles : «aux saints les choses saintes». Donner une telle dispense serait encourager d'autres demandes injustes, qui feraient abroger une à une toutes les lois de l'Église. Les auteurs de cette prétention avaient été les hérétiques; or leur perversité et leur orgueil ne se guérit point par des concessions, mais par la résistance. Les peuples qui la soutiennent avec tant d'ardeur ne croient ni à l'autorité du concile, ni à celle du pape ; leurs actes la nient ; ce qu'ils veulent, c'est l'impunité dans leurs désordres,et la satisfaction de leurs caprices, sans avoir à craindre la répression des princes. Son institut avait de grandes obligations à l'empereur, fondateur de plusieurs collèges ; il devait beaucoup aussi au duc de Bavière ; mais c'était là une raison de leur témoigner sa gratitude par la sincérité de ses conseils.

Par le fait, l'opinion de ces princes n'était pas à ses yeux d'un fort grand poids. Car ils n'avaient, ni ne prétendaient s'arroger, religieux comme ils l'étaient, l'autorité sur les choses saintes; c'est auprès des évêques qu'il fallait s'éclairer, puisqu'ils sont chargés par Dieu de juger en matière religieuse. Que les pères n'eussent point peur du débordement de l'hérésie, et des autres maux dont on les menaçait trop à la légère. Les choses humaines sont entre les mains de Dieu ; ils devaient mettre leur confiance dans son Fils dont on traitait la cause. L'Église, fondée dans son sang, pouvait diminuer numériquement, mais non périr ; cette concession exciterait les autres peuples à faire la même demande. Si on admettait en principe l'intervention des princes temporels, il faudrait consulter aussi les autres rois et états catholiques. A la tolérance du concile de Bâle on devait répondre : la première erreur s'impute au trompeur, la seconde au trompeur et au trompé, la troisième au seul trompé.

Peut-être Lainez voulait-il dire par là que l'erreur des Pères de Bâle était excusable, celle de Paul III encore explicable ;

mais que celle des Pères de Trente n'aurait pas l'ombre d'une excuse.

Telle est la substance de ce discours. J'en ai entre les mains une copie fidèle, remplissant 32 pages in-folio. Voici comment Lainez partage son argumentation. Il faut considérer : 1° ceux pour qui on demande la concession, 2° ceux qui la demandent, 3° la chose même qui est demandée, 4° la manière dont elle est demandée, 5° quels sont ceux pour qui on ne la demande pas, 6° par quel intermédiaire on la demande. De chacun de ces six points il tirait de très puissants arguments, pour démontrer qu'il fallait absolument refuser la concession du calice.

Ce discours, ceux de plusieurs évêques qui parlèrent dans le même sens, celui surtout de l'évêque de Rieti Jean-Baptiste Ozio, obtinrent la majorité des votes contre la concession demandée.

Une autre question, soulevée à l'improviste, tint bien plus longtemps le Concile en suspens, et y excita de tout autres orages. Comme on soumettait à l'approbation des Pères les canons déjà élaborés relatifs au sacrement de l'ordre, quelqu'un demanda si les évêques tenaient immédiatement de J.-C. la juridiction aussi bien que le pouvoir de l'ordre, sans avoir par conséquent à la recevoir du pape. Cette motion fut l'étincelle qui, tombant sur un bois sec et inflammable, excite en un moment un grand incendie. Les Pères se divisèrent en deux partis, et les uns et les autres s'obstinèrent à réclamer une définition. Un grand nombre de prélats espagnols, auxquels se joignirent dans la suite quelques Français et quelques Allemands, voulaient que tous les pouvoirs, sans nulle exception, fussent de droit divin. Les autres, au contraire, proclamaient que toute leur juridiction dépendait immédiatement du vicaire de J.-C. Les légats n'ayant pu écarter cette discussion brûlante, en étaient fort préoccupés, soit à cause de sa gravité qui allait retarder les autres travaux du Concile, soit surtout à cause des inconvénients pratiques qu'entrainerait une définition, soit affirmative soit négative.

Les théologiens commencèrent le 23 septembre à discourir sur cette matière ; puis tous les Pères, et ils étaient 181, donnèrent leur vote motivé l'un après l'autre. Lainez parla encore le dernier. « Le 20 octobre, écrit le cardinal Pallavicini, il occupa à lui seul toute la session, et son discours est l'un des plus célèbres qu'on ait entendus dans ce Concile. Sarpi

lui-même, peu suspect assurément de partialité, tout en émettant à ce sujet plus d'une assertion fausse ou téméraire, avoue pourtant que, pendant plus de deux heures, Lainez parla avec une grande justesse, une rare véhémence, magistralement.

Il indiqua d'abord brièvement les divisions : 1° exposer la question, 2° formuler son avis, 3° réfuter les arguments des partisans de l'opinion contraire, 4° prouver la sienne. Il voulut tout d'abord ôter la pensée qu'il parlât d'après une instigation étrangère, ou en vue de ses propres intérêts ; il déclara donc que plusieurs personnes connaissant son opinion absolument opposée à celle de ses compatriotes, l'avaient dissuadé de l'émettre publiquement, pour ne pas donner à croire qu'il parlait pour flatter le Souverain-Pontife plutôt que par conviction. « Que Dieu me préserve, s'écria-t-il, de tant de bassesse et de faiblesse ! Jamais je ne ferai passer mon propre honneur avant la défense de la vérité, ni l'opinion et l'estime des hommes avant la gloire de J.-C. et de l'Église. J'ai le regard fixé, non sur les mains de Pie IV ou sur celles de Philippe II pour y chercher des faveurs ou des dignités, mais sur celles de Dieu qui récompense ou punit tout homme selon la mesure exacte de ses mérites ou de ses démérites. Celui qui jugera les vivants et les morts et qui pénètre les plus secrètes pensées et les plus intimes sentiments, sait bien que je n'ai jamais proféré une parole, ni donné un conseil ou formulé un vote, si ce n'est par conviction et pour obéir à ma conscience. Trois fois j'ai assisté à ce Concile, sous Paul III, sous Jules III et sous Pie IV ; j'ai toujours jusqu'ici parlé avec franchise et je continuerai à le faire, qu'on m'en loue ou qu'on m'en blâme, je n'ai nul motif de changer de conduite, car je n'ambitionne rien, je n'espère rien et je ne crains rien. » Lainez pouvait tenir ce noble langage, car tous les Pères étaient autant de témoins de la vérité de son dire. Il développa ensuite les quatre points annoncés avec une grande richesse d'arguments et de citations. Je ne rapporterai pas ici ce célèbre discours ; je renvoie les lecteurs, qui voudraient en prendre connaissance, à l'histoire de Pallavicini. Cet auteur le cite tel qu'il l'a sous les yeux, non pas, dit-il, tel que Lainez l'a prononcé ; car il semble n'avoir écrit qu'un sommaire de ce qu'il voulait dire. Ce discours où le P. Lainez démontrait par les preuves les plus péremptoires la thèse favorable au pape, et réfutait un à un les arguments des adversaires, produisit sur

l'ensemble des Pères le plus puissant effet. Il amortit l'ardeur et l'audace des adversaires ; plusieurs Pères se déclarèrent

Le Cardinal de Lorraine.

convaincus et changèrent de parti. D'autres déclarèrent que s'ils avaient entendu plus tôt Lainez, ils auraient voté différem-

ment ; plusieurs demandèrent le discours par écrit, afin d'en étudier à loisir l'argumentation. Lainez les satisfit, et, non content de rédiger son vote, il le refondit et le développa au point d'en faire un traité assez considérable pour être imprimé à part.

Cependant les tenants de la juridiction exclusivement divine des évêques parlaient haut, et prétendaient exiger du Concile sur ce point une définition de foi. Le cardinal de Lorraine, arrivé sur ces entrefaites, proposa une nouvelle forme pour le canon, pensant ainsi apaiser les esprits. Elle fut longuement discutée par les Pères. Plusieurs d'entre eux firent observer que ce n'était au fond que la première formule exprimée en d'autres termes. Lainez parla encore le dernier ; il confirma, par de nouveaux arguments et de nouvelles citations des docteurs et des théologiens, ce qu'il avait dit dans son premier discours. Il conclut qu'on devait définir l'origine divine du pouvoir de l'ordre, sans mentionner la juridiction, parce que sur cette dernière question les docteurs catholiques n'étaient point d'accord (1). Le cardinal de Lorraine fut blessé de ce que sa formule n'avait pas obtenu la pleine approbation à laquelle il s'attendait ; il laissa percer son mécontentement dans ses actes et dans ses paroles. C'est pourquoi le cardinal Simonetta, pour adoucir le désagrément de cet échec, demanda la formation d'un comité de neuf membres, les uns théologiens, les autres canonistes, pour examiner à fond la susdite formule. Les théologiens furent les archevêques d'Otrante, de Lanciano et de Reggio, et le général de la Compagnie Jacques Lainez ; les canonistes, Hugues Boncompagni, Jean Antoine Facchenetti, Gabriel Paleotto et Scipion Lancellotti, auxquels on adjoignit le promoteur Jean-Baptiste Castelli. Les trois premiers théologiens se montrèrent favorables à la formule du cardinal de Lorraine ; mais il n'en fut pas ainsi de Lainez. Il déclara qu'il lui semblait y voir un germe de schisme ; tous les canonistes furent de son avis. Cette décision fut confirmée en termes adoucis par le pape et les théologiens de Rome, à qui on envoya la formule et les écrits dont elle avait été l'occasion. La réponse de Rome, à peine connue, ralluma le feu de l'opposition qui s'amortissait. On prépara des requêtes de vive voix et par écrit, avec danger de mettre le trouble dans le Concile. Les légats eurent recours à leur

1. Pallavicini, Liv. 19, ch. 6, n. 6.

expédient favori : ils prièrent Lainez de rédiger un écrit démontrant qu'on ne pouvait, ni qu'on ne devait remettre en avant la question de la juridiction des évêques, parce qu'elle n'était pas mûre pour une définition, et que les circonstances où se trouvait l'Église n'exigeaient point cette mesure. Lainez obéit : il apporta quinze raisons à l'appui de sa thèse, et réfuta une à une les raisons contraires ; puis avec sa franchise et sa liberté de langage ordinaire, il ajouta qu'insister à tant de reprises et avec tant de ténacité sur une requête déjà repoussée par le Concile, c'était donner à croire qu'en ceci plusieurs opposants ne visaient qu'à rabaisser le Souverain-Pontife et à se faire ses égaux. Il citait à ce propos ce mot d'un évêque : « Poussons à la définition du droit divin de la résidence épiscopale, alors nous serons papes dans nos diocèses. *Urgeamus residentiam declarari esse juris divini, quo obtento erimus papæ in nostris diœcesibus.*

On fit tirer de nombreuses copies de cet écrit, et les légats en firent remettre aux évêques des deux partis. Dieu voulut que le résultat désiré fût obtenu, et peu à peu la question s'assoupit. C'est ainsi que Lainez eut entre tous ses autres mérites, celui d'avoir remis dans le Concile la paix et le bon accord ; on put alors continuer avec ardeur à formuler pour le bien de l'Église soit les définitions doctrinales, soit les décrets de réformation.

CHAPITRE X.

Envoyé à Mantoue pour raisons de santé, Lainez retourne peu de jours après à Trente et assiste à la mort le cardinal Hercule de Gonzague. — Son opinion sur divers points de réformation et sur les mariages clandestins. — Il parle fort librement sur la réforme du clergé ; et sa franchise, loin de blesser les prélats, attire à la Compagnie leur bienveillance et leur protection.

(1563.)

TANT de fatigues se joignant à l'étude incessante imposée à Lainez par les nombreux travaux que lui commandaient les légats et par les consultations des évêques, ébranlèrent sa débile constitution et accablèrent sa frêle santé. Depuis un mois déjà il se sentait à bout de forces, et de plus il se voyait saisi de douleurs rhumatismales et sujet

à des attaques de goutte. Il n'en continuait pas moins à travailler comme l'homme le mieux portant ; mais le premier légat, Hercule de Gonzague, demanda à ses collègues de l'envoyer quelque temps prendre du repos à Mantoue, où depuis longtemps il désirait le voir aller, soit afin de choisir un emplacement convenable pour fonder un collège de la Compagnie, soit pour donner des conseils de direction spirituelle à deux pieuses princesses ses sœurs. Les autres légats jugèrent la demande raisonnable et y accédèrent, mais à condition que Lainez leur serait rendu au bout de quelques jours.

Le bon Père prit si bien à la lettre cette injonction que, parti pour Mantoue le 11 février 1563, il était de retour à Trente le 20 du même mois, ayant pleinement satisfait aux désirs du cardinal. Celui-ci tomba peu de jours après gravement malade ; voyant que les médecins désespéraient de le sauver, il fit appeler le P. Lainez et voulut recevoir de sa main les derniers sacrements. Puis s'entretenant jusqu'à la fin, avec lui et le P. Salmeron, de Dieu et de la vie éternelle et bienheureuse, il expira paisiblement entre leurs bras le 2 mars.

Le désaccord provoqué dans le Concile par la question de la résidence et de la juridiction des évêques était apaisé ; on put donc poursuivre l'examen des autres points de réformation. Là encore des avis fort divers furent émis, parfois fort préjudiciables à l'autorité du siège apostolique, mais voilés sous le couvert d'un zèle sincère. On prétendait faire revivre les usages de l'Église primitive dans l'élection par les suffragants, et ôter au Souverain-Pontife le droit de dispense. Lainez parla après les autres Pères, et résumant leurs conclusions, il approuva les unes et rejeta les autres en toute franchise et liberté. Après quelques considérations sur la réforme en général et sur l'élection des évêques, il argumenta ainsi : « On ne peut rendre l'élection aux suffragants comme un droit divin, ainsi qu'on l'a soutenu. Ce serait une erreur contre la foi, car il s'en suivrait que les élections autrement faites n'ont pas été légitimes et que par conséquent l'Église a failli en reconnaissant pour évêques ceux qui ne l'étaient point. Certaines personnes veulent remettre en usage, non les jeûnes, les veilles, les autres austérités de la primitive Église contraires à la chair, mais ces sortes d'élections conformes au sens charnel. C'est mal raisonner que de dire : on l'a fait jadis, donc il faut le faire encore, c'est le raisonnement

contraire qui est juste On a vu les inconvénients de ces sortes d'élections, et pour y remédier on a changé le mode de nomination. Quant aux évêques titulaires, il n'en faut créer que par nécessité ; mais c'est une erreur de ne vouloir point les reconnaître pour véritables évêques quand l'Église les déclare tels. »

Par rapport aux dispenses, il rappela que la loi divine, étant portée sur des matières universelles et immuables, n'admet point de dispense, mais que la loi ecclésiastique règle des points particuliers et sujets au changement ; il faut donc dans l'Église une autorité qui puisse en dispenser, quand cela est à propos. Cette autorité a été donnée par le Christ au Pape ; nul ne peut la lui ôter sans léser l'institution du Christ et le bien public. Enfin certains Pères ne cessant d'insister sur l'opportunité de décrets réformateurs de la cour romaine, Lainez ajouta que cette réforme serait plus utilement opérée par le Pape lui-même, qui avait pour cela toute l'expérience et toute l'autorité désirables. Si le Concile s'occupait de ce point particulier de réforme, il ne donnerait pas le temps nécessaire à la réforme générale, pour laquelle les évêques avaient l'expérience nécessaire et que le Pape laissait entièrement à leurs soins ; celle de la cour, au contraire, fût-elle décrétée par le Concile, pourrait n'être pas approuvée par les Papes qui, en ce cas, la révoqueraient ou y dérogeraient. En développant cet argument, Lainez aborda la question de la supériorité du Pape sur tous les conciles, démontra l'exactitude de cette doctrine, et osa réfuter les objections des opposants. Je n'ai donné ici qu'un court résumé de ce discours, d'après Pallavicini.

Les légats en furent si satisfaits qu'ils en envoyèrent copie au cardinal Borromée pour la transmettre au Pape. L'argumentation finale de Lainez déplut aux prélats français; quelques-uns voulurent même persuader au cardinal de Lorraine, qu'en niant la suprématie du concile sur le Pape, Lainez l'avait visé personnellement et avait voulu combattre directement son opinion. Mais, à vrai dire, et Lainez le déclara nettement, ce n'était ni le cardinal, ni les évêques français qu'il avait en vue ; mais bien certains docteurs de la Sorbonne, trop imbus encore des préjugés du concile de Bâle contre l'autorité pontificale. Il n'est pas moins faux, comme l'insinue Sarpi, que Lainez ait parlé, non par conviction, mais par ordre des légats, pour défendre *la doctrine de la Cour*, selon l'expression de cet

historien. Lainez parla non pour défendre une doctrine particulière, ou obéir à des influences étrangères, mais pour proclamer une vérité généralement admise ; il le fit avec la franchise et la liberté d'un homme, qui n'attend rien de personne et ne craint que Dieu. Du reste ce discours mémorable, au dire d'un évêque, rompit les fils d'une trame secrète ourdie pour amoindrir et abaisser l'autorité du Souverain-Pontife.

Au mois de juillet on présenta à l'examen les canons sur le sacrement de mariage. Une forte discussion s'engagea sur les mariages clandestins : les uns soutenaient qu'on les devait annuler, les autres qu'on ne le devait pas. Lainez fut de la seconde opinion, et parla en ce sens. Il montra que c'étaient de véritables mariages, que l'Église ne les avait jamais annulés ; il expliqua le texte du pape Évariste sur lequel s'appuyaient les adversaires ; il confirma son interprétation par un texte de Tertullien, contemporain d'Évariste ; enfin il ajouta qu'il doutait fort que l'Église eût le pouvoir d'annuler ces mariages, et cela par un argument déjà développé par d'autres, à savoir que l'Église n'a pas juridiction sur les choses de droit divin, et ne peut restreindre les permissions données par l'Évangile.

Au mois de septembre on soumit aux votes des Pères du Concile 21 décrets de réformation. Lainez parla après tous les autres le 2 octobre ; et jamais, au témoignage de ceux qui l'entendirent, il ne s'exprima avec tant de liberté, de tact et de solidité. Il fit d'abord remarquer en général que dans les décrets proposés, on pouvait regretter l'absence de trois qualités : plus de brièveté, un respect plus absolu des anciens canons, et une plus grande facilité d'exécution.

Pour ce dernier point les lois que font les hommes, diffèrent totalement de celles que fait Dieu. La loi divine n'a pas à tenir le même compte de la faiblesse humaine, parce que le Législateur donne la force d'accomplir la loi ; mais les lois des hommes doivent se proportionner à la faiblesse des sujets, parce que l'auteur de la loi ne saurait leur donner la force. Il ajouta que les ennemis du clergé ne lui reprochaient nullement de n'avoir pas d'excellents règlements, mais de les violer. De plus il lui semblait qu'on avait mis un fardeau écrasant sur toutes les épaules, sans toucher à celles des évêques. Dans ce projet de réformation on parlait beaucoup contre le Pape, contre les cardinaux, contre les archidiacres,

contre les chanoines, contre les curés, contre les religieux ; mais on ne disait pas un mot des évêques.

Après ce libre préambule, il reprit un à un les vingt et une décisions proposées, notant en chacune ce que, selon lui, il convenait de supprimer, d'ajouter ou de modifier ; il corroborait chacun de ses amendements par des preuves tirées de la loi naturelle, divine ou canonique, de l'autorité et des textes des saints Pères, des définitions des conciles, et des décrets des Pontifes romains. Il insista avec force pour qu'à chacun de ces décrets on joignit la formule déjà conseillée par l'évêque d'Otrante : « sauf l'autorité du siège apostolique ».

Il rappela les services rendus à l'Église par les ordres religieux, lesquels méritaient de n'être point oubliés du saint Concile, soit dans la répartition des faveurs, soit dans l'approbation des privilèges. Il recommanda également au Concile les universités catholiques, qui avaient si bien mérité de la science et de la religion. Un langage si franc et si libre put bien d'abord éveiller quelques susceptibilités ; mais bientôt il gagna tous les cœurs ; chacun voyait et était intimement convaincu que Lainez n'obéissait ni aux préjugés de parti, ni à quelque ressentiment personnel, ni à ses intérêts propres ou à ceux de sa Compagnie, mais au seul amour de la justice et de la vérité, à son zèle pour le bien de l'Église, à son affection intime et à sa vénération pour le siège apostolique. Aussi les prélats espagnols et les français, qu'il avait eu occasion de contrecarrer plus que les autres, se montrèrent les plus courtois et les plus bienveillants à son égard. Voici en quels termes le P. J. Polanco en écrivit dès le lendemain à S. François de Borgia, qui gouvernait la Compagnie à Rome avec le titre de Vicaire général :

« Hier, dit-il, 2 courant, les prélats ont achevé de formuler leurs votes sur les 21 décrets de réformation. Le P. Lainez a dû à son tour formuler le sien. Or, bien qu'il restât un temps suffisant avant midi, les légats ne voulurent point l'entendre à ce moment, et il a occupé à lui seul toute la séance de l'après-dîner, avec un fort grand concours de prélats. Il a parlé jusqu'à la nuit, sans que nul trouvât son discours trop long ; quelqu'un a même dit qu'il l'aurait volontiers entendu trois heures de plus... cinq heures, a ajouté un autre.

« Le Père a parlé d'abord de tous les décrets en général, puis de chacun d'eux en particulier. On avait entendu avant lui bien des hommes d'une rare doctrine, d'une grande autorité

et d'une prudence reconnue ; et pourtant il a su trouver matière pour un discours de deux ou trois heures avec de fort importantes conclusions. L'auditoire y a trouvé autant de sens pratique et de prudence que de doctrine et d'érudition ; tous en ont été extrêmement satisfaits, bien qu'il ait touché au vif tous les états et tous les degrés ecclésiastiques ; on voyait bien que son zèle n'attaquait que les abus, ses réclamations étaient imprégnées de charité et du désir de rendre à chaque degré ce qui lui était dû. La vérité engendre la haine, dit-on, mais le proverbe a été cette fois en défaut. Le Père a dit sa pensée sur le Pape, les cardinaux, les évêques, les chapitres, les curés et autres clercs ; et pourtant il les a gagnés plutôt qu'irrités, tout en traitant des points les plus graves et s'élevant contre les vues intéressées, l'ambition des honneurs et autres passions chères à leurs victimes. Il a proposé des moyens de réforme qui ne sauraient déplaire, à mon avis même à ceux dont les intérêts y seraient compromis ; du moins ceux-là même seront contraints de les proclamer justes et convenables (1). »

Les faits montrèrent la justesse de ces appréciations ; malgré la liberté de langage avec laquelle Lainez défendit à Trente les vérités catholiques et l'autorité du Pontife romain, il s'acquit l'estime et l'affection de tous ceux qui siégèrent avec lui au Concile. C'est à partir de ce moment que la Compagnie prit une si rapide extension. Plusieurs prélats, surtout parmi les Espagnols et les Français, étaient venus à Trente avec de graves préjugés contre notre institut, notre manière de vivre et nos travaux ; c'était le résultat des mille calomnies répandues contre nous en ces pays par la malveillance; mais quand, à Trente, ils eurent vu de leurs yeux la vie sainte et le zèle infatigable des Pères Lainez, Salmeron, Lejay, Canisius, Covillon et Polanco, traitant familièrement avec eux, les entendant discourir en public et en particulier, ils changèrent tout à fait de sentiments ; et d'adversaires qu'ils étaient par la faute des langues médisantes, ils devinrent les amis et les protecteurs de la Compagnie. Aussi, à la dernière année du Concile, l'établissement des séminaires de clercs dans chaque diocèse ayant été proposé comme un des plus puissants moyens de réforme, beaucoup d'évêques recoururent au Père Lainez, le priant d'en accepter au nom de la Compagnie la

1. Lettr. orig. Trente, 3 octob. 1563.

direction morale et littéraire. Avant même la rédaction du décret, Polanco écrivait à Rome : « Nous voyons qu'un grand nombre de prélats veulent nous confier leurs séminaires ; tant d'évêques nous en ont déjà parlé, qu'il faudrait établir des collèges par milliers pour satisfaire à toutes leurs demandes. »

Lainez avait en effet à se défendre contre les instances des prélats, lui offrant des fondations de collèges et refusant de croire que la Compagnie n'eût point assez de sujets pour contenter leurs désirs. Le Père accepta quelques offres, promit d'en accepter d'autres prochainement, et, pour le reste, se contenta de donner des espérances. Le cardinal de Lorraine demanda deux collèges, l'un à Metz, l'autre à Verdun ; l'archevêque de Braga, Don Barthélemy des Martyrs, en demanda trois ; l'évêque de Placencia en Castille, Gualtero de Carvajal, trois également ; le cardinal Osius en demanda un à Bamberg ; Pierre Guerrero, un à Grenade ; Francisco Blanco, un à Malaga ; et Étienne d'Almeida, un à Murcie. Ainsi firent pour leur ville épiscopale les évêques de Léon et d'Astorga, de Cagliari et de Sassari en Sardaigne ; tous pendant leur séjour à Trente. Pour ce qui est de l'Italie, voici ce qu'écrivait le P. Polanco : « Beaucoup d'évêques nous demandent des collèges, entre autres ceux de Rimini, d'Imola, de Bari, de Tarente etc. ; que n'avons-nous des sujets formés qui puissent les contenter ! » De retour dans leurs diocèses, les évêques firent un tel éloge de la Compagnie et du bien accompli par elle pour le salut des âmes et l'éducation de la jeunesse, qu'un grand nombre de villes voulurent avoir un collège : nous avons leurs lettres signées des magistrats et des chefs de communautés. Or tous ces résultats étaient dus au mérite du Père Lainez et de ce petit nombre des nôtres qui assistaient au Concile ; c'est leur modestie, leur piété, leur doctrine qui firent connaître, estimer, aimer et désirer la Compagnie.

CHAPITRE XI.

Mention honorable que le Concile fait de la Compagnie dans la vingt-cinquième session. — On prouve que dans ces expressions est renfermée une approbation véritable et une confirmation de l'institut.

AVANT de clore le récit des travaux de Lainez à Trente, je crois à propos d'insister un peu sur la mention honorable de la Compagnie de JÉSUS faite par le Concile, dans la vingt-cinquième session, au chapitre seizième de la réformation des réguliers. J'en ai déjà dit quelque chose dans deux opuscules ; mais les exemplaires en sont devenus rares et ne seront connus que de peu de lecteurs ; je répéterai donc ici ce que j'y ai dit, puisque mon sujet m'y invite et que le P. Lainez eut une fort grande part dans cette affaire. En novembre 1563, on proposa à l'examen vingt-deux chapitres sur la réforme des réguliers. Le seizième ordonnait que les novices, après avoir subi une année d'épreuve, ou bien fissent profession, ou bien rentrassent dans le siècle ; ils ne devaient en conséquence renoncer à leurs biens que dans le cours des deux derniers mois, et du consentement de l'évêque ; enfin cette renonciation ne sortissait son effet que par l'acte de leur profession. Le P. Lainez fit observer que la Compagnie avait sur ce point des règles différentes, approuvées et confirmées par le Siège apostolique ; il demandait donc qu'elle fût maintenue dans l'intégrité de son institut. Cette demande fut soumise d'abord à la Congrégation des théologiens, puis à l'assemblée générale des prélats ; tous approuvèrent cette exception, sans qu'on ait gardé le souvenir d'aucune opposition. « Quelques-uns des Pères, écrit Polanco, parlèrent avec tant d'effusion que la modestie du P. Lainez n'eut pas peu à souffrir. » Le Concile voulut qu'on insérât dans le décret déjà rédigé les paroles suivantes : « Le saint Concile n'entend point par ces dispositions rien innover, ni rien défendre qui empêche la religion des clercs de la Compagnie de JÉSUS de servir Dieu et son Église selon leur pieux institut, approuvé par le saint Siège apostolique. » Sarpi, quand il vient à parler de cette addition faite au décret, imagine une historiette aussi injurieuse pour le Concile que calomnieuse contre la Compagnie : « On décida, dit-il, que le supérieur régulier serait tenu,

l'année de la probation accomplie, de renvoyer le novice ou de l'admettre à la profession; cette clause fut insérée dans le décret seizième comme en l'endroit le plus convenable. Le général Lainez loua brièvement le décret comme nécessaire; mais il demanda que sa société en fût exemptée, alléguant qu'elle n'était point dans les mêmes conditions que les autres ordres religieux. » Il énumère ensuite les points propres à la Compagnie, non pas tels que Lainez les proposa, mais tels qu'il les invente lui-même; puis il continue: « Tous inclinèrent à lui faire cette faveur. Quand il fallut choisir les expressions, le Père soutint que le génie de la langue latine demandait de dire au pluriel: Par ces dispositions le Concile n'entend pas altérer l'institut des Jésuites. On ne remarqua pas que ce mode de parler pouvait également s'appliquer au renvoi des novices au bout d'un an, ou à tout le contenu de l'article seizième et même aux seize chapitres tout entiers. Mais le Père sut se prévaloir de la distraction de ses collègues, et il jeta un fondement sur lequel les Jésuites ont pu ensuite appuyer la singularité qu'on remarque dans leur société. »

Dans tout ce récit de Sarpi, il n'y a qu'un seul mot de vrai; c'est que tous voulurent faire l'exception; il l'avoue bien à contre-cœur, puis il se hâte de qualifier Lainez de fripon, et les deux cent quarante-cinq autres Pères du Concile de sots et d'aveugles. Le cardinal Sforza Pallavicini et le P. Daniel Bartoli ont déjà réfuté les mensonges de cette phrase de Sarpi; je renvoie à leurs ouvrages ceux de mes lecteurs qui voudraient être édifiés là-dessus. Je préfère traiter une question plus importante; c'est de savoir si l'institut de la Compagnie de JÉSUS a été véritablement approuvé et confirmé par le Concile de Trente dans cette clause insérée au seizième chapitre sur la réformation des réguliers. Jusqu'ici l'universalité des théologiens, des canonistes et des historiens ont soutenu l'affirmative, à l'exception d'un petit nombre de publicistes, auteurs de libelles contre la Compagnie. Parmi ces derniers il faut compter le P. Augustin Theiner, qui paraît avoir eu sous les yeux et copié, avec quelques modifications de style, les réflexions satiriques de Sarpi. Je démontrerai donc, qu'il faut admettre, non comme une simple opinion, mais comme une vérité, l'intention du Concile, par le texte mentionnné, de louer et d'approuver l'institut de la Compagnie. Je tirerai mes preuves de trois

chefs : ce qui a précédé, ce qui a accompagné, et ce qui a suivi la susdite déclaration.

Et d'abord, dès le temps de Jules III, saint Ignace manifesta le désir que l'institut de la Compagnie fût mis sous les yeux des Pères de Trente, afin d'obtenir d'eux quelque parole d'approbation. En effet, malgré les bulles et les brefs de Paul III et de Jules III, approuvant et confirmant la Compagnie, on voyait s'élever contre elle, en Espagne et en France, les plus violentes oppositions, œuvre d'hommes envieux et malveillants, lesquels, sans tenir nul compte de l'autorité apostolique, s'obstinaient à critiquer et à condamner les règles, les privilèges, le genre de vie et les travaux de la Compagnie. En Espagne ces contradictions avaient pour cause le peu de connaissance qu'on y avait de notre institut, ce qui laissait le champ libre aux mensonges et aux calomnies. En France, la cause en était la prédominance, en ces temps-là, des doctrines gallicanes : on ne voulait ni reconnaître, ni admettre les décisions du Pontife romain, si elles n'avaient été préalablement approuvées par un concile général. C'est ce que dirent ouvertement au Père Pascase Broet l'évêque de Paris, Eustache du Bellay, et les docteurs de la Sorbonne ; ceux-ci en vinrent jusqu'à publier en 1554 un infâme décret, rempli de faussetés et de calomnies contre la Compagnie. Saint Ignace jugea donc que, les Français en appelant au concile avant d'accepter la Compagnie et de reconnaître les bulles approbatives de son institut, il serait fort avantageux qu'il fût fait mention d'elle dans quelque décret, afin d'ôter aux adversaires tout prétexte d opposition. Il écrivit à Lainez pour lui faire part de cette pensée ; celui-ci en parla à quelques prélats, entre autres à D. Jean de Quinover, évêque de Calahorra, qui promit de proposer lui-même la chose au Concile ; mais la multiplicité des affaires qu'on avait hâte de traiter, vu la suspension imminente du Concile, fit remettre la motion à un temps plus favorable.

Le Concile s'étant rouvert une dernière fois sous Pie IV, la question fut reprise, et plusieurs évêques des plus autorisés en parlèrent au P. Lainez, comme d'un projet leur tenant fort à cœur et pouvant facilement aboutir. Malgré les décrets de Henri II, de François II, et de Charles IX ordonnant de recevoir en France la Compagnie, le parlement de Paris était resté sourd aux ordonnances royales et avait refusé de les enregistrer. A la fin, pressé par de nouveaux ordres et par

des menaces de Charles IX, il avait pour les éluder remis la cause au Concile général, espérant bien qu'il n'y serait rien décidé. C'était donc, disaient les prélats nos amis, la meilleure occasion qu'on pût saisir, puisque l'appel du parlement nécessitait la proposition de l'affaire au Concile. Malgré l'évidence et la force de ces raisons, Lainez ne voulut faire aucune démarche sans une autorisation et une approbation préalables de Sa Sainteté. Il exposa tout ce que nous venons de dire dans une lettre au cardinal Borromée, afin que par lui le Pape,

Saint Charles Borromée.
D'après un portrait contemporain conservé à la cathédrale de Milan.

connût l'affaire, et, s'il l'approuvait, en écrivît aux légats, ainsi qu'au cardinal de Lorraine, chef du parti français, et pouvant par conséquent plus que personne aider à atteindre le but principal de la demande d'approbation, à savoir l'établissement légal de la Compagnie en France. Saint Charles communiqua la lettre au Pape, et celui-ci lui ordonna d'écrire aux légats la lettre suivante rapportée par Pallavicini :

Il croit superflu d'énumérer les motifs qui portent le Pontife à beaucoup aimer la Compagnie de JÉSUS, et à désirer de la voir reçue dans tous les pays catholiques ; il sait que ces sentiments sont ceux des légats. Il a appris qu'elle n'est point reçue en France, plus par l'opposition passionnée de quelques particuliers que par la volonté du roi et de son conseil. C'est pourquoi, le parlement en ayant appelé à un concile général, il serait agréable au Pontife, qu'en traitant de la réforme des réguliers, les légats cherchassent l'occasion de favoriser la Compagnie, comme il leur paraîtrait convenable ; ils pouvaient en parler au cardinal de Lorraine qu'on savait lui être favorable et avoir embrassé chaleureusement cette affaire.

Saint Charles termine sa lettre par les paroles suivantes :

« Ces Pères, fils très respectueux et très obéissants et de Sa Béatitude et de ce saint Siège, m'ont de plus moi-même pour protecteur. Aussi assuré-je Vos Seigneuries illustrissimes que toutes les faveurs et les grâces qui leur seront faites, le seront à moi-même; je les supplie donc de faire pour eux tout ce qu'elles pourront (1). »

Cette lettre de saint Charles Borromée est écrite quatre mois avant la session dont nous rendons compte. Le même jour, c'est-à-dire le 4 août, le saint cardinal avertissait Lainez de sa démarche par une lettre dont nous possédons l'original et que je transcris ici textuellement :

« Très révérend et vénérable Père en J.-C.

C'est une heureuse pensée qu'a eue Votre Révérence de profiter de la tenue du Concile, pour faire déclarer que votre Compagnie est acceptée et approuvée comme les autres religions ; aussi en ai-je écrit à Nos Seigneurs les légats, leur mandant expressément de la part de Sa Sainteté de s'employer de leur mieux à cette affaire. Je leur dis d'en parler, s'il le faut, au cardinal de Lorraine. Si je n'ai pas écrit directement à ce cardinal, ainsi que Votre Révérence le désirait, c'est que peut-être son intervention ne sera pas nécessaire, et qu'en tous cas, il vaut mieux laisser traiter l'affaire aux légats; ainsi elle ne paraîtra pas exigée et imposée. J'ai servi comme j'ai pu la Compagnie en ceci, et suis disposé à le faire en tout selon les désirs de Votre Révérence. Je me recommande à ses

1. Pallavicini, Liv. 24, ch. 6, n. 6.

prières et à celles du Père Salmeron et des autres Pères. De Rome le 4 août 1563.

Votre vrai frère, le Cardinal Borromée (1). »

Ainsi donc les démarches qui eurent lieu sur cette affaire sous Jules III et sous Pie IV, avaient pour but d'obtenir une approbation quelconque de l'institut de la Compagnie. Telle était l'intention expresse de saint Ignace, du P. Lainez et de bon nombre d'évêques. De plus le dessein de saint Charles était de *profiter de l'occasion du Concile pour y faire* déclarer que la Compagnie était acceptée et approuvée. Pie IV mandait aux légats «... Quant on traitera des réguliers, *saisissez l'occasion pour faire une faveur à la Compagnie*, et cela pour répondre à l'appel du parlement de Paris qui *avait remis cette affaire au Concile général*, et pour satisfaire *au désir de Sa Sainteté de voir la Compagnie reçue dans tous les pays catholiques ; à cause de son grand amour pour elle*. De toutes ces prémisses il faut conclure que l'addition faite au décret seizième ne contient pas une simple exception relative à l'admission et à la profession des novices, ce qui n'eût en aucune manière réalisé les désirs de Sa Sainteté et accompli ses prescriptions, et qui bien moins encore eût répondu à l'appel du parlement de Paris. Il faut donc que cette exception contienne une approbation directe ou indirecte de l'institut de la Compagnie. C'est ce que montre la manière dont le décret a été rédigé.

Quand on proposa au Concile les règles à établir pour la profession et la renonciation des novices à leurs biens, le Père Lainez exposa les motifs qu'il y avait d'exempter la Compagnie de ce décret, lequel altérerait son institut, déjà approuvé par deux Souverains-Pontifes dans des bulles apostoliques. Les légats accueillirent sa demande, et la firent examiner par la congrégation privée des théologiens ; ensuite ils la présentèrent à l'assemblée générale des Pères. Ils prirent cette occasion, selon l'ordre du Pape, de recommander l'institut de la Compagnie, et Lainez en exposa brièvement et modestement les parties substantielles. *Tous se montrèrent disposés à lui faire une faveur*, comme parle Sarpi lui-même. J'ajouterai que beaucoup de prélats firent hautement l'éloge de l'institut ; le cardinal de Lorraine, que quelques-uns redoutaient, ne se contenta pas d'un vote favorable, il s'étendit longuement

1. Lett. orig.

sur les louanges de la Compagnie avec la plus chaleureuse affection. La mesure ayant ainsi obtenu l'agrément de tous, on avisa à un amendement net et étendu, qui ne fût pas restreint à une seule exception, mais qui comprît une approbation générale de tout l'institut de la Compagnie. Voici au rapport du cardinal Pallavicini quelle en fut la première rédaction : « Par ces décisions le saint Concile n'entend rien établir ni prohiber qui empêche les clercs de la Compagnie de JÉSUS, selon leur institut approuvé par le Saint-Siège, de retarder la profession. » On substitua incontinent à cette formule la suivante, à la fois plus étendue et plus honorable. On y nomme la Compagnie *religion* et institut *pieux ;* et on la déclare exemptée des dispositions de ce seizième décret, non seulement en ce qui touche au retardement de la profession, mais en tout ce que contient son institut pour le service de Dieu et de son Église (1).

« Par ces décisions néanmoins le Saint Synode ne prétend rien innover ou défendre, qui puisse empêcher la religion des clercs de la Compagnie de JÉSUS de servir le Seigneur et son Église, selon leur pieux institut approuvé par le Siège apostolique. »

Examinons quelque peu le sens et la valeur de cette nouvelle déclaration. Le Concile dit qu'il ne veut rien innover dans l'institut de la Compagnie, dont il entend laisser les choses telles qu'elles sont ; et s'il les laisse telles, c'est parce qu'il les juge bonnes et convenables. Ceci semble résulter des circonstances dans lesquelles parlait le Concile : on s'occupait de réformer certains points qu'on jugeait défectueux en d'autres ordres. Or, au moment même où il réprouve ces abus, le Concile déclare que par de tels décrets il ne veut rien changer dans notre institut ; il me paraît clair, et cela le paraîtra à quiconque voudra réfléchir, que c'est, en termes équivalents, approuver généralement l'institut tout entier. De plus le Concile proclame l'institut *pieux* dans l'acte même où il déclare ne vouloir rien y changer ; c'est là une louange expresse, formelle et positive que donne le Concile à l'institut. Cette qualification positive, expresse et formelle s'étend, implicitement, il est vrai, mais nécessairement à toutes et à chacune des parties de l'institut. Donc il faut au moins admettre que le Concile loue formellement, positivement et expressément

1. Pallavicini, L. 24, ch. 12.

l'institut tout entier. Je demande maintenant quelle est la différence entre louer et approuver. Pour moi, je croirais que louer dit un peu plus qu'approuver. De plus Suarez, interprétant ce même terme de *pieux*, et celui de *saint* dont Jules III a usé à la louange de la Compagnie, conclut en ces termes : « Cette approbation a la force et la vigueur d'une définition authentique, qui ne peut être erronée, comme nous l'avons démontré dans le traité de la religion en général. » Sans doute c'est à l'occasion de ce décret et pour en excepter la Compagnie que le Concile a fait l'éloge de l'institut, mais ce n'en est pas moins un éloge véritable et positif, et par conséquent une véritable et positive approbation.

Il nous reste à voir maintenant si c'est vraiment dans ce sens que les a entendues l'Église. Et premièrement, on ne peut nier que les théologiens et les canonistes, quand ils ont eu occasion d'en parler, ne les aient interprétées ainsi.

Dans le passage cité plus haut, après avoir énuméré les approbations et les confirmations de l'institut par Paul III, Jules III, Pie IV, Pie V et Grégoire XIII, Suarez ajoute ces mots : « De plus le concile de Trente dans sa vingt-cinquième session, au chapitre 16, rappelle cette approbation nouvelle du même institut, quand il dit : *Per hæc tamen* etc.

Je nommerai après Suarez Noël Alexandre, auteur français qui n'était ni Jésuite, ni affilié, comme l'on dit, aux Jésuites. Voici comment il parle dans son histoire ecclésiastique : « La très sainte Compagnie de JÉSUS, instituée pour la gloire de Dieu, l'utilité de l'Eglise, la propagation et la défense de la foi, l'éducation chrétienne de la jeunesse et la restauration de la piété, fut approuvée par Paul III dans la bulle *Regimini* le 27 septembre 1540. Ce même institut fut de nouveau approuvé par Jules III le 4 juillet 1554 dans la bulle *Exposcit ;* enfin il fut loué et *confirmé* par le saint concile de Trente dans la session 25, au chapitre 16, *de reformatione regularium.* Comme on y déterminait l'époque de la profession religieuse, le concile fit une exception en faveur de cet institut par la clause : *Per hæc tamen* etc. (1).

Ce ne sont pas seulement les théologiens, les canonistes et les historiens qui expliquent en ce sens le décret de Trente. Ce qui a une tout autre valeur et ôte tous les doutes, c'est que les Souverains-Pontifes eux-mêmes l'ont affirmé toutes

1. *Hist. eccl.*, sect. 16, ch. 7, art. 4.

les fois qu'ils ont eu occasion de parler de l'institut de la Compagnie : Grégoire XIII dans sa bulle de 1582 a ces mots : « Selon les règles de la Compagnie et son louable institut, confirmé par Paul III et Jules III, soigneusement examiné par Paul IV, et *recommandé par le concile de Trente* (1). » Il répète, dans une autre bulle de 1584 : « Cet institut examiné par Paul IV et recommandé par le concile de Trente (2). » Clément XIII, dans un bref du 11 août 1759, écrit : « Les fruits que l'Église de Dieu a tirés de cet institut lui ont mérité l'*approbation et les éloges* du Siège apostolique et même de l'Église universelle réunie au concile de Trente(3). » Le même Pape dit dans un autre bref le 28 janvier 1762 : « Cela serait, Sire, une altération trop substantielle de l'institut de la Compagnie, institut approuvé par tant de constitutions de nos prédécesseurs et de plus par le saint concile de Trente(4). » Dans un autre bref du 9 juin 1762 : « Leur institut a été approuvé par l'Église universelle au concile de Trente (5). » Dans un quatrième du 4 avril 1764 : « Cet institut que le Saint-Siège a plusieurs fois approuvé et confirmé, et qu'a recommandé l'Eglise catholique au concile de Trente (6). » Enfin dans la bulle *Apostolicam* en 1765 : « L'institut de la Compagnie que l'Église catholique au concile de Trente a déclaré être pieux. »

J'ajouterai qu'à la fête de S. Ignace on lit dans l'office de ce saint approuvé par le Siège apostolique : « Il jeta à Montmartre les premiers fondements de son ordre, qui fut ensuite institué et confirmé par Paul III, ainsi que par d'autres pontifes et par le concile de Trente. »

J'ajouterai à ces textes un document insigne qui seul suffirait à prouver ma proposition.

Qui pouvait mieux que tous savoir et déclarer si le concile de Trente avait eu véritablement l'intention d'approuver l'institut de la Compagnie ? n'est-ce pas Pie IV, sous qui s'était tenue cette session et par l'ordre duquel on avait inséré ces termes de louange et d'approbation, qui enfin a confirmé par son autorité apostolique tous les décrets et les canons du concile ? Or, dans un bref de l'an 1565, un an et demi après la clôture du concile, il dit et déclare expressément

1. *Quanto fructuosius* etc.
2. *Ascendente Domino* etc.
3. Au Roi de Portugal.
4. Au Roi de France.
5. Aux archevêques et évêques de France.
6. A l'évêque de Grenoble.

que ce même concile a approuvé la Compagnie. Voici en quels termes il écrit à Charles IX, roi de France :

«Sache Votre Majesté que cette Compagnie,à cause de son institut pieux et louable, a été confirmé par le Siège apostolique et finalement approuvée par le saint Concile œcuménique de Trente (1). »

L'occasion de ce bref fut une persécution qui s'éleva à Paris contre notre collège fondé par l'évêque de Clermont. Il commençait à être fréquenté par une nombreuse jeunesse, quand les huguenots, fort puissants encore à Paris, excitèrent les docteurs de la Sorbonne à tenter les derniers efforts pour le détruire, et cela sous le spécieux prétexte que ce collège avait été érigé pour la honte et le dommage de l'université. La cause fut portée au parlement. On parla pour et contre. Pierre Versoris, qui défendait la Compagnie, dit entre autres choses: « N'est-ce pas ignorance ou perversité d'esprit que de qualifier d'impie et de réprouvé un ordre qu'a approuvé le vicaire de J.-C. Paul III, puis Paul IV, enfin Pie IV heureusement régnant ; et que le concile de Trente lui-même en présence des ambassadeurs, des évêques et de beaucoup de docteurs de France, a reçu, approuvé et loué (2) ? »

Ainsi parla Versoris. Son discours, plein de logique et de vigueur, fit la plus forte impression sur les conseillers catholiques ; leur vote conclut à ce que les Pères continuassent leurs classes, en attendant les décisions du conseil privé du roi, auquel on renvoyait l'affaire.

Les choses en étant là, le Souverain-Pontife Pie IV écrivit trois brefs, l'un au parlement, l'autre au cardinal de Bourbon, et le troisième au roi, pour leur recommander chaudement le collège. Il me suffira de rapporter ici, pour conclure cette discussion, le bref adressé au roi Charles IX.

« A notre très cher fils en JÉSUS-CHRIST Charles, roi très chrétien.

Nous avons appris qu'on a commencé à molester grandement le collège de la Compagnie de JÉSUS à Paris, et à l'empêcher par toutes les vexations possibles de continuer, comme il l'a commencé, à procurer le salut des âmes et à élever et instruire la jeunesse dans la doctrine catholique, dans la piété,

1. *Eam igitur Societatem sciat Majestas tua, propter pia et laudabilia sua instituta, et ab apostolica Sede confirmatam et nuper a Sacro oecumenico tridentino concilio approbatam.*

2. Sacchini, *Hist. de la Soc. de J.* 3. p., Liv. 1, n. 10.

dans les lettres et dans les arts. Cela s'est fait à la suggestion de l'ennemi du genre humain, accoutumé à combattre tous ceux qu'il voit accomplir des œuvres louables et à poursuivre les serviteurs de Dieu, avec d'autant plus de fureur qu'ils s'attachent avec plus de fidélité à remplir leurs devoirs. Mais Votre Majesté, c'est notre intime persuasion, dès qu'elle sera bien informée des mérites de cette Compagnie, ne souffrira point de tels excès, le devoir d'un roi très chrétien étant de protéger et de défendre des hommes pieux et serviteurs de Dieu. Sache donc Votre Majesté que cette Compagnie,à cause de son pieux et louable institut, a été confirmée par le Siège apostolique et enfin approuvée par le saint concile œcuménique

Charles IX, roi de France.

de Trente. De plus, à cause du fruit abondant qu'a produit la Compagnie en ces temps orageux pour l'avantage de la sainte Église, les peuples catholiques lui ont fondé des collèges, non seulement en Italie et dans les royaumes d'Espagne et de Portugal, mais en beaucoup de villes d'Allemagne et dans la cité royale de Prague en Bohême. Partout ces collèges, avec le secours divin, contribuent puissamment à extirper l'hérésie et à en ramener les victimes à l'unité de l'Église. Nous-même, dans cette auguste cité, nous avons recours aux services des Pères du collège romain, et nous les trouvons disposés et fidèles, toutes les fois que pour le service de Dieu,nous avons à en envoyer quelqu'un en une partie quelconque de l'univers.Aussi avec le consentement de nos frères les cardinaux, avons-nous confié à leur sollicitude et à leur direction le séminaire,que selon le décret du saint concile nous avons voulu établir.Nous disons

ces choses à Votre Majesté pour l'encourager, zélée comme elle l'est pour la religion catholique, à défendre et à favoriser les collèges de la Compagnie établis dans son royaume. Nous les recommandons tous à sa piété ; mais spécialement le collège de Paris, suppliant Votre Majesté de le défendre contre les injures et les vexations des hérétiques et des médisants ; par là elle sauvegardera l'honneur de Dieu et le sien, ainsi que la réputation de la cité royale; et chaque jour davantage, elle touchera du doigt l'utilité de ce collège établi dans la capitale de son royaume.

Donné à Rome, sous l'anneau du pêcheur, le 29 mai 1565, sixième année de notre pontificat (1). »

CHAPITRE XII.

Voyage du P. Lainez de Trente à Rome; honneurs qu'il reçoit sur la route. — Il règle les affaires intérieures de la Compagnie, et accepte le Séminaire romain. — Accusations et calomnies contre la Compagnie, qui lui aliènent le pape Pie IV; mais leur fausseté ayant été prouvée juridiquement, elles lui attirent de nouveaux éloges.

(1563.)

LE 4 décembre 1563, à l'extrême consolation des Pères, se clôtura heureusement le Concile de Trente après dix-huit années de travaux: « Œuvre, dit le cardinal Pallavicini, accomplie au prix de fatigues inouïes, à travers les difficultés les plus graves et avec des résultats immenses. » Le 10 du même mois, le P. Lainez avec Salmeron, Polanco, et Jérôme Natal fraîchement arrivé de sa visite de l'Allemagne, s'acheminèrent vers Padoue; et de là vers Venise, où ils passèrent les fêtes de Noël, prêchant dans diverses églises. Ils y laissèrent Salmeron que le doge demanda pour prêcher le carême suivant; les autres continuèrent leur voyage vers Rome, visitant sur la route nos divers collèges. Partout où il se montrait, Lainez recevait l'accueil le plus honorable des cités et des hauts personnages, tant ecclésiastiques que séculiers; on l'obligea souvent à faire entendre sa parole du haut de la chaire. A Imola, l'évêque Jérôme Guerrini le pria de choisir un emplacement pour la fondation du collège, dont ils avaient déjà

1. Sacchini, *Ibid.*

traité ensemble à Trente. A Forli, plusieurs personnages de marque vinrent le visiter au collège; ils supposèrent que pour un si grand homme on y avait préparé un riche appartement. Quand ils virent la pauvre chambre qu'occupait Lainez, ils furent non moins édifiés que surpris de son humilité. Entre Fano et Sinigaglia, il trouva les routes défoncées et ravinées par les pluies. Près de Lorette, sa monture s'étant effarouchée à la rencontre de quelques buffles, il fut jeté à terre avec tant de violence que ses compagnons le crurent mort ; mais, par la faveur divine et la protection de sa céleste Mère, il se releva sans la moindre contusion. Reparti de Lorette, il s'écarta un peu de sa route, pour visiter à Camerino l'évêque Bernard Bongiovani qui l'avait invité; il prévint, en arrivant à l'improviste, une brillante et nombreuse cavalcade qui s'apprêtait à aller le recevoir à plusieurs milles de la ville.

Arrivé à Rome le 12 février 1564, son premier soin fut de régler les affaires de la Compagnie. Le P. Louis de Gonzalez était parti pour le Portugal, à la demande de la reine; il remplaça ce Père dans la charge d'assistant par S. François de Borgia qui, en son absence, avait rempli les fonctions de vicaire. Lainez assigna au Saint les provinces d'Espagne et de Portugal, au P. Jérôme Natal, celles d'Autriche et de la Germanie supérieure; au P. Christophe Madrid, l'Italie et la Sicile; au P. Jean Polanco, la Germanie inférieure, la France, le Brésil et les Indes. Il confia la maison professe au P. Madrid, le collège romain au P. Natal, le collège germanique au P. Polanco, ceux d'Amelia, de Tivoli et de Frascati au P. de Borgia. Il ordonna que les novices fussent réunis et instruits selon l'esprit de la Compagnie dans une partie séparée de la maison, afin de pouvoir mieux s'occuper de leur perfection et être exercés aux divers expériments en usage dans la Compagnie. Quand il eut pourvu aux affaires les plus urgentes restées en suspens jusqu'à son retour, il alla se prosterner aux pieds de Pie IV, qui l'accueillit avec de vives démonstrations de tendresse, lui témoignant sa reconnaissance de tout ce qu'il avait fait à Trente pour l'honneur et la défense du Siège apostolique. Le pontife était tout entier à la pensée de prévenir les évêques par son propre exemple, et par là de les exciter à mettre à exécution l'un des plus utiles décrets du Concile, celui qui ordonnait l'érection des séminaires pour l'éducation des jeunes clercs. Il voulut donc en ouvrir un à Rome sans retard; il en parla en consistoire, et nomma une

commission de dix cardinaux et de quatre prélats pour examiner d'où l'on pourrait tirer les fonds nécessaires à l'entretien des jeunes gens, et à qui il convenait de confier leur instruction et leur direction. Tous sans exception furent d'avis de remettre le nouvel établissement aux soins de la Compagnie. En conséquence le cardinal Savelli, vicaire du Pape et président du comité, écrivit au P. Lainez pour le prier, non seulement d'accepter cette offre, mais de rédiger un ensemble de règlements pour la bonne éducation de la jeunesse cléricale. Le Souverain-Pontife, mis au courant de tout, approuva le choix des maîtres et loua la sage rédaction des règles. Mais au nom de Lainez et à celui de la Compagnie, il parut troublé et changea de visage.

Pour expliquer ces dispositions de Pie IV jusqu'alors si fort affectionné à la Compagnie, il me faut revenir un peu en arrière.

Le P. Jean-Baptiste Ribera, notre procureur général, devait souvent, pour les affaires de la Compagnie, se présenter à l'audience du cardinal Borromée. Plein comme il l'était de l'esprit de Dieu, il faisait souvent tourner la conversation sur les biens du ciel et les intérêts de l'âme. Le pieux cardinal, dont le cœur était une terre admirablement préparée pour accueillir toute bonne semence, prenait un tel goût à ces conversations qu'il trouva trop court le temps passé auprès de lui par le Père pour les devoirs de son office. Il l'invita donc à venir plus souvent pour traiter uniquement des choses de Dieu. Ils continuèrent quelque temps ces conférences spirituelles à la grande consolation de l'un et de l'autre. Bientôt le cardinal voulut faire sous la conduite du P. Ribera les Exercices de S. Ignace. Il en sortit tout transformé, et dès ce moment marcha à pas de géant dans cette carrière de la sainteté, dont il devait atteindre les plus hauts sommets. Il se traça un règlement de vie où tout tendait à la solitude, à l'union avec Dieu, au détachement du monde. Il tâcha de régler sa maison sur ces principes et de les faire accepter par ses gens. Mais quelques-uns de ses plus intimes familiers prirent en fort mauvaise part ce changement. Au lieu d'y reconnaître l'action intérieure de l'Esprit-Saint, ils n'y voulurent voir que l'influence extérieure du P. Ribera, et ils résolurent de tout tenter pour fermer à ce Père l'entrée du palais. Chaque fois qu'il se présentait à l'antichambre, il était accueilli par les paroles les plus discourtoises, qui

bientôt dégénérèrent en grossières injures. Le P. Ribera, au lieu de s'en plaindre au Cardinal, supportait tout avec une inaltérable patience sans en dire mot à personne, et il continuait à venir régulièrement selon les ordres qu'il en avait. Alors ces misérables, voyant qu'ils ne pourraient contraindre le Père à renoncer de lui-même à ses visites, ourdirent, par l'inspiration de satan, un complot dont l'effet devait être de faire à l'instant chasser Ribera par le cardinal avec éclat et ignominie ; ils subornèrent un page pour l'accuser d'un attentat contre la pudeur. Le malheureux jeune homme soutint la calomnie de vive voix et par écrit, et la confirma par serment. Le saint cardinal tressaillit d'horreur à cette infâme déposition ; il se refusa à croire le Père capable d'une telle énormité, et fit faire de minutieuses informations ; il découvrit ainsi toute la trame ; le page calomniateur avoua sa faute et fut chassé du palais. Le cardinal dès lors ordonna au P. Ribera de venir chez lui par un escalier secret, qui le mènerait jusqu'à sa chambre sans qu'il eût affaire aux camériers. Sur ces entrefaites arriva la mort du comte Frédéric Borromée, unique frère du cardinal. Le Pape eut alors la pensée de marier ce dernier, afin de ne pas laisser la maison Borromée sans héritiers.

A peine le saint jeune homme soupçonna-t-il ce dessein, qu'il se hâta de recevoir les ordres sacrés. Ayant célébré sa seconde messe dans la pauvre chambre où était mort S. Ignace, il dîna avec les Pères et passa avec eux toute la journée. Ce fut pour les malveillants une occasion de soulever un nouvel orage contre la Compagnie. Ils dépeignirent au Pontife, sous les plus noires couleurs, le redoublement de ferveur du cardinal neveu. Il vivait retiré dans sa chambre comme un ermite, ne s'occupant qu'à prier, à méditer, à mortifier son corps par des jeûnes, des veilles et d'autres austérités ; plus de récréations ni de divertissements, plus de soins donnés aux affaires publiques. Il avait même exprimé le désir et le dessein de se décharger des sollicitudes du gouvernement, de renoncer aux charges et aux bénéfices ecclésiastiques, de quitter Rome, et de se retirer à Milan dont il était archevêque. Mais ce n'était là sans doute qu'un prétexte : les jésuites l'avaient en quelque sorte ensorcelé pour l'attirer dans leur ordre, et s'enrichir des revenus et des biens qu'il possédait. Cependant ce pauvre jeune homme était menacé à vingt-cinq ans de tomber ou bien dans la phtisie par épui-

sement corporel, ou dans l'aliénation mentale par contention d'esprit. Ces affirmations, les unes vraies, les autres exagérées,les autres entièrement fausses, troublèrent fort le Pontife qui, dans la première chaleur de son mécontentement, laissa échapper des paroles dures sur la Compagnie,et défendit aux Pères Lainez et Ribera de se présenter au palais sans avoir été mandés expressément.

Ces dispositions défavorables du Pape furent bientôt connues à Rome, et comme toujours singulièrement exagérées ; aussitôt d'autres mécontents soufflèrent sur le feu qui s'allumait. Le cardinal vicaire, monseigneur Savelli, et le cardinal Alexandre Farnèse avaient confié aux religieux de la Compagnie la visite officielle et la réforme des paroisses et des monastères de Rome, ce qui avait excité la jalousie et les colères de plusieurs membres du clergé. Quand on sut en outre que le Pape et le sacré collège voulaient confier le séminaire à la Compagnie, l'irritation fut à son comble. Aussi, dès qu'on apprit le changement survenu à notre égard dans l'esprit de Pie IV, on éclata en plaintes et en déclamations, jusque dans les palais des cardinaux et dans celui même du Pape. La ville tout entière était soulevée contre nous ; on attendait de jour en jour, on prédisait des jugements, des châtiments, des expulsions, que sais-je encore? Le Père Lainez était retenu au lit depuis plusieurs jours par la goutte. Il ne pouvait donc pas même recourir aux bons offices et aux conseils de ses amis. Il se borna à implorer la protection divine,ordonnant que pendant un mois on fît dans toutes nos maisons des prières publiques et privées, et que chacun y ajoutât quelques œuvres de charité et de pénitence. La moitié du mois ne s'était pas écoulée, que déjà nos affaires étaient changées du tout au tout. Le Pape avait appris, par le cardinal Borromée et par d'autres personnes dévouées, les bruits fâcheux qui couraient contre l'honneur de la Compagnie ; il en fut extrêmement peiné, et tout d'abord il envoya le cardinal Savelli rassurer le P. Lainez sur ses sentiments à l'égard de la Compagnie, ajoutant que les faits en donneraient bientôt des preuves éclatantes.

Puis il manda Lainez, l'accueillit avec une extrême bienveillance, écouta de sa bouche le récit de ce qui s'était passé relativement au cardinal Borromée, et l'exposé de la conduite de nos Pères dans les charges qu'on leur avait confiées; enfin il promit d'honorer de sa visite nos maisons de Rome,

afin de fermer la bouche aux malveillants par ce témoignage insigne d'estime et d'affection. Le 28 juillet le Pape proposa en consistoire la question de savoir si le séminaire romain devait être confié à la Compagnie : tous répondirent affirmativement, et l'on rédigea, séance tenante, le décret d'érection.

Le Pape voulait dès le lendemain donner aux Pères la consolation de le recevoir dans leurs diverses maisons ; mais des affaires urgentes lui firent retarder sa visite jusqu'au 31 juillet, afin que les enfants de la Compagnie vissent dans cette faveur du vicaire de J.-C. un effet de la protection de leur saint Père Ignace, passé de ce monde au ciel en ce même jour, huit années auparavant. Pie IV, avec un cortège de huit cardinaux et de nombreux prélats, se rendit à la maison professe ; il en remarqua et en loua la propreté, la disposition et la beauté. Puis il passa au collège romain ; il remarqua dans le vestibule de grands tableaux couverts de diverses écritures ; on lui dit que c'étaient des remerciments à Sa Sainteté en seize langues, composés par des Pères du collège, originaires d'autant de nations différentes : il en parut fort satisfait. Conduit ensuite dans la salle d'exercices, il entendit un éloquent discours du P. Pierre Jean Perpignani, professeur de rhétorique, latiniste et orateur de mérite : puis diverses compositions de seize jeunes élèves, choisis dans chaque classe, depuis la grammaire infime jusqu'aux cours les plus élevés de philosophie et de théologie. Quand tous eurent terminé leurs compliments, il les exhorta, brièvement mais chaleureusement, à marcher en avant, comme ils l'avaient fait jusqu'alors, dans la piété et dans l'étude. Il ajouta que cette visite était la moindre des faveurs qu'il comptait faire au collège.

De là le Saint-Père alla au collège germanique, dont les élèves lui avaient préparé une semblable réception ; mais comme la nuit tombait, il ne put s'y arrêter autant qu'il l'eût désiré. Une démonstration si solennelle semblait devoir fermer la bouche aux ennemis de la Compagnie. Il n'en fut point ainsi : un certain personnage, obéissant soit à une impulsion étrangère, soit à son naturel pervers, prit à tâche de rendre la Compagnie odieuse, non seulement à Rome, mais en tous lieux. C'était un prélat, évêque titulaire *in partibus infidelium*, de naissance illégitime, aux yeux louches, dont les vues, disait-on, étaient obliques comme son regard ;

il avait habité Venise, et y avait laissé une réputation peu honorable. Venu à Rome il s'y donna pour ce qu'il n'était pas, et parvint à se faire employer par le cardinal Savelli dans la visite et la réforme des paroisses ; mais bientôt on

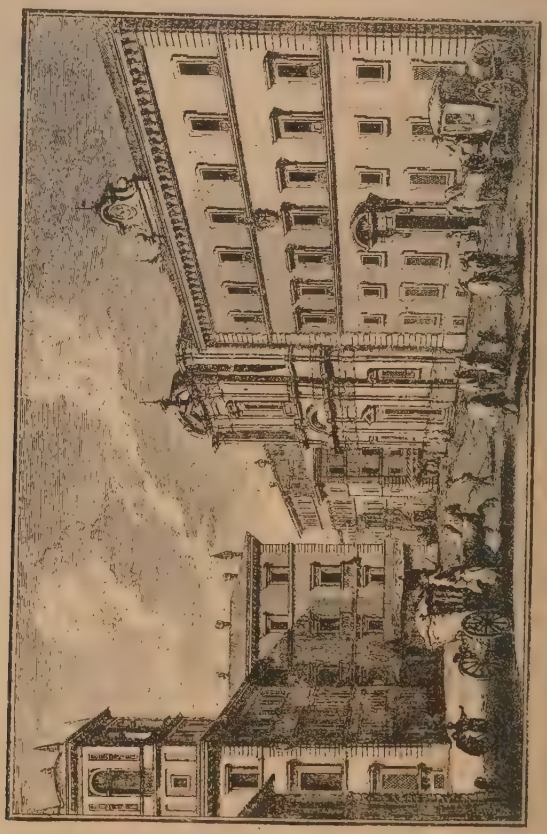

Le Collège Germanique à Rome (*d'après une ancienne gravure*).

reconnut qu'il avait le plus pressant besoin de se réformer lui-même, et on s'en défit pour le remplacer par le P. Ursmar Guissonius, religieux de la Compagnie. Cette mesure l'humilia à l'excès ; il entra en fureur, et, dans l'aveuglement de la colère et de la haine, il résolut de se venger, non seulement

du Père qui l'avait supplanté, mais de la Compagnie tout entière. Il composa donc deux libelles diffamatoires, où il réunissait toutes les calomnies diverses répandues çà et là contre nous ; il y prétendait démontrer que la Compagnie était un ordre institué par satan, une secte hérétique, un ramassis d'impies, de scélérats et de débauchés. Il nommait, en les affublant de semblables épithètes, les Pères les plus connus pour leur vertu et leur science, soit de la maison professe, soit du collège romain.

Le cardinal Savelli le réprimanda d'une telle audace ; mais lui, franchissant toutes bornes, rédigea un mémoire officiel, chargeant les Pères de nombreuses et graves accusations et requérant une sentence juridique. Il était appuyé dans cette démarche par quelques apostats secrets et par quelques mécontents.

Le Pape informé de tout, nomma une commission de cardinaux pour recevoir les dépositions des accusateurs. Tout cela se fit sans que les Pères fussent cités à comparaître, sans même qu'ils se doutassent de ce qui se faisait contre eux et en leur faveur.

La commission écouta quelques témoins à charge et à décharge; puis constatant l'innocence des Pères avec un excès d'évidence, elle députa son secrétaire au P. Lainez, avec l'approbation du Saint-Père,pour lui signifier l'arrêt qui déclarait toutes les imputations fausses et calomnieuses.

Là ne se bornèrent point le châtiment et la honte du premier fauteur de ces mensonges. Il avait expédié en Allemagne des copies de ses deux libelles. Les hérétiques les avaient reçus avec enthousiasme, les avaient traduits en allemand, imprimés et répandus à milliers;ils les avaient même fait présenter à l'empereur Maximilien, au duc de Bavière, aux électeurs, et à presque tous les princes ecclésiastiques et séculiers. On ne saurait dire le bruit que fit en Allemagne la lecture de ces libelles, venus de Rome, et signés d'un personnage possédant une dignité ecclésiastique. Les protestants en triomphaient ; ils prenaient les libelles pour textes de leurs prêches, y ajoutaient leurs propres gloses du haut des tribunes de leurs temples. Le cardinal Othon Truchsès, évêque d'Augsbourg, voyant de ses propres yeux tout le mal causé par ces pamphlets,écrivit au Pape que rien ne pouvait être plus agréable aux hérétiques et plus nuisible à la religion que de telles calomnies écrites de Rome par un personnage en charge.

Pie IV en lisant la lettre du cardinal fut profondément peiné; il voulut savoir quel était l'auteur d'un tel scandale, et sur-le-champ il le déclara déchu de tout office, lui retira l'allocation qu'il recevait du palais apostolique, et le fit emprisonner, en attendant de plus rigoureux châtiments. Si le coupable y échappa, il le dut à l'intercession généreuse et charitable du Père Lainez. Cependant il fallait réparer le tort fait à la religion et à la Compagnie en Allemagne par la diffusion des deux libelles. Le Pape y pourvut par plusieurs brefs, adressés l'un à l'empereur, d'autres au duc de Bavière, aux trois électeurs de Mayence, de Cologne et de Trèves, et au cardinal d'Augsbourg. Je rapporterai ici, traduit du latin, le bref à l'archevêque de Mayence:

« A notre vénérable frère Daniel, archevêque de Mayence et prince électeur du saint empire romain.

Nous avons appris non sans une douloureuse surprise qu'on a répandu dernièrement en Allemagne certains libelles pleins de calomnies et d'outrages, ayant pour but d'exciter la haine et le mépris contre la Compagnie de JÉSUS tout entière, et spécialement contre quelques-uns de ses religieux les plus distingués. Ces faits nous ont plongé dans l'amertume. Nous y avons reconnu l'œuvre de l'antique ennemi, s'efforçant d'entraver, par les détractions et les calomnies d'hommes malveillants, le bien immense produit en ces derniers temps par les collèges de la Compagnie en Allemagne et en d'autres pays. Malgré cette conviction intime, nous avons voulu, pour faire éclater davantage la vérité, nommer une congrégation composée des cardinaux les plus prudents, et leur confier le soin de faire l'enquête la plus exacte sur la vie et les mœurs des Pères et les règlements de leur collège de Rome, le principal établissement de toute leur Compagnie. Les cardinaux nommés par nous ont rempli diligemment nos ordres, et nous ont rendu un compte exact du résultat de leur enquête. Or ils ont constaté que toutes les accusations portées contre ce collège sont fausses ; qu'il est, ainsi que l'institut entier de la Compagnie, bon et pieux ; que la vie des Pères de ce collège est pure et en tout digne de la profession religieuse. De plus ils nous ont dit avoir acquis la certitude que toutes ces accusations et ces outrages étaient l'œuvre de gens haineux et jaloux, dépités de nous voir recourir pour diverses œuvres de zèle aux services dévoués et fidèles des Pères de ce collège, irrités

surtout de ce que nous leur avions dernièrement confié, de l'avis de tous nos vénérables frères les cardinaux de la sainte Église romaine, le séminaire institué par nous dans cette ville selon le décret du concile de Trente. N'ayant pu empêcher ces témoignages de notre confiance en ces Pères, ils s'en sont vengés par ces imputations aussi insensées que perverses. Mais leur tentative coupable n'a eu d'autre effet que de manifester avec plus d'éclat l'innocence et la vertu des Pères de ce collège, et d'accroître notre estime, ainsi que celle de nos frères les cardinaux, pour leur pieux et louable institut. Nous avons cru en conséquence devoir rendre par le présent bref témoignage à la vérité et à l'innocence. Aussi nous vous supplions, vénérable frère, de défendre le collège de la Compagnie fondé dans votre cité métropolitaine, de le favoriser et de le protéger comme auparavant, afin de l'aider à porter des fruits abondants pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. Vous y mettrez d'autant plus d'ardeur que ces calomniateurs se sont efforcés avec plus d'impudence de souiller le nom et la réputation de la Compagnie.

Donné à Rome près Saint-Pierre le 20 décembre 1564, la cinquième année de notre pontificat (1). »

On vit en effet dans cette affaire, comme le dit le Pontife, une disposition particulière de la divine Providence, qui se servit de la haine, de l'envie et des calomnies des malveillants, pour faire mieux connaître et aimer l'institut de la Compagnie, et pour mettre en lumière la sainte vie et les utiles travaux de ses enfants. Ce ne fut pas seulement à Rome et en Italie, mais dans toute l'Allemagne et en d'autres pays encore, que furent répandus les brefs de Pie IV. Le cardinal Truchsès les fit imprimer en un petit volume avec une préface de lui, fort élogieuse ; il les fit distribuer partout au grand déplaisir des protestants, aussi chagrins de cette publique réparation qu'ils avaient été joyeux de la publication des deux libelles diffamatoires.

1. Sacchini, *Hist. de la Compagnie*, 2me part., Liv. 8, n. 35.

CHAPITRE XIII.

Derniers travaux du P. Lainez. — Sa dernière maladie et sa précieuse mort. — En quelle estime il était auprès de personnes de tout rang.

(1565.)

LE calme ayant succédé à la furieuse tempête qui avait, à plusieurs reprises, donné les plus graves inquiétudes aux Pères de Rome, Lainez continua à donner tous ses soins au gouvernement de la Compagnie, et à l'expédition des affaires publiques et privées, de jour en jour plus multiples et plus fatigantes pour lui, à mesure que croissait le nombre des collèges et celui des sujets. Pour ce qui est des collèges, nous dirons seulement que dans cette dernière année de sa vie, il dut, dans les provinces d'Europe, en ouvrir quatorze, les pourvoir de bons supérieurs, ainsi que d'ouvriers capables de bien instruire la jeunesse et de procurer le bien spirituel des populations (1).

Comme il lui arrivait incessamment de France de nouvelles demandes de fondations, il y constitua deux provinces : la France proprement dite, à laquelle il donna pour supérieur le P. Olivier Manare ; et l'Aquitaine, dont il nomma provincial le P. Edmond Auger. Pour l'utilité de la jeunesse studieuse, il institua à Rome les congrégations de la très sainte Vierge ; il leur donna des règlements pleins de sagesse qui ont produit un bien incalculable dans tous les pays du monde, où se sont répandues ces congrégations. Pour l'instruction du clergé il établit dans notre église, à des jours fixes, des conférences sur les cas de conscience, auxquelles on vit bientôt assister jusqu'à huit cents prêtres ou clercs.

Sa sollicitude s'étendait aux régions les plus lointaines et aux peuples infidèles. Il envoya des renforts d'ouvriers aux missions du Brésil, des Indes et du Japon, leur donnant les plus sages instructions et les encourageant par les lettres les plus paternelles. En un mot il ne négligeait aucun des devoirs d'un supérieur vigilant, et des travaux d'un homme dévoré d'un zèle vraiment apostolique. Et pourtant sa débile complexion avait été bien ébranlée par la contention de l'étude

1. Les collèges fondés en 1565 furent ceux de Milan, de Parme, de Catanzaro et de Reggio en Calabre, de Cagliari en Sardaigne, de Chambéry en Savoie, de Paris, de Lyon et d'Avignon en France, de Dilingen en Allemagne, de Pultow en Pologne, de Bamberg en Bavière, de Cadix en Espagne, et d'Almeria en Portugal.

et par d'incessantes fatigues. Il était revenu du Concile, si épuisé de forces qu'à peine pouvait-il se tenir debout. Aussi ne doit-on pas s'étonner qu'en 1564 il ait fait plusieurs maladies, éprouvé plusieurs infirmités, et enfin ait succombé et se soit endormi dans le Seigneur. A peine reprenait-il un peu de forces, il reprenait en même temps tous ses travaux, la ferveur de l'esprit soutenant la faiblesse et la langueur du corps. Non content des lourdes sollicitudes que lui imposait le gouvernement de la Compagnie, il cédait aisément aux instances des étrangers qui le suppliaient d'entendre leurs confessions, de résoudre leurs cas de conscience, et de les instruire par la prédication de la divine parole. C'est ainsi qu'au sortir d'une maladie assez grave il accepta de prêcher l'avent. Mais au troisième sermon tous virent bien qu'il était à bout de forces. Il voulait pourtant continuer, en se faisant porter en chaire, comme il l'avait fait en d'autres rencontres. Mais les Pères assistants, chargés de veiller sur la santé du P. Général, ne le lui permirent pas.

Il passa les fêtes de Noël sans trop d'accablement, bien qu'il parût plutôt en convalescence qu'en santé. Mais le premier janvier 1565, après avoir célébré avec les Pères notre première fête du saint Nom de JÉSUS, il fut soudainement saisi de trois fatigues graves : de crispations d'estomac, de douleurs de poitrine, et de crises d'asthme qui l'étouffaient. Il fut donc contraint de s'aliter et de s'abandonner aux soins des médecins.

Le jour de l'Épiphanie on devait lui administrer de grand matin je ne sais quelle potion, mais il pria instamment d'attendre le jour suivant, parce qu'il désirait ce jour-là dire la sainte Messe; pour la dernière fois, ajouta-t-il. Il célébra en effet avec une ferveur extraordinaire ; l'effort violent qu'il fit en cette circonstance parut avoir accru son mal, et bientôt on désespéra d'en triompher.

Le Pape Pie IV, ayant appris le danger où était Lainez, fit dire aux Pères de ne rien épargner pour conserver à l'Église une vie si précieuse. Mais toute l'habileté des médecins ne put sauver le malade ; trop d'humeurs s'étaient accumulées dans sa poitrine ; il fut impossible de la dégager. N'espérant plus dans les remèdes humains, les Pères de la maison et plusieurs étrangers recoururent aux moyens surnaturels, implorant l'intervention divine par des prières, des messes, des pèlerinages, des pénitences et des vœux offerts pour la guéri-

son du malade. Celui-ci, l'ayant appris d'un de ses Frères, en témoigna un vrai chagrin : Pourquoi lui disputer l'entrée du ciel, disait-il avec douceur, et vouloir le contraindre à vivre, alors qu'il désirait si ardemment aller voir Dieu ? C'était une affection cruelle et une compassion bien dure ; sa vie, loin d'être utile à la Compagnie, lui était dommageable, parce que tout autre remplirait bien mieux l'office et les devoirs de général. Il parlait ainsi fort sincèrement, se jugeant par humilité indigne et incapable d'exercer la supériorité.

Le 16 janvier il reçut avec grande dévoton le saint Viatique en présence de tous les Pères de la maison ; il fit supplier le Souverain-Pontife de lui accorder sa bénédiction et l'indulgence plénière *in articulo mortis*. Pie IV lui accorda l'une et l'autre faveur avec les marques de la plus tendre affection, et de la plus vive douleur. Comme le Père Lainez avait recommandé la Compagnie à sa protection paternelle, il lui fit dire que l'ayant aimée et protégée jusque-là, il le ferait toujours.

Le lendemain le Père reçut l'extrême-onction, répondant dévotement aux prières de l'Église.

Saint François de Borgia était présent à la cérémonie avec les autres Pères. Le mourant le regarda plusieurs fois fixement avec une grande expression de tendresse, levant ensuite les yeux au ciel comme pour remercier Dieu. Le Saint, écrivant peu après au P. Salmeron, mentionne ainsi cette circonstance : « Après que notre P. Lainez eut été oint de l'huile sainte, il s'est tourné vers moi et m'a regardé, puis levant les yeux au ciel il m'a invité à y aller avec lui, car il était bien près du départ. Il a réitéré plusieurs fois ce double regard vers moi d'abord, puis vers le ciel. » Telle fut l'interprétation du P. de Borgia, mais tous ceux qui étaient présents jugèrent que le P. Lainez avait eu en ce moment révélation de l'élévation au généralat de son saint successeur, et qu'il en avait rendu grâces à Dieu, sans vouloir s'expliquer plus clairement par respect pour l'humilité du Saint.

Les Pères s'étant retirés, le malade se recueillit tout en Dieu, exprimant de temps en temps les sentiments de son cœur par de tendres colloques et d'amoureuses aspirations. Les assistants le prièrent de bénir la Compagnie, et il le fit avec beaucoup de tendresse : il leva les yeux et les mains au ciel, et supplia Dieu de la garder, de la protéger, de la sanctifier, de l'accroître non seulement par le nombre des sujets, mais par leur mérite et leur vertu. Puis il se tourna vers les

Pères présents : « C'est à vous aussi, leur dit-il, mes Pères bien-aimés, que je recommande de tout cœur la Compagnie et sa prospérité ; veillez surtout à ce qu'il n'y paraisse jamais l'ombre même de l'envie ou de la discorde, par suite de la rivalité trop fréquente entre les diverses nations. Tous sont fils d'une même mère et unis ensemble par les liens étroits de la charité. » Il voulait parler longuement sur ce sujet de la charité entre les religieux de nation diverse, mais l'asthme qui lui ôtait la respiration lui coupa également la parole. On le pria enfin de nommer un vicaire-général pour gouverner la Compagnie jusqu'à l'élection de son successeur ; mais à l'exemple de son Père saint Ignace il ne voulut point, en faisant cette nomination, témoigner quelque préférence à l'un de ses enfants, d'autant plus que trois de ses premiers compagnons étaient encore vivants. Il laissa donc ce choix aux Pères de Rome, selon que l'ont réglé les constitutions. Cependant les humeurs, s'accumulant de plus en plus dans sa poitrine, lui rendaient la respiration de plus en plus difficile, et lui causaient une fort pénible oppression. Il vécut encore près de deux jours dans cet état d'extrême souffrance. Enfin à deux heures de la nuit du 19 janvier 1565, ayant presque perdu connaissance, mais le cœur toujours fort, il étendit les bras en forme de croix, regarda amoureusement le crucifix qui était devant lui, et passa heureusement à une meilleure vie. Il était âgé de cinquante-et-un ans ; il y en avait trente-et-un qu'il s'était donné à Paris pour compagnon à saint Ignace, et sept qu'il gouvernait la Compagnie comme Général.

Quant à son extérieur, voici la description qu'en donne le P. Pierre Ribadeneira, qui vécut si longtemps dans sa familiarité.

Le P. Jacques Lainez était de petite taille, d'un teint clair, pâle de visage ; il avait le nez long et aquilin, les yeux grands, vifs et gracieux, une complexion saine mais délicate, la poitrine large et le cœur plus encore. Sa physionomie et toute son attitude respiraient une rare modestie ; son sourire aimable attirait les cœurs et le rendait agréable à tous. Il eut dans sa jeunesse une santé assez bonne ; mais ses longues études et ses immenses fatigues ébranlèrent son tempérament, et le rendirent sujet à diverses maladies, spécialement à la goutte.

Mais plus que dans ce portrait physique de Lainez nous trouverons plaisir et utilité à contempler l'image de son âme, esquissée au chapitre suivant.

A peine la mort du P. Lainez fut-elle connue dans Rome, la plus vive douleur éclata partout, et spécialement parmi les plus hauts personnages de la cour pontificale. Un des plus anciens et des plus graves cardinaux dit alors, que depuis cinquante ans qu'il était à Rome, il ne se souvenait pas d'avoir vu une mort plus universellement regrettée que celle de maître Lainez, surtout dans le sacré collège et par le Souverain-Pontife lui-même.

Pendant plusieurs jours, on ne s'entretint que des grands services rendus par lui à l'Église, déplorant sa perte comme celle d'un des plus grands hommes et des plus utiles de cette époque. Le cardinal Alexandrin, Michel Ghislieri, qui un an plus tard, élevé sur le trône de Saint-Pierre, fut Pie V, témoigna la plus profonde douleur, et dit que le Saint-Siège avait perdu sa meilleure lance. Il faisait allusion à la liberté et à la franchise avec laquelle Lainez, au concile de Trente et ailleurs, avait défendu par les plus solides arguments l'autorité du Siège de Rome, la primauté et la juridiction du Pontife romain, s'opposant avec force à quiconque osait émettre une opinion contraire, soit pour tenir des engagements secrets, soit par suite de préjugés réels. Lainez avait été fidèle à ce noble programme, foulant aux pieds tout intérêt et toute considération humaine, s'exposant à indisposer ses plus chauds amis ou les plus insignes bienfaiteurs de la Compagnie. Naturellement très doux de caractère, il ne manifestait jamais la moindre indignation quand il était personnellement offensé ou insulté; mais quand il s'agissait de défendre la foi et la doctrine catholique, les droits du Saint-Siège ou toute autre cause intéressant la religion, il exprimait franchement sa conviction, telle que la lui dictait sa conscience, non pas avec arrogance ou avec les excès de parole que lui prête Sarpi, mais avec respect, avec calme, avec courage, s'inquiétant peu de plaire ou de déplaire aux hommes, mais uniquement de sauvegarder l'honneur de Dieu et de l'Église, et de faire triompher la justice et la vérité. Ses adversaires eux-mêmes, bien qu'au premier moment, en voyant leurs arguments pulvérisés par son impitoyable logique, laissassent parfois échapper des paroles amères, cependant dès qu'ils s'étaient un peu calmés, proclamaient que le P. Lainez combattait les opinions et non les personnes et ne le faisait que pour obéir à sa conscience. Aussi l'admiraient-ils sincèrement et lui témoignaient-ils leur estime par

les actes les plus significatifs, ainsi que nous l'avons dit en parlant du concile de Trente.

L'estime qu'avait conquise Lainez auprès de toutes les classes, parut avec éclat dans ses funérailles, célébrées fort simplement selon notre usage, dans notre église de N.-D. della Strada. On y vit non seulement les personnages les plus distingués par le rang et la réputation, mais une foule entourant l'église qui ne pouvait la contenir. Ceux qui avaient pu y pénétrer restèrent plusieurs heures à contempler le corps inanimé, puis ceux qui le purent vinrent lui baiser les mains et les pieds ; d'autres faisaient toucher à la sainte dépouille des médailles et des rosaires ; d'autres coupaient des mèches de ses cheveux et des morceaux de sa soutane, pour les garder comme reliques d'un saint homme. Aussi fallut-il le laisser exposé au delà du temps prescrit, afin de satisfaire la dévotion et la vénération des fidèles.

Ces mêmes sentiments de vénération se manifestèrent dans les autres villes, où on lui rendit les honneurs funèbres.

A Dilingen le cardinal Othon Truchsès, évêque d'Augsbourg, lui fit faire deux jours de suite de solennelles obsèques. Il fit couvrir le catafalque d'une riche tenture, non point noire, mais de couleur rose, disant que pour un tel homme, il fallait témoigner plus de joie de sa gloire dans le ciel que de tristesse de sa mort sur la terre. Il célébra lui-même pontificalement le divin sacrifice. Après avoir entendu l'éloge funèbre du Père, prononcé par un habile orateur, il se leva, et, de son trône épiscopal, dit qu'il voulait ajouter trois faits connus de lui seul sur l'humilité de ce serviteur de Dieu.

Les deux premiers ont été rapportés ci-dessus. Le Père avait supplié le cardinal les larmes aux yeux d'interposer son autorité pour détourner Paul IV de lui conférer la dignité cardinalice. Puis il s'était enfui du conclave, dès qu'il avait soupçonné qu'on pensait à lui pour la papauté. Le troisième fait cité par le bon cardinal était que, lors du voyage de Lainez à Paris pour accompagner le cardinal légat, Hippolyte d'Este, il lui avait offert son meilleur cheval, mais que le Père Lainez l'avait constamment refusé: « J'insistai beaucoup, ajouta-t-il, en exaltant les qualités de ma monture ; mais le Père me répondit, qu'elle n'était que trop parfaite pour lui pauvre religieux, et que ses qualités mêmes l'obligeaient à la refuser.»

A Almazan, patrie de Lainez, le marquis D. Francisco de Mandora, seigneur de ce pays, fit célébrer en son honneur

un service mortuaire solennel et pompeux, tout comme si le Père eût été l'un des plus importants personnages de sa maison. Ce ne fut pas seulement le clergé séculier et régulier qui y assista, mais le peuple tout entier, fier de la réputation que la vertu et la science du P. Lainez avait conquise à cette localité jusque-là fort peu connue.

Cependant, après avoir habillé derechef le corps du défunt, parce que ses premiers vêtements avaient été mis en lambeaux par la dévotion populaire toujours indiscrète, on l'ensevelit à Sainte-Marie della Strada, à côté de son Père saint Ignace. Mais plusieurs années après, à la requête de plusieurs grands d'Espagne et de notre province de Tolède, il fut secrètement retiré de cette église et transporté à Madrid, où on le déposa solennellement dans une somptueuse chapelle du collège impérial, érigée en l'honneur de saint Ignace par les seigneurs de Borgia.

CHAPITRE XIV.

Résumé bref et succinct de ses rares vertus.

J'AI tâché dans cette histoire de signaler en leur temps les actes de vertu les plus remarquables pratiqués par le P. Lainez avec une ferveur toujours croissante, depuis sa première enfance jusqu'à sa sainte mort. Mais, selon une parole de saint Ignace, on ne connaît que bien peu de chose de la vertu des serviteurs de Dieu, si on n'étudie que leurs actes extérieurs ; on ne saurait pénétrer dans les secrets, cachés par leur humilité, que par de pieuses recherches et des conjectures raisonnées; c'est là le devoir de l'hagiographe, et je vais tâcher de le remplir en donnant une idée plus nette de la vertu, de la perfection, de la sainteté du P. Lainez.

Ce qui doit étonner tout d'abord, c'est de voir un homme si constamment absorbé par des voyages, des prédications, des missions, des études spéculatives, les sollicitudes du gouvernement, et une foule d'affaires ardues et de haute importance, trouver cependant le temps de s'unir intimement à Dieu par l'oraison et la méditation des choses célestes.

Il s'était rendu l'exercice de la présence de Dieu si familier, qu'au milieu même des occupations les plus distrayantes, son esprit et son cœur étaient constamment unis au Seigneur.

On l'entendait souvent formuler de dévotes aspirations, prises pour la plupart de l'Écriture sainte. De plus, à tous ses instants libres, la nuit surtout et dans la matinée, il se recueillait et épanchait son cœur devant Dieu par l'oraison. La méditation de la vie et de la passion de N.-S. l'absorbait tellement que plusieurs fois ses Frères, l'ayant surpris dans ce pieux exercice, jugèrent qu'il était ravi en extase et transporté au-dessus de lui-même. Les délices de son esprit étaient de célébrer chaque jour le divin sacrifice. On vit une fois, pendant qu'il l'offrait, une colombe blanche planer et s'arrêter au-dessus de sa tête. Il n'entreprenait aucune affaire petite ou grande sans recourir à Dieu, le suppliant de l'éclairer, afin que tout réussît pour sa gloire et pour le bien du prochain. Dans les malheurs de la Compagnie, son principal refuge était l'oraison. C'est pourquoi dans les traverses qu'elle eut à subir sous Paul IV et sous Pie IV, il ordonna que toutes nos maisons et tous nos collèges récitassent en communauté, outre les prières particulières, les litanies pendant un mois, usage que la Compagnie a depuis adopté comme exercice quotidien. Il goûtait grandement la lecture de l'Écriture sainte et des saints Pères, notant toujours ce qui lui semblait pouvoir être utile, soit pour la science sacrée, soit pour l'avancement spirituel. Ainsi l'étude, loin de lui dessécher le cœur, l'embrasait d'amour pour Dieu en le lui faisant mieux connaître. C'est pourquoi saint François de Borgia, son successeur, dans une lettre à notre province d'Aquitaine, recommande aux nôtres d'imiter le P. Lainez en unissant comme lui l'étude à la dévotion. « C'est, dit-il, un illustre exemple que nous a laissé le P. Lainez de sainte mémoire, d'avoir si merveilleusement uni en sa personne la science à la vertu. »

Pour se rendre de plus en plus cher à Dieu, le P. Lainez avait grand soin de garder toujours sa conscience pure de toute faute, veillant sans cesse sur lui-même pour éviter le moindre manquement volontaire. Tous ceux qui ont traité familièrement avec lui affirment n'avoir jamais remarqué en lui une parole ou une action, qui ne fût pleinement conforme aux lois de la raison, de la foi et de la perfection religieuse. Tous sont d'avis qu'il a porté intacte jusqu'au tombeau la pureté virginale de son enfance ; elle éclatait, on peut le dire, dans tout son extérieur plein de gravité et d'une modestie angélique. Dès ses plus jeunes années il eut une extrême horreur pour tout ce qui blessait l'honnêteté; et en avançant

en âge, il montra une haine du vice toujours croissante et un plus ardent amour de la vertu. Il en donna la preuve dans une circonstance délicate où il se trouva à l'improviste. Il prêchait dans l'une des grandes églises de Rome, quand une jeune fille de grande beauté, fut, en l'entendant, si éperdument éprise de lui, qu'elle eut l'audace de l'attendre et de lui déclarer sa passion en le sollicitant d'y correspondre. Le saint homme en entendant une si impudente proposition, resta un instant comme pétrifié, ne paraissant pas même comprendre ce qu'on lui disait ; puis enflammé d'une juste indignation, il répliqua par quelques mots si forts et si blessants que la malheureuse s'éloigna aussitôt, sinon convertie, du moins toute confuse. Lainez pourtant réfléchissant ensuite sur cette désagréable aventure, condamna sa manière d'agir, et dit à l'un de ses intimes confidents qu'en pareil cas il ne fallait pas rester une seconde exposé à un souffle pestilentiel, mais tourner les épaules et s'enfuir sans mot dire. Bien que ses passions fussent pleinement soumises et sa chair assujettie à l'esprit, il ne laissait pas de la traiter en rebelle, la domptant par de rudes mortifications pour mieux sauvegarder son innocence et sa pureté. Quand il revint de Paris en Italie, sortant à peine d'une maladie dangereuse, il porta constamment un cilice qu'il ne quitta guère plus jusqu'à sa mort. Il se flagellait jusqu'au sang, et cela plusieurs fois le jour, surtout dans le temps des épreuves de la Compagnie. Il mangeait fort peu et ajoutait de nombreux jeûnes de dévotion à ceux qui sont prescrits par l'Église. Son sommeil était court et pris fort incommodément ; il était si pauvrement vêtu qu'on le prenait souvent pour un prêtre sans ressources, mendiant son pain de porte en porte. A son dernier départ de Trente, on lui confia des lettres à l'adresse de l'abbé de Sainte-Justine à Padoue. En arrivant dans cette ville, tout fatigué du voyage et épuisé de forces, il se rendit tout d'abord au monastère et remit le pli au portier. Celui-ci voyant ce prêtre au visage pâle, aux vêtements pauvres et couverts de poussière, eut pitié de ce qui lui semblait le résultat d'une extrême indigence, et lui offrit en aumône quelques pains. Lainez se garda bien de dire qui il était et d'où il venait ; il accepta humblement les pains, en remerciant le charitable portier. Il n'était jamais plus heureux qu'en de semblables rencontres, ne désirant rien plus ardemment que de s'abaisser et d'être humilié. Assurément l'humilité d'un tel homme a un caractère

qui saisit et transporte ; sa vertu, sa science, ses fatigues le rendaient lui seul plus utile que nombre d'ouvriers apostoliques ; et pourtant il se mettait au-dessous de tous, et ne se croyait bon à rien. Il jouissait de la plus brillante réputation

Le Collège romain. — D'après une ancienne gravure.

auprès des plus hauts personnages, et cependant il se considérait, dans son intime conviction, comme une nullité. Les honneurs, les dignités, on peut le dire, le cherchaient en

foule, et il les fuyait, les abhorrait, les regardait comme de mortels ennemis.

Dans la maison, malgré sa dignité de général, il agissait comme le dernier de tous, et se plaisait à converser avec les plus simples. Il s'employait le plus qu'il lui était possible aux offices les plus bas, et s'offrit plus d'une fois à remplacer les professeurs des classes élémentaires. Sa chambre était l'idéal de la pauvreté, on n'y voyait que le strict nécessaire; il ne gardait qu'un petit nombre de livres ; et comme il avait souvent besoin d'en consulter pour la rédaction des mémoires que lui demandaient le Pape ou d'autres prélats, il se rendait au collège romain, et revenait à la maison professe avec de gros et pesants volumes sous le bras, les reportant ensuite lui-même à la bibliothèque du collège. Tels sont les faits positifs qui montrent l'humilité de ce Jacques Lainez, représenté par Sarpi, ou si l'on veut par le faux Soave, dans son histoire du Concile, et par tous ses copistes, comme un homme altéré et dévoré d'ambition. C'est sans doute de la hauteur et de l'ambition que d'avoir obtenu, à force de prières, de siéger et de parler le dernier au Concile, d'avoir fui le conclave où il était question de l'élire pape, d'avoir fait les derniers efforts pour détourner Paul IV de le créer cardinal, d'avoir refusé les sièges de Lubiano, de Florence et de Pise, et selon quelques-uns celui de Majorque; et, pour dire un mot des supériorités domestiques: d'avoir prié si chaudement saint Ignace de le décharger du provincialat, d'avoir demandé à servir à la cuisine, ou à régenter une classe de grammaire, enfin d'avoir employé tant d'industries pour échapper au généralat et pour obtenir ensuite du Pape et des profès d'y renoncer en faveur d'un quelconque de ses Frères. Si tout cela est hauteur et ambition, nous souhaitons sincèrement et aux ordres religieux et aux sociétés civiles de compter dans leur sein beaucoup de pareils ambitieux.

Disons maintenant un mot des vertus qui le rendirent si cher et si utile au prochain. Il était embrasé du zèle le plus ardent pour le salut des âmes. On peut dire que, du moment où il se donna à saint Ignace jusqu'à ses derniers jours, sa vie fut un exercice continuel des ministères apostoliques ; il avait une grâce particulière pour la prédication de la divine parole, parlant toujours avec clarté et avec force, sachant ménager son discours de manière à ce qu'il fût utile aux catégories d'auditeurs les plus diverses, aux doctes et aux

ignorants, aux chrétiens pieux et aux grands pécheurs. Aussi les évêques et les chefs des cités le demandaient-ils à l'envi pour prêcher l'avent ou le carême ; et, dans ses voyages, on lui faisait partout une douce violence pour qu'il donnât au moins un sermon pour la consolation du clergé et du peuple. Il a prêché dans les principales villes de la seigneurie de Venise, du duché de Toscane, des États de l'Église, à Gênes, à Naples, à Palerme et à Montréal en Sicile. A Rome qu'il a habité peu de temps, il ne pouvait se refuser aux prières instantes et incessantes des plus grands personnages le sollicitant de prêcher ; il comptait jusqu'à dix cardinaux et plus parmi ses auditeurs ordinaires ; entre autres ce jeune et saint cardinal Robert de Nobili, qui, rentré chez lui, réunissait ses gens et leur répétait presque mot pour mot le sermon du P. Lainez. Ses fatigues apostoliques produisaient un fruit abondant : réforme des mœurs, renouvellement de la piété, accroissement de ferveur dans les bonnes âmes, conversion de femmes mal famées, retour à Dieu des pécheurs les plus endurcis, réconciliation avec l'Église des âmes égarées et engagées ou en partie ou totalement dans les liens de l'hérésie. Mais ce labeur de la prédication était minime, comparé à celui que s'imposait le Père pour entendre les confessions, le plus souvent générales, de ceux qu'avait touchés sa parole. Puis il lui fallait résoudre leurs doutes, débrouiller leurs embarras de conscience, leur suggérer les moyens pratiques de mener une vie vertueuse et d'accomplir leurs devoirs respectifs. Le P. Lainez se soumettait à toutes ces fatigues, quelque accablantes qu'elles fussent pour lui, puisant des forces toujours nouvelles dans la joie de ramener les âmes à Dieu. Il a avoué au P. Ribadeneira qu'étant resté, parfois depuis l'aube jusqu'au crépuscule, à entendre les confessions, à demi mort de froid et de faim, quand il voyait à ses pieds un pécheur contrit et repentant, il se sentait tout ranimé et disposé à continuer comme s'il n'eût rien fait encore. Il n'y a pas, ajoutait-il, pour un ouvrier évangélique de consolation pareille à celle d'amener à la pénitence et de retirer du péché une âme, pour laquelle le Fils de Dieu a répandu tout son sang.

Aussi accueillait-il avec joie, patience et charité, et secourait-il de préférence les pécheurs les plus invétérés et les plus abandonnés. Pour le même motif il dépensait tout son zèle pour l'instruction des gens les plus grossiers et des plus petits enfants, se plaisant à insinuer dans de jeunes cœurs, la

haine du vice et l'amour de la vertu. Je ne rappelle point ici ses travaux dans les hôpitaux et les prisons, à Trente et ailleurs, ni ceux de son expédition d'Afrique tant auprès des soldats chrétiens qu'auprès des infidèles.

Ce n'était pas seulement en public par ses prédications et ses missions, mais en particulier par ses entretiens et ses conseils qu'il s'employait efficacement au bien spirituel du prochain. L'amabilité de son caractère, la courtoisie de ses manières lui gagnaient aisément la confiance de tous ; quand il la possédait, il décidait presque toujours ses pénitents, par des paroles courtes mais d'un à-propos merveilleux, à faire tout ce qu'il leur demandait pour le bien de leurs âmes.

Il unissait à un esprit pénétrant et à une science profonde un jugement sûr et une prudence consommée. Aussi n'était-ce pas seulement dans les matières spéculatives, mais dans les décisions pratiques qu'on recourait avec empressement à son avis. Il avait constamment à répondre, de vive voix et par écrit, sur toutes sortes d'affaires de conscience, de gouvernement ecclésiastique et de religion. Papes, cardinaux, prélats, laïques de tout rang s'adressaient à lui avec confiance pour résoudre leurs difficultés sûrs d'avoir toujours une réponse juste et utile, et l'indication des moyens à prendre pour atteindre leur but. Citons le cardinal Stanislas Osius, évêque de Warmia. A son retour de Trente dans son diocèse, il se prit à douter s'il ne serait pas avantageux pour le service de Dieu et le bien des âmes, de demander au Saint-Siège l'usage du calice pour ses diocésains laïques ; mais il ne voulut point le faire avant d'avoir consulté le P. Lainez. Il lui écrivit donc une longue lettre, énonçant les raisons pour et contre, et dont voici la conclusion : « Je prie instamment Votre Paternité de me faire connaître son opinion ; car je tiens pour indubitable que personne ne saurait me donner un conseil plus sûr, plus utile et plus prudent que celui de Votre Paternité. »

Nous avons vu sur combien d'affaires ardues et scabreuses Lainez fut consulté par Paul IV, par Pie IV et par les légats présidents du concile de Trente. Souvent aussi on l'invitait a donner son avis sur les questions et les difficultés graves discutées dans les congrégations romaines.

D. Jean Grimani, patriarche d'Aquilée, avait écrit à son vicaire-général une lettre où l'on nota, comme erronées, quelques propositions sur la grâce et le libre arbitre. La cause fut portée devant l'inquisition romaine, qui en confia l'instruction

à trois évêques et à sept théologiens. Lainez était au nombre de ces derniers ; bien qu'il fût au moment de partir pour Paris avec le légat du Saint-Siège, il laissa son vote par écrit, examinant longuement la lettre incriminée, proposition par proposition. J'ai voulu signaler cet écrit théologique, parce qu'on y voit formulée expressément la doctrine de la prédestination *post prævisa merita*.

Dans l'exposition de son sentiment, Lainez, en l'appuyant sur de nombreuses autorités et de vigoureux arguments, s'exprimait avec beaucoup de franchise et de liberté, mais avec la plus parfaite modestie.

Il concluait toujours qu'en tout il se soumettait au jugement du Saint-Siège et à celui des personnes plus instruites que lui. Quand il avait à parler d'un écrit revêtu de l'autorité du Pape, il disait : telle est mon opinion ; mais si le Souverain-Pontife en juge autrement, il ne me restera qu'à soutenir sa décision et à en faire connaître et approuver les motifs, ce que je ferai de tout cœur par la grâce de Dieu. Il protesta plus expressément encore de cette déférence et de cette soumission, dans les observations qu'il adressa à Pie IV sur la minute de sa bulle convoquant de nouveau le Concile à Trente. « Voilà, dit-il, ce qui s'est présenté à moi sur la question en elle-même et sur les termes de la minute proposée.

« Si j'ai exprimé trop librement mon opinion, c'est parce que notre très Saint-Père l'a ordonné, et parce que ma conscience et ma fidélité au Siège Apostolique et à l'auguste personne de Sa Sainteté me défendent dans un sujet si grave, l'ombre même de la dissimulation. Je n'en suis pas moins prêt à recevoir avec le plus entier respect le décret de Sa Sainteté, et à le défendre énergiquement avec la grâce divine, renonçant entièrement à mon propre jugement. »

Quant à la Compagnie que Lainez portait au plus intime de son cœur, on ne saurait dire tout ce qu'il a fait pour la promouvoir, l'accroître, la dilater, la défendre.

En sus des douze provinces que saint Ignace avait établies, il en fonda six pendant les six années et demie de son généralat : celles de Naples, de Lombardie, de Tolède, d'Aquitaine, du Rhin, et d'Autriche ; il introduisit la Compagnie en France, en Pologne, en Valteline, en Piémont et dans l'île de Sardaigne. Partout il soutint et accrut sa réputation par les missions, les retraites, l'enseignement des sciences et de la religion, qu'il confiait à des hommes doctes et zélés. En Italie,

il n'y avait peut-être pas un seul collège qui ne lui dût ou sa fondation ou son agrandissement. Combien d'autres en Espagne, en Portugal, en Germanie, en France, dans les Pays-Bas furent fondés à cause de l'estime qu'il avait conquise à la Compagnie dans ses relations au concile de Trente avec les évêques de ces diverses nations. De tous les prélats venus à Trente avec des préjugés contre la Compagnie, un seul s'en retourna sans les avoir déposés en présence du mérite et de la douceur de Lainez : ce fut Melchior Cano, théologien de renom, mais esprit étrange et caractère violent. Il avait précédemment insulté saint Ignace, le représentant comme un précurseur de l'antechrist. Il continua à déchirer la Compagnie en Espagne, au grand déplaisir de ses Frères, surtout du vénérable Louis de Grenade, lequel écrivit à ce sujet une lettre pleine de tristesse au P. Pierre Ribadeneira. Les Pères Lainez et Salmeron essayèrent plusieurs fois à Trente de détromper Melchior Cano ; mais il ne voulut pas même les écouter. Dans cette traverse et dans les autres persécutions qui assaillirent la Compagnie dès son berceau, Lainez avait coutume de dire qu'il se fiait pleinement à Dieu dont elle était l'œuvre, et qu'il la protégerait comme un maître défend sa propriété. Il ne laissait pas cependant d'employer tous les moyens humains et de déployer toute son activité et son énergie pour la défendre ; mais comme il attendait tout de Dieu, il rapportait à lui seul le succès de ses sollicitudes et de ses efforts. Il éprouva constamment en effet cette divine protection. Quand il apprenait quelque nouvelle attaque et quelque nouveau mensonge contre la Compagnie, il disait à ses fils : « Soyons ce que nous devons être, et que jamais nos ennemis ne puissent dire un mot de vrai contre nous.» Il examinait alors une à une les imputations, et s'il découvrait en une seule maison ou en un seul sujet un acte même innocent, qui eût pu donner occasion à ces calomnies, il y remédiait sur-le-champ. Pour tout dire en un mot, le P. Lainez, par sa vigilance dans l'administration générale et dans la direction de chacun des membres de la Compagnie, fit honneur à la parole de saint Ignace, citée au début de ce livre : « Nul dans ces premiers temps n'a rendu à la Compagnie des services plus signalés. »

CHAPITRE XV.

Écrits du P. Lainez. — Les uns sont illisibles ; d'autres, transcrits d'une autre main que la sienne, sont d'une lecture plus facile. — Liste de ces derniers.

IL me reste à dire un mot des écrits du P. Lainez. Il n'eut jamais, dans tout le cours de sa vie religieuse, le loisir de composer des traités et des livres, ayant toujours été absorbé par des affaires de la plus haute importance pour les intérêts de l'Église et ceux de la Compagnie. Le pieux Ferdinand, roi des Romains, avait demandé par lettre à saint Ignace de confier à quelqu'un de ses enfants la composition d'une somme théologique, pour servir de texte aux leçons des universités et des collèges. Le Saint commanda ce travail au P. Lainez. Celui-ci s'en occupa à plusieurs reprises ; mais il ne put le conduire à terme, occupé qu'il fut par les papes et par les princes à d'autres labeurs. Néanmoins dans les courts instants qu'il put dérober à ses occupations quotidiennes, il écrivit dans ce but plusieurs volumes que nous possédons. Ce sont en grande partie des compilations de textes et d'opinions de divers auteurs, tirés des œuvres des Pères, de l'histoire des conciles, et des écrits théologiques anciens et modernes. Il lisait toujours, avons-nous dit, les ouvrages d'un bout à l'autre, notant ce qui lui semblait utile. Pendant son séjour dans notre collège de Padoue, il lut et résuma les dix-sept volumes de Tostat, et, en prêchant le carême à Bassano, en 1545, il fit avec soin un choix des textes principaux de tous les conciles, en y joignant des extraits de divers auteurs.

On a en outre plusieurs de ses mémoires, de ses sermons ou exhortations, et de ses opuscules théologiques. La bibliothèque des écrivains de la Compagnie, commencée par Ribadeneira et continuée par Soutwell, mentionne sept ouvrages dont nous donnerons plus loin la liste. Ces écrits sont tous restés tels qu'ils sont sortis du premier jet de sa plume, sans que jamais il semble avoir songé à les revoir et à les perfectionner. Humble comme il l'était, ses œuvres étaient à ses yeux de nulle valeur, et il n'eut jamais la pensée d'en occuper le public. On dirait qu'à dessein il a voulu ôter à la postérité toute possibilité de le lire, de l'admirer, de le faire connaître. Son écriture laissait toujours beaucoup à désirer ; mais quand

il n'écrivait que pour lui et couramment, les caractères en devenaient si étranges que nul encore n'est parvenu, même après de patients et intelligents efforts, à en entendre une seule parole (1). On dirait une écriture chiffrée ; les mots et les têtes de phrases ne sont point séparés, mais enchevêtrés les uns dans les autres ; on n'y trouve jamais de marge ; mais en revanche des abréviations perpétuelles et variées. Le seul Père A. Salmeron, habitué dès sa jeunesse à correspondre avec Lainez, avait la clef de ces indéchiffrables écrits, et il s'en est servi fort avantageusement, soit pour les citations des saints Pères, soit pour l'interprétation du texte sacré dans ses seize volumes sur le Nouveau Testament. Il est assurément fort regrettable d'avoir entre les mains tant de trésors de science, comme on peut légitimement le supposer, et de ne pouvoir en user. J'ai souvent réfléchi là-dessus, et ai pris le parti de chercher parmi ces écrits s'il n'y en avait point qui, sans être de la main de Lainez, fussent certainement son œuvre ; j'ai pu trouver ainsi plusieurs cahiers, copies authentiques de ses manuscrits, corrigés même en plusieurs endroits de sa main. Je vais en donner un résumé et en apprécier la valeur.

Dans un gros volume in-folio, outre un recueil de textes sur l'autorité, la juridiction et la primauté du Pontife romain, je trouve transcrits lisiblement les ouvrages suivants.

I. Opinion de Lainez soutenant qu'on ne doit point demander de traiter dans le Concile de la réforme de l'Église en son chef le Pontife romain.

Cette demande avait été faite par l'empereur Ferdinand, et était appuyée par quelques évêques. Lainez dans cet écrit se propose de démontrer : 1° que de droit cela ne se doit point faire ; 2° que de fait cela ne se fera pas et ne se peut faire ; 3° qu'il n'y a nulle nécessité de le faire ; 4° que cela n'a aucune utilité, 5° enfin que si on le faisait, il en résulterait de nombreux et graves inconvénients. Il démontre chacun de ces cinq points par de solides arguments, et par l'autorité de l'Écriture sainte, des Pères et des conciles.

II. Réponse aux questions posées par Sa Sainteté sur les indulgences.

Le Souverain-Pontife avait demandé à quelques théologiens,

1. Cette affirmation du R. P. Boero, vraie en 1880, ne l'est heureusement plus en 1892. (Voir l'avant-propos.)

entre autres à Lainez, d'étudier les questions suivantes et d'y répondre :

« Quel motif peut être qualifié de cause grave pour concéder l'indulgence plénière ? En quels termes doit-on concéder l'indulgence pour les défunts ? Que doit-on faire relativement aux indulgences déjà concédées ? Ces mots *de injunctis pœnitentiis* doivent-ils entrer dans la formule de concession des indulgences ? Que doit-on penser des indulgences attachées aux chapelets ? »

Lainez, avant de répondre à chacune de ces questions en particulier, fait d'abord une judicieuse observation : « On ne peut répondre avec justesse, dit-il, si l'on ne connaît la pensée de celui qui interroge. Ayant donc à répondre aux questions posées par Sa Sainteté, je dirai d'abord quelle a été, autant que je puis le conjecturer, l'intention de notre Saint-Père en nous interrogeant ; je résoudrai ensuite brièvement les doutes proposés. Sa Sainteté sait fort bien qu'elle a le pouvoir d'accorder des indulgences, et que ce pouvoir lui a été donné pour l'édification et non pour la destruction ; si elle nous ordonne de discuter les questions proposées, c'est pour mieux juger de la manière dont elle doit user du pouvoir des clefs. De plus le concile de Trente ayant, dans sa vingt-troisième session, ordonné de supprimer les abus produits par des concessions indiscrètes d'indulgences, je crois que Sa Sainteté a dessein de faire exécuter en ce point, comme en tous les autres, les décrets du Concile. Ceci posé, il est évident que les questions proposées appartiennent à l'économie du gouvernement ecclésiastique ; la spéculation et le dogme n'y entrent pour rien ; il ne s'agit que de la pratique et des règles de prudence à y observer. Les réponses ne doivent donc pas être dogmatiques et métaphysiques, mais indiquer comment en pratique on doit user du pouvoir des clefs sans offense de Dieu ni scandale du prochain. Je laisserai donc de côté les spéculations et répondrai pratiquement aux questions posées. »

Après ce préambule, Lainez répond au premier point. Il montre qu'un motif peut être grave en lui-même ou relativement aux circonstances, qu'on peut reconnaître cette gravité par le jugement qu'en porte le Souverain-Pontife et par la coutume déjà en vigueur dans l Église. Il explique sa réponse par un grand nombre d'exemples particuliers. Quant à la formule à employer dans la concession des indulgences pour les morts, après avoir prouvé que le pouvoir des clefs s'étend

sur les âmes du purgatoire, il propose trois formules : *par mode de suffrage*, ou *selon la forme accoutumée de l'Église*, ou simplement *pour les défunts*. Car, dit-il, il y a des exemples de chacune de ces trois formules. Pour le troisième point relatif aux indulgences déjà concédées, il répond qu'il faut en modérer l'usage trop fréquent, en retrancher les abus, discerner les indulgences véritables de celles qui sont supposées, et en général exécuter tout ce que le concile de Trente a sagement prescrit en cette matière. Il ajoute qu'il faut procéder lentement et avec beaucoup de précaution et de prudence, pour ne pas troubler l'esprit des simples par des soupçons et des craintes vaines. A la quatrième question il répond que le Souverain-Pontife peut se servir des mots *de injunctis pœnitentiis*, anciennement employés par l'Église, quand les canons pénitentiaires étaient encore en vigueur ; mais qu'à son avis il est mieux de les omettre à l'époque présente, ce dont il donne diverses raisons. Enfin, pour ce qui est des indulgences attachées aux chapelets et à chacun des grains, il est d'avis de les conserver pour fomenter la dévotion des fidèles, et pour ne pas donner gain de cause aux hérétiques qui condamnent et méprisent ces faveurs ; si pourtant, ajoute-t-il, il s'est introduit quelques abus dans ces pieuses pratiques, il faut les supprimer.

III. Si on doit accorder l'usage du calice aux laïques.

C'est dans toute son étendue le discours prononcé par Lainez au Concile, et dont nous avons donné le sommaire.

IV. On ne doit pas intimer un nouveau concile, mais continuer celui qui a été commencé à Trente et ensuite suspendu.

Quand le Pape Pie IV eut résolu de continuer et de conduire à terme le concile de Trente, il s'éleva une discussion assez vive sur les termes dont il convenait de se servir dans la promulgation de la bulle ; devait-on employer le mot d'*intimation*, comme si on convoquait un nouveau concile, ou bien le mot de *continuation ?* Plusieurs soutenaient le premier avis. Lainez insista pour faire triompher le second. Il exposa librement par écrit les motifs qu'on avait de ne pas intimer un nouveau concile, mais de continuer celui qui avait déjà été intimé par les Papes Paul III et Jules III, résolvant les objections du parti opposé. De plus il signala dans la minute de la bulle quelques expressions qu'on devait omettre, et d'autres qu'on devait ajouter pour plus de clarté.

V. Réponse à quelques doutes proposés par Sa Sainteté le Pape Pie IV.

Les observations de Lainez furent prises en bonne part et approuvées. La bulle fut publiée en consistoire, le 25 novembre 1560. Sans y insérer le mot de continuation, on y disait en termes équivalents, qu'un grand nombre de décrets ayant été promulgués à Trente sous Paul III et Jules III, on avait ordonné une suspension qu'on levait actuellement. Le Pape déclarait ainsi nettement que les décrets mentionnés avaient la valeur des ordonnances d'un concile œcuménique, lequel était encore ouvert.

La bulle promulguée, le Pape donna à examiner les quatre questions suivantes : si on devait admettre les hérétiques au Concile, les entendre et disputer avec eux, et dans quelles conditions? Quels étaient les points déjà définis et ceux qu'on devait définir ? Quels inconvénients y aurait-il à intimer un nouveau concile avant la clôture de celui de Trente ? Que devait-on penser de la bulle promulguée ? Le P. Lainez répond à la première question, en distinguant deux sortes d'hérétiques ; les uns endurcis depuis longtemps dans leurs erreurs et desquels il n'y a rien à espérer ; d'autres moins opiniâtres, qui peuvent reconnaître la vérité. Ces derniers, dit-il, peuvent et doivent, s'ils le demandent, être admis et entendus pour être instruits et détrompés ; dans ce but on peut discuter avec eux, même sur les articles de foi déjà définis et par conséquent immuables. A la seconde demande il répond en énumérant, comme témoin officiel, les articles définis sous Paul III et Jules III, et il indique ce qu'il reste à définir.

Sur le troisième point il résume les inconvénients exposés par lui dans l'écrit précédent, et qu'il juge s'opposer à l'intimation d'un concile nouveau. Enfin à la dernière question relative à la bulle publiée, il répond qu'il faut la soutenir vigoureusement, et la défendre contre les attaques des hérétiques.

VI. Vote exprimé au Concile sur un canon proposé, relatif à la hiérarchie ecclésiastique.

Il fait des observations très fortes sur quelques expressions du canon, qu'il désapprouve et dont il demande la modification.

VII. Sur la juridiction des évêques.

C'est le traité assez étendu que Lainez écrivit à Trente, après le célèbre discours dont nous avons parlé. Il développe les arguments qu'il a apportés, et les confirme par l'autorité des saints Pères et des théologiens scolastiques. La conclusion du traité manque dans le manuscrit.

Dans d'autres cahiers nous trouvons les opuscules suivants du P. Lainez :

VIII. Opinion du R. P. Jacques Laincz, supérieur général de la Compagnie de Jésus, dans la cause de D. Jean Grimani, patriarche d'Aquilée.

Nous avons parlé de cet écrit au chapitre précédent. La cause fut, sur les instances de la République de Venise, renvoyée plus tard par Pie IV aux légats du Concile. On la fit examiner de nouveau par deux cardinaux, quatre archevêques, quinze évêques et trois supérieurs d'ordres religieux. Tous s'accordèrent à absoudre de toute tache d'hérésie le patriarche, vu l'apologie qu'il avait présentée, et dans laquelle il expliquait plus clairement le sens des propositions déférées à l'Inquisition.

IX. Bref traité sur les contrats les plus fréquents qui se font dans le commerce.

Nous avons également parlé de cet opuscule ; il fut composé à la demande de la seigneurie de Gênes, qui, ayant entendu le P. Lainez signaler en chaire, à plusieurs reprises, les injustices commises dans le commerce et dans les contrats, jugea que cette matière était de la dernière importance dans une ville entièrement adonnée au négoce, et voulut avoir par écrit l'exposé de ce qui est licite et de ce qui ne l'est pas. Lainez y traite au long du change et de l'usure, et indique les moyens pratiques de réparer les injustices commises.

X. Question proposée par Sa Sainteté le Pape Paul IV : Est-il licite de tirer quelque profit temporel de l'usage de l'autorité spirituelle ?

Cette question, dit Lainez, peut avoir trois sens : ou bien l'on demande s'il est permis de se procurer quelque avantage temporel par l'usage de l'autorité spirituelle, non comme prix de cet usage, mais comme frais d'entretien pour le ministre, afin qu'il puisse user gratuitement de cette autorité ; ou bien s'il est permis de se procurer quelque profit comme prix de cet usage de l'autorité ; ou enfin, s'il est permis d'en tirer un profit, non comme prix mais comme taxe attachée à la con-

cession de la grâce spirituelle. Il répond que dans le premier cas le profit temporel est licite ; dans le second il est simoniaque, ce qu'il démontre longuement ; dans le troisième cas il peut être licite ou illicite, selon qu'on entend cette taxe dans le sens du premier cas ou dans celui du second.

XI. Sur le fard et les parures des dames.

Il explique lui-même au début de cet écrit les points qu'il y touche : « Je dirai d'abord de quelles parures je parle ; je rappellerai ensuite qu'elles peuvent être excessives ou modérées ; je montrerai en troisième lieu, qu'en des cas rares elles peuvent être licites et méritoires ; en quatrième lieu, que souvent leur usage est un péché véniel ; cinquièmement, que souvent aussi c'est un peché grave ; sixièmement, je réfuterai les arguments des défenseurs de la parure excessive et superflue ; septièmement enfin, je suggérerai les remèdes propres à en faire disparaître ou à en modérer les abus. »

XII. Que doit faire un jeune homme, comme écolier et comme chrétien ?

C'est un admirable exposé des moyens par lesquels un jeune homme peut et doit s'efforcer d'avancer dans la science et dans la piété.

XIII. Instruction pour bien interpréter la sainte Écriture.

Il expose, brièvement ce que doit un bon exégète à Dieu d'abord, puis au texte sacré, enfin à ses auditeurs.

XIV. Moyens de conserver la piété pendant les études.

C'est une instruction et une exhortation aux jeunes religieux.

XV. Instruction pour la visite des diocèses.

Il expose, sans doute à la requête de quelque prélat, les devoirs d'un évêque dans la visite de son diocèse, soit par rapport aux choses, soit par rapport aux personnes.

XVI. Instruction pour ceux qui débutent dans la prédication.

Cette instruction paraît avoir été écrite originairement en espagnol, et traduite ensuite en diverses langues. Après avoir montré le but que poursuit l'orateur chrétien, à savoir de nourrir les âmes de la parole évangélique et de les gagner à Dieu, il expose les moyens propres à atteindre ce but: d'abord un grand amour de Dieu et un grand zèle des âmes, puis l'attention à remplir en tout discours le triple devoir de l'ora-

teur, instruire, plaire et émouvoir. Il montre comment on doit réaliser pratiquement ces trois parties de l'éloquence. Il traite de la contexture du discours, des ornements oratoires, de la manière d'en user, des sujets qu'on doit traiter de préférence, etc. En somme, c'est un traité complet de la prédication, digne d'un homme qui eut la réputation de l'un des plus illustres et des plus pratiques orateurs sacrés de son siècle.

XVII. S'il est licite aux ecclésiastiques de posséder plusieurs bénéfices.

C'est une excellente dissertation, dans laquelle le P. Lainez explique en quels cas il est permis ou non d'avoir plusieurs bénéfices; comment et pour quelles raisons on peut dispenser sur ce point. Il y traite de la résidence et des pensions annexées aux bénéfices.

Aux dix-sept écrits ci-dessus il faut en ajouter sept déjà mentionnés par le P. Nathanaël Southwell, dans sa bibliothèque des écrivains de la Compagnie de JÉSUS, Rome, 1676.

I. De la Providence ; douze livres, ouvrage ébauché plutôt qu'achevé.

II. De la Trinité ; trois livres, plus soigneusement travaillés.

III. Prolégomènes pour un cours complet d'Écriture sainte.

IV. Du royaume de Dieu.

V. Discours prononcé au colloque de Poissy en présence de la reine de France.

VI. Mémoire contre la concession de temples aux hérétiques.

VII. Lettre aux Pères et Frères de la Compagnie de JÉSUS, qui sont aux Indes, sur la grandeur de leur œuvre et les moyens de conserver l'esprit intérieur.

APPENDICE.

DOCUMENTS.

I. Lettre de Lainez à S. Ignace sur les négociations de Venise.

J'ai annoncé la semaine dernière à Votre Révérence l'heureuse issue de l'affaire ; mais, écrivant à la hâte et ignorant encore bien des détails, je n'ai pu tout vous dire ; je le ferai aujourd'hui pour glorifier la bonté divine et lui témoigner notre reconnaissance. C'est bien elle qui a tout fait, ainsi que l'écrivait Votre Révérence; cela ressort évidemment de la qualité des négociateurs, pauvres, étrangers, à qui ni leur jeunesse, ni leur inexpérience ne permettaient d'espérer un tel succès. Dieu a permis que de quatre gentilshommes à qui nous nous étions adressés, pas un ne se trouvât ce jour-là au conseil ; l'un d'eux n'avait pas droit de voter sur ces matières de bénéfices, et les trois autres étaient malades. Dieu le voulait sans doute ainsi, pour que toute la gloire revînt à lui seul : nos autres amis, qui nous avaient promis leur vote, se trouvaient ce jour-là absents de Venise. Trois membres du conseil seulement ont exprimé une opinion contraire, mais sans la motiver, le premier est un conseiller du sénat, le second est le chef du conseil des dix, le troisième celui des quarante prégats. Il est à remarquer qu'aux débuts de la délibération, alors que les votants étaient peu nombreux, on discuta d'autres affaires ; on en vint à la nôtre, quand tous furent présents, et quand il y avait par conséquent à redouter une plus vive opposition. Et pourtant le Seigneur, qui est maître des cœurs, nous a donné cent quarante-trois boules affirmatives, contre deux seulement négatives. Le conseil des prégats comptait bon nombre de parents et d'alliés du gentilhomme qui nous faisait opposition, entre autres un conseiller dont le fils avait épousé sa nièce, et qui était le principal auteur de ce qui avait été fait contre nous. Tous pourtant ont loué ouvertement la mesure, blâmé les opposants, et même déclaré qu'ils ne feraient probablement pas de décret plus utile dans le cours de l'année. En pesant bien les circonstances, tous regardent le fait comme merveilleux, autant les gentilshommes séculiers que les personnes accoutumées comme nous aux appréciations surnaturelles. Le secrétaire et l'avocat, habitués depuis longtemps à de semblables délibérations, regardent comme un vrai miracle qu'il n'y ait eu que deux votes contraires, vu qu'en des questions bien moins controversées, il y a toujours plus de divergence. Le gentilhomme qui arrêtait l'affaire avait parlé à tous les votants, spécialement au secrétaire et à l'avocat ; et, néanmoins ceux-ci ont embrassé notre parti avec une merveilleuse ardeur. Ils ont été les premiers à nous annoncer le succès, et à nous dire ce que nous avons à faire, comme s'ils n'eussent jamais eu de relations avec notre adversaire. Le secrétaire ne put s'empêcher, le samedi même où fut prise la décision, de l'annoncer à l'illustre ambassadeur de Venise à Rome. Il nous disait : « Je n'ai avec vous aucun lien de parenté, d'amitié, d'intérêt hu-

main ; il est donc visible que Dieu seul dispose mon cœur en votre faveur. Croyez bien que je ferai passer avant toute autre considération la justice et la religion. » Deux jours après la décision, le secrétaire et l'avocat vinrent voir monseigneur le prieur, et lui indiquèrent les démarches à faire pour l'expédition de la lettre du doge ordonnant la prise de possession. La lettre expédiée, le Père Alphonse Salmeron partit pour Padoue, et, le jour suivant par la faveur divine, je terminai l'affaire, et me rendis moi-même à Padoue avec les bulles, la lettre du doge et l'ordre de mise en possession. Il ne nous reste donc qu'à rendre grâce au Seigneur, et à le prier d'amener à bon terme une affaire qu'il a conduite lui-même, inspirant une telle bienveillance pour nous à tous ces seigneurs, que nous avons pour la plupart visités et remerciés comme il est juste. Nous avons l'intention d'en faire autant à l'égard de l'illustrissime seigneurie. Je recommande donc aux prières de Votre Révérence et à celles de la Compagnie, non seulement les chefs de cette république mais tout l'état vénitien, qui en accueillant si généreusement la Compagnie, dilate nos cœurs et y allume un ardent désir de la prospérité temporelle de ce peuple et de son salut éternel.

De Venise, 22 septembre 1548.

Votre indigne fils et serviteur,
JACQUES LAINEZ (1).

II. Lettre de Lainez à S. Ignace sur l'expédition.

La grâce et la paix de JÉSUS-CHRIST Notre-Seigneur soit toujours avec nous ! Amen.

Puisque, pendant toute cette campagne d'Afrique, le temps et l'occasion m'ont manqué pour vous écrire longuement et fréquemment, aujourd'hui que j'ai, par la faveur divine, du temps et une occasion favorable, j'ai le devoir de rendre compte sommairement à V. R. de tout ce que Notre-Seigneur a daigné faire par notre moyen durant l'expédition.

Partis de Palerme le 21 juin, nous arrivâmes le matin de la fête de S. Jean-Baptiste, après une heureuse navigation, dans une île abandonnée, nommée Favignana. Là le seigneur vice-roi m'engagea à improviser un discours aux soldats. Je pris pour sujet l'enseignement du saint Précurseur, et exposai ce que doit faire un bon soldat pour l'édification et la satisfaction de tous. Nous repartîmes, et, par l'assistance de Dieu, à la faveur d'un temps excellent, nous arrivâmes en vue des côtes d'Afrique sur le soir du 27 juin ; le matin du 28, les troupes débarquèrent sans résistance, et elles établirent leur camp dans une position sûre et forte. On installa l'hôpital dont nous avions toute la charge, et dès ce moment nous ne manquâmes point d'occupation. Le vice-roi et les intendants m'envoyaient de l'argent, et le Frère Martin Zarnosa allait de tous côtés chercher et acheter ce qui nous était nécessaire ; je donnais alors de ma propre main les remèdes et la nourriture aux malades dont le chiffre s'éleva de 50 à 240 ; nous en avions pourtant, à trois reprises, envoyé un grand nombre en Sicile. Il fallait de plus pourvoir d'aliments, de remèdes et de lits les autres malades restés hors de l'hôpital, les-

1. Lettre origin.

quels n'étaient peut-être pas moins nombreux. Bien qu'un grand nombre soient morts, il en est beaucoup pourtant, qui grâce aux soins reçus, ont pu recouvrer la santé. Pour ce qui est du spirituel, Dieu m'ayant donné le plus ardent désir de veiller au salut de l'âme des soldats, qui d'ordinaire s'en préoccupent peu, je m'y suis employé de toutes mes forces et avec bonheur. Car de tant de malades et de blessés qui m'ont passé par les mains, trois seulement ont quitté cette vie sans confession ; et, en tous ceux que j'ai confessés, j'ai pu constater, Dieu merci, des signes de contrition, d'amour de Dieu et du prochain, et une grande docilité aux exhortations que je faisais jour et nuit sur la vanité des choses terrestres et la réforme de la vie. Aussi ai-je grande confiance que beaucoup d'entre eux sont entrés dans l'éternel repos du ciel, laissant aux survivants de grands exemples de vertu et de piété. Nous avons tout fait selon l'esprit de la Compagnie, sans ombre d'intérêt personnel. Nous n'avons pas même pris nos repas à l'hôpital, mais chez le vice-roi ; et, bien qu'on nous ait souvent offert des présents et de l'argent, nous avons constamment tout refusé. De plus, beaucoup de soldats nous ayant confié, avant l'assaut général, de grandes sommes d'argent, puis, la victoire obtenue, nous offrant une part du butin, nous avons fidèlement restitué ce qui avait été déposé entre nos mains, et n'avons rien accepté de ce qu'on nous offrait,ce qui n'a pas causé peu de surprise et d'édification.Sur 40 infirmiers qui desservaient l'hôpital,il n'en est pas un qui n'ait été malade et beaucoup sont morts. Cependant le Frère et moi nous avons joui constamment d'une santé parfaite, bien que nous fussions toujours sur pied pour soigner les malades, assister les moribonds, laver les linges de pansement, et ensevelir les morts. Pour ce qui me regarde, je suis mieux portant et plus fort qu'auparavant ; tous y voient une faveur spéciale de Dieu : qu'il en soit éternellement béni ! Hors de l'hôpital, j'espère, par la faveur divine, n'avoir pas opéré moins de bien. J'ai entendu les confessions des principaux chefs, entre autres celles du vice-roi, de D. Garcia, de D. Alphonse della Cueva, général de la Goulette, de Don Fernand de Tolède, maître de camp de la brigade napolitaine, de D. Alvare de Vega, commandant la brigade sicilienne, de D. Armand, cousin du vice-roi, et de beaucoup d'autres chevaliers, capitaines et lieutenants, puis d'un grand nombre de chevaliers de l'ordre de Malte et d'une multitude de soldats siciliens, napolitains, lombards et piémontais ; tous montrent beaucoup d'amitié pour nous et d'estime pour la Compagnie. J'ai entendu la confession générale de nombre de grands pécheurs qui, depuis deux, trois, quatre, six, huit, dix, quinze ou vingt années, ne s'étaient pas confessés ; maintenant ils détestent et pleurent leurs péchés et se proposent de changer de vie. Plus de dix d'entre eux ont renoncé au service militaire pour se consacrer à Dieu dans la cléricature ou dans un ordre religieux. Toutes ces confessions se sont réitérées trois ou quatre fois depuis que nous sommes ici : une première fois en débarquant, car on pensait avoir sur-le-champ à combattre ; puis le jour de la glorieuse Assomption dans le ciel de la très sainte Vierge Marie ; enfin une troisième fois depuis la Ste-Barthélemy, jour où je publiai le jubilé. Ainsi on peut dire qu'avant la prise de la place l'armée presque entière s'était confessée, ce qu'ont fait encore depuis la prise, les blessés et les moribonds.

Quelques-uns des plus anciens soldats disent n'avoir jamais vu guerre

plus périlleuse mais jamais plus de piété, de probité, de justice et moins de licence chez les soldats. Aussi, en considérant toute la suite de cette entreprise, est-il manifeste que la victoire doit être attribuée à Dieu, et que c'est à lui seul et non pas aux hommes qu'en revient l'honneur et la gloire. La ville est tombée en notre pouvoir le 10 septembre, fête de S. Nicolas de Tolentin, et le jour de l'Exaltation de la sainte Croix, la mosquée la plus grande et la plus belle a été consacrée sous le titre de S. Jean-Baptiste. On a chanté une messe solennelle, et j'ai prêché, exhortant tous les assistants à rendre grâce à Dieu, et traçant les règles de conduite que devrait observer la future garnison. On a pris des mesures pour assurer la célébration du culte divin. On a confié l'église à un clerc docte et pieux de l'ordre de St-Jean, et à cinq ou six autres prêtres qui doivent le seconder. Le vice-roi a approuvé les règlements, et en a ordonné l'exécution jusqu'à nouvelle organisation. Il a pourvu l'église d'ornements sacrés en y transférant sur ma demande tous ceux que nous avions à l'hôpital ; d'autres ornements d'une valeur de plus de cent écus sont dus à un legs de don Fernand de Toledo ; d'autres enfin ont été achetés en Sicile du produit de diverses aumônes. Enfin le vice-roi a promis de faire construire à ses frais la chapelle de St-Jean-Baptiste (1).

III. Mémoire à S. Ignace relatif au cardinalat.

En supposant que les conjectures, dont je vous ai parlé sur les intentions de Sa Sainteté à mon égard,aient quelque fondement, après m'être recueilli intérieurement, je me suis arrêté à quelques pensées que voici : premièrement, il me semble qu'il faudrait agir auprès du cardinal Caraffa ou auprès de quelque autre, pour m'obtenir la permission de quitter Rome ; c'est à mon avis le moyen le plus sûr de pourvoir à ma sûreté et à celle de la Compagnie, bien que j'aie douté et doute encore s'il ne serait pas meilleur de partir sans bruit et sans en demander la permission. Il est vrai que le Pape m'a plusieurs fois ordonné de ne pas m'éloigner de Rome ; mais il me paraît évident que s'il connaissait mon incapacité et ma misère,il ne me défendrait point de partir; secondement, s'il ne m'est pas permis en conscience de prendre sur moi cette permission, et que le Pape soit inflexible à me vouloir dans son palais de St-Pierre, je croirai devoir protester d'abord que j'obéirai toujours et en tout à Sa Béatitude,comme c'est mon devoir; car tous nous connaissons son amour pour nous et les obligations que cet amour nous impose. A cette déclaration, j'ajouterai ce que me dit ma conscience, à savoir que je ne suis pas à la hauteur des affaires que Sa Béatitude semble vouloir me confier, m'enlevant au ministère de la prédication, des leçons publiques et des confessions, pour lesquels j'ai plus d'aptitude, ou pour mieux dire, moins d'incapacité. Mais en supposant que malgré tout elle veuille me donner ces charges, qu'elle ne m'oblige pas d'habiter le palais apostolique ; mais me laisse dans notre maison, où je saurai à qui demander conseil, où j'aurai plus de temps et serai moins exposé au fléau des visites inutiles ; troisièmement, que si Sa Sainteté voulait m'arracher à ma vocation et m'élever à quelque dignité ecclésiastique,

1. Voir la fin de cette lettre à la page 75.

moi, en présence de Dieu et de ma conscience, je juge que nous devons et moi et la Compagnie, nous y opposer autant que nous le pourrons, sans offenser Dieu et sans blesser la charité et la raison. Et cela pour le besoin de mon âme, puisque je ne trouve pas en moi les qualités qu'exigent les dignités, alors même que d'autres pourraient s'imaginer que je les possède. Il faut considérer ensuite le bien de la Compagnie, surtout dans ces premiers temps, enfin l'utilité de l'Église entière. Or si nous acceptons des dignités sans résister d'abord de toutes nos forces, je me persuade qu'on en sera scandalisé ; quatrièmement, puisque jamais, grâce à Dieu, depuis que je suis dans la Compagnie, je n'ai eu et que je n'ai pas davantage maintenant l'intention d'obtenir aucune supériorité ni dans la Compagnie même ni hors d'elle; mais que,tout au contraire,elles m'ont toujours fait horreur, au point de me soulever le cœur quand j'y songe seulement; puisque le Seigneur m'a toujours secouru et conduit par le moyen de Votre Révérence, me comblant de tant de grâces que je ne saurais les reconnaître; je conclus que c'est pour mon âme une grande source de paix, de remettre en ceci tout mon jugement et toute ma volonté dans les mains de Votre Révérence; je suis disposé, par la divine grâce, à exécuter tout ce que vous me commanderez par vous-même ou par un autre. Mais s'il arrivait que je fusse mis de force en un autre état et une autre vocation, ce que Dieu, je l'espère, et je l'en supplie, ne permettra jamais, je suis résolu d'observer les règles des profès de notre Compagnie pour le cas où ils sont élevés à quelque dignité, selon le vœu que j'en ai fait à Dieu ; je serai toujours fils et serviteur dans le Seigneur de V. P. et de la Compagnie, comme je l'ai été jusqu'ici. Et comme dans cet écrit je n'ai dit que la vérité, je le signe de mon nom en cette fête de Ste Lucie, 1555.

DIEGO LAINEZ.

IV. Lettre aux profès de la Compagnie.

Quand Paul IV,il y a plus de deux ans,obligea la Compagnie au chœur et réduisit à trois ans le généralat perpétuel, trois pensées me vinrent à l'esprit et je les ai encore. La première est que ni l'un ni l'autre de ces deux décrets n'étaient avantageux à notre institut ; parce qu'ils étaient contraires à ce qui avait été établi par notre Père Ignace, reconnu par la Compagnie et confirmé par l'expérience. Ma seconde pensée fut que cette détermination ne paraissait pas venir de l'initiative personnelle du Pontife, parce qu'elle avait été prise tout à coup, et qu'elle détruisait ce qu'avaient fait les papes précédents et ce que lui-même avait confirmé par l'organe du cardinal Paceco. Aussi, après la mort de Paul IV, les plus doctes personnages de Rome jugèrent que cet acte n'avait plus de valeur; ils nous conseillèrent de le tenir pour annulé et de rédiger à l'encontre une protestation solennelle et juridique; ce qui fut fait, le tout par le conseil et l'impulsion de personnes étrangères à la Compagnie; car je ne voulais faire aucun changement avant la création du nouveau Pape. Ma troisième pensée, la seule qui me pousse à vous écrire, fut la suivante. Je pris dès lors la ferme résolution, si Dieu voulait prolonger ma vie jusqu'à l'expiration des trois années,non seulement de ne rien faire pour conserver le généralat, mais de mettre en œuvre tous les moyens où il n'y aurait pas offense de Dieu pour me décharger de ce fardeau. Si mon

confesseur ne me l'eût défendu, j'aurais, sans consulter les assistants, appelé à Rome les Pères à qui nos constitutions donnent le droit d'élire le général, afin qu'ils me nommassent un successeur à l'expiration des trois années. J'ai consulté les assistants, et tous ont été d'avis que je devais rester dans ma charge, sans tenir aucun compte du décret de Paul IV. Néanmoins je me suis déterminé à ordonner, comme je le fais par la présente lettre, que le commissaire général d'Espagne, tous les provinciaux et tous les profès qui sont en Europe, après s'être recommandés à Dieu et avoir pesé les raisons pour et contre, que j'indique dans cette lettre, et celles que chacun découvrira par ses propres réflexions, se proposant uniquement le plus grand service de Dieu et le plus grand bien de la Compagnie, dégagés de tout intérêt et de toute considération humaine, écrivent et signent leur opinion sur la question de savoir si l'on doit faire, ou non, une nouvelle élection d'un Père Général à la fin de ces trois ans; qu'ils exposent clairement leur avis écrit; qu'ils cachettent leur lettre, sans se faire connaître leurs sentiments les uns aux autres; qu'ils remettent cet écrit à leur provincial; qu'on en garde une copie, si cela est nécessaire, et qu'on envoie soigneusement les originaux à Rome, afin qu'après les avoir lus et avoir demandé conseil aux assistants, je puisse prendre le parti le plus convenable pour la gloire de Dieu et le bien de la Compagnie.

Afin que chacun puisse écrire avec plus de liberté ce que sa raison lui dira, nous prendrons ici des mesures pour que je ne connaisse pas les noms des auteurs de chaque avis, bien qu'à vrai dire, il n'y ait aucun inconvénient à ce que je les connaisse; car je suis pleinement assuré que ceux qui jugeront devoir m'imposer la continuation de ma charge, le feront pour obéir à leur raison, et que ceux qui jugeront le contraire, agiront également par raison, et par pitié pour moi ; j'espère bien et me promets par la grâce de N. S. que je ne les en aimerai pas moins, mais au contraire bien plus qu'auparavant. Que tous le sachent bien, je renonce volontairement à tout droit que je puis avoir de remplir cette charge au delà de trois années. Je supplie tous les profès en général et chacun en particulier, s'ils jugeaient les deux partis également glorieux à Dieu, de me décharger de ce fardeau qui n'est pas fait pour mes épaules, afin que délivré de cette charge écrasante pour moi, je puisse servir autrement Dieu et la Compagnie.

Les raisons alléguées par les Pères Assistants pour ne pas faire une nouvelle élection sont, autant qu'il m'en souvient, les suivantes :

La charge du généralat doit selon nos constitutions être à vie ; les dispositions contraires de Paul IV sont annulées par sa mort. L'institut reprend donc ses anciens droits; autrement il faudrait rétablir le chœur. Les personnages les plus doctes de Rome ayant déclaré que l'obligation d'observer ces deux décrets finissait avec la vie du Pontife, vouloir remettre en vigueur celui qui détruit la perpétuité du généralat,ne serait-ce pas aller contre l'institut et en affaiblir l'autorité? Nos constitutions exigent qu'un général élu ne refuse pas la charge qui lui est imposée, et de plus qu'il ne soit point libre de la déposer; y consentir serait ouvrir la porte à de graves dommages qu'il faut prévenir. Enfin la Compagnie ne consentirait pas à ce dérangement occasionné par la convocation d'une congrégation générale sans nécessité. A ces raisons j'en puis ajouter une, c'est que jamais, si j'en crois ma conscience, je n'ai rien pensé,

dit ou fait, directement ou indirectement, pour m'ingérer dans cet office, mais qu'au contraire je m'en suis défendu et ai fait mon possible pour que les Pères électeurs ne pussent point penser à moi. Malgré tout et bien que l'on connût mes misères, Dieu a permis que je fusse élu d'un commun accord par les Pères présents et aussi par les absents, quoique, soupçonnant l'opinion de ces derniers, j'eusse vu avec joie qu'on refusait d'en tenir compte.

Toutes ces indications et d'autres encore m'inclinaient à penser que Dieu lui même avait mis de sa main cette croix sur mon épaule et que je ne devais pas secouer ce fardeau. Je craignais que le désir de m'y soustraire ne vînt d'un excès d'amour de moi-même, et de mon goût pour des occupations moins uniformes, me voyant condamné du matin au soir à lire et à écrire des lettres, à connaître les actes des autres et à m'en préoccuper, et cela pour toute ma vie. J'ajouterai encore que me connaissant moi-même, il me semble que jamais je ne ferais rien sciemment contre les intérêts de la Compagnie. Si je renonce au généralat, Dieu peut permettre que mon successeur soit dans d'autres dispositions ; bien qu'à vrai dire je ne connaisse personne de tel dans la Compagnie.

Quant aux raisons contraires, lesquelles me paraissent assez fortes pour décider, malgré ce qui a été dit, à faire une nouvelle élection, je donnerai d'abord la principale qui en vaut à elle seule beaucoup d'autres et pourrait suffire à trancher la question. C'est qu'en considérant attentivement les qualités exigées par nos constitutions pour le généralat, je n'en trouve aucune en moi, soit pour l'intérieur, soit pour l'extérieur, si non un peu de bonne volonté et de fidélité à la Compagnie, et quelque peu d'érudition, ce qui n'importe guère pour l'office de général. Mais ce que je vois fort clairement, c'est que je n'ai ni inclination ni aptitude pour le gouvernement. Je manque de prudence et de sagacité pour choisir le meilleur parti; un excès de douceur dans mon caractère me rend mou et faible dans l'exécution; enfin je n'ai rien de ce qui relève l'autorité d'un supérieur.

Tous ces déficits me font raisonnablement craindre d'avoir fait bien des fautes, bien que ce ne fût point sciemment et par mauvaise volonté, surtout des fautes d'omission bien plus nombreuses peut-être que mon amour-propre ne me le laisse voir.

Or la Compagnie a besoin en ces temps d'un homme d'une grande habileté et doué de qualités extraordinaires; et, si l'on fait une nouvelle élection, cet homme se trouvera par la faveur divine.

Ce n'est pas à dire que ma renonciation à ma charge doive être regardée comme un antécédent et porter préjudice aux droits de mes successeurs; car les raisons qui me l'inspirent sont toutes personnelles et n'ont plus de force après moi. La charge de général doit, sans aucun doute, être perpétuelle dans la Compagnie ; c'est à bon droit et avec raison qu'on a cessé d'observer le décret de Paul IV, dès qu'il n'a plus été obligatoire.

Mais il ne semble pas fort convenable que celui-là même pour qui le généralat a été réduit à trois ans veuille aller au delà, avec un fâcheux semblant de résistance ou d'ambition. On fera disparaître cet effet défavorable, en créant un nouveau général, cette fois à perpétuité, comme le veulent les constitutions. Enfin j'ai devant les yeux le moment qui approche pour moi où j'aurai à rendre mes comptes à Dieu. Étant déjà

depuis plusieurs années entièrement occupé des autres, la raison veut que je songe enfin à moi-même et à mon âme, sans avoir la charge de veiller sur les autres. Je ne prétends pas pour cela vivre dans l'oisiveté; car déchargé de tout gouvernement et de tout office, je puis, tout en m'occupant du bien de mon âme, servir plus librement Dieu et la Compagnie, en entendant les confessions selon les ordres de l'obéissance, en expliquant dans les collèges à nos Frères les prescriptions de l'Institut et les devoirs de leur vocation, en enseignant au peuple la doctrine chrétienne et l'Evangile. Je puis le faire, avec l'aide de Dieu, en italien, en espagnol, et même en français en rafraîchissant un peu en ma mémoire la connaissance que j'avais pu acquérir de cette langue. Ces ministères seront plus utiles au prochain et chargeront moins ma conscience.

Telles sont les raisons qui se sont présentées à moi pour l'un et pour l'autre parti à prendre.

Plaise au Seigneur dont nous ne cherchons tous que la plus grande gloire, avec le bien de cette petite Compagnie, guider nos cœurs, afin que nous choisissions ce qui contribuera le plus à son saint service et au bien des nos propres âmes et de celles du prochain! Amen.

Rome, 17 septembre 1560.

Jacques Lainez.

RECTIFICATIONS

I. Date de la maladie de Lainez à Trente.

Nous devons rectifier ici une erreur du P. Pierre Ribadeneira, premier biographe de Lainez: «A son second séjour à Trente, écrit-il, le Père Lainez se trouva tellement fatigué de la fièvre quarte, qu'ayant à parler sur le péché originel et sur le privilège de la Vierge, il s'excusa sur son état de faiblesse et déclara qu'il ne dirait que quelques mots, son mal le réduisant à l'impuissance. Mais quand il fut entré en matière, il s'anima si fort et s'embrasa d'un tel zèle qu'il parla avec une vigueur toujours croissante pendant trois heures entières (1).» Tel est le récit de Ribadeneira reproduit de confiance par bon nombre d'historiens. Distinguons le vrai du faux. Il y a certainement dans ce récit une confusion de dates, comme il ressort du texte lui-même. Il est vrai que Lainez fut pris de la fièvre quarte à son second séjour au Concile, c'est-à-dire sous Jules III; il en souffrit plusieurs mois à partir d'août 1551. Il est vrai encore que malgré son extrême faiblesse, il parla trois heures, non sur le péché originel et la Conception immaculée de la Vierge Marie, mais sur le Sacrement de l'Eucharistie et sur celui de l'ordre. La question du péché originel et celle de l'immaculée Conception de la Vierge ne furent discutées que sous Paul III. C'est alors que Lainez eut à en parler dans la congrégation des théologiens, tenue le 25 mai, cinq ans avant d'avoir la fièvre quarte et de tomber dans l'état de faiblesse auquel elle le réduisit. Il parla sur l'immaculée Conception avec grande force, comme l'affirme Pallavicini; mais ce fut à son premier séjour au Concile, et quelques jours seulement après son arrivée à Trente. Il est à présumer que Salmeron soutint également le privilège de la Vierge dans le discours par lequel il ouvrit cette assemblée des théologiens.

1. Lib. 3, cap. 17.

II. Lieu de la maladie de Salmeron.

Le P. Daniel Bartoli dans son histoire dit que Salmeron tomba malade à Vérone. J'ai répété de confiance son assertion dans ma vie du P. Claude Lejay, mais il est démontré que le fait eut lieu à Padoue, comme le dit Orlandini. Nous en avons la preuve dans la lettre suivante de Lainez au cardinal Cervini, datée de cette ville :

Au Révérendissime monseigneur le cardinal de Sainte-Croix, légat de Sa Sainteté au concile à Bologne.

Le lundi qui suivit le départ de Trente de Votre Seigneurie illustrissime, nous en partîmes nous-mêmes, maître Alphonse et moi, et nous arrivâmes ici à Padoue le mercredi, en bonne santé, grâces à Dieu.

Nous y trouvâmes le seigneur Romolo, frère de Votre Seigneurie, avec qui nous avons passé de bien douces heures, admirant sa prudence, sa modestie, sa charité et ses autres précieuses qualités. Après notre visite à Sa Seigneurie, Maître Alphonse s'est alité ; son mal est, au dire du médecin, une fièvre fort dangereuse. Plaise à Dieu, si telle est sa volonté, que ce ne soit pas celle de Trente, avec laquelle elle a bien de la ressemblance ! Il est constamment assoupi, et n'a point la tête libre. Notre consolation est que le Seigneur gouverne tout et qu'il veut notre bien ; qu'il fasse ce qui sera le plus à sa gloire et à notre avantage. Un autre sujet de consolation est de voir que rien ne lui manque en fait de remèdes humains ; la charité du seigneur Romolo y a beaucoup contribué. De mon côté, je serais bien aise de rester ici auprès du P. Alphonse, jusqu'à ce qu'on puisse savoir quel tour prendra la maladie.

Cependant voyant qu'il est entouré de ses Frères et qu'aucun secours ne lui manque, j'ai voulu écrire à Votre Seigneurie illustrissime, afin que, si elle juge mon départ plus utile au service de Dieu, elle m'en donne avis ; car, Dieu aidant, je suis prêt à lui obéir. Je supplie Votre Seigneurie de transmettre cette lettre au P. maître Ignace, et de me faire connaître sans retard la décision qu'elle prendra. Je la prie encore de ne pas oublier le malade dans ses prières. Puisse le Seigneur conserver et accroître en vous ses dons pour le bien de la Sainte Église ! De Padoue le 18 mars 1547.

Votre indigne serviteur en JÉSUS-CHRIST.

Jacques Lainez.

TABLE.

PRÉFACE DE L'AUTEUR. 3

LIVRE PREMIER.

I. — Grandes obligations qu'a la Compagnie au Père Lainez d'après le témoignage de notre saint Fondateur. — Sa naissance et sa première enfance. Ses merveilleux progrès dans les lettres et les sciences, aussi bien que dans les vertus et la piété. 5

II. — Un désir ardent de connaître saint Ignace détermine Lainez à aller achever ses études à Paris. — Il fait sous la conduite du Saint les exercices spirituels et se donne à lui pour compagnon. — Il se rend à Venise et à Rome. — Dans le voyage il confond un hérétique, et, à Rome, il discute en présence du Pape. — Ordonné prêtre, il mène à Vicence une vie très austère au point de compromettre sa santé... 10

III. — Lainez retourne à Rome en compagnie de S. Ignace et du B. Pierre Favre. — Son témoignage sur la célèbre vision du Saint. — Il enseigne la théologie scolastique à l'Université romaine. — Fruit de ses prédications. — Ses travaux à Parme et à Plaisance 17

IV. — Lainez se rend à Rome avec les autres Pères de la Compagnie pour l'élection du Général ; il s'y livre aux travaux du saint ministère. — Sainte vie et mort prématurée d'un de ses frères. — Il va à Lucques et à Venise, et y opère de grandes choses pour le service de Dieu.. 24

V. — Fruits abondants des prédications et des missions de Lainez à Padoue, à Brescia et Bassano. — Il est rappelé à Rome. — Il refuse l'évêché de Laibach.... 32

VI. — Lainez est envoyé au concile de Trente comme théologien du Pape avec le P. Alphonse Salmeron. — Sages instructions que leur donne S. Ignace. — Froid accueil fait aux deux Pères avant qu'ils aient parlé au Concile. — Le P. Lainez demande par humilité et obtient d'opiner le dernier. — Utilité qui en résulte pour les décisions du Concile ; son discours sur la justification ; estime que conçoivent les Pères de sa doctrine et de ses vertus. — Ses travaux apostoliques hors du Concile 39

VII. — Instances de la duchesse de Toscane pour avoir à Florence le P. Lainez ; Saint Ignace demande au Père d'accéder à cette invitation. — Réclamation des légats et de plusieurs autres personnages. — Lainez se rend à Bologne, où le Concile est transféré ; ses nouvelles fatigues pour le service de l'Église et le bien des âmes. — Le Concile étant suspendu, il se rend à Florence ; il remue profondément, par ses prédications et ses missions, diverses cités de Toscane et d'Ombrie... 49

VIII. — Opposition faite à Venise à la cession d'un prieuré à la Compagnie pour la fondation du Collège de Padoue. — Le P. Lainez, envoyé dans cette ville, défend la cause devant le sénat ; elle finit contre toute attente par triompher dans le conseil 59

IX. — A peine de retour à Rome, Lainez est envoyé en Sicile par le cardinal Alexandre Farnèse pour y faire la visite du diocèse de Monréal. — Par ses prédications à Naples et à Palerme il y fait connaître la Compagnie et désirer son établissement. — Heureux résultat de sa visite du diocèse de Monréal. — La ville de Palerme demande un collège qui y est fondé au grand avantage de la jeunesse... 64

X. — Campagne d'Afrique contre les pirates. — Le P. Lainez est nommé

prédicateur et confesseur de la flotte. — Ses grandes fatigues au service des malades ; il prépare les soldats au jubilé. 72

XI. — Le Concile est rouvert à Trente ; le Père Lainez y est envoyé comme théologien du pape Jules III. — Ses travaux à Pise pour le bien des âmes. — Accueil amical que lui font à Trente le Cardinal Légat et les deux présidents. — Il fait un discours de trois heures sur le Sacrement de l'autel.— Combien le Concile faisait cas de son suffrage, au point de ne vouloir pas s'en priver, même pour cause de maladie. — Suspension du Concile... 77

XII. — Lainez est nommé par S. Ignace provincial d'Italie. — Sa suavité, sa charité et sa sollicitude dans le gouvernement. — Il donne un rare exemple d'une profonde humilité. — Il refuse l'archevêché de Florence et celui de Pise. — La seigneurie de Gênes demande à S. Ignace quelques-uns de ses religieux pour la fondation d'un collège ; Lainez envoyé dans cette cité y gagne, par ses labeurs apostoliques, l'estime et l'affection de tous les habitants... 84

XIII. — Lainez accompagne le cardinal Morone à la diète d'Augsbourg. — A la mort de Jules III, il est nommé par S. Ignace théologien de Marcel II. — Paul IV veut l'avoir dans son palais, et pense à le créer cardinal. — Lainez s'efforce, de vive voix et par écrit, de décliner cette dignité, et il y réussit.. ... 93

XIV. A la mort de St Ignace, Lainez est élu Vicaire et convoque la Congrégation générale. — Accueil que lui fait Paul IV et paroles qu'il lui adresse. — La Congrégation est retardée à deux reprises. Elle se réunit enfin et élit le P. Lainez pour Général.— Discours fort affectueux du Pape aux électeurs ; réponse du nouveau Général. 98

XV. Paul IV ordonne à la Congrégation de revoir quelques-unes de ses décisions. — Humble réponse et entière soumission des Pères. — Graves reproches adressés au Père Lainez. — Il répond avec autant de modération que de prudence, et s'efforce de dissiper toute fâcheuse prévention. — Nouvel ordre du pape fidèlement exécuté. 109

LIVRE SECOND.

I.—Utiles ordonnances du nouveau Général à toute la Compagnie. — Sa sollicitude à promouvoir la discipline domestique, et les ministères pour le bien du prochain. — Sa manière de gouverner. 116

II. — Ministères apostoliques que remplit à Rome le P. Lainez. Force et efficacité de ses prédications. — Œuvres de zèle et de charité fondées par lui. 124

III. — Mort de Paul IV ; décision donnée par de doctes personnages sur les mesures imposées par lui de vive voix. — Le P. Lainez est proposé par quelques cardinaux pour lui succéder dans le souverain-pontificat. — Sa conduite en cette occasion. — Election de Pie IV ; témoignages insignes qu'il donne de sa bienveillance et de son affection pour la Compagnie et spécialement pour le P. Lainez. 129

IV. — Le P. Lainez essaie de renoncer au Généralat. — Les assistants s'y opposent. — Il expose ses motifs par écrit et insiste auprès de la Compagnie entière. — Réponses qui lui viennent des diverses provinces. — Pie IV annule les modifications faites par Paul IV, et confirme de nouveau l'Institut de la Compagnie. 136

V. — Persécution soulevée en Espagne contre S. François de Borgia ; patience avec laquelle il la supporte. — Le P. Lainez prend soin de défendre sa réputation et celle de la Compagnie. — Pie IV pour dérober le P. de Borgia aux attaques des malveillants, l'appelle à Rome par deux brefs très élogieux. 141

VI. — Le P. Lainez est envoyé par le Pape en France pour assister au Colloque de Poissy. — Son voyage à travers l'Italie ; accueil qu'il reçoit des prélats, des princes et des populations. — Avec quelle liberté il parle à la reine et réfute les hérétiques. — Issue du Colloque. 148

VII. — Douleur du P. Lainez en voyant l'état déplorable où les Calvinistes avaient réduit la ville de Paris. Il ranime par ses discours et ses démarches le zèle des catholiques. — Il démontre qu'on ne doit point accorder aux hérétiques la publicité de leur culte, et obtient qu'elle leur soit interdite. — Il accepte quelques collèges. 156

VIII. — A la réouverture du Concile par Pie IV, le P. Lainez est rappelé à Trente. — Son départ de Paris, accueil honorable qu'il reçoit des princes et des cités, dans son voyage à travers la Flandre et l'Allemagne. — Il arrive à Trente et remet aux légats la lettre de recommandation du cardinal Borromée. On discute sur la place qu'il doit occuper au Concile, et il choisit la dernière. — Tempérament adopté par les légats; ils protestent authentiquement contre les calomnies dont Lainez est l'objet... 162

IX. — Le premier discours de Lainez, impatiemment attendu par les Pères du Concile, surpasse tout ce qu'on pouvait espérer. On lui confie la rédaction des décrets sur l'eucharistie et le divin sacrifice. — Ses célèbres motions contre la concession du calice aux laïcs, et sur la juridiction des évêques qu'il soutient ne pas venir immédiatement de Dieu. — Il proteste de la droiture de son intention en défendant cette thèse, ce qu'il n'a fait que pour obéir à sa conscience. — Mécontentement de plusieurs des Pères, apaisé par un écrit de Lainez, que lui demandent les légats. 170

X. — Envoyé à Mantoue pour raison de santé, Lainez retourne peu de jours après à Trente, et assiste à la mort le cardinal Hercule de Gonzague. — Son opinion sur divers points de réformation et sur les mariages clandestins. — Il parle fort librement sur la réforme du clergé, et sa franchise, loin de blesser les prélats, attire à la Compagnie leur bienveillance et leur protection. 180

XI. — Mention honorable que le Concile fait de la Compagnie dans la vingt-cinquième session. — On prouve que dans ces expressions est renfermée une approbation véritable et une confirmation de l'Institut.... 187

XII. — Voyage du P. Lainez de Trente à Rome; honneurs qu'il reçoit sur la route. — Il règle les affaires intérieures de la Compagnie et accepte le séminaire romain. — Accusation et calomnies contre la Compagnie, qui lui alièrent le pape Pie IV; mais leur fausseté ayant été prouvée juridiquement, elles lui attirent de nouveaux éloges. 198

XIII. — Derniers travaux du P. Lainez. — Sa dernière maladie et sa précieuse mort. — En quelle estime il était auprès de personnes de tout rang. 208

XIV. — Résumé bref et succinct de ses rares vertus. 214

XV. — Écrits du P. Lainez. — Les uns sont illisibles, d'autres, transcrits d'une autre main que la sienne, sont d'une lecture plus facile. — Liste de ces derniers.. 223

Appendice. — Documents.

I. — Lettre de Lainez à St Ignace sur les négociations de Venise.... ... 231
II. — Lettre à St Ignace sur l'expédition d'Afrique.... 232
III. — Mémoire à St Ignace relatif au cardinalat. 234
IV. — Lettre aux profès pour déposer le généralat. 235

Rectifications.

I. — Date de la maladie de Lainez à Trente. 238
II. — Lieu de la maladie de Salmeron... 239

LE PÈRE ALPHONSE SALMERON

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE I.

Enfance d'Alphonse Salmeron. — Ses études à Alcalà et à Paris : il se donne comme compagnon à S. Ignace. — Ses premiers travaux apostoliques en Italie. — Vie et sainte mort de son frère.

(1515-1541.)

ALPHONSE Salmeron naquit en septembre 1515, à Tolède selon les uns, selon d'autres dans un bourg voisin de Tolède. On reconnut en lui dès l'enfance, une âme droite et franche, naturellement portée au bien et une intelligence peu commune. Ses parents, riches seulement de vertus, l'élevèrent pieusement, sans d'abord songer à le faire étudier, mais, voyant se développer rapidement les rares talents qu'il avait reçus de Dieu, ils conçurent l'espoir de faire de lui le soutien de leur famille en lui ouvrant, par l'étude des lettres et des sciences, la carrière des dignités ecclésiastiques. Ils lui firent donc suivre à Tolède les cours de belles-lettres, et eurent la joie de le voir conquérir et garder, jusqu'à la fin de la rhétorique, le premier rang parmi ses condisciples. Il posséda bientôt le latin, le grec et l'hébreu. Il se distinguait dans les exercices de déclamation, où son ton et son geste faisaient pressentir un brillant orateur.

De Tolède Alphonse se rendit à Alcalà pour y étudier la philosophie. Il se logea dans le collège dit des trois langues ; là il fit connaissance d'un écolier du plus beau talent et d'une rare vertu, Jacques Lainez, et se lia bientôt avec lui d'une étroite amitié. Ensemble ils conçurent le projet d'aller achever leurs études à Paris sous la direction d'Ignace de Loyola dont tout Alcalà vantait la sainteté. La Providence voulut qu'ils le rencontrassent en entrant à Paris ; ils firent l'un et l'autre sous sa direction les Exercices spirituels, et bientôt Lainez le premier et Salmeron peu après s'offrirent à lui pour la grande entreprise qu'il méditait. Salmeron n'avait que dix-huit ans. Il fit avec les autres compagnons d'Ignace à N.-D. de

Montmartre les vœux de pauvreté, de chasteté et celui du pèlerinage de Jérusalem. Il acheva ses études de philosophie et de théologie et fut reçu maître ès arts.

Il vint ensuite en Italie et ayant disputé en présence de Paul III, sur les matières théologiques, il obtint de ce pontife l'autorisation d'être ordonné prêtre à Venise, bien qu'il n'eût point l'âge canonique. Il se retira alors avec François-Xavier dans une masure solitaire près de Monselice, et s'y prépara pendant quarante jours par le jeûne, les veilles et d'autres austérités à la célébration de sa première messe. Il sortit de cette retraite tout embrasé de zèle et se dévoua à Sienne, en compagnie du P. Paschase Broet, à la prédication et à l'instruction des enfants et des ignorants.

Appelé à Rome en 1538, il prit part avec ses compagnons aux délibérations sur les points substantiels de l'institut et à l'élection du général. Voici traduit du latin le vote du P. Salmeron.

« Au nom de J.-C. Amen.

Moi Alphonse Salmeron, très indigne d'appartenir à cette compagnie, après avoir invoqué Dieu et pesé mûrement ma démarche, autant que le permet mon incapacité, je choisis et je nomme, pour être mon supérieur et celui de toute la compagnie, Don Ignace de Loyola, lequel par la grâce de Dieu nous a tous engendrés en J.-C., nous a allaités comme de petits enfants, et qui saura maintenant nous nourrir du pain substantiel de l'obéissance, nous conduisant aux célestes pâturages et à la fontaine de vie. Quand ce petit troupeau se présentera devant le divin Pasteur J.-C., nous pourrons dire avec vérité que nous avons été nourris et guidés par lui comme les brebis par le berger. Lui de son côté dira : Voici, Seigneur, ceux que vous m'avez donnés, je n'en ai laissé aucun se perdre. Daigne Jésus, le bon Pasteur, nous faire cette grâce, ainsi soit-il. Tel est mon vote. Rome le quatre avril 1541. »

Le vingt-trois du même mois, Salmeron fit avec ses compagnons sa profession solennelle dans l'égise de St-Paul-hors-des-Murs. Puis, animé d'une ferveur extraordinaire, il se mit à prêcher en diverses églises de Rome, surtout à S. Sauveur *in Lauro*. Nul, si ce n'est Lainez, ne l'égalait pour le charme et la vigueur des prédications. Aussi un auditoire nombreux accourait-il pour l'entendre, émerveillé de voir tant de talent uni à tant de jeunesse. Salmeron ne se prévalait de ses succès que pour tonner avec plus de force contre le vice et obtenir de ses auditeurs une sincère conversion. Il contribua puissamment avec les autres Pères à remettre en honneur la fréquentation des sacrements. Aux fatigues de la prédication Salmeron joignit bientôt celles de l'enseignement : il remplaça le P. Lainez dans sa chaire de théologie à la Sapience, quand Lainez et Favre accompagnèrent à Parme le cardinal Ennio Filonardi. Salmeron ne fut pas moins admiré dans ses leçons théologiques qu'il l'était dans ses

sermons : partout il unissait le charme de l'exposition à l'élévation et à la sûreté de la doctrine.

Sur ces entrefaites arriva à Rome un frère d'Alphonse Salmeron, nommé Diego, plus jeune que lui. Charmé de la régularité, de la charité qui régnaient dans notre maison, Diego Salmeron supplia S. Ignace de l'admettre au noviciat. Le Saint comprit d'un coup d'œil la générosité et la droiture de cette âme innocente. Il l'admit après lui avoir fait faire les Exercices spirituels. Quand Diego entra au noviciat, Pierre Ribadeneira, qui s'y trouvait depuis peu, était gravement malade. On confia à Diego Salmeron le soin de distraire Ribadeneira en qui l'état moral avait une influence exceptionnelle sur l'état physique. Diego s'acquitta de sa mission en frère tendre : il ne quittait pas son cher malade, prévenait tous ses désirs, savait charmer sa solitude par d'intéressants récits, de pieuses lectures, des entretiens pleins de suavité. Il ne se relâcha dans ses fraternelles assiduités que lorsque Ribadeneira fut rentré en communauté ; cette conduite avait profondément touché le cœur sensible de Ribadeneira. Il eut bientôt l'occasion de payer de retour son charitable infirmier. Tous deux furent envoyés par S. Ignace à Padoue, en 1546, pour y étudier les belles-lettres. En arrivant Diego Salmeron s'alita et mourut après huit jours seulement de maladie, assisté jusqu'au dernier instant par Ribadeneira.

C'était une de ces âmes candides dont on dit familièrement qu'elles n'ont point péché en Adam. Son visage toujours serein et joyeux, sa tenue modeste laissaient percer l'innocence d'une âme restée pure depuis le baptême. Il paraissait constamment uni à Dieu d'esprit et de cœur : affable et courtois avec ses frères, respectueux et obéissant à l'égard de ses supérieurs, patient, humble et charitable à l'égard de tous. Un jeune homme orné de si solides et de si aimables vertus fut universellement regretté ; Ribadeneira n'en fut pas moins affecté que le Père Alphonse lui-même. Leur consolation fut de penser qu'ils avaient un ami et un protecteur de plus dans le ciel.

CHAPITRE II.

Salmeron est envoyé par Paul III en Irlande et en Écosse comme nonce apostolique. — Il combat à Modène une secte de novateurs ; persécutions et calomnies qui accueillent son zèle. — Il prêche le carême à Plaisance et y fait de nombreuses conversions.

(1542-1546.)

LE P. Salmeron continuait à enseigner à la Sapience la théologie scolastique, dans les églises et autres lieux, la théologie mystique. Souvent il était chargé par S. Ignace de donner les Exercices spirituels aux jeunes gens en doute sur leur vocation. Il

gagna ainsi à la Compagnie d'excellents ouvriers tels que le P. François de Villanuova.

Cependant le pape Paul III le désigna avec le Père Paschase Broet pour une mission fort périlleuse en Irlande et en Écosse.

J'ai rapporté dans la vie du P. Paschase les motifs de cette mission et les sages instructions données par S. Ignace à ses deux fils qui partaient avec les pouvoirs de légats. J'ai dit également les dangers qu'ils coururent sur terre et sur mer et le bien qu'ils opérèrent dans ces deux malheureuses contrées. Les deux Pères revinrent à Rome en 1542, et après avoir rendu compte au pape de leur mission, reprirent leurs travaux ordinaires. Salmeron repartit bientôt pour Modène. L'évêque de cette ville était D. Jean Morone, prélat fort habile dans la diplomatie, et pour ce motif souvent employé par le pape dans des légations lointaines. En l'absence du pasteur, des loups s'étaient glissés dans la bergerie, couverts de peaux de brebis. Venise, Bellune, Brescia, Bassano avaient vu s'introduire dans leurs murs des émissaires de Luther ou de Calvin. A Modène plusieurs personnages de marque s'étaient déjà laissé séduire. D'abord ils n'avaient que des réunions secrètes ; puis ils organisèrent une sorte d'académie où, sous le couvert d'études littéraires, ils enseignaient leurs erreurs. Ils n'admettaient pas tout le luthéranisme, mais ils dépréciaient les bonnes œuvres,le culte divin,et inspiraient au peuple la haine des légitimes pasteurs.

D. Morone, justement alarmé, demanda à S. Ignace un de ses enfants dont les prédications pussent détromper le peuple et préserver la partie saine de son troupeau. Le P. Salmeron répondit pleinement aux vues du prélat. Il prit, en arrivant à Modène, les renseignements les plus précis sur les erreurs qui s'y débitaient, puis, pendant un carême entier, il exposa et démontra les dogmes attaqués et réfuta l'hérésie avec une irrésistible logique. Son immense auditoire applaudissait à ses victorieuses apologies ; mais les semeurs de zizanie en séchaient de dépit. Ils provoquèrent plus d'une fois Salmeron à une dispute publique ; toutefois le moment venu, nul ne se hasarda à entrer en lice avec lui. Ils recoururent alors aux plus grossières calomnies pour le discréditer et l'éloigner de Modène, mais les hommes sensés, qui n'admiraient pas moins la vertu de Salmeron que sa doctrine, n'en furent que plus ardents à le défendre et à le seconder. Les calomniateurs adressèrent enfin à Rome diverses dénonciations. S. Ignace dut rappeler Salmeron pour qu'il en démontrât la fausseté. Celui-ci le fit aisément ; mais ses adversaires avaient atteint leur unique but, l'éloigner de Modène.

A Rome le P. Salmeron reprit ses divers ministères, prêchant, donnant les Exercices,réconciliant les ennemis les plus acharnés avec une dextérité où tous reconnaissaient moins un effet de son caractère aimable et sympathique qu'un don de Dieu.Cependant le pape

Paul III ayant, en dépit de toutes les oppositions, réussi à ouvrir à Trente le Concile œcuménique, demanda à S. Ignace deux ou trois de nos Pères pour y assister en qualité de théologiens pontificaux. Le Saint désigna Favre, Lainez et Salmeron. Ces deux derniers, qui étaient à Rome, se préparaient à partir pour Trente, quand le saint fondateur reçut de Bologne des lettres fort pressantes, lui demandant l'envoi dans cette ville de quelques-uns des siens. L'instigateur de cette démarche était François Palmio, prêtre parmesan, chapelain de l'église de Sainte-Lucie. Ayant intimement connu à Parme les Pères Favre et Lainez, il avait dès lors résolu d'entrer dans la Compagnie et sollicité son admission. Voyant enfin son désir exaucé, il voulut fonder un collège à Bologne où il résidait. La demande de Don Palmio était appuyée par le vicaire général et par les personnages les plus marquants de la ville, tout émus encore des prédications et des œuvres de François-Xavier. S. Ignace envoya Salmeron à Bologne, en attendant l'ouverture du Concile. Le Père, pendant le carême de 1546, prêcha chaque jour deux fois : le matin au peuple dans la principale église, le soir aux religieuses des divers monastères.

Mais sa plus grosse fatigue fut celle des confessions: souvent elles ne lui laissaient pas un instant pour prendre ses repas, encore moins pour préparer convenablement ses sermons. Ces fruits de son apostolat ne furent point transitoires. Le peuple demeura affectionné aux exercices de piété et persévéra dans la fréquentation des sacrements. La noblesse s'adonna aux œuvres de charité et y fut fidèle.

Le collège s'établit dans des bâtiments peu commodes, voisins de l'église de Ste-Lucie; mais, dès la première année, il fut comme une prédication continuelle à la jeunesse, perpétuant le fruit des prédications du P. Salmeron.

CHAPITRE III.

Salmeron envoyé à Trente comme théologien pontifical, s'y concilie l'estime des légats et des évêques.—Il tombe gravement malade à Padoue et il est miraculeusement guéri par les prières de S. Ignace. — Ses travaux à Bologne, soit dans le Concile soit dans la cité.

(1546-1548.)

VERS le milieu de mai 1546, le P. Salmeron partit de Bologne en compagnie du P. Lainez qui l'y avait rejoint. Le 18 du même mois, ils arrivaient à Trente. Salmeron s'y livra d'abord avec ses compagnons aux œuvres de charité que j'ai énumérées ailleurs. De plus il obtint des légats, ainsi que Lainez, la permission de prêcher, refusée aux autres théologiens. Il vit à ces sermons les plus brillants auditoires : les ambassadeurs des princes et un grand

nombre de prélats. On remarqua son panégyrique latin de S. Jean-Baptiste qu'on trouve inséré dans quelques exemplaires des actes du Concile. Il prit part avec Lainez, Lejay et Canisius au fatigant travail de compilation ordonné par le cardinal Cervini, à savoir d'extraire des livres des novateurs toutes les erreurs précédemment condamnées en d'autres hérétiques, et, d'autre part, des ouvrages des Pères, des actes des conciles et des constitutions apostoliques, tous les textes réfutant les susdites erreurs.

Lainez avait obtenu de parler le dernier au Concile, réservant à Salmeron le premier rang, incontestablement dû aux théologiens pontificaux ; ce dernier n'avait que trente ans, rien dans son extérieur ne prévenait en sa faveur, aussi les Pères ne l'écoutèrent-ils d'abord que par déférence pour son titre de théologien papal. Mais dès son premier discours, il gagna tous les suffrages. Le 25 mai il ouvrit la discussion sur le péché originel avec tant d'éloquence et d'ampleur de doctrine que tous tinrent son vote pour l'un des mieux formulés. L'admiration s'accrut dans la discussion sur les matières ardues de la justification. Le P. Daniel Bartholi a eu sous les yeux deux discours prononcés à cette occasion, l'un par Lainez, l'autre par Salmeron. Il les juge de valeur égale, bien que celui de Lainez ait seul été inséré dans les actes du Concile. Or Salmeron, rendant compte à S. Ignace de cette discussion, fait à peine mention de la part qu'il y a prise (1). Voici comment il s'exprime : « Je n'ai rien à vous mander de nouveau sur nos occupations ; nous continuons à prêcher avec un auditoire toujours croissant de prélats et d'autres personnages. Je crois que ce labeur porte des fruits. On traite actuellement de la justification : chaque jour il se tient une congrégation à laquelle assistent presque tous les évêques, ainsi que les théologiens qui sont fort nombreux. L'un de nous a déjà donné son opinion, l'autre le fera à la fin de la discussion. Maître Claude a parlé assez longuement à la grande satisfaction des prélats (2). »

Le 10 juin, Salmeron rend compte à S. Ignace du changement qui s'opère dans l'opinion en faveur de la Compagnie.

« Nous avons formulé notre vote sur les divers dogmes ; les prélats s'en sont montrés très satisfaits ; plusieurs nous les ont demandés par écrit. D'autres, précédemment indisposés contre nous, nous témoignent maintenant une affection presque excessive ; ils pratiquent avec nous diverses œuvres de charité et nous demandent notre avis sur les matières qu'ils veulent traiter au Concile. Nous sommes allés baiser les mains du cardinal Paceco et de Dom François de Tolède ; celui-ci nous a conservé toute son ancienne affection ; il nous a demandé à plusieurs reprises de vos nouvelles, et il se

1. *Histoire d'Italie*, Liv. 2, chap. 4.
2. Lettre orig.

recommande instamment à vos prières. Le cardinal Paceco nous a témoigné un vif désir de vous voir assister au Concile ; si vous n'y venez pas, nous a-t-il dit, lui-même ira à Rome pour prendre votre avis. Il a dans son palais quelques théologiens, entre autres Alphonse de Castro et Vega. Castro était d'abord mal disposé à notre égard ; il nous a soumis quelques doutes et s'est montré fort satisfait de nos réponses (1).»

Dans la même lettre Salmeron raconte à S. Ignace les impressions d'un parent du Père Jean Polanque. Ayant vu en Espagne l'entrée de ce Père dans la Compagnie, il en avait été fort chagrin, regardant cette démarche comme une folie ; mais quand il eut vu de près, à Trente, où il avait suivi un prélat, la vie édifiante de nos Pères, et l'estime accordée à leur savoir, il applaudit à la résolution de Polanque, et peu s'en fallut qu'il ne l'imitât.

Le 3 mars 1547, le Concile tint sa septième session et y promulgua les canons relatifs aux sacrements en général, au baptême et à la confirmation. Les théologiens étaient occupés à préparer la discussion sur les autres sacrements, quand une maladie aux caractères pestilentiels se déclara aux environs de Trente. Les légats transférèrent le Concile à Bologne, où nos Pères se rendirent. Mais Salmeron emportait de Trente le germe de la maladie régnante ; en arrivant à Padoue il s'alita et fut en peu de jours réduit à l'extrémité. S. Ignace, l'ayant appris, lui écrivit une lettre toute paternelle où il lui disait d'avoir bon espoir, parce qu'il avait prié Dieu de lui conserver la vie et la santé. De fait le P. Alphonse fut bientôt sur pied, et, après une convalescence fort courte, il put reprendre à Bologne ses travaux pour le Concile. Voici en quels termes il rend compte à S. Ignace de son heureuse guérison.

« A mon très révérend Père, D. Ignace de Loyola, supérieur général de la Compagnie de Jésus.

Votre Révérence a su par les lettres de maître Lainez et de maître Elpidio Ugoletti la convalescence qu'il a plu à Notre-Seigneur de m'accorder. Elle a été si courte que nos Pères voient en ceci un second miracle. La fièvre m'avait en effet laissé une faiblesse extrême qui devait naturellement se prolonger. Que N.-S. soit béni de ses miséricordes à mon égard dans le cours de cette maladie. J'ai reçu tous les sacrements, j'ai été soigné avec une tendresse plus que fraternelle, j'ai ressenti une entière résignation à la divine volonté, un regret intime de mes péchés et une ferme confiance en la miséricorde divine.

La divine bonté m'a en quelque sorte ressuscité contre toutes les prévisions des médecins ; daigne la divine Majesté m'accorder une grâce puissante pour dépenser tout entière à sa gloire, la vie que je lui dois une seconde fois.

1. Lettre orig.

Vos lettres m'ont fait comprendre la douleur que vous causait mon mal et l'excès de votre paternelle affection pour nous. Je ne doute point que vos prières et celles de nos Frères ne soient la cause de cette merveilleuse guérison. Daigne le Seigneur me rendre digne d'une si paternelle tendresse. Me trouvant assez fort aux fêtes de Pâques, je suis venu à Venise avec maître Claude; nous nous sommes présentés chez Mgr de la Trinité qui nous a reçus et traités comme ses propres fils. Nous comptons partir mardi ou mercredi pour Padoue et, trois ou quatre jours après, pour Bologne. Maître Lainez est parti le mardi de Pâques avec maître Pierre Canisius et un familier du cardinal de Sainte-Croix. Je n'ai rien de plus à vous dire, puisque maître Elpidio vous parle des affaires de Padoue, et maître Claude de ses affaires personnelles. Mgr le Prieur a reçu la lettre que Votre Révérence lui a écrite le samedi saint. N'ayant pas de réponse à vous donner, il se contente de se recommander aux prières de Votre Révérence. Je vous prie de présenter mes humbles hommages à Mgr de Burgos et de le remercier de sa sollicitude pour moi pendant ma maladie. Je supplierai le Seigneur de lui conserver la santé du corps et de l'âme pour l'édification et l'accroissement de la sainte Église.

Venise, le 16 avril 1547. Votre indigne serviteur et fils dans le Seigneur,

ALPHONSE SALMERON. »

Arrivé à Bologne avec le P. Claude Lejay, Salmeron reprit le travail que lui avait confié à Trente le cardinal Cervini, extrayant des conciles, des constitutions et des bulles apostoliques, des ouvrages des Pères grecs et latins, les définitions, sentences et arrêts opposés aux erreurs luthériennes.

Dans les congrégations tenues pour la discussion des dogmes, les théologiens de la Compagnie parlèrent tous les quatre. Lainez fit un discours de trois heures sur le sacrement de pénitence, et Salmeron réfuta deux jours de suite les objections des hérétiques. Mais, au commencement de juin, les travaux du Concile se ralentirent à cause des difficultés soulevées contre sa translation ; on se décida enfin à le suspendre. Lainez et Canisius se rendirent alors à Florence ; Lejay était déjà parti pour Ferrare, sur la demande du duc Hercule II. Salmeron resta à Bologne, où il prêcha un second carême aussi fructueux que le premier. Depuis quelques mois déjà, voyant les discussions du Concile traîner en longueur, il s'était remis à prêcher en diverses églises, partout suivi d'un auditoire choisi et nombreux. Dans son premier carême il avait parlé surtout pour le peuple ; cette fois il visa spécialement la noblesse et s'efforça de décider plusieurs gentilshommes à faire les Exercices spirituels. Le Père Paschase Broet les donnait en même temps aux dames et aux demoiselles. Il en résulta un changement foncier dans la noblesse bolonaise qui

s'adonna dès lors aux œuvres de piété et de charité. De plus, comme nous l'apprenons par une lettre de Salmeron à S. Ignace, plusieurs hérétiques firent leur abjuration et toute propagande dangereuse fut arrêtée.

Enfin Salmeron se préoccupa d'agrandir le collège, qui ne pouvait plus suffire au nombre croissant d'écoliers. Il fut question de le transférer dans un autre quartier ; mais le projet n'ayant pas abouti, on acheta à Sainte-Lucie quelques maisons attenantes aux anciens bâtiments, on les abattit et on les remplaça par les constructions encore existantes.

CHAPITRE IV.

Salmeron prêche à Vérone et à Bellune, sur la demande des évêques de ces cités ; il y réforme les mœurs et en écarte l'hérésie. — Fondation du collège de Venise.

(1548-1549.)

DON Louis Lipomani, évêque de Vérone, considérant le bien opéré à Bologne par les prédications du P. Salmeron, lui demanda avec instance de venir évangéliser la ville épiscopale. La Compagnie ne pouvait rien refuser à ce prélat, digne frère du prieur de la Trinité, notre bienfaiteur insigne. Salmeron s'offrit donc à cette fatigue nouvelle avec la même abnégation et la même ardeur qu'il avait déployées à Bologne. Aussi renouvela-t-il toutes les classes de la société véronaise. Le matin il prêchait au peuple sur un sujet de morale, et le soir il exposait devant un auditoire d'élite quelque passage de la sainte Écriture, propre à confirmer la doctrine catholique et à réfuter les nouvelles erreurs. C'étaient surtout les écrits pestilentiels venus d'Allemagne qui mettaient en péril la foi des Véronais. Salmeron tonna avec tant de force contre cette propagande impie, que les fidèles prirent l'initiative d'un énorme autodafé de livres suspects, sans se soucier des plaintes et des malédictions des fauteurs de l'hérésie. Salmeron visita encore les monastères de la ville, exhortant les religieuses au zèle de leur perfection et à l'exacte observation de leurs règles.

Le bon évêque était dans le ravissement de tout le bien opéré par Salmeron, aussi ne voulut-il lui permettre de quitter Vérone qu'à la condition d'y revenir bientôt. Salmeron était demandé à Venise par le prieur de la Trinité, Don André Lipomani, frère de l'évêque de Vérone, pour traiter au sénat, conjointement avec Lainez, de la cession du prieuré de la Madelaine à Padoue, pour un collège de la Compagnie. L'affaire eut une heureuse issue, comme je l'ai raconté dans la vie du Père Lainez, mais un incident empêcha le retour de Salmeron à Vérone. Mgr Jules Contarini, qui venait d'être nommé

évêque de Bellune, avait supplié S. Ignace de lui donner Salmeron pour prêcher le carême dans sa ville épiscopale divisée par l'inimitié des principales familles, et de plus infectée de nouvelles erreurs ; les Contarini étaient, aussi bien que les Lipomani, bienfaiteurs insignes de la Compagnie. S. Ignace, ne voulant contrister ni l'une ni l'autre de ces excellentes familles, demanda à Mgr Lipomani la permission d'envoyer pour quelque temps Salmeron à Bellune. L'évêque de Vérone y consentit, pour le temps du carême seulement, comme nous l'apprend la lettre suivante de Salmeron à S. Ignace. « En partant de Venise j'ai reçu une lettre de l'évêque de Vérone conçue en ces termes : Le cardinal de Sainte-Croix me dit avoir demandé au R. P. maître Ignace que Votre Révérence revînt à Vérone. Le Révérend Père l'a promis, exprimant cependant le désir que vous prêchiez ce carême à Bellune ; je ne puis que me conformer à la volonté de maître Ignace, et je vous attends, le carême achevé. Ainsi me parle Mgr de Vérone ; je prie donc Votre Révérence de me faire savoir à temps si je dois retourner à Vérone. Je suis à Padoue et compte partir demain matin pour Bellune. »

Quant aux prédications de Bellune, voici comment Salmeron en rend compte à S. Ignace : « Mes prédications ont été bénies de Dieu plus que je n'osais l'espérer. On va jusqu'à dire qu'on n'a pas vu dans la ville semblable changement depuis la mission qu'y donna S. Bernardin de Sienne. Bien des séculiers et des ecclésiastiques qui avaient toujours eu les sermons en dédain, ont été auditeurs assidus. Plus d'un avait des idées inexactes sur certains dogmes: tels que le purgatoire, l'invocation des saints, la nécessité de la confession et des bonnes œuvres. Ils ont maintenant reconnu hautement ces vérités. L'un d'eux avait fait l'année dernière une confession à la luthérienne, accusant ses péchés en général sans en venir à l'espèce et au nombre. Il a, cette année, réparé cet acte téméraire. Bien des gens qui négligeaient le jeûne du carême, observent fidèlement cette loi de l'Église. Il a plu au Seigneur d'éteindre par le moyen de la divine parole les haines et les inimitiés qui divisaient la cité ; l'union la plus parfaite règne maintenant. Près de mille personnes, m'a dit le Vicaire général, se sont approchées des sacrements de pénitence et d'Eucharistie. Une réforme notable s'est opérée parmi les dames, dont la conduite était généralement assez légère. On a régularisé les mariages clandestins et mis fin aux galanteries. J'ai été fort consolé de la bonne volonté de ce peuple et de la générosité des retours à Dieu. J'ai donné à quelques jeunes gens les Exercices spirituels, plusieurs s'offrent à la Compagnie avec l'autorisation de leurs parents. J'en ai reçu deux, remettant les autres à plus tard, soit à cause de leur jeunesse, soit afin de pouvoir consulter Votre Révérence à leur sujet. Les principaux Seigneurs se sont cotisés pour m'offrir trente ducats : j'ai refusé cet argent, alléguant

la défense que nous font nos règles de rien accepter pour nos ministères. Ils en ont été édifiés. Le chapitre et le conseil veulent envoyer à Venise un gentilhomme pour remercier messeigneurs Lipomani et les prier de me laisser revenir pour quelques mois à Bellune, afin de consolider le bien commencé ; je reste étranger à cette démarche. Il me semblerait à propos que les deux postulants passassent quelques mois au collège de Padoue pour s'y accoutumer aux usages de la Compagnie ; puis Votre Révérence les enverrait où elle le jugerait bon. J'ai compris ce que l'obéissance attend actuellement de moi, et je l'exécuterai par la grâce de Dieu. »

Venise, 27 avril 1549 (1).

Le prieur dom André Lipomani traitait alors avec le Père Salmeron de la fondation d'un collège à Venise. Le projet offrait plus de difficultés encore que la fondation de Padoue, à cause de l'opposition d'un des magistrats les plus influents de la république. L'affaire aboutit assez promptement, et le 3 mai Salmeron écrivait de Padoue à S. Ignace : « Samedi dernier on a remis à Mgr le prieur les clefs de la maison où s'ouvrira le nouveau collège. Je suis allé lundi sur sa demande, y dire la messe et en prendre possession. J'ai visité les bâtiments qui sont vastes et entourés d'un jardin. Il y aura pourtant à faire pour les disposer convenablement. » Salmeron revient ensuite sur la demande des Bellunois. « Le prieur, dit-il, s'est laissé persuader et s'en remet à la décision de Votre Révérence. Je suis prêt à tout ce que me commandera l'obéissance. Si je dois retourner à Bellune, il conviendra de demander l'agrément de l'évêque de Vérone qui m'a fait promettre de revenir chez lui. » S. Ignace répondit que, si l'évêque de Vérone y consentait, il allât à Bellune. Salmeron ne se contenta pas d'exercer son ministère dans cette ville ; il évangélisa tout le comté, et étouffa l'hérésie luthérienne en deux gros bourgs qui en étaient infectés. Les personnages les plus influents de Bellune voulurent remercier S. Ignace de la faveur qu'il leur avait faite en leur envoyant un tel apôtre. « Nous avons cru revoir, lui écrivaient-ils, les temps et les œuvres de S. Bernardin. Le P. Salmeron prêchait, exposait les Épîtres de S. Paul, entendait les confessions jour et nuit, disputait avec les Luthériens, instruisait les enfants des éléments de la foi, donnait les Exercices spirituels et ramenait les égarés à la droite voie, dans ses entretiens privés. Il a remis en honneur la fréquentation des sacrements, rétabli dans les monastères la primitive observance, réformé les mœurs, excité la jeunesse à la vertu ; ses saints exemples, ses fatigues, les industries de son zèle, la puissance de sa parole ont en quelque sorte régénéré cette cité dans le Christ. »

1 Lettre origin.

CHAPITRE V.

Salmeron, devant aller enseigner à Ingolstadt les sciences sacrées, prend à Bologne le degré de docteur. — Estime et sympathies qu'il conquiert en Bavière.—L'évêque de Vérone obtient du Pape de le rappeler en Italie. — Ses travaux à Vérone, puis à Naples où l'on s'efforce de le retenir.

(1549-1551.)

SAINT Ignace avait donné trois mois à Salmeron pour exercer le saint ministère à Bellune, puis il devait se rendre en Allemagne et quitter la prédication pour l'enseignement. Le duc Guillaume de Bavière avait demandé au pape et à S. Ignace deux ou trois théologiens de la Compagnie pour enseigner les sciences sacrées dans son université d'Ingolstadt; S. Ignace désigna pour cette fonction Alphonse Salmeron, Claude Lejay et Pierre Canisius. Tous trois, sur l'ordre du Saint, se rendirent à Boulogne et s'y firent conférer le titre de docteur le 4 octobre 1549. Le dix du même mois ils partirent pour la Bavière. Ils arrivèrent cinq jours après à Trente d'où Salmeron écrivit à S. Ignace :

« Nous voici à Trente où nous nous sommes arrêtés trois jours pour faire reposer nos chevaux, pour rendre nos devoirs aux évêques qui s'y trouvent encore, enfin pour laisser s'écouler la foule qui a accompagné la fille du roi des Romains, fiancée au duc de Mantoue. Nous reprendrons aujourd'hui notre voyage. Les évêques espagnols nous ont cordialement accueillis. Ils nous voient avec plaisir aller en Allemagne. L'archevêque de Sassari s'est montré fort désireux d'avoir quelques-uns de nos ouvriers dans son diocèse. Je lui ai fait connaître les éminentes qualités de maître Sylvestre Landini. Il sera heureux que Votre Révérence le lui cède pour quelques mois. Ce Père se trouvant en Corse pourra aisément passer en Sardaigne. Le prélat vous fait lui-même sa demande dans la lettre ci-incluse, et il me prie de l'appuyer auprès de vous. Il ne me reste qu'à me recommander aux prières de Votre Révérence et à celles de nos Pères. »

Trente, 15 octobre 1549 (1).

Les trois Pères furent cordialement reçus à Augsbourg par le cardinal Othon Truchsès. A Munich le duc Guillaume leur fit un accueil fort courtois et les fit accompagner à Ingolstadt par son secrétaire, recommandant de plus par écrit aux directeurs de l'université, d'avoir les plus grands égards pour les trois hommes distingués qu'il leur envoyait. Le 26 novembre Salmeron et Canisius commencèrent, l'un l'explication de l'Epître de S. Paul aux Romains, l'autre celle du livre des sentences de Pierre Lombard. Lejay y joignit bientôt l'interprétation des Psaumes de David. Les trois Pères

1 Lettre origin.

se firent promptement une haute réputation de doctrine et de vertu. Je n'entrerai pas ici dans les détails de leur enseignement et de leurs ministères, en ayant longuement parlé dans la vie de Canisius et dans celle de Lejay. Salmeron enseigna neuf mois à Ingolstadt et fut fait doyen de l'université. Il était en grande estime auprès de ses collègues eux-mêmes, qui assistaient pour la plupart à ses leçons. Aussi fut-ce pour tous une amère déception de le voir rappeler en Italie.

Le bon évêque de Vérone ne se résignait pas à ce que l'Allemagne lui dérobât un tel ouvrier. Il écrivait, pour réclamer le retour de Salmeron, lettre sur lettre au pape Jules III. Ce pontife, résolu de rouvrir le concile de Trente et d'y envoyer comme théologiens Lainez et Salmeron, saisit cette occasion de rappeler ce dernier de Bavière. Sur son ordre S. Ignace écrivit à Salmeron la lettre suivante:

« Le Révérendissime évêque de Vérone désire fort votre retour, et, par ses instances, il l'a obtenu de notre Saint-Père Jules III. Ne pouvant donc aller contre la volonté de Sa Sainteté, nous devons vous ordonner en vertu de la sainte obéissance, et nous le faisons en effet, de revenir en Italie avant l'hiver prochain. Pour ne point blesser l'excellent duc Albert et l'université d'Ingolstadt, nous enverrons à votre place le docteur Nicolas Gaudano, dont la science égale la piété; il sera à Ingolstadt avant la fin de septembre.

Je me recommande à vos prières et à celles de nos Pères. Daigne l'immense et souveraine bonté du Seigneur nous donner grâce abondante pour connaître et accomplir parfaitement sa sainte volonté. »

Rome, le 1er août.

Salmeron se prépara sur-le-champ au départ, malgré les réclamations des professeurs ses confrères. Le 11 septembre il était à Augsbourg où il trouva le Père Nicolas Gaudano, à qui saint Ignace avait adjoint le P. Pierre Scorichio, fort habile dans la philosophie et la langue grecque. Salmeron, malgré son désir, resta peu auprès de ces deux Pères, et du Père Lejay revenu depuis quelque temps à Augsbourg. Il se remit en route, arriva heureusement à Vérone et y reprit tous ses apostoliques labeurs.

Vers la fin de 1550 S. Ignace appela à Rome les Pères les plus anciens pour leur faire examiner les constitutions qu'il achevait de rédiger, et en même temps pour leur soumettre son projet de renoncer au généralat. Salmeron n'assista point à cette réunion, retenu qu'il fut à Vérone par les instances de Mgr Lipomani. Celui-ci l'avait prié de corriger son grand ouvrage sur la vie des saints. Salmeron le satisfit, et en 1551 il obtint de lui de retourner à Rome, mais il n'y séjourna guère. Il dut bientôt se rendre à Naples pour prêcher le carême et traiter de la fondation d'un collège. Les œuvres apostoliques des Pères Lainez et Bobadilla avaient inspiré aux premiers citoyens de cette ville une grande estime de la Compagnie et le

projet de fixer les Pères à Naples en y ouvrant un collège. Le vice-roi don Pierre de Tolède écrivit dans ce sens à S. Ignace, qui, ayant sous la main Salmeron, l'envoya aux Napolitains.

Le cardinal Pierre Carrafa venait d'être nommé archevêque de Naples. Fort affectionné à Salmeron qu'il avait connu à Trente, il écrivit à son vicaire général Scipion Rebiba, évêque de Mottula et plus tard cardinal, de loger le Père dans le palais archiépiscopal et d'user envers lui de toutes sortes de prévenances. Salmeron ne put accepter un logement au palais, car déjà un noble Genois, D. Jérôme Spinola, lui avait fait promettre d'être son hôte.

Le carême approchait, et toutes les églises étaient déjà pourvues de prédicateurs. Salmeron renonça donc aux prédications sur les matières de morale et se contenta d'exposer après midi l'épître de S. Paul aux Galates dans l'église de Ste-Marie-Majeure. Il avait ainsi occasion de défendre la vérité catholique et de réfuter les novateurs qui abusent des paroles de l'apôtre au chapitre second, et s'efforcent d'en déduire l'inutilité des bonnes œuvres pour la justification. Cette erreur et plusieurs autres avaient été répandues à Naples par un certain Jean Valdès, venu d'Allemagne. Homme de science médiocre, mais d'une rare faconde, il avait trompé bien des gens, entre autres l'infortuné Frère Bernardin Ochin. Le P. Bobadilla, pendant son séjour à Naples en 1539, avait démasqué Valdès et l'avait réduit au silence dans une dispute publique ; mais l'hérétique, entrant en fureur avait, pour suprême argument tiré l'épée, et il eût égorgé Bobadilla si les catholiques présents ne l'eussent arrêté. Après le départ du Père Bobadilla, il avait repris sa propagande, bien qu'avec plus de dissimulation ; il était aidé par plusieurs prédicants venus d'outre-monts, lesquels semaient l'hérésie, non seulement à Naples, mais dans les Calabres et en d'autres provinces du royaume. Tels étaient les faits qui avaient décidé Salmeron à traiter en chaire la matière ardue de la justification. Étant inconnu à Naples, il n'eut d'abord qu'un petit nombre d'auditeurs, mais sa réputation s'établit vite : le charme de son exposition, la vigueur de son argumentation lui attirèrent un auditoire nombreux et distingué. Bien des esprits chancelants ou égarés se raffermirent dans la vérité, et donnèrent une preuve éclatante de la sincérité de leur retour, en jetant au feu les livres hérétiques distribués gratuitement par les novateurs. Ceux-ci n'osèrent entrer en lice avec un tel champion. S'obstinant néanmoins dans l'erreur, les uns quittèrent le royaume, les autres gardèrent prudemment le silence.

Salmeron fut arraché à ses travaux apostoliques pour aller reprendre à Trente ses fonctions de théologien pontifical. Les Napolitains firent les derniers efforts pour le retenir; mais Jules III, qui avait apprécié personnellement le mérite du P. Salmeron, quand sous Paul III il présidait le Concile, voulut absolument l'avoir pour

théologien conjointement avec le P. Lainez. Nous citerons quelques mots de la lettre qu'adressa alors à S. Ignace le célèbre Antoine Minturno.

« Je ne saurais assez remercier Votre Révérence de nous avoir envoyé un si grand homme. Je n'ai vu personne qui ait été écouté à Naples avec plus de fruit...La nouvelle de son départ nous a désolés. S'il eût continué quelque temps encore ses leçons, le bien opéré serait incalculable. Si Votre Révérence peut nous le renvoyer, toute la cité lui en sera reconnaissante. Que le Seigneur accroisse en vous sa grâce.

Naples, six avril 1551, de votre Paternité le très obéissant serviteur.

Antoine Minturno. »

Il est certain que le souvenir de Salmeron resta fort vif à Naples ; on ne cessa de redemander son retour dans cette ville qui finit par le posséder définitivement.

CHAPITRE VI.

Salmeron est envoyé au Concile par Jules III. — Il traite avec une rare érudition la matière des sacrements. — Injustes demandes et protestations des hérétiques. — A la suspension du Concile, Salmeron retourne à Naples et y prêche trois carêmes. — Il convainc et ramène à la foi plusieurs novateurs. — Il établit diverses congrégations.

(1551-1554.)

SALMERON, arrivé à Rome, alla se jeter aux pieds du pape Jules III, qui l'accueillit avec une grande affection et lui accorda divers pouvoirs pour le saint ministère. A Gubbio le cardinal Marcel Cervini, évêque de cette ville, voulut le retenir quelques jours pour évangéliser son troupeau ; mais le pape l'ayant su, ordonna à S. Ignace de presser le départ de Salmeron pour Trente où s'était déjà tenue une session le premier mai. Le P. Polanque écrivit donc à Salmeron de ne plus tarder, puisque le Saint-Père parlait. « Que Votre Révérence, ajoutait-il, prenne courtoisement congé du sérénissime cardinal, lui baisant les mains de la part de notre Père et de la nôtre. Salmeron obéit sur-le-champ. Il rejoignit à Florence le Père Lainez, et tous deux furent rendus à Trente le vingt-sept juillet.

Outre le cardinal légat Marcel Crescenzi, le Concile avait deux présidents secondaires : Bastien Pighini, archevêque de Manfredonia, et Louis Lipomani, évêque de Vérone. Celui-ci fut fort joyeux de revoir son cher Père Salmeron et l'invita ainsi que Lainez à loger chez lui. Le cardinal légat et le cardinal Madrucci leur firent la même invitation ; mais ils s'excusèrent, ayant déjà, dirent-ils, un logis modeste où ils pourraient vivre dans le silence et le recueillement

convenables à des religieux. Les travaux du Concile furent assez lents jusqu'à l'arrivée des électeurs de Mayence et de Trèves ainsi que des ambassadeurs de l'empereur et du roi des Romains.

Le légat, Mgr Crescenzi, voulut que les théologiens parlassent au rang que leur assignaient leurs fonctions. Lainez et Salmeron durent donc ouvrir les discussions. En conséquence dans la congrégation tenue le jour de la Nativité de la Vierge, le P. Lainez disputa le matin et le P. Salmeron le soir, chacun trois heures durant, sur les sacrements de l'Eucharistie et de l'Ordre. Ces discours furent si fort admirés que l'évêque de Modène, Egidio Foscanari, Dominicain, voulut en féliciter S. Ignace par la lettre que nous avons citée dans la vie de Lainez. Le 11 octobre se tint la treizième session. On y promulgua, avec quelques chapitres de réformation les canons et les décrets *de Eucharistia*. Puis on mit à l'étude les sacrements de Pénitence et d'Extrême-Onction. Le P. Salmeron prit part à toutes les discussions des congrégations générales sur ce double sujet. Mais après la quatorzième session, célébrée le vingt-cinq novembre, on suspendit les délibérations pour attendre les ministres protestants qui avaient promis de se rendre à Trente. Le Concile, pour leur ôter tout prétexte de reculer, leur avait accordé le plus ample sauf-conduit ; mais tout fut inutile ; ils manquèrent de parole, et d'ailleurs les ambassadeurs des princes exigeaient pour eux un rang et des privilèges que le Concile ne pouvait accorder.

Voici ce qu'écrit à ce sujet Salmeron à S. Ignace, le 25 janvier 1552.

« La discussion sur le sacrifice de la messe et le sacrement de l'ordre est terminée, les canons et les décrets sont rédigés et ont été revisés par le Concile; on attend, dit-on, les députés des protestants, qu'on veut entendre avant la promulgation, mais les opinions sont partagées à leur sujet. Plusieurs soutiennent que les attendre c'est suspendre inutilement le Concile, vu que ces gens-là ne font que des promesses illusoires. D'autres disent qu'ils viendront, parce qu'ils y seront forcés par leurs princes. S'ils viennent, on se demande s'ils seront admis à disputer et à quelles conditions. Enfin s'ils parlent, seront-ils tenus de promettre obéissance à la décision du Concile ? Hier matin on a entendu dans la congrégation les deux ambassadeurs du duc de Wittemberg, et le soir les deux du duc de Saxe. Tous ont chanté sur le même ton : ils ont dit en somme que leurs princes, sur la requête de l'empereur, les avaient envoyés à Trente où était, disait-on, une assemblée de gens traitant des matières de religion. Ils avaient également promis à l'empereur d'y envoyer leurs docteurs, mais quand il y aurait un concile libre, universel et chrétien. Or l'assemblée actuelle n'était pas libre, puisque tous les évêques présents avaient juré fidélité au pape ; elle n'était pas universelle, puisque toutes les nations n'y étaient pas représentées ; enfin elle n'était pas

chrétienne, puisqu'elle avait déjà défini plusieurs points contraires aux Écritures, surtout relativement à la justification. En conséquence il fallait choisir d'autres juges pris hors de l'épiscopat, et avant tout déclarer que le Concile est supérieur au pape, et que le pape lui est soumis, ainsi que l'a défini le concile de Bâle. Les Wittembourgeois ont présenté un manuscrit contenant les articles de leur foi. Ils ont ajouté que, s'il s'élevait quelque doute sur le sens de ces articles, leurs princes manderaient leurs docteurs et leurs théologiens pour les expliquer et les défendre.

Dans la session qui s'est tenue aujourd'hui on s'est contenté de lire un sauf-conduit plus ample que le premier, invitant les protestants à venir traiter des matières de foi, selon la sainte Écriture, les traditions apostoliques, le consentement de l'Église et l'autorité des Saints-Pères et des Conciles ; on a spécifié ces divers points pour débouter les hérétiques de leur prétention de rejeter toute autre autorité que l'Écriture (1). »

Les prévisions des hommes clairvoyants se réalisèrent : nul docteur protestant ne parut à Trente. Ce fut l'électeur de Saxe avec son armée qui, après avoir failli surprendre l'empereur à Inspruck, s'avança vers Trente, affichant la prétention de faire le Concile prisonnier. Les légats prirent le seul parti possible : ils licencièrent les quelques évêques qui n'avaient point encore pris la fuite et promulguèrent le 28 avril 1552 le décret de suspension du Concile.

Le P. Salmeron accompagna d'abord à Bassano et à Padoue le P. Lainez que tourmentait fort une fièvre quarte. Puis il se rendit à Rome et en repartit bientôt pour Naples, où il était ardemment désiré. En son absence, l'affaire du collège avait été conclue, grâce surtout à la générosité de D. Hector Pignatelli, duc de Monteleone, et de quelques autres seigneurs qui s'étaient chargés libéralement des frais de fondation.

S. Ignace avait envoyé à Naples le P. Bobadilla, puis le P. André d'Oviedo, depuis patriarche d'Éthiopie. Dix Pères ou Frères les accompagnaient ; les classes s'étaient ouvertes au commencement de 1552. La rhétorique était enseignée par Nicolas Paradais, Français ; les humanités par André Castrodardo, Vénitien ; le grec et l'hébreu, par Théodore Peltan, Flamand, et la grammaire par Jean François Araldo de Cagli en Ombrie, tous jeunes gens de talent et d'espérance; Peltan surtout, qui acquit plus tard une véritable célébrité dans l'académie d'Ingolstadt par ses leçons et par ses ouvrages.

Au début, les Pères eurent beaucoup à souffrir, soit de la pauvreté, soit des persécutions des ennemis de la foi et des bonnes mœurs. Ils prirent patience, soutenus par leur saint recteur le P. Oviedo. Seule la présence de Salmeron découragea leurs ennemis et leur permit de respirer.

1. Lettre orig.

Arrivé à Naples en septembre 1552, le P. Salmeron se mit sur-le-champ à expliquer dans l'église archiépiscopale le sermon de J.-C. sur la montagne. Il traita successivement des béatitudes, y puisant des enseignements pratiques pour la jeunesse et le peuple. Il publia de plus un abrégé de la doctrine chrétienne, composé par le scolastique Jean-François Araldo, mais corrigé et complété par lui.

Il ordonna au Père Oviedo d'expliquer au clergé, trois fois la semaine, les cas de conscience dans l'église du collège ; enfin il donna une impulsion nouvelle à tous les ministères.

En 1553 le P. Salmeron fut invité à prêcher le carême dans l'église de l'Annonciation. Les hérétiques, qui depuis son départ pour Trente, avaient relevé la tête, en furent fort alarmés. Ils s'efforcèrent de lui aliéner la population, afin de diminuer d'autant le nombre de ses auditeurs. Ils publièrent donc que Salmeron était l'âme damnée du vice-roi D. Pierre de Tolède, et que tous deux s'étaient entendus pour établir à Naples le tribunal de l'inquisition. Les sectaires savaient que le nom seul de l'inquisition pouvait exciter un soulèvement populaire ; mais la fable croula par la base, car le jour même où s'ouvrit la station quadragésimale, Don Pierre de Tolède fut remplacé dans le gouvernement de Naples par le cardinal Pierre Paceco.

Le carême du P. Salmeron eut le succès le plus brillant et le plus solide. La noblesse et le peuple accouraient à l'envi autour de sa chaire. Une lettre du jeune professeur Théodore Peltan à S. Ignace exalte sans mesure ce succès : « Il me faudrait, dit-il, vous écrire un volume pour vous énumérer les rares mérites de notre prédicateur. Je vous dirai en un seul mot que, de l'avis de tous, on n'a jamais entendu à Naples un aussi excellent orateur (1). »

Salmeron abhorrait les louanges, mais il dut être consolé par les fruits de cette prédication. Tout en visant à la réformation des mœurs, il savait toucher à propos les points de dogme et réfuter invinciblement l'erreur. Son argumentation était si méthodique et si claire, que, rentrés chez eux, ses auditeurs se faisaient un plaisir de répéter le sermon. Ils réfutaient les hérétiques par les arguments du Père, en sorte que les conversions opérées par cet apostolat indirect furent les plus nombreuses. Au dire de Mgr de Mottula, vicaire du cardinal archevêque, les abjurations se montèrent à un millier dans le courant du carême. Ce prélat parcourut avec le P. Salmeron toutes les librairies et ils livrèrent aux flammes les livres entachés d'hérésie. Les particuliers en apportèrent de plus un grand nombre qu'ils jetèrent également au feu. César Caracciolo dans sa *Napoli sacra* constate en ces termes cet heureux résultat :

« L'hérésie luthérienne avait pénétré à Naples et infecté des personnages influents, mais les prédications de Salmeron et ses entretiens

1. Lettre orig.

privés les ramenèrent dans la droite voie. Il prêcha au Dôme, à la Nunciata et à St-Jacques-le-Majeur avec grand concours et de grands applaudissements. »

Le carême achevé, les administrateurs de la Nunciata vinrent lui offrir une somme assez considérable, mais il la refusa malgré les besoins urgents du collège. La Providence le récompensa de son désintéressement en suggérant au nouveau gouverneur, le cardinal Paceco, la généreuse pensée de doter le collège et de le transférer en un quartier plus populeux, dans la rue dite du Géant.

Salmeron continua à exposer la sainte Écriture tous les dimanches, et il prêcha le carême les deux années suivantes. Voici en quels termes il rend compte à S. Ignace du carême de 1554 :

« Grâce à Dieu, l'auditoire a été cette année plus nombreux encore que l'année dernière, et a compté plus de personnages de marque... La semaine sainte a surtout été féconde en fruits de salut. Dieu soit béni de m'avoir conservé les forces suffisantes pour une prédication quotidienne d'une heure et demie ou de deux heures (1). »

On a su par d'autres témoignages que, pendant ce second carême, le jeûne ecclésiastique fut remis en vigueur, le luxe des dames réprimé, enfin deux congrégations établies pour rendre ce bien durable. L'une se composait des hommes qui promettaient de s'approcher souvent des sacrements, elle se nomma la congrégation des *communiants ;* l'initiative de cette œuvre fut due à S. Ignace. Les *communiants* s'engageaient de plus à instruire les enfants, à rétablir l'union entre les familles, à secourir les pauvres, à visiter les malades et à d'autres œuvres de charité. La congrégation des dames se proposait les mêmes fins ; mais avec un engagement spécial de garder la simplicité et la modestie dans les parures.

Pendant le carême de 1555, Salmeron prit pour sujet les 42 paraboles évangéliques. Plus tard il donna à ces gloses la forme de traités et les publia dans le tome septième de son interprétation du Nouveau Testament. Lui-même nous apprend dans cet ouvrage le fruit que ces prédications produisirent à Naples.

1. Lettre du 1 avril 1554.

CHAPITRE VII.

Paul IV confie à Salmeron une mission auprès du roi des Romains et lui ordonne d'accompagner en Pologne le nonce Louis Lipomani. — État déplorable de la religion dans ce royaume. — Au retour, Salmeron reprend à Sienne ses travaux apostoliques. — Les Napolitains le réclament instamment à S. Ignace. — Paul IV lui confie une nouvelle mission en Belgique. — Il dispute à Bâle avec les hérétiques et les confond. — Sa douleur de la mort de S. Ignace.

(1551-1556.)

LE pape Jules III était mort le 26 mars. Dès le 10 avril, le cardinal Marcel Cervini fut élu et prit le nom de Marcel II. Salmeron qui avait connu intimement à Trente le nouveau pape, se hâta de se rendre à Rome pour lui offrir ses hommages ; mais déjà le pontife était passé à un monde meilleur, et le 23 mai, les cardinaux avaient porté leurs suffrages sur l'archevêque de Naples, Jean Pierre Carrafa, qui prit le nom de Paul IV. Le nouveau pape fit venir Salmeron et le chargea d'affaires importantes à traiter avec Ferdinand, roi des Romains, qui se trouvait alors à la diète d'Augsbourg, lui commandant d'accompagner ensuite en Pologne le légat Louis Lipomani, envoyé par lui au roi Sigismond. Salmeron obéit sans retard ; le 20 août il était à Augsbourg. Il rend ainsi compte à S. Ignace de sa mission : « Accueilli paternellement par Mgr Lipomani, j'ai obtenu une audience fort bienveillante du roi des Romains ; je lui ai transmis les demandes de Sa Sainteté, et il y a répondu en vrai prince catholique. Il a protesté qu'il donnerait sa vie et celle de ses fils plutôt que de souffrir aucune mesure contraire aux intérêts catholiques. Bien des gens cependant voudraient le pousser dans une autre voie (1). »

Huit jours après, Salmeron prenait la route de Pologne. Il fut le premier de la Compagnie qui entra dans ce royaume et y fit connaître notre institut. Il seconda de tout son pouvoir le nonce, Mgr Lipomani, chargé par Paul IV de détourner le roi de toute connivence avec les hérétiques ; mais l'indolence des grands et la gravité du mal leur laissèrent peu d'espoir d'avoir réussi. Voici comment Salmeron peint la situation de la Pologne, dans une lettre écrite de Vienne à S. Ignace : « Arrivés à Vilna le 28 octobre 1555, nous nous sommes acquittés de notre mission auprès du roi. Le succès n'a pas répondu aux fatigues supportées pour arriver jusqu'à lui. Il nous a répondu qu'il n'y avait que deux moyens pour remédier aux maux du royaume : ou bien un concile universel qui ne pouvait guère se réunir en des temps si troublés, ou bien un concile national lequel n'aurait pas

1. Lettre orig. du 1er sept. 1555.

l'autorité nécessaire pour terminer les disputes de religion. Ces deux moyens étant écartés, il n'en trouvait aucun d'assez efficace pour remettre la religion en honneur ; car presque toute la noblesse avait donné dans les nouvelles erreurs. Nous avons revu le roi et conversé avec les principaux catholiques, mais nul n'a pu nous donner de solides espérances. J'ai proposé à un secrétaire du roi, notre ami, la fondation de quelques collèges pour préserver au moins la jeunesse de l'erreur ; mais dans l'état des choses le projet me paraît peu réalisable. Tout va de mal en pis : les seigneurs s'emparent des bénéfices ecclésiastiques et même des terres des évêques, sans que nul s'oppose à ces injustices. Les évêques n'osent combattre l'hérésie. Ces maux sont principalement dus à des conseillers perfides qui poussent les seigneurs à ces excès. Le nonce, voyant l'inutilité de sa présence, voulait retourner en Italie, mais le froid rendant les voyages fort pénibles, il s'est décidé à envoyer un prélat de sa suite à Sa Sainteté, afin de lui rendre compte de tout. Comme je ne puis moi-même faire ici aucun bien, je pense partir avec ce prélat, afin de demander au pape la permission qu'attend le nonce pour revenir à Rome. »

Salmeron partit en effet le jour de la fête de S. André, après un séjour de trente-trois ou trente-quatre jours à la cour de Pologne. Ce voyage accompli au cœur de l'hiver fut fort dur. Les routes étaient encombrées par la neige, une bise glaciale soufflait sans interruption. Enfin le 22 décembre les voyageurs atteignirent Vienne. Là Salmeron dut s'aliter pour plusieurs jours ; à peine sur pied, il reprit sa route vers l'Italie ; il reçut en y entrant une lettre de S. Ignace qui lui ordonnait d'aller à Sienne se mettre à la disposition du cardinal gouverneur François de Mendosa. L'État de Sienne, récemment reconquis par l'Espagne, avait besoin d'un missionnaire zélé, pour y rétablir les habitudes religieuses compromises par les désordres de la guerre.

Cependant les Napolitains, apprenant le retour de Salmeron en Italie, firent les plus actives démarches pour le posséder de nouveau. S. Ignace leur avait pourtant envoyé nombre d'excellents ouvriers, mais leurs lettres n'en furent pas moins pressantes, comme on peut en juger par la citation suivante :

«Au R. P. Maître Ignace de Loyola, supérieur général des Pères de la Compagnie de Jésus, notre très humble respect.

Notre catholique cité a la plus extrême affection pour le P. Alphonse Salmeron, religieux de l'ordre de Jésus, à cause de son mérite non moins que de ses vertus, de son zèle pour le culte divin, de ses talents, de son dévouement à semer dans les cœurs le grain de la bonne doctrine, chaque fois qu'il a été au milieu de nous le héraut de la divine parole, à la satisfaction de tous. Aussi désirons-nous ardemment ne pas être privés de sa parole ce carême, sachant par

expérience tout le bien que font à nos âmes et ses sermons et ses leçons sacrées. Nous craignons que son absence n'amène un refroidissement dans la ferveur que sa présence avait allumée. Sachant donc qu'il dépend de Votre Paternité de nous rendre ou de nous enlever le P. Salmeron, nous vous supplions d'exaucer notre désir, conforme, croyons-nous, à la gloire divine, et dont l'accomplissement nous rendra pour toujours les obligés de Votre Révérence.

Nous terminons en lui offrant de bon cœur tous nos services et tout notre dévouement.

Naples, le 14 février 1556.

Les Elus de la catholique cité de Naples (1). »

S. Ignace ne put satisfaire les Napolitains, parce que Paul IV avait déjà disposé de Salmeron pour une autre mission. Il l'appela à Rome et le nomma théologien de Mgr de Mottula, envoyé en Belgique comme nonce extraordinaire, pour traiter avec Philippe II de la paix entre ce prince et le roi de France, et en même temps de la convocation d'un concile que le pape projetait d'assembler dans son palais de Latran. Salmeron partit avec le légat. Un incident du voyage mérite d'être rapporté. A Bâle, ville presque entièrement hérétique, ils étaient à peine entrés dans une hôtellerie pour y prendre quelque repos, que des ministres protestants y entrèrent après eux suivis d'une foule de curieux. Ayant ouï dire qu'un prêtre romain passait dans leur cité, ils voulaient se donner, en présence de leurs dupes, l'honneur d'un triomphe qu'ils croyaient facile. Après quelques mots de politesse, ils se jetèrent dans une longue diatribe contre l'Église catholique.

Salmeron les écouta patiemment. Quand ils eurent tout dit : « Maintenant, reprit-il, veuillez m'écouter aussi patiemment que je l'ai fait. » Il revint alors sur tous leurs arguments, montra l'abus qu'ils avaient fait des textes sacrés, puis réfuta leurs affirmations avec une argumentation si irrésistible, que les Luthériens, n'ayant rien à lui répondre, se mirent à l'insulter; mais le légat crut devoir exiger une réparation auprès des magistrats, et ceux-ci obligèrent les prédicants à demander pardon à Salmeron de leurs dires injurieux. Les ministres s'exécutèrent le lendemain matin; ils vinrent prier Salmeron d'oublier leurs paroles de la veille, parce qu'ils étaient pris de vin. « Je m'en suis aperçu, dit le Père; mais, continua-t-il avec force, n'est-ce pas une honte et un malheur public, que les vérités substantielles de la foi, desquelles dépend le salut, soient enseignées par des théologiens en état d'ivresse ? »

Après cette leçon il les renvoya.

Continuant leur route, ils étaient arrivés à Maestricht, ville qui n'est qu'à deux journées de Bruxelles, quand ils furent subitement

1. Schinosi, *Hist. de la Compagnie de Jésus dans le royaume de Naples*, première partie, Liv. I, chap. 13.

rappelés à Rome. Le motif de ce contre-ordre était la guerre qui venait d'éclater entre Paul IV et le duc d'Albe, vice-roi de Naples, cet incident ôtant aux négociations avec Philippe II toute chance de succès. Salmeron rentra à Rome avec le légat vers le milieu de septembre, ne rapportant de sa mission que le mérite des fatigues supportées et celui de l'obéissance.

Le 31 juillet S. Ignace était passé à une vie meilleure. Salmeron avait su en route la douloureuse nouvelle ; mais il n'en ressentit pas moins en arrivant la perte d'un si tendre père, et le jour de son entrée dans la maison professe fut tout entier donné aux larmes, larmes d'espérance autant que de regret, car il ne doutait pas que son père Ignace ne le protégeât du haut du ciel plus efficacement qu'il n'avait fait en terre.

Salmeron trouvait Rome dans la plus grande agitation. Le duc d'Albe avait occupé la côte et la campagne romaine; il avait pris Anagni, Nettuno, Ostie et Tivoli, et tenait déjà en quelque sorte Rome assiégée. Le pape pour accroître le nombre des défenseurs armés de la ville, voulut que les religieux eux-mêmes aidassent à la réparation des murs et aux autres travaux de fortification. Salmeron, Lainez, alors vicaire général, et tous les autres Pères durent donc s'employer pendant plusieurs jours à des travaux de ce genre. Enfin le 19 novembre on conclut une trêve de 10 jours qui, de fait, se prolongea quarante jours. Rome étant débloquée, le P. Salmeron en profita pour se rendre à Naples.

CHAPITRE VIII.

Salmeron est accueilli à Naples avec enthousiasme; il y prêche le carême de 1557. — Paul IV le rappelle brusquement à Rome et le donne pour théologien au cardinal Charles Carrafa, envoyé comme nonce en Belgique. — Incidents de ce voyage ; œuvres de Salmeron à Bruxelles. Il est arrêté à Liége par une maladie. Il assiste à Rome à la première congrégation générale.

(1557-1558.)

L'ACCUEIL que reçut Salmeron à Naples fut une véritable ovation. Confus et reconnaissant, il s'efforça de justifier l'attente générale par ses prédications quadragésimales de 1557, qu'il commença à St-Jacques-le-Majeur. Attentif à varier ses sujets, il en aborda un nouveau: le royaume de Dieu. Après trois ou quatre sermons, il reçut une lettre du cardinal Rebiba, lui ordonnant de la part de Sa Sainteté de prêcher le carême dans le Dôme, qui manquait cette année-là de prédicateur. Salmeron était fort indifférent au choix de l'église où il devrait parler ; mais les paroissiens de St-Jacques, moins indifférents que lui, réclamèrent auprès du pape, et celui-ci revint sur une

décision qu'il avait prise ignorant les engagements précédents de Salmeron.

Le carême achevé, le prédicateur alla prendre quelques jours de repos dans l'île de Capri. Mais il n'y fut point oisif, comme nous l'apprend une lettre de Jean François Araldo.

« Le P. Salmeron, dit-il, se porte bien, Dieu merci; il revient de Capri où il était allé se reposer quelques jours; il y a prêché le jour de l'Ascension dans l'église de l'évêché. Toute l'île assistait à ce sermon. Ce peuple est fort affectionné à la Compagnie, surtout depuis ce carême, l'un de nos prêtres ayant rempli avec succès divers ministères de zèle et de charité (1). »

Le nombre de nos ouvriers croissait à Naples et en même temps celui des œuvres. « Le collège prospère, écrivait Salmeron; on s'y confesse et on y communie souvent; des personnages de marque le fréquentent. Le concours augmentera encore, nous l'espérons, après la construction de la nouvelle église à laquelle nous travaillons actuellement(2). »En même temps plusieurs villes du royaume demandaient la fondation de collèges,à la suite des ardentes prédications du Père Bobadilla et de quelques autres missionnaires. A Nole, la fondation devait être l'œuvre de la Comtesse D. Maria Sanseverino, de la famille des princes de Bisignano, insignes bienfaiteurs de la Compagnie.

Le P. Salmeron animait tous ces excellents ouvriers par l'ardeur de son zèle et l'exemple de ses vertus; sa réputation de science, son amabilité conciliaient à la Compagnie les suffrages les plus précieux. Mais au moment où on le croyait fixé à Naples, il fut soudainement rappelé à Rome par ordre exprès du pape. Paul IV avait conclu la paix avec le vice-roi de Naples, le duc d'Albe. Il en profita pour envoyer une double ambassade, l'une au roi Philippe II, l'autre au roi de France, afin de ménager un traité entre ces deux royaumes catholiques. Il choisit pour la légation de Belgique son neveu Charles Carrafa et lui adjoignit comme théologien le P. Salmeron. Il comptait sur ce dernier pour traiter avec Philippe II de la réparation de quelques infractions aux privilèges ecclésiastiques dans le royaume.

Salmeron vint donc de Naples à Rome, ignorant le motif de son brusque rappel. Il en fut informé par quelques-uns de nos Pères, comme on le voit dans le passage suivant d'une de ses lettres : « On m'assure que je dois accompagner le révérendissime cardinal Carrafa à la cour de notre roi Philippe. Je suis fils de l'obéissance; et, bien que les cours me plaisent peu, j'exécuterai par la grâce de Dieu les ordres de Sa Sainteté. Il m'en a bien coûté pourtant de quitter cette bonne ville de Naples (3). »

1. Lettre orig. du 28 mai 1558.
2. Lettre orig.
3. Lettre orig. Rome, 1 oct. 1557.

Salmeron reçut le 16 octobre la bénédiction du pape Paul IV; puis il partit avec le P. Pierre Ribadeneira, que Lainez lui avait adjoint pour traiter à la cour de Bruxelles des affaires de la Compagnie. Ribadeneira avait déjà rempli deux missions à Bruxelles: il pouvait donc renseigner Salmeron et lui donner un utile concours.

Aux environs de Strasbourg les deux Pères apprirent qu'ils allaient se trouver au milieu d'une troupe de quatre cents soldats allemands, pour la plupart hérétiques, lesquels allaient se mettre au service du roi de France ; la rencontre était périlleuse. S'ils étaient reconnus comme Jésuites, les Pères étaient en danger de la vie. Ils ne reculèrent point: Ribadeneira prit hardiment les devants; il adressa avec beaucoup de sang-froid quelques mots en allemand aux soldats qui lui répondirent poliment et continuèrent leur route.

Un peu plus loin les Pères échappèrent à une bande de brigands, qui, avertis de leur passage, les attendaient pour les dépouiller. A Worms ils trouvèrent les Pères Pierre Canisius et Nicolas Gaudano, que Ferdinand, roi des Romains, y avait mandés pour un colloque avec les protestants. Salmeron raconte dans une longue lettre le succès de Canisius dans ce colloque; l'habile controversiste eut l'art de diviser, par une question adroite, les théologiens protestants qui, laissant là les objections aux catholiques, se disputèrent et se déchirèrent entre eux (1).

Le 2 novembre les deux Pères arrivèrent heureusement à Bruxelles, et le 17 du même mois y furent rejoints par le légat et sa suite.

«A Cologne, écrit Salmeron à Lainez, nous avons trouvé le collège fort prospère. Le nombre des élèves et la réputation des maîtres va en grandissant. Il s'y opère un bien sérieux. A Louvain nous nous sommes abouchés avec le doyen; et à Bruxelles nous tâchons, par l'entremise du comte de Feria, d'obtenir de la cour un décret établissant officiellement notre collège; nous avons espoir de réussir. Le cardinal n'a fait son entrée à Bruxelles qu'avant hier; il a été solennellement reçu par le roi et la cour. Nous logeons dans deux petites chambres près du palais du duc de Feria que nous voyons souvent; la Compagnie a en lui l'ami le plus dévoué; le cardinal nous envoie chaque jour nos repas; il nous a fait habiller à ses frais. Il veut que j'aille tous les jours chez lui, tenir consulte avec un autre théologien et l'évêque de Trano, sur la provision des bénéfices avec ou sans charge d'âmes, ainsi que sur d'autres dispenses, grâces et pouvoirs (2). »

Salmeron ajoute dans une lettre du 20 février 1558 :

« On parle du départ du cardinal, d'ici à 15 ou 20 jours. Aux approches du carême, les Espagnols me prient de leur prêcher en leur langue. Les Napolitains réclament pour que je prêche en italien.

1. Vie du B. Canisius, Liv. III, n. 9.
2. Lettre orig. du 18 déc. 1557.

Ils veulent, dit-on, faire intervenir le cardinal. Le pape et le roi veulent, assure-t-on, diviser l'archevêché de Cambrai : le roi enverrait un délégué pour examiner l'étendue de l'archidiocèse; le cardinal en ferait autant, et on dit qu'il me confierait cette mission. Je suis prêt à obéir, mais je compte prier le cardinal de choisir un sujet plus

P. Pierre Ribadeneira.

propre que moi à de telles affaires. Ce matin, le cardinal m'a fait dire de prêcher trois fois la semaine en italien pendant toute la durée du carême ; veuillez demander au Seigneur que je fasse quelque bien à mes auditeurs (1). »

La légation ne réussit qu'à demi. Si la paix ne se conclut point alors entre la France et l'Espagne, du moins les bases en furent posées et le traité définitif fut signé deux ans après. Quant aux autres

1. Lettre orig.

demandes du pape, les unes furent favorablement accueillies, les autres courtoisement écartées. Le cardinal n'ayant plus rien qui le retînt à Bruxelles, repartit en poste pour Rome. Salmeron s'était mis en route quelques jours auparavant avec une partie de la suite du légat. En chevauchant de Bruxelles à Louvain, il fut blessé par le cheval d'un de ses compagnons et dut en conséquence s'arrêter à Louvain ; sa plaie étant fermée, il voulut rejoindre les autres voyageurs ; mais la blessure s'envenima de nouveau et il lui fallut se mettre à Liége, entre les mains des chirurgiens ; il y reçut une cordiale hospitalité de l'archidiacre qu'il avait connu au concile de Trente. Ribadeneira apprenant l'accident, accourut de Louvain pour soigner le blessé ; il reconnut tout d'abord que les remèdes ne faisaient qu'irriter la plaie, elle s'était transformée en une énorme tumeur où la gangrène menaçait de se déclarer. Ribadeneira demanda au chirurgien d'ouvrir cette tumeur, ce qui réussit, mais la guérison tarda plusieurs semaines. Ribadeneira resta jusqu'au bout auprès du malade, lui prodiguant les soins les plus empressés ; il ne le quitta que lorsque Salmeron reprit la route de Rome.

Les profès de la Compagnie étaient alors réunis pour élire le successeur de S. Ignace. La congrégation s'ouvrit le 19 juin, et le 2 juillet Lainez fut élu général, d'autres affaires furent ensuite traitées dans cette première congrégation générale qui se prolongea jusqu'au dix septembre. Salmeron y prit une part importante.

CHAPITRE IX.

Salmeron est nommé provincial de Naples. — Il ouvre le collège de Nole. — Il fait estimer la Compagnie par ses prédications et ses leçons d'Écriture sainte. — Il envoie des ouvriers en diverses provinces du royaume pour s'opposer aux menées des sectaires.

(1558-1561.)

LA congrégation dissoute, un des premiers actes du nouveau général fut d'accepter le collège de Nole, au sujet duquel la comtesse Sanseverino lui avait de nouveau adressé une fort aimable lettre, promettant une maison et une rente convenables. D'autres villes du royaume faisaient de semblables requêtes, ce qui décida Lainez à établir à Naples une province de la Compagnie dont il donna la charge au Père Salmeron.

Celui-ci partit donc avec le titre de provincial vers la fin de septembre, mais sa santé était si fort ébranlée qu'il lui fallut huit mois pour se rétablir. Les fatigues de son voyage de Belgique l'avaient épuisé, et une fièvre quarte qui l'avait saisi à son retour, achevait de le mettre à bout de forces. « Ma fièvre quarte, écrivait-il le 5 novembre, de simple qu'elle était est devenue double, en sorte que les accès

se succèdent à court intervalle, et je ne puis appeler repos les courts instants qu'ils me laissent, vu la prostration de forces qui résulte des accès ; tous les remèdes sont impuissants à déloger cette visiteuse incommode (1).» Salmeron ne s'en appliquait pas moins au gouvernement de la nouvelle province, et il ne reculait devant aucune fatigue. Le P. Jean Montoia était arrivé de Rome pour exercer à Nole les fonctions de recteur ; il avait avec lui onze Pères ou Frères scolastiques, destinés les uns à la prédication, les autres à l'enseignement, et de plus deux Frères coadjuteurs.

Salmeron, malgré sa faiblesse, voulut accompagner les siens à Nole et prendre en personne possession du collège. La fleur de la noblesse vint à la rencontre des Pères, et toutes les cloches sonnèrent à leur entrée dans la ville. Le collège s'ouvrit d'abord dans la maison des Mastrilli ; puis il fut transféré dans l'antique palais des Orsini, commodément disposé par les soins de la comtesse fondatrice. En même temps Capoue, Salerne et Melitto demandèrent de semblables fondations ; mais on ne put les satisfaire immédiatement, faute de professeurs.

A Naples la nouvelle église, fort spacieuse, se remplit bientôt de fidèles, assidus aux prédications et aux autres fonctions sacrées. Salmeron qui avait repris son ancienne vigueur, contribua à ce concours par son remarquable carême de 1560. Il prit pour sujet la paraphrase du *Miserere*. Cet appel à la pénitence fut entendu, et les confessions continuèrent après Pâques avec une fréquence soutenue. Quelques rigides prirent de là occasion de blâmer les Pères de leur facilité à admettre aux sacrements. Cette imputation s'était produite, une première fois, pendant le voyage en Pologne de Salmeron, et le Père Christophe Madrid avait répondu par un excellent opuscule sur la communion fréquente. Le docteur Jérôme Vignes l'avait fait imprimer à ses frais, et en avait distribué à Naples des milliers d'exemplaires. Les mêmes critiques s'étant renouvelées, le Père Salmeron établit la vraie doctrine du haut de la chaire avec une rare érudition. Il prouva que l'opinion contraire était opposée au sentiment de tous les Pères et à la pratique de l'Église. Il revint victorieusement sur cette question au mois de septembre en exposant la première épître de S. Jean.

La seule présence de Salmeron à Naples fermait la bouche aux quelques sectaires qui s'y cachaient encore. Ils savaient trop à quel jouteur ils avaient à faire et se gardaient de souffler mot, mais il n'en était pas ainsi dans les autres provinces du royaume ; bien des Luthériens s'y étaient glissés à la suite des troupes allemandes de Charles V. On en découvrit un grand nombre dans cette partie de la Calabre qui s'étend de Montalto à Cosenza. Ces sectaires se voyant

1. Lettre orig.

en force, prirent les armes et organisèrent un brigandage permanent. Il fallut que le duc d'Alcalà, gouverneur de Naples, envoyât contre eux plusieurs régiments de soldats qui les dispersèrent, et en firent prisonniers de mille à quinze cents. Le vice-roi et le cardinal Thadée Gaddi, archevêque de Cosenza, prièrent alors le Père Salmeron d'envoyer dans cette ville quelques zélés missionnaires, pour préparer à la mort ceux de ces bandits que leurs crimes avaient fait condamner à la peine capitale. Salmeron, n'ayant personne de disponible à Naples, s'adressa au P. Lainez qui lui envoya les Pères Lucio Croce et Jean Saverio. Ceux-ci eurent le bonheur de réconcilier avec Dieu plus de mille prisonniers. Les condamnés à mort leur résistèrent longtemps; mais à la suite d'une retraite que leur prêcha le Père Saverio, tous enfin cédèrent et finirent chrétiennement, à l'exception de deux obstinés qui moururent dans l'impénitence.

Salmeron envoya en Pouille le P. Emerio de Bonis, venu également de Rome. Ce zélé missionnaire prêcha le carême à Lavello : il réforma les mœurs du peuple et du clergé, établit un hôpital pour les malades indigents et une congrégation d'hommes, qui, par le bon exemple et les œuvres de charité, put conserver et accroître les résultats obtenus. C'est ainsi que la Compagnie conquérait chaque jour l'estime et l'affection générale, soit à Naples, soit dans le reste du royaume. Sans rien ôter au mérite de nos autres excellents ouvriers, il faut reconnaître que ce résultat était principalement dû au P. Salmeron. Il venait à Naples de tous les points du royaume beaucoup de prélats et de seigneurs que leurs affaires retenaient parfois de longs mois dans cette capitale ; ils voyaient Salmeron à l'œuvre, toujours infatigable dans les travaux apostoliques, prêchant sept carêmes toujours sur un thème nouveau et avec un auditoire plus nombreux et plus attentif ; de plus, interprétant quelque livre de la sainte Écriture, tous les jours de dimanche et de fête, avec tant de variété, de sagacité et d'érudition, que plusieurs prêtres séculiers ou réguliers s'efforçaient de prendre par écrit ses leçons et conservaient ces rédactions comme un trésor. En outre on voyait Salmeron toujours prêt à aider les âmes, à administrer les sacrements, à résoudre les doutes, à diriger dans le bien non seulement les grands, mais les derniers de la plèbe. Les seigneurs de la province qui avaient été témoins de ces saintes œuvres, les racontaient en rentrant chez eux, et répandaient ainsi dans tout le royaume la réputation du P. Salmeron et celle de la Compagnie.

Mais autant il était admiré par les fervents catholiques, autant il était craint et détesté par les fauteurs de l'hérésie. Chaque fois que le pape le rappelait de Naples pour le service de l'Église, les catholiques demandaient instamment son retour, et les hérétiques trépignant de joie, l'accompagnaient de malédictions et des plus grossières calomnies. Nous aurons à en signaler un exemple éclatant.

CHAPITRE X.

En l'absence du P. Lainez, Salmeron gouverne comme Vicaire les provinces d'Italie. — Ses leçons d'Écriture sainte attirent un grand concours d'auditeurs. — Calomnies inventées contre lui par les hérétiques et bonnement admises par la crédulité Napolitaine. — S. François de Borgia et S. Charles Borromée prennent la défense de Salmeron.

(1561-1562.)

LE pape Pie IV qui avait succédé à Paul IV, avait en 1561 accordé aux instances du cardinal d'Este d'emmener avec lui en France le P. Lainez, pour assister en qualité de théologien au Colloque de Poissy entre les catholiques et les calvinistes. Lainez en partant désigna le P. Salmeron pour gouverner à sa place avec le titre de vicaire les provinces en-deça des monts. Mais il ne voulut pas exposer sa santé en l'appelant à Rome au moment des plus fortes chaleurs : il lui ordonna d'attendre à Naples que la température fût supportable, chargeant le P. Christophe Madrid, assistant d'Italie, de pourvoir aux affaires urgentes. Salmeron partit de Naples au commencement de septembre, mais secrètement et sans prendre congé de personne pour couper court aux plaintes et aux réclamations. En arrivant à Rome, il se rendit droit au collège romain ; il y dîna en compagnie du célèbre théologien Dominique Soto, et de S. François de Borgia arrivé d'Espagne depuis quatre jours. Après le repas, Soto et Salmeron furent complimentés par les écoliers qui improvisèrent des pièces de vers chacun dans la langue de sa patrie. Salmeron se rendit ensuite à la maison professe. Il prit sur-le-champ en main les rênes du gouvernement. Cependant il ne sut point se refuser aux prières de quelques cardinaux qui désiraient l'entendre exposer l'Ecriture sainte. Il supporta donc ce surcroît de fatigue, et fut récompensé de son dévouement par des fruits abondants, recueillis dans un auditoire d'élite, prélats, évêques, cardinaux, ambassadeurs des princes.

Pendant qu'à Rome Salmeron se voyait exalté jusqu'aux astres, il était à Naples traîné dans la boue. Quand les sectaires ne le virent plus dans cette ville, ils se mirent en frais de mensonges, sûrs de la crédulité publique. Vainement les Pères répétaient que leur provincial avait été appelé à Rome pour gouverner la Compagnie en l'absence du P. Lainez ; le bruit courut d'abord que Salmeron était dans l'une des prisons de Naples, chargé de graves imputations ; bientôt on fit connaître au public le jugement, la sentence et le supplice. Le Père avait été condamné au bûcher comme hérétique, mais secrètement pour ne pas scandaliser les simples. Bientôt on publia les détails de sa mort de réprouvé. De graves témoins affir-

maient l'avoir vu sur le bûcher, coiffé de la mitre de patarin (1), et avoir entendu les cris de désespoir qui avaient signalé son affreuse fin. Cette fable eut cours quelque temps ; quand elle eut vieilli, on en inventa cinq ou six autres. Enfin on s'arrêta à la version que voici : « Salmeron, c'est un fait avéré, s'est réfugié à Genève. » Selon les uns la raison de cette fuite était la suivante : le Père ayant entendu la confession d'une dame fort riche, avait exigé d'elle 4000 écus pour lui octroyer l'absolution. Le pape, informé du fait, avait mandé à Rome l'avide confesseur. Salmeron, pour se soustraire au châtiment mérité, avait pris la route de Genève emportant les 4000 écus. D'autres donnaient une version plus simple et plus hardie, qui finit par prévaloir. Le bon Salmeron, à force de feuilleter les livres des novateurs, avait cru voir qu'ils avaient raison ; il s'était fait calviniste de bonne foi, et, pour n'être pas inquiété dans sa nouvelle conviction, il était allé la professer à Genève ; on donnait du fait des preuves péremptoires, à savoir de nombreuses lettres de prélats et de cardinaux arrivées fraîchement de Rome et narrant en détail l'apostasie. Ces récits se répétaient dans tout Naples. Les cercles et les sociétés en faisaient leurs délices, chacun brodant sur ce fond et y ajoutant quelque incident curieux. Bien plus, on racontait du haut des chaires, la chute désolante d'un si grand champion de la foi, et on en tirait des conclusions fort efficaces pour maintenir les fidèles dans l'humilité. Le peuple avait bu comme de l'eau ces incohérents récits. La plèbe affirmait par des outrages aux Pères l'intégrité de sa foi. Les nôtres ne pouvaient plus sortir sans entendre fredonner autour d'eux une chansonnette insultante.

A Rome on faisait fort peu de cas de ces bruits qu'on supposait devoir tomber bientôt devant l'excès de l'évidence ; mais à Naples le mal empirait : nos meilleurs ouvriers étaient déconsidérés, nos classes et notre église désertes. Les hérétiques tiraient du mensonge un argument selon eux irrésistible contre l'Église : si un tel homme a reconnu la fausseté du catholicisme, qui donc y croira désormais ? En présence de tels maux, D. Hector Pignatelli, duc de Monteleone, et Mgr Gaspar de Quiroga, depuis cardinal et archevêque de Tolède, firent connaître à Rome la vraie situation faite aux bons par ces calomnies. Ils demandaient qu'on envoyât le P. Salmeron à Naples, où sa seule présence dissiperait toutes les ombres, ou qu'on remédiât autrement à ces bruits funestes aux âmes. Deux Saints prirent alors la défense de Salmeron, François de Borgia et Charles Borromée.

Le P. de Borgia écrivit une longue lettre au vice-roi. Il y énumère les motifs qu'ont les ouvriers apostoliques de défendre leur réputation puis il ajoute :« Je puis affirmer à Votre Excellence qu'en apprenan

1. Le nom de patarin, qui désignait primitivement une secte de Vaudois, devint en Italie synonyme d'hérétique. A Naples comme en Espagne on coiffait d'une mitre de papier les condamnés au feu.

la tempête soulevée à Naples contre maître Salmeron, mon premier mouvement a été de le féliciter et de le jalouser comme un insigne favori de Dieu ; mais sachant maintenant les funestes effets de cette calomnie, j'ai cru devoir écrire à Votre Excellence, afin que, comme représentant de Sa Majesté catholique, vous étouffiez dans leur germe ces calomnies qui pourraient jeter le trouble dans la cité. Votre Excellence peut dire à tous que le P. Salmeron combat ici sans relâche l'hérésie ; notre église ne peut contenir les auditeurs de marque attirés par ses leçons d'Écriture sainte : cardinaux, évêques, prélats et ambassadeurs. Huit cardinaux assistaient à la dernière leçon. Le Père a commencé l'explication du psaume *Beati immaculati in via.* Il a donné quatre instructions sur le premier verset. La première semblait avoir épuisé le sujet, et pourtant les trois autres ont été de plus en plus admirées. J'entre dans ces détails pour que Votre Excellence puisse répondre aux calomniateurs, en toute connaissance de cause. S'il était nécessaire pour dévoiler le mensonge que notre Père Vicaire allât à Naples, je l'en supplierais humblement, mais à peine aurait-il tourné le dos, les contes recommenceraient de plus belle. Aussi sa présence étant nécessaire ici pour l'exercice de sa charge, il semble préférable de confier à Votre Excellence la conduite de cette affaire. Croyez que Dieu vous récompensera de vos efforts pour justifier les innocents, d'abord par ses bénédictions en cette vie, puis en l'autre par l'éternelle béatitude.

Rome, 20 décembre 1561. »

Le cardinal Borromée écrivit également au vice-roi de la part du pape son oncle ; de plus il demanda aux cardinaux et aux prélats au nom de qui on avait fait circuler à Naples de fausses lettres, de rétablir les faits dans des écrits signés de leur main et munis de leur sceau. Cette mesure fut décisive. Les Napolitains, honteux de leur crédulité, la nièrent à l'envie. Comment soupçonner un tel homme ? ils avaient les mains blanches de tout ce mal-entendu. On sourit à Rome et ailleurs de cette heureuse palinodie, et il ne fut plus question à Naples de la mort désespérée de Salmeron ni de sa fuite à Genève.

LIVRE SECOND.

CHAPITRE I.

Le P. Salmeron prend part une troisième fois au Concile de Trente ; lettre de recommandation écrite en sa faveur par le cardinal Borromée. — Craintes qu'excite sa présence au Concile. — Son discours et ses observations sur la communion sacramentelle.

(1562.)

LE Pape Pie IV, à l'instigation du cardinal Charles Borromée son neveu, avait une troisième fois convoqué le Concile de Trente. Déjà une première session s'était tenue le 13 janvier 1562, et on y avait décidé de ne plus interrompre le Concile jusqu'à promulgation complète des décrets projetés. Le pape avait choisi pour ses théologiens le Père Lainez et le P. Salmeron; ce dernier, sur l'ordre de Lainez, remit à S. François de Borgia la charge de Vicaire général, et partit de Rome muni d'une lettre de recommandation du cardinal Borromée, ainsi conçue:

« Sa Sainteté envoie au Concile comme son théologien le P. maître Salmeron, de la Compagnie de JÉSUS, porteur de la présente. Je n'ai rien à dire à Vos Seigneuries illustrissimes de sa vertu, de sa doctrine, de son expérience des choses conciliaires, elles éclateront assez. Je dirai seulement : que Sa Sainteté vous demande de l'accueillir cordialement, et de lui donner au Concile le rang qu'il a précédemment occupé et qui lui est incontestablement dû comme théologien du pape [1]. » L'arrivée de Salmeron, il faut le dire, était vue de mauvais œil par plusieurs prélats. Voici la cause de cette disposition peu favorable. Une question brûlante, déjà écartée plusieurs fois, était de nouveau mise sur le tapis : la juridiction des évêques était-elle de droit divin comme leur ordination ? le droit de juridiction entraînait le devoir de résidence, *vi legis divinæ*, sans que le pape en pût dispenser. La plupart des prélats espagnols soutenaient la thèse affirmative, et en préparaient activement la définition pour la session prochaine. Or, au milieu de cette effervescence des esprits, on fit courir le bruit que Salmeron arrivait en poste, sur l'ordre du pape, pour combattre à outrance la juridiction épiscopale et soumettre la résidence au jugement souverain du pape qui garderait le droit d'en dispenser. Ces dires indisposèrent bien des évêques contre Salmeron et contre la Compagnie, ainsi que nous le voyons par la lettre suivante du B. Canisius au P. François de Borgia :

1. Lettre du 6 mai 1592.

«On est surpris ici de ne pas voir le P. Salmeron, et on l'attend d'heure en heure. Son arrivée ne plaira pas à tous, surtout aux prélats espagnols. On dit publiquement que le pape l'envoie pour réfuter l'opinion du droit divin de résidence que plusieurs évêques voudraient faire définir. On ajoute que le P. Salmeron a écrit un livre sur ce sujet, d'autres disent une lettre. Voyant le tort que ces fables faisaient à la Compagnie, je me suis efforcé de les démentir ; d'autre part je vois les esprits bien passionnés pour cette définition du droit divin de résidence. Si Dieu n'y met la main, cet incident menace de dévorer un temps précieux. Veuillez donc, mon Révérend Père, prier et faire prier pour l'heureuse marche du Concile, surtout d'ici à la prochaine session qui se tiendra le 4 juin. Dieu nous délivre de tout schisme (1) ! »

Il était fort vrai que Salmeron se disposait à combattre le droit divin de juridiction et de résidence ; mais c'était par conviction, non par un ordre du pape. Cette crainte de doctes prélats de l'avoir pour adversaire est le plus bel éloge qu'ils pussent faire de sa logique et de son érudition.

Arrivé sur la fin de mai, Salmeron ouvrit le 10 juin la discussion sur l'Eucharistie. Voici comment le cardinal Pallavicini résume son discours. A la première question dogmatique: l'usage du calice est-il de droit divin ? Salmeron répondit : l'Eglise assurément ne peut errer ; puis donc qu'elle a, pendant de longs siècles, défendu aux laïques l'usage du calice, comme il appert par les conciles de Bâle et de Constance et par les écrits des scolastiques depuis trois cents ans, il est certain que cet usage n'est pas de droit divin. De plus comme on ne saurait assigner l'époque où a commencé la communion sous une seule espèce, on doit croire qu'elle est de tradition catholique ; s'il n'en était pas ainsi, les fidèles, si jaloux de leurs privilèges, ne les auraient pas laissé amoindrir sans réclamer hautement, ce dont il y aurait souvenance. Il confirme cette conjecture par de nombreux textes des Pères prouvant l'antiquité de la communion sous une seule espèce. Il réfute les textes de la sainte Écriture allégués en faveur de la communion sous les deux espèces ; les uns affirment seulement que J.-C. a donné ainsi la communion à la cène, or nous ne sommes pas tenus de faire tout ce qu'il a fait, mais seulement ce qu'il a ordonné. Ce n'est qu'aux prêtres que J.-C. a dit en la personne des apôtres : « Buvez tous de ce calice ; » comme c'est à eux seuls qu'il a dit : « Faites ceci en mémoire de moi. » Les Bohémiens ne peuvent invoquer en leur faveur le sixième chapitre de S. Jean, car J.-C tantôt y parle de son corps seul, tantôt de son corps et de son sang, comme pour affirmer la licéité de l'un et de l'autre rite. La seconde question dogmatique était ainsi formulée : Reçoit-on moins

1. Lettre orig.

sous une espèce que sous deux ? Salmeron affirma comme certain que le Christ tout entier étant sous l'espèce du pain on ne reçoit pas davantage en communiant sous les deux espèces ; ce point, ajouta-t-il, a déjà été défini à Bâle et à Florence. De plus l'Église propose ce sacrement à l'adoration des fidèles sous la seule espèce du pain. Quant à savoir si l'on reçoit autant de grâces en communiant sous une seule espèce, c'est une question différente de la première. Salmeron penche pour l'affirmative, croyant que l'Église n'aurait pas voulu priver les fidèles de cet accroissement de grâce, s'il se trouvait en un rite plus qu'en l'autre. Pour la demande : A qui peut-on permettre l'usage du calice? Il répondit que ce point a été laissé par J.-C. à la disposition de l'Église ; qu'il faut balancer les avantages et les inconvénients ; qu'à ses yeux ces derniers l'emportent de beaucoup. Il se dispense donc de traiter des conditions sous lesquelles devrait s'accorder la concession, puisqu'il combat la concession. Quant à la dernière question : Les enfants étaient-ils obligés de communier ? Il en laissa la solution à ses confrères.

Voici en quels termes le B. Pierre Canisius rend compte de ce discours du P. Salmeron (1) :

« Le R. P. Alphonse a parlé le premier et a fait grand honneur à la Compagnie. Dieu soit béni de vouloir donner un tel éclat à notre société en présence de tant de doctes personnages. Le R. P. général Lainez ajoutera certainement à cet éclat. On veut que je parle à mon tour. Le mérite de nos Pères fera oublier mon incapacité. Que le Seigneur m'assiste par les mérites et les prières de la Compagnie ! A lui toute la gloire (2) ! »

Au mois de juillet on se préparait à formuler le décret sur la communion sacramentelle, quand le P. Salmeron se présenta au cardinal légat Stanislas Osius, avec François Torrès, qui entra quatre ans plus tard dans la Compagnie. Tous deux déclarèrent qu'ils voyaient dans la minute du décret quelques corrections à faire. Leurs difficultés furent examinées par de doctes personnages ; une seule fut admise, et le décret modifié en conséquence. Salmeron insista sur un autre point, et la question fut débattue en séance conciliaire ; la majorité des Pères rejeta l'amendement pour ne pas condamner une opinion soutenue par quelques scolastiques.

Enfin le 16 juillet furent promulgués les décrets et les canons sur la communion sous une ou deux espèces. Le Concile se réserva de prononcer plus tard sur l'opportunité qu'il pourrait y avoir à concéder à quelques laïques l'usage du calice, et sur les conditions auxquelles se devrait accorder cette faveur.

1. Pallavicini, *Hist. du concile*, Liv. 17, ch. VI.
2. Lettre orig. du 18 juin 1562.

CHAPITRE II.

Discussion sur le temps qui doit être accordé à chaque orateur. — Salmeron traite du sacrifice de la messe et de l'usage du calice. — Discours sur le sacrement de l'ordre et opuscule sur la juridiction des évêques.

(1562-1563.)

TROIS jours après la vingt-et-unième session, on présenta aux théologiens treize articles à examiner touchant le divin sacrifice. Le lendemain le premier légat, Hercule de Gonzague, établit quelques règles pour les discussions. Chaque théologien n'avait qu'une demi-heure pour formuler son vote. Cette mesure souleva de vives réclamations. Tel théologien, disait-on, fatigue plus en un quart d'heure que tel autre en deux heures. Salmeron protesta qu'il valait mieux se taire que de ne donner qu'à moitié les raisons de son vote. Les légats lui répondirent qu'en qualité de théologien pontifical il aurait le champ libre, et il occupa en effet toute la première séance de la congrégation.

François Torrès comme lui théologien papal, en fit autant le lendemain. Sarpi a fait grand bruit de cet incident qui n'eut aucune suite. Cette première séance fut l'une des plus brillantes où ait parlé Salmeron. On y voyait tous les légats, le cardinal Madrucci, les ambassadeurs de l'empereur, du roi de France et de la république de Venise, cent cinquante-sept prélats, environ cent théologiens et deux mille autres auditeurs. Nous n'avons plus ce dicours qui fut fort apprécié et dont beaucoup d'évêques demandèrent copie. Salmeron y démontrait que J.-C. s'est offert à la cène en sacrifice pour nous.

Quand on eut discuté le décret sur le divin sacrifice, les ambassadeurs de l'empereur demandèrent de revenir à la question de l'opportunité de la concession du calice. Salmeron s'y opposa, et plus fortement encore le P. Lainez, qui venait d'arriver de sa mission en France comme théologien du cardinal d'Este. Le Concile déclara qu'il remettait au pape la décision de ce point de gouvernement ecclésiastique, et que Sa Sainteté ferait ce qu'elle croirait le plus avantageux au bien de l'Église et à celui de chaque nation.

Le 18 septembre, les légats présentèrent à l'examen des théologiens sept propositions des novateurs sur le sacrement de l'ordre. Voulant accélérer la marche du Concile, ils ordonnèrent que les théologiens se partageassent les matières et n'eussent à donner leur vote que sur les questions confiées à leur examen. La première congrégation générale se tint le 23, en présence des légats, des députés de l'empereur, de ceux du roi de France, du Portugal et des Cantons suisses. Trois patriarches, dix-huit archevêques, cent quarante-et-un évêques, cinq généraux d'ordre, quatre-vingt-quatre théologiens

y assistaient, outre un grand nombre de docteurs et de nobles personnages. Salmeron parla sur les trois premiers articles assignés au premier comité. Voici comment le journal du Concile résume son discours :

« Le sacrifice et le sacerdoce sont non seulement unis, mais inséparables. Ces deux matières doivent donc être traitées simultanément. Luther, pour détruire l'Église, a nié le sacrement de l'ordre. Ce mot d'ordre se prend en divers sens, tantôt pour un simple arrangement, comme on le voit en S. Augustin dans le 19me livre de la Cité de Dieu, tantôt pour un degré ecclésiastique (et c'est ainsi que nous distinguons l'ordre du diaconat de celui de la prêtrise), tantôt pour un rite conférant des pouvoirs dans l'Église (c'est la définition du maître des sentences), et en ce dernier sens l'ordre est vraiment un sacrement. C'est J.-C. qui l'a institué, ainsi que l'enseignent les Pères de l'Église et que l'a déclaré le Concile dans sa dernière session ; c'est le sens des paroles rapportées par S. Luc au chapitre 23 : « Faites ceci en mémoire de moi ; » ces paroles furent accompagnées d'un rite spécial comme l'explique le cardinal Cajetan. Un autre pouvoir fut donné par J.-C. aux apôtres, lequel est mentionné dans le 20me chapitre de S. Jean : J.-C. soufflant sur eux, leur donna, par cet acte, pouvoir sur son corps mystique, comme il leur avait précédemment donné pouvoir sur son corps réel. Enfin quand il les conduisit hors de Jérusalem et les bénit, ainsi que le narre S. Marc en son dernier chapitre, il leur conféra l'épiscopat ; c'est l'opinion de S. Augustin et de S. Clément dans le 8me livre des Constitutions apostoliques. Les envoyant alors prêcher dans le monde entier, il devait leur donner de nouveaux pouvoirs, et ce furent ceux d'évêques ; c'est pourquoi dans l'ordination épiscopale on dit ces mots : « Allez et prêchez. » La bénédiction du Christ conférait la grâce (1). »

Salmeron confirme sa proposition par des citations d'une richesse étonnante : sur l'institution des diacres, il apporte des textes de S. Clément, de S. Evariste, de S. Ignace martyr, de S. Cyprien, de S. Jérôme, du concile de Néocésarée, de Bède le vénérable ; sur celle de l'épiscopat il cite le quatrième concile de Carthage, le concile général de Florence, celui de Trente sous Paul III, puis S. Clément, S. Innocent Ier, S. Grégoire, Innocent III, S. Denys, S. Augustin et S. Jérôme.

Cependant la discussion s'était rouverte plus passionnée au sujet de la juridiction des évêques : près de cent quatre-vingts orateurs parlèrent pour ou contre la définition projetée. Le P. Lainez la combattit dans l'un des plus remarquables discours qu'on ait entendus au Concile, et le P. Salmeron composa dans le même but un traité, communiqué alors à plusieurs prélats et imprimé depuis à la suite des commentaires sur le Nouveau Testament.

1 Pallavicini, Liv. 18, ch. 12.

Cette controverse retarda la session projetée, et on eut le temps d'étudier les articles relatifs au mariage. Salmeron parla sur cet important sujet le 9 février 1563. Il démontra que le mariage était un sacrement, que cela était vrai même pour les mariages clandestins ; que le consentement des parents n'était point essentiel à la validité du mariage, mais que l'Eglise pouvait l'exiger sous peine de nullité, puisqu'elle avait le droit d'établir des empêchements dirimants. Il examina ensuite l'opportunité d'une telle prohibition ; et, après avoir rapporté les arguments des deux opinions, il s'abstint de prononcer.

Le 13 juillet on tint la vingt-troisième session sur le sacrement de l'ordre ; le 11 novembre, la vingt-quatrième sur le sacrement de mariage; enfin le 3 et le 4 décembre, la vingt-cinquième sur le purgatoire, l'invocation des saints et les indulgences. Le 4 décembre eut lieu la clôture du Concile. Les décrets furent signés par quatre légats, deux cardinaux, trois patriarches, vingt-cinq archevêques, cent soixante-huit évêques, sept abbés, sept généraux d'ordres et trente-neuf procureurs d'évêques absents. La Compagnie ne donna qu'un petit nombre de signatures : celles de trois compagnons de S. Ignace, Lainez, Salmeron et Lejay et celles de trois autres Pères, Canisius, Jean Covillon et Jean Polanque. Ce petit nombre d'ouvriers conquit à la Compagnie des suffrages bien précieux. J'en citerai un, peu suspect, celui de Henri Pantaléon, historien luthérien du Concile. Après avoir mentionné l'approbation donnée par les Pères à notre institut, cet auteur continue en ces termes : « Le Concile admirait l'intégrité de vie, la modération, la doctrine, la science éminente de ces hommes, surtout de Jacques Lainez et de Salmeron. De fait ces deux personnages étaient fort érudits, fort bons logiciens et d'une merveilleuse adresse dans leur lutte contre la saine doctrine (l'hérésie) (1). »

CHAPITRE III.

Salmeron, à la demande du doge, prêche le carême à Venise. — Il obtient un décret contre les hérétiques. — Il improvise un discours à St-Pierre de Rome. — De retour à Naples, il reçoit dans la Compagnie le Père Bernardin Realino. — Il prêche à Naples son huitième carême. — A la mort du P. Lainez, il se rend à Rome pour l'élection de S. François de Borgia.

(1564-1565.)

SALMERON prit congé des Pères du Concile; il salua affectueusement le cardinal Stanislas Osius qui le traitait en ami ; puis il partit avec le P. Lainez et les PP. Polanque et Natal. Ils accompagnèrent le P. général dans la visite des collèges de Padoue et de

1. *Portraits de héros.* Bâle, 1566.

Venise, et célébrèrent dans cette dernière ville les fêtes de Noël. Salmeron se préparait à partir pour Rome, quand le sérénissime doge pria le P. Lainez de le laisser à Venise pour y prêcher le carême suivant. Lainez y consentit, et Salmeron se fit à Venise, comme partout, la réputation d'un prédicateur docte et éloquent. L'église se remplit dès les premiers sermons, et bientôt les places furent occupées plusieurs heures à l'avance. Le doge était toujours présent avec un brillant cortège de sénateurs et de gentilshommes. Tous admiraient la fécondité, la vigueur, la sûreté de doctrine du prédicateur. Salmeron ne pouvait sortir sans entendre ce mot, aussi blessant pour son humilité qu'il était agréable à la vanité de Démosthène: « Regardez, c'est le P. Salmeron qui passe. »

On obéissait à sa parole autant qu'on l'admirait. Il parla un jour contre la mise immodeste des dames, et ce jour-là même dix des premières matrones de Venise prirent des robes à collet montant, dont la mode fut bientôt adoptée avec le nom significatif de robes à la Salmeron. Dans un autre discours, le Père démontra avec force que les gouvernements avaient le devoir de préserver leurs sujets de toute atteinte de l'hérésie. Le conseil suprême décréta alors que tous les hérétiques déclarés seraient expulsés des états vénitiens, et que tout conciliabule secret sur la religion serait sévèrement prohibé.

Les sectaires ressentirent vivement le coup, et la nuit suivante, ils affichèrent au coin des rues les placards les plus injurieux pour Salmeron.

Le doge et les seigneurs vénitiens voulaient retenir le Père après Pâques; mais il leur déclara que sa charge de provincial exigeait son prompt retour à Naples. Voici en quels termes il annonce au P. Lainez son départ:

« Les prédications du carême sont à leur terme, Dieu merci. J'ai pris congé du doge et des principaux seigneurs. Ils voulaient me garder et faire des démarches dans ce but; mais maître Jérôme les en a dissuadés leur faisant espérer mon retour. Je partirai incessamment (1). »

Arrivé à Rome, il trouva le P. Lainez malade de la goutte et hors d'état de donner un sermon solennel qu'il avait promis dans la basilique de St-Pierre. Salmeron s'offrit incontinent à le remplacer. Il prépara à la hâte un discours de deux heures pour un auditoire de quatorze cardinaux et d'un grand nombre de prélats et de seigneurs. Quand Salmeron, partant pour Naples, alla demander la bénédiction du Pape Pie IV, celui-ci le félicita de son sermon dont il avait entendu faire un grand éloge ; il lui accorda diverses grâces spirituelles et lui remit des lettres de recommandation pour le nonce pontifical.

1. Lettre orig. Venise, 8 avril 1564.

Le P. Salmeron arriva à Naples sur la fin de juin, et se remit activement au gouvernement de sa province. Il la voyait de jour en jour s'enrichir d'ouvriers d'élite. Le 13 octobre de cette année 1564, il reçut dans la Compagnie le docteur Bernardin Realino de Carpi, âgé de 35 ans, homme fort habile dans les lettres, la philosophie et le droit, et, ce qui était tout autrement précieux, riche de vertus et cher à Dieu, comme le montrèrent de nombreux miracles opérés pendant sa vie et après sa mort. Il fut dès l'entrée au noviciat embrasé d'une indicible ferveur. Il écrivait à son père: «Il y aura demain deux mois que je suis entré dans la Compagnie de Jésus. J'ai pris l'habit de clerc le jour de S. André, en attendant qu'il plaise à mes supérieurs de me conférer les ordres sacrés, ce dont j'ai l'espoir pour les fêtes de Noël.

Je m'occupe uniquement de mon progrès spirituel, et suis si heureux, que me fît on roi du monde entier, je ne quitterais pas la Compagnie de Jésus. Oui, c'est vraiment la Compagnie de Jésus ; car on n'y entend pas une parole, on n'y voit pas une œuvre qui n'ait pour but la gloire de Dieu et le salut des âmes. Nous sommes cinquante cinq dans la maison, et je rougis d'avoir de tels frères, incapable, criminel et ignorant comme je le suis. Que Dieu soit béni ! Je n'ai certes pas mérité d'entrer en une si sainte Compagnie. Je reconnais que tout est l'œuvre de la miséricorde divine (1). »

Le duc de Ferrare, sachant tout le bien opéré à Venise par Salmeron, ne cessait de le demander au pape et au P. général pour prêcher dans sa ville ducale le carême de 1565. Mais le vice-roi de Naples obtint que le Père se ferait, cette année-là encore, entendre aux Napolitains. Salmeron dut donc composer un huitième carême. D'abord il voulait se borner à trois sermons par semaine; mais sur les instances du vice-roi et des principaux seigneurs, il accepta de parler chaque jour.

« J'ai besoin, écrivait-il à S. François de Borgia, des saintes prières de Votre Révérence et de celles des Pères assistants. Ma santé eût exigé un peu de repos, mais je ne puis me refuser aux demandes de ces fervents chrétiens (2).»

«J'ai entendu tous les sermons du P. Alphonse Salmeron, écrit de son côté le P. Realino; je n'ai jamais rencontré un homme qui joigne à tant de doctrine un tel esprit apostolique. On reconnaît en lui l'un des fondateurs de cette Compagnie (3). »

Ce carême coûtait à Salmeron plus qu'aucun des précédents, parce qu'il dut le préparer et le poursuivre, sous le coup de la plus grande douleur de sa vie. Le 19 janvier était passé à une meilleure vie le P. Jacques Lainez à peine âgé de cinquante ans. Salmeron était son

1. Lettres spirituelles du V. P. Realino. Naples, 1564.
2. Lettre orig. du 4 mars 1565.
3. Lettre spir. du V. P. Realino.

ami d'enfance; ensemble ils avaient commencé leurs études à Alcalà; ensemble ils s'étaient donnés à la Compagnie de Jésus; trois fois ils avaient pris part ensemble au concile de Trente; ils n'avaient, on peut le dire, qu'un cœur et qu'une âme; ils étaient toujours d'accord dans leurs opinions, se communiquaient leurs travaux et ne respiraient l'un et l'autre que pour le service de l'Église et la Compagnie. Aussi Salmeron s'affligeait-il surtout de la perte que faisait l'Eglise en la personne de Lainez. Sa consolation et celle des chrétiens zélés fut de voir les merveilles de la grâce divine éclater plus encore qu'en Lainez, dans la personne de son successeur S. François de Borgia.

Le P. Lainez, à l'exemple de son père S. Ignace, n'avait point voulu désigner de vicaire général. Les profès de Rome se réunirent donc selon les constitutions dès le lendemain de sa mort, et élurent à l'unanimité S. François de Borgia. Celui-ci adressa immédiatement à toutes les maisons de l'ordre une lettre circulaire, convoquant la congrégation générale pour le 20 juin de cette même année. Au jour fixé, trente-neuf électeurs se trouvèrent réunis; on comptait parmi eux le P. Salmeron, qui avait amené avec lui le P. Bobadilla et le P. Montoia, recteur du collège de Nole.

S. François de Borgia, craignant que les suffrages ne se portassent sur sa tête, cherchait quelque voie légitime pour les écarter. Après avoir réfléchi et prié, il se décida à recourir aux conseils du P. Salmeron et du P. Ribadeneira qui avaient toute sa confiance. Ceux-ci demandèrent à leur tour un jour de réflexion, puis ils déclarèrent au Saint qu'à leur avis, il ne pouvait ni ne devait donner suite à son projet. Le motif qu'ils mirent en avant pour l'en détourner était ingénieux. Il ne convenait pas, dirent-ils, de prévenir le vote et de refuser une charge que nul ne lui avait encore imposée. Agir ainsi serait s'offrir indirectement au généralat en paraissant le fuir. Qu'il refoulât donc dans sa conscience son humble répugnance pour cette dignité et laissât les électeurs faire leur office. Si les voix se portaient sur lui, alors il pourrait alléguer ses motifs et exprimer son désir : c'était condamner le Saint à l'acceptation, car notre institut ne permet pas à l'élu de refuser le généralat.

Le 2 juillet, les Pères procédèrent à l'élection et, sur trente-neuf voix, trente s'arrêtèrent sur François de Borgia. Salmeron rédigea sur-le-champ l'acte d'élection. Le Saint resta un instant muet de douleur et d'étonnement, puis il parla de son indignité avec tant de force qu'il émut tous les assistants; mais leur émotion ne les empêcha pas de rendre à Dieu de vives actions de grâces d'avoir donné un tel homme pour chef à la Compagnie. Le même jour les Pères électeurs accompagnèrent le nouveau général au couvent d'Ara Cæli, où résidait le pape Pie IV. Le pontife les félicita, leur disant qu'ils ne pouvaient choisir un supérieur plus digne, qui lui fût plus agréable et qui pût rendre plus de services à l'Église et à la Compagnie.

On élut quatre assistants: Benoît Palmio pour l'Italie, Antoine Araoz pour l'Espagne, Everard Mercurian pour la Germanie et pour la France, Jacques Mirone pour le Portugal et le Brésil; puis on traita des diverses affaires présentées à l'examen de la congrégation, et, le trois septembre, les Pères électeurs se séparèrent.

CHAPITRE IV.

Travaux de nos ouvriers dans le royaume de Naples.— Mission délicate confiée par S. Pie V au P. Salmeron qui s'en acquitte fidèlement.— Il continue ses prédications, ses leçons d'Écriture sainte et ses autres ministères. — Il ouvre une résidence à San Angiolo et un noviciat à Nole.

(1565-1568.)

SALMERON ayant été confirmé dans sa charge de provincial, retourna à Naples le 13 septembre ; au mois d'octobre il fit l'ouverture des classes, adjoignant aux cours inférieurs ceux de théologie et de philosophie. Le premier fut confié au P. Jean Acosta, Portugais, qui commença le 5 novembre à expliquer la troisième partie de la somme de S. Thomas. La philosophie fut enseignée par le P. Louis Masselli de Caserte, homme fort érudit et fort habile, entré en 1557 dans la Compagnie à l'instigation du P. Jean Morinoni, Théatin. Le collège de Nole était fort florissant. Salmeron alla le visiter et assista à l'ouverture solennelle des classes, à laquelle les disputes scolastiques et les pièces débitées en prose et en vers donnèrent un grand éclat. En même temps nos ouvriers travaillaient sans relâche en diverses parties du royaume. Le P. Bobadilla était infatigable. Le P. Christophe Rodriguez avait visité avec le titre de commissaire de l'inquisition romaine, une grande partie des diocèses et en avait extirpé l'hérésie luthérienne.

Le 9 décembre le pape Pie IV s'endormit saintement dans le Seigneur, et le 6 janvier 1561, fut élu, contre toute attente, le cardinal Alexandrin Michel Ghislieri qui fut saint Pie V, gloire de l'ordre Dominicain et vaillant défenseur des droits de la sainte Église.

Un des premiers soins du nouveau pontife, fut de remettre en vigueur la discipline ecclésiastique et de revendiquer activement les privilèges du siège de Rome.

Il sut que dans le royaume de Naples on n'exécutait pas les décrets apostoliques avant que les bulles ou les brefs eussent été acceptés par l'autorité séculière. Il résolut d'extirper cet abus ; en conséquence il fit écrire au P. Salmeron de traiter l'affaire avec le vice-roi. Le Père exécuta promptement l'ordre du pontife. Il exposa au vice-roi avec la plus grande franchise les motifs de la réclamation du pape et réfuta une à une toutes les objections.

« Ces jours derniers, écrit-il, j'ai exposé à Son Excellence les inconvénients de *l'exequatur*. Je lui ai montré combien il était injuste et inconvenant de soumettre à l'examen les lettres apostoliques ; j'ai ajouté que c'était empiéter sur les droits donnés par J.-C. à S. Pierre et à ses successeurs, droits consignés dans l'Évangile, que c'était mettre le droit humain au-dessus du droit divin, soumettre le Pas-

S. PIVS V. Michael Ghisilerius, Alexandrin.' creat.' die 7. Ianuarij an. 1566. Sed: it an. 6. men. 3. dies 24. Obijt die 1. Maij an. 1572. Vac. Sed. dies 12.

Saint Pie V.

teur aux pasteurs et créer des papes pour juger le pape. Son Excellence a objecté que le roi possédait ce droit depuis plusieurs siècles. J'ai répliqué que j'ignorais depuis quand on agissait ainsi ; mais que contre l'Église et le droit divin il n'y a pas de prescription ; mais, a repris Son Excellence, parmi tant de papes témoins de pareils actes, pas un ne s'est plaint, pas un n'a réclamé. — J'ai dit que d'autres papes avaient pu laisser de côté cette affaire pour s'appli-

quer à d'autres ; mais que le pape actuel, entièrement mort aux considérations humaines, comme le montre sa sainte vie, veut en ceci servir l'Église de Dieu et revendiquer les privilèges injustement usurpés, sachant bien que les intérêts de l'Église étaient ceux de tous les royaumes chrétiens. Alors il m'a été dit que certains papes mettraient le trouble dans tout le royaume, si leurs lettres apostoliques y pénétraient malgré le roi. J'ai répondu par l'adage : *non sunt facienda mala ut inde eveniant bona ;* ajoutant que, par la faveur divine, nous avons un pape de qui on ne pouvait rien craindre de pareil. On a ajouté que cette mesure ne pouvait être exécutée sans scandale, car bien des gens résisteraient à Sa Sainteté ; j'ai répliqué que ce serait un scandale volontaire et sans motif, car on ne lèse point les droits d'autrui en réclamant les siens, que les privilèges accordés par J.-C. sont salutaires aux âmes et que cette réparation d'une usurpation flagrante mettrait fin à un scandale au lieu d'en causer. Le vice-roi m'a dit alors que Sa Sainteté devrait traiter l'affaire avec le roi, que personnellement il serait fort disposé à supprimer l'*exequatur* si le roi y consentait ; mais que jusque-là il ne pouvait être justement frappé des censures ecclésiastiques. J'ai dit que Sa Sainteté avait le bras long ; que ses censures pouvaient atteindre non seulement le roi mais tous ses lieutenants et ses officiers, qu'enfin Dieu donnait une assistance spéciale à son vicaire pour frapper des censures ecclésiastiques ceux qui les méritaient. Ainsi finit l'entretien. Le vice-roi ne m'a plus reparlé de l'affaire ; mais comme un jour je lui demandais où en était la réclamation du pape, il m'a répondu que l'affaire avançait et que tous finiraient par obéir. Je suis toujours disposé à servir fidèlement le Saint-Siège en ceci et en tout le reste ; mais je dois dire que depuis quelques jours je ne trouve plus le vice-roi aussi abordable, et je crains que, si un ordre d'Espagne n'impose pas l'obéissance envers le pape, l'autorité napolitaine ne cède pas aisément. Veuille Votre Révérence m'assister de ses prières, et, si elle le juge à propos, aller de ma part baiser humblement les pieds de Sa Sainteté.

Naples, 15 août 1566.

Votre serviteur et Frère en J.-C.

SALMERON [1]. »

Pour le carême de 1566, le P. Salmeron prit pour thème de ses prédications quelques versets des psaumes pénitentiaux. Il continuait en même temps ses leçons d'Écriture sainte tous les jours de dimanche et de fête. Voici en quels termes parle de ces leçons le V. Bernardin Realino dans une lettre à son père :

« Notre supérieur, le révérend Père Salmeron, continue à interpréter, les dimanches et les fêtes, le livre de la Genèse. Il a un

1. Lettre origin.

nombreux auditoire de gentilshommes et de docteurs. Je remercie Dieu d'être entré dans la Compagnie du vivant d'un tel homme, véritable colonne de la vérité catholique. » C'était merveille en effet qu'un homme usé par tant de labeurs, en put sans cesse accepter de nouveaux sans être écrasé sous le faix. Les prédications continuelles, dont il devait varier les sujets, n'étaient rien à côté de la multitude des questions de théologie scolastique et morale, d'Écriture sainte et d'histoire ecclésiastique pour lesquelles recouraient sans cesse à lui des prélats, des cardinaux, des papes. Il répondait sans se faire prier, non point brièvement, mais par des dissertations et des traités dont plusieurs ont été insérés au dernier tome de ses œuvres. Un des plus ardents à recourir à lui fut le cardinal Antoine Carrafa. Il était chanoine de St-Pierre, et sur le point d'être élevé au cardinalat par le pape Paul IV son parent, quand la mort de ce pontife le mit sous le coup de la disgrâce qui frappa alors les Carrafa. Il se retira à Padoue, puis à Naples, et se donna tout entier aux sciences sacrées. Il se lia étroitement avec le P. Salmeron et le prit pour maître dans l'étude des langues ecclésiastiques et de l'Écriture sainte. Il se fit en ces matières la réputation d'un des hommes les plus doctes de son temps, fut revêtu de la pourpre par S. Pie V, et l'honora par sa vie exemplaire autant que par sa rare érudition. Nous avons encore un grand nombre de lettres adressées par lui à Salmeron pour lui exposer diverses difficultés sur l'Ancien et sur le Nouveau Testament ; toutes sont sur le ton du disciple écrivant à son maître et reconnaissant hautement sa propre infériorité.

Outre ces réponses écrites, le P. Salmeron en avait sans cesse à donner oralement sur des affaires de toute nature, et de plus il devait s'appliquer au gouvernement de sa province. Dona Giovana Castriota, duchesse de Nocera, avait, à la mort de son frère, hérité du marquisat de S. Angiolo dans les Abruzzes. Elle avait demandé avec instance à S. François de Borgia d'y fonder un collège pour l'instruction de ses vassaux. Le P. Général, de l'avis du P. Salmeron, avait refusé l'offre, parce que San Angiolo, situé au milieu des montagnes, n'avait point une population assez considérable. Les supérieurs entraient par ce refus dans les vœux exprimés par la dernière congrégation. Cependant la duchesse ne se désista point ; elle renouvela ses instances et ses prières, proposant de fonder un noviciat auquel on pourrait plus tard annexer quelques classes.

Cette dame était bienfaitrice insigne de la Compagnie, aussi les supérieurs voulurent satisfaire en partie son pieux désir. Le Père Salmeron envoya à San Angiolo deux missionnaires, le P. Emerio de Bonis et le P. François Emerol, flamand.

Quant au noviciat, on jugea préférable de le transférer de Naples à Nole. Pour exécuter ce plan, il fallait déloger quelques pensionnaires qu'avait admis le nouveau collège. Le P. Salmeron conduisit avec

tant de dextérité cette affaire délicate qu'il put donner le logement aux novices sans que nul s'en plaignît, ni l'évêque, ni les magistrats, ni les parents, ni les élèves eux-mêmes. Voici comment il expose à S. François de Borgia l'industrie qu'il emploie pour vider le pensionnat :

« Afin que ni les magistrats, ni Monseigneur n'aient lieu de se plaindre, je me bornerai à ne recevoir dorénavant aucun pensionnaire ; de plus on ne reprendra pas ceux qui seront sortis. Ainsi, sans soulever des réclamations, nous nous délivrerons de la charge plus onéreuse qu'utile de ce pensionnat, et ceux-mêmes qui nous auront quittés resteront affectionnés à la Compagnie (1). »

Ainsi fut-il fait. En 1568, Salmeron envoya à Nole un nouveau recteur, François Gomez, espagnol, et avec lui Innocent Spadafora, Cosentin de noble race, qui devait remplir les fonctions de maître des novices. On commença par installer à Naples cinq novices de première année, on comptait parmi eux Mario Morselli, saint prêtre, docteur dans le droit civil et canonique, appelé communément Mario d'Andria, du nom de sa ville natale. La province de Naples reçut alors plus d'un sujet d'avenir. Nommons Charles et Grégoire Mastrilli de Nole, Alexandre Valignani de Chieti, Claude et Rodolphe Aquaviva d'Atri. Les deux premiers entrèrent à Naples, les trois autres au noviciat de Rome.

CHAPITRE V.

Salmeron est appelé à Rome par S. Pie V pour prêcher le carême dans le palais apostolique. — Demandes diverses de collèges dans le royaume de Naples. — Le P. Salmeron commence à préparer l'impression de ses ouvrages. — Il assiste à la troisième congrégation générale. — Grégoire XIII le retient quelques mois à Rome.

(1569-1572.)

AU commencement de 1569, le P. Salmeron assista à la mort de deux de nos bienfaiteurs insignes, D. Hector Pignatelli, duc de Montelcone, et Lope Mardones, gentilhomme espagnol. Il fut alors appelé à Rome par le pape S. Pie V pour prêcher le carême dans le palais apostolique. Voici à quelle occasion l'éloquence de Salmeron dut se déployer sur ce nouveau théâtre. Saint François de Borgia, ne pouvant se rendre personnellement dans toutes les provinces, avait institué des visiteurs pour le suppléer ; il envoya à Naples le P. Benoît Palmio qui, renseigné par Salmeron, eut promptement accompli sa mission. Quelques seigneurs napolitains connaissant la réputation oratoire du P. Palmio, le prièrent de prêcher

1. Lettre orig. écrite en italien le 16 août 1567.

au moins une fois dans notre église. En l'entendant, ils conçurent le désir de l'avoir pour prédicateur de carême, vu que Salmeron ne pouvait, à cause de sa santé, fournir la carrière quadragésimale. Palmio était déjà désigné comme prédicateur du palais apostolique. Les Napolitains insistèrent néanmoins et firent proposer au pape de substituer Salmeron à Palmio, ce qui fut agréé. Salmeron interprétait alors à Naples le récit évangélique de la Passion. A peine l'eut-il achevé, il partit presque furtivement pour Rome, et ouvrit ses prédications au palais apostolique le dimanche de la septuagésime. Il fut d'autant plus admiré, que tous savaient le peu de temps qu'il avait eu pour préparer une prédication si ardue et si exposée aux critiques. Le pape eût voulu garder Salmeron à Rome et en faire son prédicateur ordinaire ; mais le Père insista pour retourner à Naples, dont l'air, dit-il, lui était plus favorable, et où il pourrait plus librement travailler à ses commentaires sur le Nouveau Testament; S. Pie V accéda à son désir, et, à cette occasion, S. François de Borgia obtint de remplacer le P. Palmio au palais apostolique par le P. François Tolet, qui exerça vingt-deux ans cette fonction et fut ensuite élevé au cardinalat par Clément VIII. Le P. Salmeron arriva à Naples le 25 mai ; il y était attendu par diverses lettres lui demandant des fondations de collèges. Le duc Jean Jérôme Aquaviva en demandait un pour Atri. Ce seigneur était frère du Père Claude et père du P. Rodolphe dont nous avons fait mention ; le cardinal Savelli en demandait un second pour Bénévent, sa ville épiscopale. Palerne faisait la même demande motivée par le bien insigne opéré dans cette cité par le P. Jean Vittoria et le P. Joseph Blondo, recteur de Cantazara. Capoue et Pouzzoles avaient envoyé à Naples quelques personnages de marque pour traiter de vive voix avec le P. Salmeron d'une fondation semblable. A Cosenza ce fut par acclamation que le conseil vota un collège, mais Salmeron n'ayant point assez de sujets pour tant d'établissements nouveaux, les remit à plus tard, et n'accepta que Teramo dont la fondation n'exigeait qu'un petit nombre de professeurs.

Salmeron avait ajouté à ses autres travaux la révision de ses écrits. Plusieurs personnages de marque lui en avaient demandé la publication, entre autres les cardinaux Antoine Carrafa et Stanislas Osius, le B. Pierre Canisius et le pape S. Pie V lui même ; mais cet excès de fatigue lui causa une grave maladie. Le cardinal Carrafa lui écrivit alors une lettre fort affectueuse, lui disant que la maladie avait coutume d'instruire les maîtres et d'apprendre la patience à ceux qui l'avaient mille fois enseignée, mais que le P. Salmeron étant passé maître dans la pratique comme dans la théorie, la maladie ne pouvait lui apprendre autre chose qu'à se modérer dans les travaux, afin de pouvoir donner au public des livres impatiemment attendus.

Saint François de Borgia fit mieux que d'écrire des amabilités au P. Salmeron : il nomma un vice-provincial de Naples, le P. Denys Vasquez, lui ordonnant d'agir en tout selon les vues du P. Salmeron, et en même temps il désigna le P. François Fogliani pour aider Salmeron à mettre en ordre et à transcrire ses écrits, ce que ce Père exécuta avec un rare dévouement. Avec ces secours, Salmeron put reprendre son travail. Le pape lui avait recommandé de ne point laisser perdre les occasions de réfuter les hérétiques actuels. Il s'adressa donc au P. Jérôme Natal pour avoir les ouvrages des Luthériens et des Calvinistes. « J'ai demandé à Sa Sainteté, écrit-il, par l'intermédiaire du cardinal Carrafa, la permission de lire les livres des hérétiques pour les réfuter dans mon ouvrage. Notre Saint-Père a bien voulu accéder à mon désir, comme Votre Révérence le verra par la lettre ci-jointe du cardinal, et par la copie du privilège signée des trois cardinaux inquisiteurs. Je voudrais donc qu'on m'envoyât les notes de Bèze sur le Nouveau Testament, ainsi que les commentaires des hérétiques sur les quatre évangélistes et sur le livre des Actes des apôtres. Je vous serais reconnaissant de me procurer ces livres au plus tôt [1]. »

Sur ces entrefaites, Salmeron dut interrompre ses études pour se rendre à Rome. S. François de Borgia était mort le premier octobre 1572. Les Pères de Rome avaient élu vicaire le P. Jean Polanque, et celui-ci avait convoqué la congrégation générale pour le 11 avril de l'année suivante. Le P. Salmeron devait y assister à double titre, comme ancien compagnon de S. Ignace, et comme provincial de Naples. Il partit avec deux électeurs choisis par la province, et fut rejoint à Rome par le P. Bobadilla venu de Calabre. Les Pères étaient au nombre de quarante-sept, les trois électeurs de Castille ayant été retenus prisonniers par les huguenots de France. Le 23 avril ils élurent pour général le P. Everard Mercurian ; et le 9 mai, le P. Olivier Manare pour assistant de Germanie et de France, le P. Pierre Fonseca pour le Portugal et le Brésil, le P. Gilles Gonzalèz pour l'Espagne, confirmant le P. Benoît Palmio dans l'assistance d'Italie.

Ils continuèrent jusqu'au 16 juin à traiter des affaires de l'Ordre. On proposa entre autres mesures d'abandonner dans le royaume de Naples les collèges de Teramo et de San-Angiolo où nos professeurs et nos ouvriers avaient peine à vivre à cause de l'exiguité des revenus, et où d'ailleurs ils ne trouvaient pas un champ assez vaste pour leurs ministères. La congrégation laissa l'affaire à la sagesse du général, qui supprima en effet ces maisons. La congrégation dissoute, Salmeron dut rester quelque temps encore à Rome. S. Pie V était mort un peu avant S. François de Borgia. Le cardinal Ugo Boncompagni

1. Lettre orig. du 20 juin 1572.

lui avait succédé sous le nom de Grégoire XIII. Or à Trente, où il remplissait les fonctions de canoniste et d'abréviateur, il s'était intimement lié avec les PP. Lainez et Salmeron. Aussi, quand, avant l'élection du général, Salmeron alla lui demander sa bénédiction avec le P. vicaire Polanque, le Pontife leur fit le plus cordial accueil. Il voulut que Salmeron restât tout l'été à Rome, le demandant fréquemment et lui communiquant ses grands projets pour la propagation de la foi et l'exaltation de l'Église. Il lui accorda pendant trois ans, pour achever la construction du collège de Naples, une part notable des impôts que la cour romaine recueillait dans cette cité pour les employer en œuvres pies, ajoutant que, si ce secours ne suffisait pas, il le continuerait les années suivantes.

CHAPITRE VI.

La ville de Lecce demande une maison de la Compagnie.— Le P. Salmeron envoie dans cette ville le P. Bernardin Realino. — Réception honorable faite à ce Père. — Heureux progrès du collège de Naples dont le P. Claude Aquaviva est nommé recteur.

(1573-1575.)

A NAPLES, tous craignaient de ne plus revoir Salmeron, les nôtres comme les étrangers; mais vers le milieu de l'automne, Grégoire XIII lui permit de retourner à son poste de provincial. Salmeron constata la plus grande activité parmi les ouvriers de la Compagnie. A Naples, à Nole, à Cantazaro et dans plusieurs autres villes, nos missionnaires prêchaient sur l'invitation des évêques et des seigneurs, toujours avec des fruits abondants de salut.

A Lecce, ville importante de la Pouille, le P. Mario Fabrizi avait éteint de graves discordes et excité un vif désir de posséder en permanence des Pères de la Compagnie. Le P. Salmeron transmit au P. Mercurian la demande d'une maison professe formulée par les magistrats. Il envoya à Lecce le P. Realino et le P. Jacques Abbate. Le P. Realino était destiné à édifier Lecce par les saints exemples d'une vie marquée du sceau des miracles. Comme si on eût pressenti cet avenir, on lui fit une réception des plus affectueuses et des plus solennelles.

La maison professe fut fondée dans des conditions convenables.

Cependant, la réputation du collège de Naples croissant de jour en jour, les professeurs de théologie et de philosophie étaient universellement admirés; mais le caractère dur et impétueux du recteur, le P. Denys Vasquez, refroidissait les sympathies conquises par la douceur du P. Salmeron.

Ce dernier s'adressa enfin au P. Général pour lui demander un nouveau recteur. Le P. Mercurian rappela Vasquez à Rome et

l'envoya bientôt en Espagne ; puis il remplaça le P. Claude Aquaviva au séminaire romain et l'envoya à Naples. La pensée du P. Général était déjà de substituer Aquaviva à Salmeron dans l'office de provincial, selon la demande réitérée qu'en avait faite ce dernier ; mais il voulut donner au P. Aquaviva le temps d'étudier la position, sans le renseigner autrement qu'en lui disant de tout examiner par lui-même. Le P. Mercurian, on le voit, avait deviné l'homme éminent qui devait être son successeur.

On ne saurait dire la joie de Salmeron à l'arrivée de Claude Aquaviva. Lui aussi avait deviné dans ce jeune religieux non seulement son successeur dans le provincialat, mais le futur général de la Compagnie. Il écrivit au P. Mercurian pour hâter la nomination comme provincial du P. Claude, s'offrant à l'aider de ses conseils s'il était nécessaire (1).

CHAPITRE VII.

Le P. Aquaviva communique un nouvel élan aux études et à la piété dans le collège de Naples.—Salmeron obtient de lui céder le provincialat et se donne tout entier à l'étude. — Désagréable commission que lui donne le cardinal Osius. — La congrégation provinciale de Naples établit parmi les nôtres l'usage de la retraite annuelle.

(1576-1578.)

LE nouveau recteur de Naples, âgé à peine de trente-deux ans, fit éclater une prudence et un zèle consommés. Il veillait à tout et donnait l'élan aux études aussi bien qu'à la piété. Il voulut joindre d'abord à ses fatigues celle d'interpréter l'Ecriture sainte ; mais la faiblesse de sa poitrine obligea Salmeron à lui interdire toute prédication dans l'église. Le P. Aquaviva se borna donc à des exhortations aux nôtres et aux religieuses de divers monastères, mais il prenait une grosse part du travail des confessions. L'archevêque Mario Carrafa le consultait dans toutes les affaires importantes et voulut qu'il ouvrît par une exhortation latine le concile provincial de 1576.

Le professeur de théologie de Naples ayant été appelé à Padoue, le P. Claude obtint pour le remplacer le P. Bernard Conalgo, qui se fit bientôt une réputation exceptionnelle, au point qu'on disait de lui comme d'Aristote:

« Le maître l'a dit. » Aussi humble que docte, le P. Conalgo s'efforça de se faire passer pour idiot et insensé, ainsi qu'on peut le lire dans les pièces réunies pour procéder à sa béatification.

Cependant le P. Salmeron ne cessait d'importuner le P. Général pour qu'il envoyât au P. Aquaviva sa nomination de provincial.

1. Lettre du 27 oct. 1575.

De fait, Aquaviva n'était recteur que depuis cinq mois, quand il reçut de Rome un pli portant son nom, avec le titre de recteur effacé et remplacé par celui de provincial.

Croyant que ce n'était là qu'une erreur de secrétaire, il porta la lettre au P. Salmeron qui refusa de l'ouvrir, disant que puisque le nom d'Aquaviva était sur l'adresse, la lettre expliquerait sans doute le changement de titre qu'on remarquait sur l'enveloppe. Aquaviva ouvrit donc la missive ; il trouva qu'elle était en effet adressée au P. Salmeron, mais pour lui dire que, vu son âge, ses études et sa demande réitérée d'être déchargé du provincialat, le P. Général lui ordonnait de recevoir à la profession le P. Claude Aquaviva pour lui céder ensuite sa charge; la nomination officielle était incluse dans la lettre.

Aquaviva dut se soumettre. Il fit, le premier avril, sa profession solennelle entre les mains du P. Salmeron, qui le même jour le proclama provincial en présence de la communauté: « Tous applaudirent au choix, ajouta le bon vieillard, car le P. Claude nous surpasse tous ; comme Saül les fils d'Israël *ab humero et sursum.* »

Ce n'est pas ici le lieu de raconter les œuvres accomplies par Aquaviva pendant les trois années de son provincialat à Naples.

Le P. Salmeron cependant se livra tout entier à la composition et à la revision de ses divers ouvrages; il obtint que le P. Jérôme Casella, très versé dans la langue hébraïque et dans la syriaque, vînt de Nole pour l'aider dans ses commentaires. En même temps le P. Salmeron mettait la main à divers écrits que lui demandaient de doctes personnages, surtout les cardinaux Carrafa et Sirlet. Leurs lettres font un grand éloge des dissertations sur l'Ancien Testament, sur l'offertoire de la messe des morts, sur l'édition des Septante.

Nous n'avons aucun de ces écrits. Peut-être Salmeron leur envoya-t-il ses manuscrits sans en garder de copies.

Les docteurs de l'université de Louvain s'adressèrent au P. Salmeron pour revoir une édition des œuvres de S. Augustin. Le Père les satisfit, et de plus leur envoya une copie de vingt-cinq lettres du saint docteur que possède la bibliothèque vaticane. Ces lettres furent alors imprimées pour la première fois à Anvers.

Une autre commission que Salmeron n'accepta point d'aussi bonne grâce, lui vint de son ami intime le cardinal Osius, alors grand pénitencier à Rome. Deux filles de Sigismond, roi de Pologne, l'une veuve du roi de Hongrie, l'autre célibataire, avaient prié le cardinal de les aider à toucher un revenu annuel qui leur était dû sur la douane de Foggia, et était leur principale ressource. Le cardinal Osius agit en ce sens auprès du cardinal de Granvelle, vice-roi de Naples; mais ce fut sans résultat. Losque Granvelle eut été remplacé par D. Inigo de Mendoza, le cardinal recourut au P. Salmeron qu'il

savait avoir ses entrées chez ce seigneur; mais le Père s'excusa par deux fois, et il fallut que le P. Mercurian intervînt pour obtenir de lui une visite au vice-roi. —

Salmeron la fit par obéissance, et Dieu la bénit, car les deux princesses furent mises en possession de la rente qui leur était due; ce service était de la part de la Compagnie un acte de gratitude envers le roi Sigismond leur père, notre insigne bienfaiteur.

En mai 1576 on tint à Naples la congrégation provinciale pour l'élection du procureur qu'on devait envoyer à Rome. Les P. Salmeron et Bobadilla y prirent part et proposèrent d'obliger tous les nôtres à faire une fois tous les ans les Exercices spirituels de notre Père S. Ignace. La mesure fut adoptée à l'unanimité. Ce décret particulier fut étendu à toute la Compagnie par la sixième congrégation générale tenue sous le généralat du P. Claude Aquaviva.

CHAPITRE VIII.

Le P. Salmeron demande un reviseur compétent de ses écrits. On lui donne le P. Robert Bellarmin. — Il fait une maladie. — Le P. Aquaviva est nommé provincial de Rome. — Lettre qu'écrit à ce sujet le P. Mercurian au P. Salmeron.

(1579.)

LE P. Salmeron avait achevé une grande partie de ses commentaires ; il désirait avoir auprès de lui un homme docte et judicieux qui relût l'ouvrage et lui signalât les corrections et les additions qu'il jugerait nécessaires. Le P. Mercurian lui ayant écrit pour le presser de mettre au jour son ouvrage, Salmeron prit de là occasion de lui exprimer son désir. Votre Révérence, lui écrit-il, me fait dans sa lettre une double exhortation : la première est de me réjouir dans le Seigneur ; c'est ce que je ne cesse de faire depuis que je suis déchargé du provincialat. En second lieu, vous m'exhortez à publier mes écrits, afin que mes veilles profitent au prochain. A dire vrai, c'est là un des motifs qui m'ont fait désirer de n'avoir plus de supériorité. J'ai commencé à revoir ce que j'ai fait, afin d'y mettre la dernière main ; mais il me faudrait, pour bien faire cette revision, être aidé par un de nos Pères possédant à fond l'Écriture sainte, les écrits des Pères et les langues sacrées. Il m'avertirait charitablement des corrections à faire, et je déférerais à ses avis.

Mais il me faudrait un homme qui sût s'accorder avec moi et qui ne s'entêtât point dans ses propres vues. Je n'ai pas trouvé à Naples un tel homme, et, à vrai dire, c'est pour ce motif que je vous ai demandé d'aller à Rome, afin de pouvoir travailler avec un reviseur de ce caractère. Si Votre Révérence en trouve un de cette sorte à

Rome, ou en une autre maison d'Italie, je lui serai reconnaissant de me procurer sa coopération (1).

Le P. Mercurian était impatient de voir publier les commentaires de Salmeron. Il voyait tout le profit qu'en retireraient nos théologiens. Il manda donc à l'auteur d'envoyer ses manuscrits à Rome où ils seraient soigneusement revus par quelques professeurs du Collège romain. Mais il répugnait à Salmeron de laisser le fruit de ses veilles à la merci d'hommes, doctes sans doute, mais plus versés dans la scolastique que dans l'exégèse, exposés par conséquent à blâmer des interprétations exactes et à en proposer de fausses. Il exprima franchement sa pensée au P. Mercurian. « Si nous travaillons ensemble, lui écrit-il, ou bien je céderai, ou mes reviseurs céderont. Si nous sommes à distance, leurs blâmes ne seront pas acceptés de moi ni mes réponses d'eux. Il faudra faire aller et venir les manuscrits avec danger d'en perdre. Votre Révérence m'engage en ce cas à lui nommer ce Père que je désirerais avoir. Vraiment, je serais honteux d'arracher à de graves occupations un homme de mérite pour un si mince labeur ; j'attendrai que Votre Révérence ait sous la main un jeune Père qui accepte volontiers ce travail en commun (2). » Le P. Mercurian ne perdit pas de vue le désir d'un homme qu'il vénérait comme une relique de la Compagnie primitive. En 1579 il fit interrompre pour quelques mois au P. Robert Bellarmin son cours de controverse pour l'envoyer auprès du P. Salmeron. Celui-ci, malgré la petite taille du P. Robert, redit sans doute le mot dont il avait salué le provincialat d'Aquaviva. « Comme Saül, il nous dépasse *ab humero* et *sursum*. » Le P. Bellarmin en cinq mois revit les énormes manuscrits de Salmeron. « A chaque observation, raconte-t-il, le bon vieillard me répliquait d'abord avec quelque animation, mais, quand il avait entendu mes raisons, il cédait de fort bonne grâce. »

Salmeron resta toujours fort reconnaissant à Bellarmin d'un si insigne service. Les commentaires sur l'Évangile étaient achevés, il aborda ceux des épîtres canoniques. Mais une maladie fort grave l'arrêta ; son ami le cardinal Antoine Carrafa en prit occasion de lui inculquer de nouveau l'obligation qu'ont tous les écrivains de ménager leur santé, sous peine de frustrer le public du fruit de leurs labeurs. Le cardinal l'exhortait à commenter les épîtres de S. Paul. « Nul, disait-il, n'a dit jusqu'ici ce que vous comptez dire. Ce commentaire confondra les hérétiques et édifiera l'Église. »

En juin 1579 le P. Claude Aquaviva fut soudainement appelé à Rome pour prendre le gouvernement de la province. Le P. Mercurian voulut avertir lui-même le P. Salmeron de cette décision : « Nous avons dû, lui écrit-il, appeler ici Le P. Aquaviva, malgré la

1. Lettre orig. du 13 avr. 1576.
2. Lettre orig. du 27 avril 1576.

peine que nous éprouvions à priver la province de Naples d'un tel supérieur. Nous ne pourrions trouver ici un sujet de cette valeur. Votre Révérence acceptera cette décision comme étant de Dieu, et avantageuse au bien général de la Compagnie. Vous encouragerez le

Robert Bellarmin cardinal.

successeur du P. Claude. Je ne puis l'envoyer sur-le-champ ; mais le P. Jean Nicolas de Notariis, destiné à la supériorité de la maison professe, remplira pour le moment l'office de provincial. Je suis heu-

reux que le P. Bellarmin ait si bien rempli vos vues. Je termine en priant le Seigneur de bénir vos futurs travaux. Je me recommande aux prières et aux S. Sacrifices de Votre Révérence.

Rome, le 24 juin 1579.

Votre serviteur et fils en J.-C.
Everard. »

La perte du P. Aquaviva fut vivement ressentie par la province de Naples; bien des réclamations furent adressées au P. Général. Le bon Père Mercurian répondit que l'éminence des qualités du P. Aquaviva était le seul motif de sa décision ; que les Pères de Naples devaient en conséquence faire un acte de foi et attendre de Dieu pour leur province des bénédictions proportionnées au sacrifice que leur demandait l'obéissance. De fait la province de Naples gagna plus qu'elle ne perdit de la présence à Rome du P. Aquaviva. Un an après il était général et promouvait en cette qualité les œuvres de la province Napolitaine, bien plus efficacement qu'il ne l'avait fait dans son provincialat.

CHAPITRE IX.

Mort du P. Everard Mercurian. — Le P. Salmeron refuse d'abord d'aller à la congrégation générale ; puis il cède aux instances des Pères de Rome. — Élection du P. Claude Aquaviva. — Il consulte le P. Salmeron qui l'encourage à réformer les études.

(1580-1582)

UNE fièvre épidémique désola l'Italie en 1580. Le P. Everard Mercurian en fut atteint ; sur-le-champ il se disposa à paraître devant Dieu ; il reçut dévotement les sacrements de l'Église, et expira paisiblement la nuit du premier août. Il avait soixante-six ans ; son cœur était à la hauteur de son intelligence. Formé de la main de S. Ignace, il avait été constamment appliqué par les successeurs du saint fondateur à d'importantes supériorités. Il gouverna sept ans la Compagnie, veilla soigneusement à la maintenir dans l'esprit primitif et dans la discipline religieuse, enfin donna un merveilleux élan aux missions parmi les hérétiques et les infidèles.

Le cinq août le P. Aquaviva, en qualité de provincial de Rome, réunit les Pères profès pour l'élection du vicaire général. Le P. Mercurian, à l'exemple de ses trois prédécesseurs, n'avait point voulu le désigner ; on nomma le P. Olivier Manare, assistant de Germanie, celui-ci convoqua par lettres circulaires la Congrégation générale pour le 6 février 1581. Il ne restait que deux des premiers compagnons de notre saint Père Ignace : le P. Salmeron et le P. Bobadilla. Ils avaient droit d'élection à ce seul titre ; néanmoins le P. Vicaire

leur écrivit nommément une lettre d'invitation. Le P. Salmeron s'excusa sur la maladie qu'il venait de faire. Mais les instances de tous les Pères furent si vives qu'il dut s'exécuter, et il vint à Rome à petites journées, accompagné du P. Alphonse Sgariglia, provincial de Naples, et des PP. Jean Nicolas de Notariis et Benoît Sardi, élus par la province. Le P. Salmeron fut choisi pour aller avec le P. Vicaire Olivier Manare offrir les hommages des électeurs au pape Grégoire XIII. L'élection fut retardée par un incident que j'ai raconté dans la vie du P. Bobadilla. Enfin le 19 au matin, trente-deux suffrages élurent le P. Claude Aquaviva. Il n'avait que 38 ans, 14 de religion et 5 de profession, mais sa prudence, sa vigueur et sa bonté promettaient un supérieur éminent. La Compagnie a toujours reconnu en lui un de ses généraux les plus remarquables, et ses exemples ont toujours appuyé ses enseignements. Cette élection prédite surnaturellement et prévue par les hommes sages, fut singulièrement agréable au P. Salmeron ; il l'avait préparée en s'efforçant de faire donner à Aquaviva des charges importantes ; c'était une véritable intimité qui unissait Salmeron et Aquaviva. Salmeron avait besoin d'un Nouveau Testament grec-syriaque ; il en fit la demande à Rome. Aquaviva lui envoya sur-le-champ le sien, s'en privant dans ses propres études. Salmeron l'en remercia cordialement par une lettre que nous possédons.

Le P. Aquaviva publia dès son entrée en charge une édition des constitutions plus correcte et plus complète, y adjoignant les décrets des quatre congrégations générales et les règles propres à chaque office. Puis il se préoccupa de mettre l'unité dans l'enseignement de la Compagnie. Il prescrivit dans ce but de suivre en théologie la doctrine de St Thomas, ainsi que l'insinue S. Ignace dans l'institut. Avant de réunir à Rome un comité de théologiens pour formuler cette importante prescription il consulta par écrit le P. Salmeron, qui le félicita de son projet et l'encouragea à le conduire à terme.

CHAPITRE X.

Le P. Salmeron commence un commentaire sur l'Ancien Testament. — Sa dernière maladie. — Sa sainte mort et ses solennelles obsèques.

(1583-1585.)

De retour à Naples, après la congrégation générale, le P. Salmeron reprit ses travaux d'exégèse avec une nouvelle ardeur. Il avait achevé ses commentaires sur le Nouveau Testament. Il se mit donc à revoir ses leçons sur la Genèse et à leur donner la forme de traité. Il interrompit ce travail à la prière du cardinal Carrafa pour commenter Daniel. Cependant son collaborateur le P. Jacques Paez

tomba gravement malade et peu après expira saintement entre ses bras.

Salmeron fut fort impressionné de la mort d'un homme bien plus jeune que lui et de grande espérance. Malgré sa forte constitution, il sentait le poids de ses 70 ans. Il passa assez bien la première moitié de l'hiver de 1584 ; mais dès janvier 1585 il s'affaiblit rapidement et perdit l'appétit. Il laissa là ses études, et ne s'occupa plus que de se préparer à la mort. Il disait à tous : « *Velox est depositio tabernaculi mei...* » Plusieurs seigneurs espagnols, ses amis de vieille date, étant arrivés à Naples, il pria quelques Pères de leur rendre visite de sa part, et de leur dire que pour lui il ne s'occupait plus que du grand voyage.

Vers la fin de janvier un léger catharre s'ajouta à cette grande prostration de forces. On ne pouvait distraire sa pensée du désir du ciel. Il célébrait tous les jours ou du moins communiait ; le reste de la journée se passait en pieux exercices. Il avait grande dévotion à Ste Agathe, vierge et martyre ; ce fut le jour de sa fête qu'il dit sa dernière messe. La nuit suivante il fut pris d'une grande oppression et demanda sur-le-champ le saint viatique. Il s'y prépara par une confession générale, et par respect pour le Sacrement, voulut le recevoir à jeûn. Dès que le prêtre entra dans sa chambre, il se souleva sur sa couche, et étendant les bras vers son Seigneur, il s'écria : *Expectate. Venio, Deus meus !* Quand il eut communié, les Pères et les Frères de la maison professe le prièrent de les bénir ; il refusa d'abord par humilité ; on insista disant que S. Ignace lui-même bénirait ses enfants par sa main, puisqu'il était l'un des derniers représentants de la Compagnie primitive. — Il arrêta alors sur les Pères présents un regard de paternelle tendresse et parla en ces termes:

« Mes Pères et mes Frères bien-aimés en J.-C., je vous ai toujours aimés et vous aime maintenant plus que jamais. J'ai toujours ardemment souhaité que chacun de vous atteignît le degré de perfection auquel Dieu l'appelait dans la Compagnie de Jésus. Je vais rendre compte à Dieu de ma vie et de mes œuvres, et veux vous laisser pour adieu cette suprême bénédiction : je prie N. S. J.-C. de vous protéger, de vous défendre, de vous bénir, afin que vous répondiez au bienfait de votre vocation et que vous parveniez à la possession du royaume céleste. Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Amen. »

Tous les Pères, émus jusqu'aux larmes, lui baisèrent les mains ; puis un grand nombre de seigneurs espagnols furent admis à le visiter, et à chacun il disait un mot édifiant. Dès qu'il était seul il répétait de saintes aspirations : « *Satiabor cum apparuerit gloria tua. Desiderat anima mea ad te, Deus. Laetatus sum in his quae dicta sunt mihi, in domum Domini ibimus.* » Un Père lui ayant dit que le lendemain serait le jour de l'octave de Ste Agathe, sa patronne : « Ce sera, répliqua-t-il, mon dernier jour. »

Le 12 février il voulut recevoir l'extrême-onction, et répondit de son mieux aux prières de l'Église ; il voulut qu'on récitât à plusieurs reprises les litanies de la Vierge et des Saints et qu'on lui lût la passion selon S. Jean. Bientôt il perdit presque entièrement la parole ; mais, en approchant l'oreille de sa bouche, on l'entendait murmurer les noms de Jésus et de Marie et ces mots du Credo : *in vitam æternam;* puis il fit le signe de la croix, fixa un instant les yeux sur les images de Jésus et de Marie, les ferma comme sous l'action du sommeil, et rendit paisiblement le dernier soupir. C'était le 13 février 1585 un peu avant l'aube. Il avait soixante-neuf ans, cinq mois et cinq jours.

Le P. Salmeron était de taille moyenne, bien proportionnée. Son attitude était digne et aimable, le nez et le menton étaient longs,aussi les peintres l'ont généralement représenté en profil, pour rendre ce que ses traits avaient de caractéristique ; son regard était vif et pénétrant ; sa voix forte et sonore était entendue dans les plus vastes vaisseaux.

Dès que la mort du P. Salmeron fut connue à Naples, une multitude de fidèles accoururent au collège, pour voir et vénérer ses saintes dépouilles. On ne put empêcher certaines gens de lui arracher les cheveux ou les ongles et de couper des lambeaux de ses vêtements, pour garder tout cela comme reliques. Nos Pères firent les obsèques avec la simplicité en usage dans la Compagnie ; mais un service plus solennel fut célébré par l'archevêque, assisté officiellement de son chapitre, en présence de toute la noblesse napolitaine et d'un peuple nombreux. Le vice-roi, qui était alors le duc d'Ozzuna, étant retenu par la maladie, envoya à ce service son gendre Don Jean Fernand de Velasco et tous les seigneurs de sa cour.

Les jours suivants deux panégyriques du P. Salmeron furent prononcés dans nos deux maisons de Naples. On l'inhuma pendant la nuit près du maître-autel de l'ancienne église, et l'on grava sur sa tombe cette courte inscription :

Le P. Alphonse Salmeron,
Né à Tolède en Espagne,
un des dix premiers Pères de la Compagnie de Jésus,
premier provincial de Naples.
Il vécut LXIX ans, V mois et V jours
et mourut à Naples dans le collège de la Compagnie
aux ides de février, l'an de la naissance du Christ
MDLXXXV.

Quelques années plus tard les ossements furent mis dans un autre cercueil et déposés dans la nouvelle église.

CHAPITRE XI.

Regrets qu'excite hors de Naples la perte du P. Salmeron. — Lettre du V. P. Realino. — Court résumé des vertus du P. Salmeron. — Valeur de ses écrits. — Le P. Aquaviva ordonne de les imprimer tous. — Lettre du P. François Vogliano à ce sujet.

CE ne fut point seulement à Naples que le P. Salmeron fut pleuré, mais en France, en Germanie, en Pologne, partout où il avait accompli quelque mission ou exercé le saint ministère. Toute la haute Italie, les principales cités de Lombardie, de Vénétie et de Toscane, Trente, Bologne et Rome conservèrent longtemps son souvenir. Je ne parle pas du royaume de Naples où il était personnellement connu de la plupart des prélats et des seigneurs. Citons une lettre du vénérable Père Realino à l'un de ses frères.

« Le treize du mois de février est parti pour le ciel notre très révérend Père Alphonse Salmeron, un des dix premiers fondateurs de la Compagnie. Il est mort au collège de Naples, âgé de soixante-neuf ans... Il nous laisse tous en larmes, mais nous nous consolons par la pensée qu'il nous protège au ciel. C'est lui qui m'a reçu dans la Compagnie à Naples le 13 octobre 1564, jour à jamais béni ! Ce Père était fort docte en la langue grecque, en la chaldéenne et en la syriaque. Il savait par cœur toute la sainte Écriture. Il a écrit sur tout le Nouveau Testament, c'est-à-dire sur les quatre évangiles, les épîtres de S. Paul et celles des autres apôtres, enfin sur le livre des Actes. Depuis un an il écrivait sur la Genèse. Il a assisté au concile de Trente comme théologien du pape et s'y est fort distingué. Il était si habile littérateur qu'il semblait ne s'être jamais occupé que des belles-lettres. Il avait un extérieur grave et une conversation à la fois sérieuse et aimable. Il appartenait à une famille noble de Tolède en Espagne. J'ai connu un de ses neveux, l'un des plus vaillants gentilshommes de la cour d'Espagne.

Il possédait au plus haut degré l'humilité, la charité, la patience et les autres vertus qui sont comme autant d'échelons pour monter au ciel.

Ses écrits s'imprimeront, s'il plaît à Dieu. Il les laisse fort complets, mais il n'en a dit mot dans sa dernière maladie, comme s'ils n'étaient pas siens. Notre Père Général se préoccupe de les publier, parce qu'ils seront de grande utilité dans les controverses contre les hérétiques. Dieu soit béni de tous et en tout (1). »

Le P. Realino indique ici le double souvenir qu'a laissé Salmeron, celui de ses vertus et celui de sa science consigné dans ses écrits.

Sa pureté fut toujours virginale ; il la conserva par une modestie

1. Lettres Sp. du R. P. Realino. Naples 1585, p. 103.

et une réserve rares dans les voyages et les relations de toute sorte où l'engagea son ministère, mais surtout par une intime union avec Dieu. Il ne pouvait entendre parler des perfections divines, sans entrer comme en extase, les yeux et le cœur au ciel. Il donnait à la méditation les premières heures de la journée. Il avait souvent présente à la pensée la passion de Notre-Seigneur et en parlait avec une singulière dévotion, comme on peut le voir dans son commentaire. Il était fort dévot à la sainte Vierge, et il propagea toujours son culte de vive voix et par écrit. Il est le premier qui ait établi à Naples des congrégations en son honneur, avant même que celle de l'Annonciation fut érigée au Collège romain. Il est aussi le premier qui ait établi le pieux usage de prêcher le samedi en l'honneur de la Vierge. Il l'a fait personnellement plusieurs années de suite.

Son zèle était tout surnaturel ; ses travaux apostoliques furent immenses, et ses conversations privées étaient encore un apostolat. Il avait un don rare pour terminer les différends ; enfin il savait inspirer son zèle à tous les siens et accomplissait par eux ce qu'il ne pouvait faire par lui-même. Il forma dans la province de Naples un très grand nombre d'excellents ouvriers; il suffit de nommer ici les PP. Jean Nicolas de Notariis, Bernardin Realino, Jules Fazio, Louis Maselli, Pierre Antoine Spinelli, Bernard de Angelis, Jérôme Suriano.

Quand le P. Salmeron arriva à Naples, la Compagnie n'y possédait ni maison ni église ; à sa mort il laissait outre la maison professe, six collèges fondés, où travaillaient deux cents sujets ; ce nombre doubla en peu de temps, grâce à l'impulsion donnée par le P. Salmeron.

Son humilité était merveilleuse. A Trente, au sortir des sessions où il avait été le plus applaudi, il allait servir les malades des hôpitaux, ou faire sur les places le catéchisme aux petits enfants. Arrivant à Naples comme provincial, pendant que l'on bâtissait le collège, il se mêlait aux ouvriers, portant des pierres et du mortier à la vue des passants. Les gentilshommes qui connaissaient son mérite et le voyaient à telle besogne, étaient dans l'admiration. Il ne parlait jamais de lui-même que pour se déprécier, mais il louait les autres volontiers, avec tact et à propos. Quand il partit pour la Pologne, plusieurs seigneurs napolitains lui écrivirent pour lui exprimer leurs regrets. Il répondit à l'un d'eux, Jérôme Vignes, que le Père Jacques Lainez viendrait probablement à Naples.

« Si la nouvelle est vraie, ajoutait-il, le Père Jacques m'aura bientôt fait oublier. » Un autre seigneur, fort enthousiaste de ses leçons d'Écriture sainte, l'en félicitait un jour, et en vint à lui demander si le P. Lainez en faisait d'aussi doctes. Salmeron regarda fixement le cavalier et lui dit : « Je suis autant au-dessous du P. Lainez que vous vous croyez au-dessous de moi. »

Humble comme il l'était, Salmeron ne pouvait qu'être un modèle d'obéissance. Provincial pendant plus de vingt ans, il recourait sans cesse au P. Général, comme l'attestent ses nombreuses lettres conservées dans nos archives. Il exposait avec simplicité les difficultés qu'il voyait dans les ordres reçus, toujours prêt à les vaincre et à surmonter toutes ses répugnances. Quand il voyait des motifs graves pour et contre une décision, il faisait toujours intervenir l'obéissance. Ainsi fit-il pour le chant grégorien qu'il désirait conserver dans les offices solennels du collège de Naples. « Dites un mot, écrivait-il au P. Mercurian, et nous chanterons tous à l'unisson le refrain de l'obéissance. »

Le second souvenir laissé par le P. Salmeron est celui de sa rare érudition, dont ses commentaires resteront l'irrécusable témoignage. Il a composé sur le Nouveau Testament seize volumes in-folio, qui lui ont coûté 15 années de travail assidu ; l'exégèse s'y appuie sur un grand nombre de textes des Pères grecs et latins, de canons et de décrets de conciles et sur de nombreuses citations de l'histoire ecclésiastique. Les commentaires sur les évangiles et les épîtres ne se bornent pas à expliquer le sens littéral et le sens mystique, et à réfuter les fausses interprétations des hérétiques ; ce sont de véritables traités scolastiques, qui, imprimés à part, formeraient un cours complet de théologie. Il serait à souhaiter qu'un éditeur prît cette peine, car les seize volumes des œuvres deviennent fort rares, et peu de lecteurs savent y découvrir les traités théologiques insérés en diverses parties des commentaires.

Aucun de ces écrits ne fut publié de son vivant. Il n'en parla point dans sa dernière maladie comme s'il ne s'inquiétait nullement de les voir oubliés. Mais le P. Claude Aquaviva n'avait garde de laisser perdre ce trésor. A la nouvelle de la mort du P. Salmeron, il écrivit au P. François Fogliani de lui envoyer la liste des ouvrages que Salmeron lui avait confiés pour en tirer copie. Ce saint homme répondit immédiatement au P. Claude :

« Les ouvrages du P. Salmeron sont divisés en trois classes. La première comprend les évangiles et les actes des apôtres. Le P. Bellarmin en a revu les quatre premiers livres, et le regretté P. Faez les huit livres suivants ; mais il n'a pas achevé la revision du livre des actes, prévenu qu'il a été par la mort. La seconde classe comprend l'explication des épîtres de S. Paul et des autres épîtres canoniques, avec une courte introduction sur l'Apocalypse ; le P. Salmeron n'a point voulu interpréter ce livre tout prophétique, et il jugeait sévèrement la plupart des interprètes en vogue.

La troisième classe comprend les commentaires sur la Genèse, dont la moitié seulement est en état d'être imprimée ; mais il reste sur les derniers chapitres des notes assez complètes qui permettraient aisément d'achever l'ouvrage. Je m'offre volontiers à ce labeur qui exige plus de patience que de talent. En outre le P. Salmeron a laissé

tout un volume de lettres doctrinales, et un traité des indulgences assez considérable. Hélas ! j'ai bien mal secondé un si grand homme, et je désire réparer mes négligences, autant que le désirera Votre Paternité. Naples, 16 février 1585, François Fogliani, serviteur inutile (1). »

Le bon P. Fogliani acheva à Naples son travail de revision, puis il porta à Rome tous les manuscrits de Salmeron. Ils furent peu après envoyés en Espagne; on en commença l'impression à Madrid en 1597.

1 Lettre orig.

TABLE.

LIVRE PREMIER.

I. — Enfance d'Alphonse Salmeron. — Ses études à Alcalà et à Paris ; il se donne comme compagnon à S. Ignace. — Ses premiers travaux apostoliques en Italie. — Vie et sainte mort de son frère... 243

II. — Salmeron est envoyé par Paul III en Irlande et en Écosse comme nonce apostolique. — Il combat à Modène une secte de novateurs ; persécutions et calomnies qui accueillent son zèle. — Il prêche le carême à Plaisance et y fait de nombreuses conversions... 245

III. — Salmeron envoyé à Trente comme théologien pontifical, s'y concilie l'estime des légats et des évêques. — Il tombe gravement malade à Padoue, et il est miraculeusement guéri par les prières de S. Ignace. — Ses travaux à Bologne, soit dans le Concile soit dans la cité... 247

IV. — Salmeron prêche à Vérone et à Bellune sur la demande des évêques de ces cités ; il y réforme les mœurs et en écarte l'hérésie. — Fondation du collège de Venise 251

V. — Salmeron, devant aller enseigner à Ingolstadt les sciences sacrées, prend à Bologne le degré de docteur. — Estime et sympathies qu'il conquiert en Bavière. — L'évêque de Vérone obtient du Pape de le rappeler en Italie. — Ses travaux à Vérone, puis à Naples où l'on s'efforce de le retenir. 254

VI. — Salmeron est envoyé au Concile par Jules III. — Il traite avec une rare érudition la matière des sacrements. — Injustes demandes et protestations des hérétiques. — A la suspension du Concile, Salmeron retourne à Naples et y prêche trois carêmes. — Il convainc et ramène à la foi plusieurs novateurs. — Il établit diverses congrégations. 257

VII. — Paul IV confie à Salmeron une mission auprès du roi des Romains, et lui ordonne d'accompagner en Pologne le nonce Louis Lipomani ; état déplorable de la religion dans ce royaume. — Au retour, Salmeron reprend à Sienne ses travaux apostoliques. — Les Napolitains le réclament instamment à S. Ignace. — Paul IV lui confie une nouvelle mission en Belgique. — Il dispute à Bâle avec les hérétiques et les confond. — Sa douleur de la mort de S. Ignace.... 262

VIII. — Salmeron est accueilli à Naples avec enthousiasme ; il y prêche le carême de 1557. — Paul IV le rappelle brusquement à Rome et le donne pour théologien au cardinal Charles Carrafa, envoyé comme nonce en Belgique. Incidents de ce voyage, œuvres de Salmeron à Bruxelles. — Il est arrêté à Liège par une maladie. — Il assiste à Rome à la première congrégation générale. 265

IX. — Salmeron est nommé provincial de Naples. — Il ouvre le collège de Nole. — Il fait estimer la Compagnie par ses prédications et ses leçons d'Écriture sainte. — Il envoie des ouvriers en diverses provinces du royaume pour s'opposer aux menées des sectaires. 269

X. — En l'absence du P. Lainez, Salmeron gouverne comme vicaire les provinces d'Italie. — Ses leçons d'Écriture sainte attirent un grand concours d'auditeurs. — Calomnies inventées contre lui par les hérétiques et bonnement admises par la crédulité napolitaine. — S. François de Borgia et S. Charles Borromée prennent la défense de Salmeron 272

LIVRE DEUXIÈME.

I. — Le P. Salmeron prend part une troisième fois au concile de Trente, lettre de recommandation écrite en sa faveur par le cardinal Borromée. — Craintes qu'excite sa présence au Concile. — Son discours et ses observations sur la communion sacramentelle. 275

II. — Discussion sur le temps qui doit être accordé à chaque orateur. — Salmeron traite du sacrifice de la messe et de l'usage du calice. — Discours sur le sacrement de l'ordre, et opuscule sur la juridiction des évêques. 278

III. — Salmeron à la demande du doge prêche le carême à Venise. — Il obtient un décret contre les hérétiques. — Il improvise un discours à St-Pierre de Rome. — De retour à Naples, il reçoit dans la Compagnie le Père Bernardin Realino ; il prêche à Naples son huitième carême. — A la mort du P. Lainez il se rend à Rome pour l'élection de S. François de Borgia. 280

IV. — Travaux de nos ouvriers dans le royaume de Naples. — Mission délicate confiée par S. Pie V au P. Salmeron, qui s'en acquitte fidèlement. — Il continue ses prédications, ses leçons d'Écriture sainte et ses autres ministères. — Il ouvre une résidence à San Angiolo et un noviciat à Nole... 284

V. — Salmeron est appelé à Rome par Pie V pour prêcher le carême dans le palais apostolique. — Demandes diverses de collèges dans le royaume de Naples. — Le Père Salmeron commence à préparer l'impression de ses ouvrages. — Il assiste à la troisième congrégation générale. — Grégoire XIII le retient quelques mois à Rome... 288

VI. — La ville de Lecce demande une maison de la Compagnie. — Le P. Salmeron envoie dans cette ville le P. Bernardin Realino. — Réception honorable faite à ce Père. — Heureux progrès du collège de Naples dont le P. Claude Aquaviva est nommé recteur 291

VII. — Le P. Aquaviva communique un nouvel élan aux études et à la piété dans le collège de Naples. — Salmeron obtient de lui céder le provincialat et se donne tout entier à l'étude. — Désagréable commission que lui confie le cardinal Osius. — La congrégation provinciale de Naples établit parmi les nôtres l'usage de la retraite annuelle... 292

VIII. — Le P. Salmeron demande un reviseur compétent de ses écrits ; on lui donne le P. Robert Bellarmin. — Il fait une maladie. — Le P. Aquaviva est nommé provincial de Rome. — Lettre qu'écrit à ce sujet le P. Mercurian au P. Salmeron 294

IX. — Mort du P. Everard Mercurian. — Le P. Salmeron refuse d'abord d'aller à la congrégation générale ; puis il cède aux instances des Pères de Rome. — Élection du P. Claude Aquaviva. — Il consulte le P. Salmeron, qui l'encourage à réformer les études 297

X. — Le P. Salmeron commence un commentaire sur l'Ancien Testament. — Sa dernière maladie. — Sa sainte mort et ses solennelles obsèques. .. 298

XI. — Regrets qu'excite hors de Naples la perte du P. Salmeron. — Lettre du V. P. Réalino. — Court résumé des vertus du P. Salmeron. — Valeur de ses écrits. — Le P. Aquaviva ordonne de les imprimer tous. — Lettre du P. François Fogliano à ce sujet. 301

Imprimé par Desclée, De Brouwer et Cie.

060.96
B633
47377
BOERO, S. J., JOSEPH
AUTHOR
Vie Du Père Jacques Lainez
TITLE Suive De La Biographie
Du Père Alphonse Salmeron.

DATE LOANED	BORROWER'S NAME	DATE RETURNED
	STORAGE - COSA	

47377